



DOCUMENT DE REFERENCE :
RELATIF À L'EXERCICE 2021

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 05/08/2022 sous la référence EN/EM/018/2022.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de CD

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée de :

- Du présent document de référence
- De la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 31 août 2020 sous la référence EN/EM/019/2020 et disponible sur le lien suivant :

https://www.ammc.ma/sites/default/files/Note_CD_BCP_019_2020_0%20%281%29.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AMMC	Autorité marocaine des Marchés de capitaux
BAM	Bank Al Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons Du Trésor
DH	Dirham Marocain
EC	Etablissement de Crédit
GBP	Groupe Banque Populaire
GPBM	Groupement Professionnel des Banques Marocaines
IFRS	International Financial Reporting Standards
KDH	Milliers de Dirhams
MAD	Dirham Marocain
MDH	Millions de Dirhams
MDM	Marocains Du Monde
Mds	Milliards
MMDH	Milliards de Dirhams
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RN	Résultat Net
SA	Société Anonyme
UCF	Upline Corporate Finance
USD	Dollar Américain

DEFINITIONS

Banque Offshore : La loi, n°58-90 relative aux places financières offshore, promulguée par le dahir n°1-91-131 du 21 Chaabane 1412 (26 février 1992) et publiée au B.O. n° 4142 du 18 mars 1992, a institué dans la municipalité de Tanger une place financière offshore ouverte aux activités de banques et des sociétés de gestion de portefeuille et de prise de participations. On entend par banque offshore :

- Toute personne morale, quelle que soit la nationalité de ses dirigeants et des détenteurs de son capital, ayant un siège dans une place financière offshore et qui :
- Exerce comme profession habituelle et principale la réception de dépôts en monnaies étrangères convertibles ;
- Effectue, en ces mêmes monnaies, pour son propre compte ou pour le compte de ses clients toutes opérations financières, de crédit, de bourse ou de change.
- Toute succursale créée, pour l'exercice d'une ou de plusieurs des missions visées ci-dessus, dans une place financière offshore par une banque ayant son siège hors de ladite place.

Cross-Selling : Concept qui consiste à croiser les métiers de l'entreprise pour proposer au même client une gamme complète de produits et services et répondre au mieux à l'ensemble de ses besoins.

Comité Directeur : Le Comité Directeur est chargé d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion du CPM et en particulier de veiller au respect par la société des dispositions législatives et réglementaires la régissant, ainsi que des décisions, règles, normes, procédures et généralement toutes prescriptions édictées par le Comité Directeur dans le cadre de ses attributions.

Business Unit : Segment d'une entreprise (comme la comptabilité, production, marketing), représentant une fonction de gestion spécifique, et une place bien définie dans l'organigramme. Aussi appelée département, division ou un secteur fonctionnel.

Middle Market : Il s'agit du segment des entreprises à fort potentiel de développement ayant une taille intermédiaire entre la PME et la grande entreprise.

Sommaire

AVERTISSEMENT	2
ABREVIATIONS	3
DEFINITIONS	4
PARTIE I ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	7
I. Le Président du Conseil d'Administration.....	8
II. Les commissaires aux comptes de La Banque Centrale populaire	9
III. Le conseil financier.....	10
IV. Le responsable de l'information et de la communication financières	11
V. Agences de notation.....	12
PARTIE II PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	13
I. Renseignements à caractère général	14
II. Renseignements sur le capital de la BCP.....	18
II. Gouvernance de la BCP.....	35
PARTIE III ACTIVITE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	66
I. Historique et faits marquants de la BCP	67
II. Appartenance de la BCP au CREDIT POPULAIRE DU MAROC.....	71
III. Filiales, fonds d'investissement et fondations de la BCP	83
IV. Secteur d'activité de la BCP	141
V. Informations environnementales et sociales	157
PARTIE IV SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE	184
I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2019 et 2021.....	185
II. Rapports des commissaires aux comptes.....	187
III. Présentation des comptes consolidés IFRS.....	206
IV. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS	211
V. Analyse du bilan consolidé IFRS.....	226
VI. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	242
VII. Tableau des flux de trésorerie	244
PARTIE V INDICATEURS DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE AU PREMIER TRIMESTRE 2022	247
I. Présentation des indicateurs trimestriels sélectionnés	248
II. Analyse du CPC.....	249
III. Analyse du bilan	250
PARTIE VI PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE AU PREMIER SEMESTRE 2022	252
I. Principaux indicateurs du groupe BCP au 30 juin 2022	253
PARTIE VII PERSPECTIVES.....	254
PARTIE VIII FAITS EXCEPTIONNELS DE L'EMETTEUR	257
PARTIE IX LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	259
PARTIE X FACTEURS DE RISQUES DE L'EMETTEUR	261
I. Risques ALM.....	262
II. Dispositif d'évaluation de l'adéquation globale des fonds propres	265
III. Risques de crédit.....	266
IV. Risques de marché	273
V. Risques opérationnels et Plan de Continuité d'Activité	278
VI. Risque sanitaire.....	280

VII.	Risques Pays	281
VIII.	risque relatif à l'environnement et au changement climatique	282
PARTIE XI	ANNEXES	283
I.	Rapport financier annuel	284
II.	Statuts de la BCP	284
III.	Rapports de gestion présentés aux assemblées générales	284
IV.	Les rapports des CAC relatifs aux comptes sociaux et consolidés	284
V.	Rapports spéciaux des CACs	284
VI.	Indicateurs trimestriels	285
VII.	Indicateurs semestriel	285
VIII.	Rapport de notation	285

PARTIE I

ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Mohamed Karim MOUNIR
Fonction	Président Directeur Général
Adresse	101, Bd Zerktouni 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 20 25 33
Numéro de télécopieur	05 22 22 26 99
Adresse électronique	mkmounir@cpm.co.ma

Attestation

Objet : Document de référence de la Banque Centrale Populaire relatif à l'exercice 2021.

Le Président du Conseil d'Administration, atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Banque Centrale Populaire. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mohamed Karim Mounir
Président du Conseil d'Administration
Banque Centrale Populaire

II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

Prénoms et noms :	Moutai CHOUAKI	Faïçal MEKOUAR	Abdou Souleye DIOP
Dénomination ou raison sociale	BDO (*)	FIDAROC GRANT THORNTON	Mazars Audit et Conseil
Adresse	119, Bd Abdelmoumen, Casablanca	7, Boulevard Driss Slaoui, 20 000, Casablanca	101, Bd Abdelmoumen, 20 000 Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 22 19 24	05 22 54 48 00	05 22 42 34 23
Numéro de télécopieur	05 37 63 37 11	05 22 29 66 70	05 22 42 34 00
Adresse électronique	Mchaouki@bdo.ma	Faical.mekouar@ma.gt.com	Abdou.diop@mazars.ma
Premier exercice soumis au contrôle	2019	2019	2004
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur l'exercice 2021	AGO statuant sur l'exercice 2024	AGO statuant sur l'exercice 2024

(*) KPMG a audité les comptes 2019-2020 et BDO en 2021 (après le changement de dénomination de KPMG)

Attestation de concordance des commissaires aux comptes, relative aux états de synthèse sociaux et consolidés en normes IFRS de la BCP pour les exercices clos au 31 décembre 2019, 2020 et 2021

Objet : Document de référence de la Banque Centrale Populaire relatif à l'exercice 2021

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par les soins des commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et KPMG au titre des exercices clos aux 31 décembre 2019 et 2020 et Fidaroc Grant Thornton et BDO Audit, Tax & Advisory au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021;
- Les états de synthèse annuels consolidés de la Banque Centrale Populaire tels qu'audités par les soins des commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et KPMG au titre des exercices clos aux 31 décembre 2019 et 2020 et Fidaroc Grant Thornton et BDO Audit, Tax & Advisory au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021;

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le document de référence, avec les états précités.

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
Abdou Souleye DIOP
Managing Partner

III. LE CONSEIL FINANCIER

Organisme conseil	UPLINE CORPORATE FINANCE
Représentant légal	Nabil AHABCHANE
Fonction	Directeur Général Délégué
Adresse	162, Boulevard d'Anfa, Angle Rue Molière - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 99 71 71
Numéro de télécopieur	05 22 95 49 62
Adresse électronique	nabil.ahabchane@uplinegroup.ma

Attestation

Objet : Document de référence de la Banque Centrale Populaire relatif à l'exercice 2021.

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de la Banque Centrale Populaire à travers notamment :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournies par les différents pôles de la BCP et recueillies lors des diligences effectuées auprès de celle-ci;
- Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales de la BCP ayant eu lieu au cours des exercices 2019, 2020, 2021 et l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement ;
- Les rapports annuels et rapports de gestion de la BCP relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021;
- Les rapports et statistiques du GPBM relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de la BCP en IFRS sur les exercices clos les 31 décembre 2019, 2020 et 2021;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de la BCP sur les exercices clos les 31 décembre 2019, 2020 et 2021;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes de la BCP relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2019, 2020 et 2021;
- Les résultats financiers au premier trimestre 2022;

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Banque Centrale Populaire. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Upline Corporate Finance est une filiale à 100% de Upline Group, filiale à 100% du Groupe constitué par la Banque Centrale Populaire et les Banques Populaires Régionales. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Nabil AHABCHANE
Directeur Général
Upline Corporate Finance

IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERES

Dénomination ou raison sociale	Banque Centrale Populaire
Représentant légal	Ghizlane BOUZOUBAA
Fonction	Directeur Pôle Finances, Stratégie et Performances
Adresse	101, Bd. ZERKTOUNI 20 100 - Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 46 91 72
Numéro de télécopieur	05 22 22 25 69
Adresse électronique	gbouzoubaa@cpm.co.ma

V. AGENCES DE NOTATION

Dénomination ou raison sociale	Standard & Poor's
Adresse	23, rue Balzac 75 406 Paris cedex - France
Numéro de téléphone	00 33 1 44 20 66 50
Numéro de télécopieur	00 33 1 44 20 66 51
Adresse électronique	FIG_Europe@standardandpoors.com

Dénomination ou raison sociale	Moody's Investors Service
Adresse	Kanika Business Centre, 319, 28th October Avenue, PO Box 53205 - UAE
Numéro de téléphone	00 971 4 237 95 05
Numéro de télécopieur	-
Adresse électronique	badis.shubailat@moodys.com

PARTIE II

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA BANQUE CENTRALE
POPULAIRE**

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

La Banque Centrale Populaire est un organisme du Crédit Populaire du Maroc - CPM. Ce dernier, créé en vertu du dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961, est régi par la Loi N°12-96 telle que modifiée et complétée.

Le CPM est défini comme un groupement de banques, constitué de la Banque Centrale Populaire, d'une part, et de huit Banques Populaires Régionales, d'autre part. Sa mission est de favoriser l'activité et le développement de toute entreprise moyenne ou petite, artisanale, industrielle ou de service par la distribution de crédits. Il contribue à la mobilisation de l'épargne, à son utilisation au niveau des régions où elle est collectée et à la promotion des activités bancaires au niveau régional.

Dénomination sociale	Banque Centrale Populaire – BCP
Siège social	101, Boulevard Zerktouni- B.P : 20100, Casablanca
Numéro de téléphone	(212) 522 20 25 33 / 522 22 41 11 / 522 22 25 89
Numéro de fax	(212) 522 22 26 99 / 522 20 93 40
Site Web	www.gbp.ma
Forme juridique	La BCP est une Société Anonyme (SA) à Conseil d'Administration régie par les dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée ¹ .
Date de création	La Banque Centrale Populaire a été créée en vertu du Dahir N° 1-60-232 du 2 février 1961 sous forme de Société coopérative à Capital Variable.
Durée de vie	99 ans
Numéro du registre de commerce	R.C. Casablanca N° 28173
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	D'après l'article 5 des statuts de la Banque Centrale Populaire, il est mentionné ce qui suit : 1- Opérations de banque - La société a pour objet d'effectuer, à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques en vertu des dispositions de la Loi n°103-12 régissant les établissements de crédit et organismes assimilés et par tout texte modifiant ou complétant cette loi. - La société exerce ses activités bancaires, sous la tutelle et le contrôle administratif technique et financier du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. 2- Organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales - La société est l'organisme central bancaire des Banques Populaires Régionales régie par la loi 32-20 modifiant et complétant la loi n°12/96 précitée. - A ce titre, elle est chargée :

¹ La BCP a été transformée d'une société de forme coopérative à capital variable en SA en application de l'article 16 de la loi 12-96 telle que modifiée et complétée

- de la compensation des créances et des dettes réciproques des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- du refinancement des Banques Populaires Régionales, dans les conditions fixées par le Comité Directeur ;
- de la centralisation des souscriptions des valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- de la consolidation des comptes des organismes du crédit populaire du Maroc et leurs filiales. Pour l'établissement de ses comptes consolidés, l'entité consolidante est constituée des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur :
 - des excédents de trésorerie des Banques Populaires Régionales ;
 - des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
 - du fonds de soutien du Crédit Populaire du Maroc dont elle élabore le règlement intérieur et le soumet à l'approbation du comité directeur ;
 - de la centralisation des déclarations de toute nature vis à vis de Bank Al-Maghrib, de l'Administration et des Organismes Professionnels ;
- de toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur, en application des dispositions de l'article 11 de la loi 32-20 modifiant et complétant la loi n°12/96 .

En vertu des dispositions de l'article 55 de la loi 32-20 modifiant et complétant la loi n°12/96, la Banque Centrale Populaire met à la disposition des Banques Populaires Régionales, le personnel de direction nécessaire à leur bon fonctionnement.

3- Activités pour le compte du Comité Directeur

- La Banque Centrale Populaire assure le secrétariat du Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc en vertu des dispositions de l'article 14 de la Loi n° 12- 96.
- Le Comité Directeur peut, conformément à l'article 11 de ladite loi, charger la Banque Centrale Populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu des attributions qui lui sont reconnues par la loi.
- Les décisions dudit Comité obligent la Banque Centrale Populaire.

4- Opérations de fonctionnement, d'investissement, de prise de participation - Filiales

- Sous réserve du respect des normes, des procédures et des conditions de financement des budgets arrêtées par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, la société peut effectuer les opérations suivantes :

4.1- Fonctionnement :

- La société peut effectuer toutes dépenses de fonctionnement nécessaires à son activité.

4.2- Investissement :

- La société peut effectuer tous investissements mobiliers ou immobiliers nécessaires à l'exercice de son activité, à la sauvegarde de ses intérêts et au logement de son personnel.

4.3- Prises de participations dans le capital des BPR

Le Comité Directeur détermine le niveau de participation de la Banque Centrale Populaire dans le capital de chacune des Banques Populaires Régionales et ce sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi 32-20 modifiant et complétant la loi n°12/96.

4.4- Autres prises de participations et filiales

- Les prises de participation par la Banque Centrale Populaire dans un ou plusieurs autres organismes du Crédit populaire du Maroc sont soumises à l'accord préalable du Comité Directeur qui en fixe le niveau et les modalités.
- La société peut, sous réserve du respect des dispositions de la Loi n°103-12 et après accord préalable du Wali de Bank Al-Maghrib relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, de la réglementation en vigueur, et sous réserve de l'autorisation du Comité Directeur :
 - Prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou en création en donnant priorité à celles présentant un intérêt régional ou local.
 - Créer ou supprimer toute filiale, au Maroc ou à l'Etranger, chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe des Banques Populaires.
- Toutefois, elle ne peut intervenir directement dans les circonscriptions territoriales où les Banques Populaires Régionales exercent leurs activités, qu'en accord avec la Banque Populaire Régionale concernée. En cas de conflit, le Comité Directeur statue.
- Et plus généralement, la Société peut effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

Capital social	▪ Au 30 juin 2022, 2 033 124 730 Dirhams divisé en 203 312 473 actions d'une valeur nominale de 10 dhs.
Documents juridiques	▪ Les documents juridiques, notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées d'actionnaires, les rapports des commissaires aux comptes et les rapports de gestion peuvent être consultés au siège de la Banque Centrale Populaire.
Textes législatifs et réglementaires applicables	▪ De par sa forme juridique, la BCP est régie par le droit marocain et la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ; ▪ La BCP fait partie de la liste des entreprises citées par la loi organique N° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieur. ▪ De par son appartenance au Crédit Populaire du Maroc, la BCP est régie par la loi n° 32-20 modifiant et complétant la loi n° 12-96 portant réforme du Crédit populaire du Maroc; ▪ De par son activité, la BCP est régie par la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ; ▪ De par sa cotation en bourse, la BCP est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment : ▪ Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ; ▪ Dahir portant loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ; ▪ Dahir 1-96-246 du 9 janvier 2011 portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi N° 43-02 ; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 complété et modifié par l'arrêté 1961-01 publié au BO 4966 du 3 janvier 2002 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005 ; ▪ Dahir N° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la Loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ; ▪ Dahir N° 1-12-55 du 28 décembre 2012 portant promulgation la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; ▪ Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2169/16 du 14 juillet 2016 ;

	▪ Dahir N° 1-13-21 du 13 mars 2013 portant promulgation de la loi 43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; ▪ Les circulaires de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux. ▪ De par son programme d'émission de certificat de dépôt la BCP est régit par le Dahir 1-95-03 portant promulgation loi 35-94 relatives aux TCN telle que modifiée et complétée et l'arrêté du ministre des finances et des investissements extérieurs N°2560-95 relatif aux TCN tel que modifié et complété et à la circulaire de BAM n° 2/G/96 du 30/01/1996 relative aux certificats de dépôts et son modificatif.
Régime fiscal	▪ La BCP est soumise, en tant qu'établissement de crédit, à l'impôt sur les sociétés (37%) et à la TVA (10%).
Tribunal compétent en cas de litige	▪ Tribunal de commerce de Casablanca.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE LA BCP

II.1. Composition du capital social

Au 30 juin 2022, le capital social de la BCP s'établit à 2 033 124 730 dhs entièrement libéré, et réparti en 203 124 473 actions d'une valeur nominale de 10 dirhams, toutes de même catégorie.

II.2. Historique du capital social de la BCP

Date	Nature de l'Opération	Nombre de titres émis	Valeur nominale (Dh)	Montant de l'opération (Dh)	Prix d'émission (Dh)	Nombre total d'actions	Capital social post opération (Dh)
10/07/2002	Cession de 21% du capital aux BPR	-	100	543 874 500	-	5 755 288	575 528 800
31/12/2002	Fusion par voie d'absorption de la SMDC	132 763	100	53 105 200	-	5 888 051	588 805 100
08/07/2004	Introduction en Bourse par cession de 20% du capital par l'Etat	-	100	800 774 800	680	5 888 051	588 805 100
22/09/2008	Augmentation de capital réservée aux salariés du CPM de 4,6%	284 137	100	536 450 656	1 888	6 172 188	617 218 800
15/01/2009	Split du nominal par action de 100 DH à 10 DH	-	10	-	-	61 721 880	617 218 800
13/02/2009	Augmentation de capital réservée à l'OCP de 6,62%	4 376 368	10	1 000 000 000	228,5	66 098 248	660 982 480
29/10/2010	Augmentation de capital par fusion-absorption de la BPC par la BCP	312 500	10	100 000 000	320	66 410 748	664 107 480
20/05/2011	Cession de 20% du capital de l'Etat de la BCP aux BPR	*	10	5 339 424 300	-	13 282 150	664 107 480
13/09/2011	Augmentation de capital réservée aux Institutionnels Sélectionnés	7 813 030	10	3 140 838 060	402	78 130 293	781 302 930
	Et au personnel du CPM	3 906 515	10	1 336 028 130	342		
02/11/2011	Augmentation de capital par incorporation de réserves	78 130 293	10	781 302 930	-	156 260 586	1 562 605 860
30/05/2012	Augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc	8 224 241	10	1 653 072 441	201	164 484 827	1 644 848 270
26/09/2012	Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	3 306 145 023	-	164 484 827	1 644 848 270

22/10/2012	Augmentation de capital réservée à la SFI	8 657 096	10	1 740 076 296	201	173 141 923	1 731 419 230
17/04/2014	Cession de 6% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR		10	2 055 517 791	-	173 141 923	1 731 419 230
25/11/2015	Augmentation de capital réservée au personnel du CPM	9 112 733	10	1 676 742 872	184	182 254 656	1 822 546 560
30/06/2016	Fusion absorption de la BP d'El Jadida-Safi par la BCP		10	1 247 074 700 **	-	182 254 656	1 822 546 560
12/06/2019	Augmentation de capital réservée aux BPRs	10 000 000	10	2 760 000 000	276	192 254 656	1 922 546 560
25/06/2019	Augmentation de capital réservée au personnel du CPM et des entités concernées	10 000 000	10	2 210 000 000	221	202 254 656	2 022 546 560
22/09/2021	Augmentation de capital par conversion optionnelle partielle en actions dans la limite de 50% des dividendes relatifs à l'exercice 2020	1 057 817	10	278 205 871	263	203 312 473	2 033 124 730

* nombre de titres cédés

** montant global de l'apport

Source : BCP

Le 10 Juillet 2002, l'Etat a procédé à la cession de 21% du capital social de la BCP en faveur des Banques populaires régionales. Cette cession a porté sur la cession de 1 208 610 actions vendues au prix unitaire de 450 DH par action (valeur nominale 100 DH) soit un montant total de l'opération de 543 874 500 dirhams.

Au 31 Décembre 2002, la BCP a procédé à l'absorption de la SMDC. Cette fusion s'est faite au moyen d'une augmentation de capital de la BCP portant sur un montant de 53 105 200 DH.

Au 08 Juillet 2004, la BCP a été introduite en bourse par cession par l'Etat de 20% de son capital. La cession a porté sur 1 177 610 actions cédées au prix unitaire de 680 DH, pour une valeur nominale unitaire de 100 DH. Le montant total de l'opération s'est élevé à 800 774 800 DH.

Le 22 Septembre 2008, la BCP a procédé à une augmentation de capital par la création de 284 137 actions en faveur des salariés du CPM. Cette augmentation de capital s'est faite au prix unitaire de 1 888 DH, soit une prime d'émission de 1 788 DH par action, pour un montant total de 536 450 656 DH. Les salariés détiennent suite à cette opération 4,6% du capital de la BCP.

Une réduction du nominal des actions de la BCP de 100 DH à 10 DH par action a été effectuée le 15 Janvier 2009.

Le capital social de la BCP, qui s'élevait à 617 218 800 DH est réparti en 61 721 880 actions suite au split.

En date du 13 février 2009, une augmentation de capital social de la BCP de 6,62% a été réalisée, exclusivement réservée à l'OCF, pour un montant global de 1 milliard de dirhams, répartis en augmentation de capital de 43 763 680 dirhams et en prime d'émission de 956 236 320 dirhams. Le capital social de la BCP, en date du 13 février 2009, est de 660 982 480 dirhams.

Le 29 octobre 2010, suite à l'opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP, le capital de la BCP a augmenté de 100 MDH, réparti en augmentation de capital de 3 125 000 dirhams et en prime d'émission de 96 875 000 DH dirhams.

En mai 2011 et suite à une convention signée entre l'Etat et le Groupe Banque Populaire, 20% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des 10 banques populaires régionales pour un montant de 5,3 milliards de DH.

Cette opération intervient après celle réalisée en 2002 conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi 12/96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc et vise un ensemble d'objectifs :

- Renforcer la cohésion du Crédit Populaire du Maroc et le rapprocher des standards et normes des grands groupes mutualistes internationaux où les banques régionales détiennent la majorité, voire la totalité du capital de leur banque centrale ;
- Consolider l'interdépendance fonctionnelle et organisationnelle entre les organismes du CPM qui apparait, comme une nécessité compte tenu de l'évolution de la réglementation bancaire, particulièrement, dans le cadre de Bâle II d'autant plus que la loi a habilité la BCP à consolider les comptes du Groupe.

Ainsi, et à l'issue de cette opération, les Banques Populaires Régionales deviendront l'actionnaire de référence de la Banque Centrale Populaire avec près de 39,1% de son capital au moment où l'Etat et les Banques Populaires Régionales continueront à détenir, ensemble, la majorité du capital de la BCP.

Suite à l'augmentation de capital réservée aux institutionnels sélectionnés ainsi qu'au personnel du CPM, le 13 septembre 2011, le capital social de la BCP a été augmenté de 117 195 450 DH pour s'établir à 781 302 930 DH, correspondant à 78 130 293 actions.

En date du 02 novembre 2011, la BCP a procédé à une augmentation de capital par incorporation de ces réserves d'un montant égal au capital. Le capital est ainsi passé de 781.302.930 Dirhams à 1.562.605.860 Dirhams par voie d'incorporation d'une partie des réserves.

Cette augmentation de capital a été réalisée par la création de 78.130.293 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dirhams chacune, émises au pair et attribuées gratuitement aux actionnaires, à raison d'une (1) action nouvelle pour une action ancienne.

A la date du 30 mai 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la BPCE Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 653 072 441 DH. Le capital social de la BCP est augmenté de 82 242 410 DH pour s'établir à 1 644 848 270 DH, correspondant à 164 484 827 actions.

Le 26 septembre 2012, 10% du capital de la BCP détenus par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant de 3,3 milliards de DH.

Le 22 octobre 2012, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée à la SFI. Le montant global de cette augmentation est de 1 740 076 296 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 86 570 960 DH pour s'établir à 1 731 419 230 DH, correspondant à 173 141 923 actions.

Le 17 avril 2014, 6% du capital de la BCP détenu par le Trésor a été cédé au profit des banques populaires régionales pour un montant total de 2,055 milliards de DH.

Le 25 novembre 2015, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée aux membres du personnel du Crédit Populaire du Maroc. Le montant global de cette augmentation est de 1 676 742 872 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 91 127 330 DH pour s'établir à 1 822 546 560 DH, correspondant à 182 254 656 actions.

A la date du 30 juin 2016, la BCP a procédé à une opération de fusion-absorption de la BP d'El Jadida-Safi pour un actif net apporté d'un montant de 1 247 074 700 DH. Cette opération n'a pas eu d'incidence sur le capital de la BCP.

Le 12 juin 2019, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée aux BPRs d'un montant global de 2 760 000 000 DH. Cette augmentation de capital a précédé l'augmentation de capital réservée au personnel du CPM et des entités concernées en vue de se conformer aux exigences légales et réglementaires de seuil minimal de détention de la BCP par les BPRs de 51% tel que stipulé précédemment à la loi 32-20 par l'article 17 de la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc. Le capital social de la BCP a augmenté de 1 822 546 560 DH à 1 922 546 560 DH.

Le 25 juin 2019, la BCP a procédé à une augmentation de capital réservée au personnel du CPM et des entités concernées d'un montant global de 2 210 000 000 DH. Le capital social de la BCP a augmenté de 1 922 546 560 DH à 2 022 546 560 DH.

Le 21 décembre 2019, la BCP a procédé à une opération de fusion absorption de la BPR de Meknès par la BPR de Fès sans incidence sur le capital de la BCP.

Le 22 septembre 2021, la BCP a réalisé une opération d'augmentation de capital par conversion optionnelle partielle en actions dans la limite de 50% des dividendes relatifs à l'exercice 2020 réservée à l'ensemble des actionnaires à la veille de l'opération. Le capital a été porté à 2 033 124 730 DH pour 1 057 817 d'actions nouvelles, à un prix d'émission à 263 DH prime d'émission comprise.

II.3. Actionnariat de la BCP

II.3.1. Évolution historique de l'actionnariat

Actionnaires	31-déc-17		31-déc-18		31-déc-19		31-déc-20		31-déc-21		30-Juin-22	
	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote	nombre de titres détenus	%Capital et droits de vote
BPR	95 528 367	52,41%	94 226 380	51,70%	104 406 380	51,62%	99 768 135	49,33%	84 927 281	41,77%	84 927 281	41,77%
Trésor	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Personnel	6 751 545	3,70%	5 096 260	2,80%	12 295 976	6,08%	13 195 163	6,52%	11 515 691	5,66%	10 171 783	5,00%
OCP	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
BPCE Maroc	8 224 241	4,51%	8 224 241	4,51%	8 224 241	4,07%	8 224 241	4,07%	8 224 241	4,05%	8 224 241	4,05%
Institutionnels sélectionnées dont:	48 732 424	26,74%	52 266 061	28,68%	56 126 872	27,75%	61 730 781	30,52%	76 385 622	37,57%	76 431 145	37,59%
MCMA	9 822 289	5,39%	10 198 589	5,60%	9 198 589	4,55%	13 174 352	6,51%	13 498 517	6,64%	13 498 517	6,64%
CIMR	10 904 158	5,98%	10 904 158	5,98%	13 076 044	6,47%	9 198 590	4,55%	23 484 710	11,55%	23 484 710	11,55%
RCAR	11 092 510	6,09%	11 092 510	6,09%	11 092 510	5,48%	11 092 510	5,48%	11 462 803	5,64%	11 462 803	5,64%
Divers actionnaires	22 911 805	12,57%	22 315 476	12,24%	21115083	10,44%	19 336 335	9,56%	22 214 444	10,93%	23 407 522	11,51%
Actions auto-détenues	106 273	0,06%	126 237	0,07%	86 103	0,04%			45 193	0,02%	150 500	0,07%
TOTAL	182 254 656	100,00%	182 254 656	100,00%	202 254 656	100,00%	202 254 656	100,00%	203 312 473	100,00%	203 312 473	100,00%

BP Fès Meknès a franchi à la hausse le 21 décembre 2018 le seuil de participation de 10% dans le capital de la BCP suite à la fusion de la BP Fès Taza et BP Meknès.

MCMA a franchi à la baisse le 12 juin 2019 le seuil de participation de 5% dans le capital de la BCP suite à un effet de dilution et ce dans le cadre des augmentations de capital de la BCP (l'augmentation de capital réservé au personnel du CPM et aux entités concernées ainsi que l'augmentation de capital réservé aux Banques populaires régionales).

En 2020, la CIMR a franchi à la baisse le seuil de 5% dans le capital BCP pour atteindre 4,55%. A l'inverse, MCMA a franchi le seuil de 5% pour détenir 6,51% du capital BCP.

Au 31 décembre 2020, MAMDA a procédé à l'acquisition de 4 116 000 actions sur le marché de blocs auprès de la BP Fès-Meknès au prix de 243 dirhams, franchissant ainsi à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de la BCP pour en détenir 6,51%.

Suite à la cession par la BP Fès-Meknès d'une partie de ses participations dans la BCP à MAMDA, la BPR Fès-Meknès a franchi, le 31 décembre 2020, à la baisse le seuil de participation de 10% dans le capital de la BCP.

Au 31 décembre 2020, MCMA a franchi à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de la BCP après avoir acquis 4 099 000 actions au cours 244 dirhams sur le marché de bloc des participations de la BP Fès-Meknès. Suite à cette transaction, la MCMA détient 6,57% du capital de la BCP.

En date du 28 décembre 2021, la CIMR a franchi à la hausse le seuil de participation de 10% dans le capital de la BCP après avoir acquis 5 056 366 actions au cours unitaire de 277 dirhams auprès des BPR. Elle déclare détenir 23 484 710 actions de la BCP représentant 11,55% du capital.

II.3.2. Actionnariat au 30 juin 2022

L'actionnariat de la BCP, au 30 juin 2022, se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	% de détention
BANQUES POPULAIRES REGIONALES	84 927 281	41,77
<i>CENTRE SUD</i>	10 822 212	5,32
<i>FES-MEKNES</i>	10 851 842	5,34
<i>LAÂYOUNE</i>	6 720 831	3,31
<i>TANGER-TETOUN</i>	11 059 899	5,44
<i>MARRAKECH – BENI MELLAL</i>	10 826 120	5,32
<i>RABAT-KENITRA</i>	11 310 282	5,56
<i>NADOR</i>	12 876 124	6,33
<i>OIJDA</i>	10 459 971	5,14
TRESORERIE GENERALE	1	0,00
SALARIES DU CPM ET ENTITES CONCERNEES	10 171 783	5,00
CIMR	23 484 710	11,55
MCMA	13 498 517	6,64
MAMDA	11 743 858	5,78
RCAR	11 462 803	5,64
MAC*	8 821 043	4,34
BPCE	8 224 241	4,05
CMR	4 694 982	2,31
WAFA ASSURANCE	2 127 182	1,05
SAHAM-ASSURANCE	576 316	0,28
ATLANTA	21 734	0,01
DIVERS ACTIONNAIRES	23 407 522	11,51
Actions auto-détenues	150 500	0,07
TOTAL	203 312 473	100,00

*Mutuelle Attamine Chaabi

Source : BCP

Chaque action détenue confère à son propriétaire un droit de vote simple.

Selon l'article 17 de la loi 32-20 modifiant et complétant la loi 12-96, portant réforme du Crédit Populaire du Maroc, le capital social de la Banque Centrale Populaire est détenu à hauteur d'au moins 34% par les Banques populaires régionales. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement

ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. Toute autre personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dans le capital de la Banque Centrale Populaire. A la veille de l'enregistrement du document de référence, aucun pacte n'existe entre les actionnaires de la BCP.

I.1.1. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

BPRs (Banques Populaires Régionales)

Cf Partie IV Activité de la Banque Centrale Populaire chapitre II.2

CIMR (Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite)

Créée en 1949, la CIMR a pour mission de promouvoir un régime de retraite pérenne, équilibré et solidaire, garantissant aux bénéficiaires une pension équitable dans le cadre d'une gestion efficace et de qualité. Tous les bénéfices qu'elle dégage sont reversés dans le fonds et profitent donc aux pensions des affiliés

La CIMR est gérée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale des adhérents.

Activité	Caisse de retraite
Forme Juridique	Société mutuelle de retraité
Adresse	100, Bd Abdelmoumen – 20340
Provisions techniques 31/12/2021	72 Mrds DH
Excédent d'exploitation hors PMC 31/12/2021	6 Mrds DH
Valeur du portefeuille 31/12/2021	84 Mrds DH
Actionnariat	-

Source : Rapport annuel d'activité 2021 de CIMR

RCAR (Régime Collectif d'allocation de Retraite)

Le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) est une institution publique de prévoyance sociale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créée par le Dahir portant Loi n° 1-77-216 du 4 octobre 1977 et gérée par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG). Constitué d'un Régime Général et d'un Régime Complémentaire, le RCAR a pour objet de garantir des droits personnels au profit de l'affilié ou ses ayants-cause, au titre des risques de vieillesse, d'invalidité et de décès.

Activité	Prévoyance et Retraite
Forme Juridique	Etablissement Public
Adresse	Avenue Annakhil, Rabat
Total bilan 31/12/2021	135 Mrds DH
Résultat net 31/12/2021	1,8 Mrds DH
Actionnariat au 31/12/2021	Caisse de Dépôt et de Gestion

Source : Rapport annuel d'activité CDG 2021

MAMDA (Mutuelle Marocaine Agricole Marocaine D'Assurances)

La Mutuelle Agricole Marocaine D'Assurances (MAMDA) est société d'Assurances Mutuelle régie par la Loi n° 17-99 portant Code des Assurances dont le siège social est situé à Rabat.

Activité	Assurances Mutuelle
Forme Juridique	Société Mutuelle
Adresse	Angle Avenue Mohammed VI, Rabat
Chiffre d'affaires 31/12/2021	8,6 Mrds DH
Actifs gérés 31/12/2021	45 Mrds DH
Actionnariat au 31/12/2021	-

Source : Site internet MAMDA

MCMA (Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances)

La Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA) est société d'Assurances Mutuelle régie par la Loi n° 17-99 portant Code des Assurances dont le siège social est situé à Rabat.

Activité	Assurances Mutuelle
Forme Juridique	Société Mutuelle
Adresse	Angle Avenue Mohammed VI, Rabat
Chiffre d'affaires 31/12/2021	8,6 Mrds DH
Actifs gérés 31/12/2021	45 Mrds DH
Actionnariat au 31/12/2021	-

Source : Site internet MAMDA

I.1.2. Négociabilité des titres

Les actions BCP sont cotées à la Bourse de Casablanca, et sont librement cessibles ou transmissibles. Il n'existe dès lors aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions BCP.

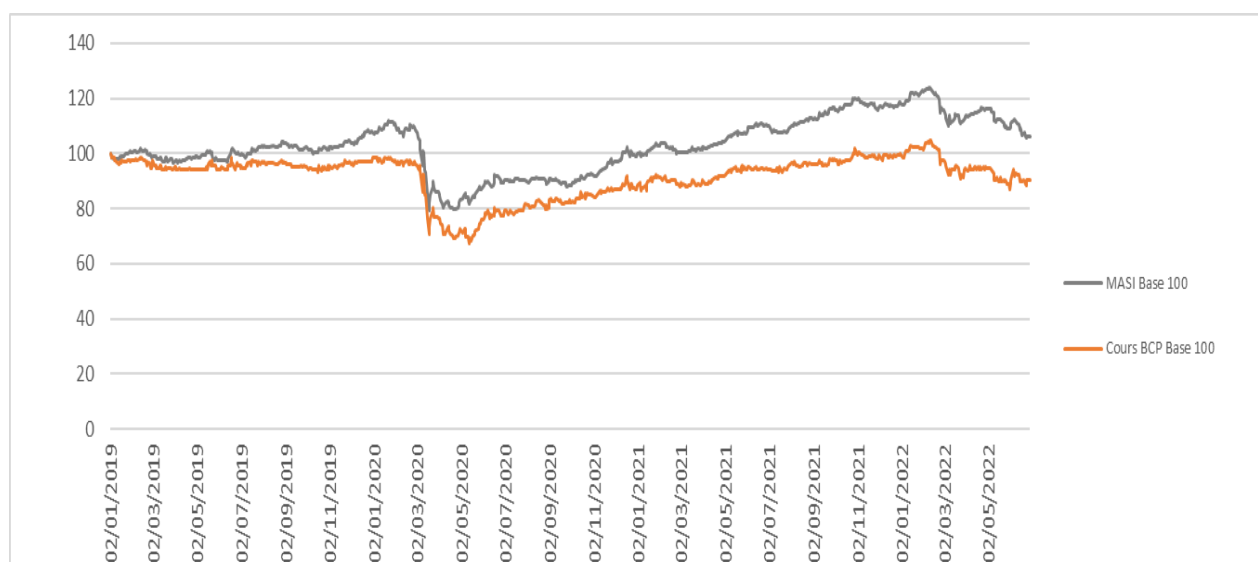
La valeur BCP est cotée à la Bourse de Casablanca sous le code de cotation 11 884. Au 28/06/2022, le flottant du titre BCP est de 20% du capital, soit 40 662 495 actions.

Caractéristiques des actions BCP

Date de cotation des actions	08 juillet 2004
Libellé	BCP
Ticker	BCP
Code ISIN	MA0000011884
Compartiment	Marché principal
Secteur	Banques

Source : Bourse de Casablanca

Le graphe ci-dessous retrace l'évolution de l'action BCP du 01 janvier 2019 au 28 juin 2022, en comparaison avec l'indice MASI (Moroccan All Shares Index) :



Source : Bourse de Casablanca

Durant la période d'observation qui s'étale du 01 janvier 2019 au 28 juin 2022, le titre BCP a sous-performé l'indice du MASI en enregistrant une évolution de -9,5% contre +6,3% pour le MASI. L'analyse de l'évolution du cours de la BCP durant la période d'observation fait ressortir les tendances principales suivantes :

- Une quasi-stagnation du cours en 2019 : un CMP de 277,13 DH est enregistré en janvier 2019 contre 278,8 en décembre 2019, soit une évolution 0,05 %¹.
- Une tendance baissière exceptionnelle entre le mois de janvier et avril 2020 de l'ordre de 9,8%² en moyenne par mois faisant passer le CMP de 275,98 DH à 202,72 DH :
 - Il est à noter que cette baisse, accentuée courant du mois de mars, fait suite aux mesures de confinement et de l'état d'urgence sanitaire décrété le 20 mars 2020 pour lutter contre la propagation de la Covid-19, ayant créé un mouvement de panique générale sur les marchés financiers
- Durant cette phase de baisse, le cours de clôture oscillait entre 195,00 DH, valeur minimum enregistrée en avril 2020 et 277,00 DH, le maximum franchi en janvier 2020.
- La croissance repart à la hausse à partir du mois de mai 2020, hormis quelques mouvements irréguliers entre 8 et le 15 mai 2020, période durant laquelle le cours a franchi un niveau historiquement bas pour atteindre 190,00 DH.
- Une croissance régulière observée à partir de la mi-mai 2020 et jusqu'à février 2021, passant d'un CMP mensuel de 204,76 DH à 254,46 DH, soit une croissance mensuelle moyenne de 2,4%³.
- En mars 2021, le cours moyen pondéré a enregistré une légère baisse de 2% pour s'établir à 249,72 DH, avant de repartir à la hausse les mois suivants, atteignant ainsi 255,00 DH au mois de juin 2022 soit une croissance moyenne de 0,14%⁴ par mois.
- Durant cette phase de hausse, allant de la mi-mai 2020 à juin 2022, le cours de clôture a atteint un pic de 295,0 DH en février 2022 et un creux de 197,3 DH en mai 2020.

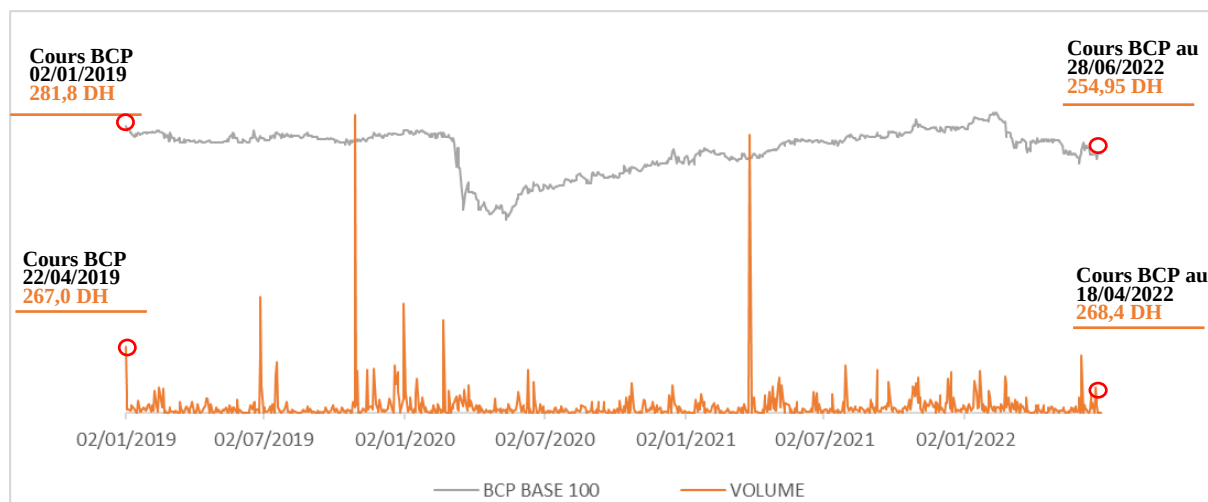
¹ Taux de croissance mensuel moyen calculé comme suit : $((\text{CMP décembre-19} / \text{CMP Janvier-19})^{1 / \text{nombre de mois (11)}} - 1)$

² Taux de croissance mensuel moyen calculé comme suit : $((\text{CMP Avril-20} / \text{CMP Janvier-20})^{1 / \text{nombre de mois (3)}} - 1)$

³ Taux de croissance mensuel moyen calculé comme suit : $((\text{CMP Février-21} / \text{CMP Mai-20})^{1 / \text{nombre de mois (9)}} - 1)$

⁴ Taux de croissance mensuel moyen calculé comme suit : $((\text{CMP Juin-22} / \text{CMP Mars-21})^{1 / \text{nombre de mois (15)}} - 1)$

Le graphe ci-dessous retrace l'évolution du cours de l'action BCP ainsi que les volumes échangés sur les trois dernières années :



Source : Bourse de Casablanca

Les tableaux suivants présentent le cours le plus bas et le plus haut en fonction des périodes ainsi que le volume total échangé.

Période d'observation annuelle

	2019	2020	2021	Janv. 22 - juin 22
Cours plus haut (DH)	281,8	277	287,5	295
Cours plus bas (DH)	263,1	190	244	245
Nombre de titre traités	10 162 877	7 939 600	9 552 787	3 941 779
Volume (DH)	2 750 814 593	1 880 524 680	2 537 593 846	1 069 888 299
Volume quotidien moyen (DH)	7 536 478	5 152 122	6 952 312	5 862 402

Période d'observation semestrielle

	Janvier 20 - Juin 20	Juillet 20 - Décembre 20	Janvier 21 - Juin 21	Juillet 21 - Décembre 21	Janvier 22 - juin 22
Cours plus haut (DH)	277	259	269	288	295
Cours plus bas (DH)	190	220	244	262	245
Nombre de titre traités	5 217 949	2 721 651	4 815 067	4 737 720	3 941 779
Volume (DH)	1 229 310 700	651 213 981	1 231 063 322	1 306 530 524	1 069 888 299
Volume quotidien moyen (DH)	6 735 949	3 568 296	6 745 552	7 159 071	5 862 402

Période d'observation Trimestrielle

	Juillet 20 - Septembre 20	Octobre 20 - Décembre 20	Janvier 21 - Mars 21	Avril 21 - Juin 21	Juillet 21 - Septembre 21	Octobre 21 - Décembre 21	Janvier 22 - Mars 22	Avril 22 - Juin 22
Cours plus haut (DH)	236	259	260	269	276	288	295	270
Cours plus bas (DH)	220	231	244	250	262	271	256	245
Nombre de titre traités	912 487	1 809 164	2 685 867	2 129 200	1 878 971	2 858 749	2 340 704	1 601 075
Volume (DH)	208 834 179	442 379 802	674 998 400	556 064 922	508 440 654	798 089 870	658 522 948	411 365 351
Volume quotidien moyen (DH)	2 288 594	4 847 998	7 397 243	6 093 862	5 571 952	8 746 190	7 216 690	4 508 113

Période d'observation mensuelle

	Janvier 22	Février 22	Mars 22	Avril 22	Mai 22	Juin 22
Cours plus haut (DH)	290	295	275	270	267	265
Cours plus bas (DH)	278	271	256	265	245	249
Nombre de titre traités	859 290	957 802	523 612	337 885	362 342	900 848
Volume (DH)	246 576 457	273 204 015	138 742 477	89 958 878	91 703 446	229 703 027
Volume quotidien moyen (DH)	8 219 215	9 106 801	4 624 749	2 998 629	3 056 782	7 656 768

Le cours de la BCP a évolué entre un maximum de 295,0 dhs et un minimum de 190 dhs sur la période observée (2019 – juin-22).

Au 28 juin 2022, le cours de la BCP s'établit à 254,9 dhs en baisse de 4.5% en glissement annuel. Le MASI a quant à lui enregistré une baisse de -3,6% sur la même période.

La valeur BCP n'a fait l'objet d'aucune suspension durant les exercices 2019, 2020, 2021 et jusqu'au 28 juin 2022.

I.1.3. Politique de distribution de dividendes

Dispositions Statutaires relatives à l'affectation et Répartition des bénéfices

Selon l'article 41 des statuts de la BCP, les produits de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, ainsi que tous amortissements et provisions dont une provision spéciale pour risques courus du fait de la contribution d'assainissement à tout organisme du Crédit Populaire du Maroc et toute contribution légale au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc en application des dispositions de la Loi n°12-96 modifiée et complétée par la loi 32-20, constituent les bénéfices nets, ou les pertes de l'exercice.

Sur le bénéfice net de chaque exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord procédé au prélèvement de 5% pour constituer la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice augmenté, le cas échéant, du report bénéficiaire des exercices précédents et diminué du report déficitaire de ces mêmes exercices, des réserves imposées par la loi, ou de réserves dont la constitution peut être décidée, avant toute distribution, par le Comité Directeur au titre de la contribution complémentaire au Fonds de Soutien du Crédit Populaire du Maroc, ou par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Après approbation des comptes et constatations de l'existence des sommes distribuables, l'AGO détermine la part à attribuer aux actionnaires sous forme de dividendes. Le reliquat est affecté aux réserves et au report à nouveau. La distribution des dividendes prend en compte les besoins d'investissement et les besoins en fonds propres de la BCP pour être conforme aux exigences réglementaires.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation de ce bénéfice. A ce titre, elle peut, en totalité ou partiellement, l'affecter à la constitution de toutes réserves générales ou spéciales, le reporter à nouveau ou l'attribuer totalement ou partiellement aux actionnaires sous forme de dividendes.

L'Assemblée fixe un premier dividende, après détermination, le cas échéant, de la part attribuée aux actions jouissant de droits prioritaires ou d'avantages particuliers, attribué aux actions ordinaires, calculé sur le montant libéré et non remboursé du capital social. Le solde peut constituer un superdividende, après déduction de toutes autres affectations de réserves.

Dispositions Statutaires relatives à la mise en paiement des dividendes

Conformément à l'article 43 des statuts, l'Assemblée Générale ou à défaut le Conseil d'Administration, fixe les modalités de mise en paiement des dividendes.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal compétent.

Elle peut être suspendue à titre de sanction si le propriétaire des actions ne les a pas libérées des versements exigibles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans, à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de la société. En cas de cession d'actions, l'acquéreur a droit aux dividendes non encore mis en paiement, sauf convention contraire des parties, notifiée à la société.

Les statuts de la BCP ne disposent pas de règles concernant les restrictions éventuelles, dividendes statutaires ou prioritaires.

Dividendes payés au cours des 3 derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la société sur les 3 derniers exercices :

(MDH)	2019	2020	2021
Résultat social	2 581	2 103	2 310
Dividendes distribués (*)	-	1 618	1 728
Taux de distribution des dividendes	0%	76,93%	74,82%
Résultat net par action (DH)	-	14,6	11,36
Dividende par action (DH)	-	8	8,5
Nombre d'actions	182 254 656	202 254 656	203 312 473

(*) Les dividendes issus du résultat de l'année N ne seront distribués que lors de l'année N+1

Les actions auto détenues ne bénéficient pas de dividendes

Source : BCP-Comptes sociaux

Le montant des dividendes mis en distribution est déterminé en prenant en considération les besoins en capitaux de la BCP, le rendement des capitaux, et sa rentabilité actuelle et future.

Au cours de l'exercice 2020, la Banque Centre Populaire a suspendu la distribution de ses dividendes afférents à l'exercice 2019 afin de se conformer à la demande Bank Al-Maghrib.

Au cours de l'exercice 2021, la Banque Centrale Populaire a procédé à une distribution de dividendes d'un montant total de 1 618 MDH, soit 8 dirhams par action, correspondant à 76,93% du résultat de l'exercice 2020.

La Banque Centrale Populaire a décidé d'augmenter le capital social de la banque par conversion optionnelle partielle d'une partie de ces dividendes, dans la limite de 50% des dividendes entre le 13 Août et le 13 Septembre 2021.

Au cours de l'exercice 2022, la Banque Centrale Populaire a procédé à une distribution de dividendes d'un montant total de 1 728 MDH, soit 8,5 dirhams par action, correspondant à 75% du résultat de l'exercice 2021.

I.1.4. Endettement

I.1.4.1 Dette privée

I.1.4.1.1. Certificats de Dépôts

Le Conseil d'Administration de la BCP du 22 septembre 2008 a autorisé le programme d'émission de certificat de dépôts pour un plafond d'un milliard de dirhams. Ce plafond a été doublé par le conseil d'administration du 23 septembre 2010 pour le porter à 2 Milliards de dirhams.

Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire, tenu en date du 04 septembre 2012 « donne son accord pour l'extension de plafond du programme d'émissions des certificats de dépôt de la BCP en le portant de 7 à 12 milliards de dirhams et confère au Président du Conseil d'Administration tous pouvoirs pour faire toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de cette opération, avec faculté de subdélégation. »

Par ailleurs, le Conseil d'Administration, tenu en date du 08 novembre 2017 autorise la BCP à procéder à des émissions de certificats de dépôts à taux variables indexés sur la performance de tous les produits financiers autorisés par l'AMMC sur le marché national et/ou par une autorité de régulation équivalente sur tout marché international. Cette autorisation est plafonnée à 20% du programme d'émission, soit 2,4 milliards DH.

Depuis 2009, la BCP émet régulièrement des Certificats de Dépôt sur le marché de la dette privée.

L'encours des émissions de Certificats de Dépôt de la BCP est nul au 30 septembre 2021.

Le programme d'émission des Certificats de Dépôt permet à la Banque Centrale Populaire de diversifier davantage ses sources de financement en faisant appel directement au marché des capitaux, et ce pour faire face à ses besoins grandissants de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente l'encours des certificats de dépôts et leurs caractéristiques :

MDH	2019	2020	2021
Certificats de dépôts	2 510	0	0

Source : comptes sociaux BCP

La BCP n'a procédé à aucun rachat de ses Certificats de Dépôts.

I.1.4.1.2. Emprunts obligataires

Le tableau ci-dessous présente l'état des émissions obligataires non échues de la BCP et leurs caractéristiques au 30/06/2022:

MDH	2019	2020	2021	30/06/2022
Obligations	9 046	10 500	9 700	9 700

Source : comptes sociaux BCP

Nature des titres	Date d'émission/jouissance	Date d'échéance	Cotation	Valeur nominale	Montant en millions de DH	Maturité	Prime de risque	Nature du taux	Taux actuellement en vigueur	Fréquence et date de révision(*)	Mode de Remboursement
Obligations subordonnées	29/06/2017	29/06/2024	Non cotée	100000 MAD	933,8 MDHS	7 ans	60 pb	Taux fixe	3,63%		In fine
Obligations subordonnées	29/06/2017	29/06/2027	Non cotée	100000 MAD	1 066,2 MDHS	10 ans	70 pb	Taux fixe	4,00%		In fine
Obligations subordonnées	28/12/2017	28/12/2024	Non cotée	100000 MAD	2 000 MDHS	7 ans	50 pbs	Taux variable	2,07%	Annuellement 28/12/2021	In fine
Obligations subordonnées	20/12/2018	20/12/2028	Non cotée	100000 MAD	2 000 MDHS	10 ans	50 pbs	Taux variable	2,08%	Annuellement 20/12/2021	In fine
Obligations subordonnées	26/12/2019	26/12/2029	Non cotée	100000 MAD	2 000 MDHS	10 ans	55 pbs	Taux fixe	3,28%		In fine
Obligations subordonnées	29/12/2020	30/12/2030	Non cotée	100000 MAD	1 500 MDHS	10 ans	45 pbs	Taux variable	2,05%	Annuellement 29/12/2021	In fine

(*) Applicable aux taux variables

Source : BCP

Au 30 Juin 2022, les obligations de type Gender Bonds sont les suivants :

Nature des titres	Date d'émission/jouissance	Date d'échéance	Cotation	Valeur nominale	Montant en millions de DH	Maturité	Prime de risque	Nature du taux	Taux actuellement en vigueur	Fréquence et date de révision	Mode de Remboursement
Obligations de type Gender Bonds	31/12/2021	31/12/2025	Non cotée	100 KMAD	200 MDH	4 ans	30 pbs	Taux fixe	2,21%	-	In fine

Source : BCP

En juin 2017, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 2,0 milliards de dirhams alloué sur deux tranches :

- Une tranche allouée à hauteur de 933,8 Mdh d'une maturité de 7 ans à taux fixe de 3,63% ;
- Une tranche allouée à hauteur de 1 066,2 Mdh d'une maturité de 10 ans à taux fixe de 4,00%

En juin 2017, la BCP a émis un emprunt obligataire de type Green Bond d'une maturité de 10 ans amortissable semestriellement au taux fixe de 2,182% réservé à la SFI, membre du Groupe de la Banque mondiale, et Proparco, filiale de l'Agence Française de Développement (AFD) dédiée au secteur privé, pour des montants respectifs de 100 et de 35 millions d'Euros. Cet emprunt obligataire a fait l'objet d'un remboursement anticipé le 29 décembre 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire datant du 07 novembre 2017, a autorisé le Conseil d'Administration à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés avec ou sans appel public à l'épargne, plafonné à huit milliards de dirhams (8 000 000 000 DH).

En décembre 2017, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 2,0 milliard de dirhams d'une maturité de 10 ans avec le taux nominal calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté et calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux de référence du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, dans un délai de 5 jours de bourse précédent chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque de 50 pbs.

En décembre 2018, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 2,0 milliard de dirhams d'une maturité de 10 ans réservé aux investisseurs institutionnels avec le taux nominal calculé sur la base du dernier taux des Bons du Trésor 52 semaines monétaire constaté et calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux de référence du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, dans un délai de 5 jours de bourse précédant chaque date d'anniversaire. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté de la prime de risque de 50 pbs.

En décembre 2019, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 2,0 milliard de dirhams d'une maturité de 10 ans à taux fixe, avec le taux nominal fixe de 3,29%

En décembre 2020, la BCP a émis un emprunt obligataire subordonné non coté de 1,5 milliard de dirhams d'une maturité de 10 ans à taux fixe, réservé aux investisseurs institutionnels avec le taux nominal de 2,17%.

En décembre 2021, la BCP a émis son premier Gender Bonds pour un montant de 200 millions de dirhams et d'une maturité de 4 ans. Réalisée dans le cadre d'un placement privé, cette opération vise à l'autonomisation économique des femmes au travers de la fondation Attawfiq Micro-finance.

Emissions décidées par les instances mais non encore réalisées

L'Assemblée Générale Ordinaire datant du 07 novembre 2017, ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration relatif à un programme d'émission obligataire, et en faisant usage de la faculté qui lui est réservée par l'article 294 de la loi n 17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, autorise le Conseil d'Administration à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés avec ou sans appel public à l'épargne, jusqu'à concurrence d'un montant, pour la totalité des emprunts à émettre, plafonné à huit milliards de dirhams (8 000 000 000 DH).

L'autorisation ainsi conféré par l'AGO est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de tenue de l'assemblée.

Date de tenue de l'AGO autorisant le programme de l'émission obligataire :	07 novembre 2017
Montant autorisé :	8 000 000 000 DH
Montant des émissions obligataires précédentes :	7 700 000 000 DH
Reliquat :	300 000 000 DH

L'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 juin 2021 autorise le Conseil d'Administration à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés y compris de type AT1, avec ou sans appel public à l'épargne, jusqu'à concurrence d'un montant, pour la totalité des emprunts à émettre, plafonné à dix milliards de dirhams (10 000 000 000 DH). Cette autorisation conférée est valable pour une durée de cinq (5) années à compter du 24 juin 2021.

I.1.4.2 Dettes bancaires

En MDH	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Dettes bancaires	142 695	142 720	160 092	0,0%	12,2%

Source : BCP - Comptes sociaux

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de la BCP s'élèvent à 143 milliards de dirhams à fin décembre 2020 en quasi-stagnation par rapport à 2019 et 160 milliards de dirhams à fin 2021.

Dans le cadre de son endettement auprès d'institutions financières multilatérales et internationales, la BCP est engagée à respecter des covenants notamment certains qui convergent avec la réglementation bancaire Marocaine en matière de ratios prudentielle (LCR, ratio de solvabilité...). Aussi, la BCP

respecte des engagements RSE ainsi que le droit international en matière de financement du terrorisme, lutte d'anti-blanchiment ...

I.1.4.3 Engagements hors bilan

Évolution des Engagements donnés par signature

En MDH	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Engagements de financement donnés en faveur d'EC	316	386	229	22,1%	-40,7
Engagements de financement en faveur de la clientèle	20 897	23 702	28 445	13,4%	20,0%
Engagements de garantie d'ordre d'EC	7 587	7 141	17 731	-5,9%	>100%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	9 476	9 348	9 922	-1,4%	6,1%
Autres titres à livrer	-	-	-	-	-
Total engagements donnés	38 276	40 577	56 330	6,0%	38,8%

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin 2019, les engagements donnés s'établissent à 38,3 MMDH et sont composés majoritairement des engagements en faveur de la clientèle (+20,89 MMDH).

A fin 2020, les engagements donnés s'établissent à 40,6 MMDH et sont composés majoritairement des engagements en faveur de la clientèle (+23,7 MMDH).

A fin 2021, les engagements donnés s'établissent à 56,3 MMDH et sont composés majoritairement des engagements en faveur de la clientèle (+28,4 MMDH).

Évolution des Engagements reçus par signature

En MDH	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Engagements de financement reçus d'EC	3	3	3	0%	0%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	14 763	14 573	21 927	-1,3%	50,5%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	1 913	2 229	2 867	16,5%	28,6%
Autres titres à recevoir	10	-	-	na	-
Total engagements reçus	16 689	16 805	24 796	0,7%	47,6%

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin 2019, les engagements reçus augmentent de 32,2% par rapport à 2018 pour s'établir à 16,7 MMDH. Cette hausse est principalement portée par les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers qui s'élèvent à 1,9 MMDH (+137,76%) et les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés qui atteignent 14,8 MMDH (+25,98%).

A fin 2020, les engagements reçus augmentent de 0,7% par rapport à 2019 pour s'établir à 16,8 MMDH. Cette hausse s'explique principalement par les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers qui augmentent de 16,5% et atteignent 2,2 MMDH, couplé à la baisse des engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés qui passent à 14,6 MMDH.

A fin 2021, les engagements reçus augmentent de 47,6% par rapport à 2020 pour s'établir à 24,8 MMDH. Cette hausse s'explique principalement par les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers qui augmentent de 28,6% et atteignent 2,9 MMDH, couplé à la hausse des engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés qui passent à 21,9 MMDH.

I.1.4.4 Nantissements d'actions BCP

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, les actions BCP détenues par le CPM ne font l'objet d'aucun nantissement.

I.1.4.5 Nantissements d'actifs

A la date d'enregistrement du présent Document de référence, les actifs de la BCP ne font l'objet d'aucun nantissement.

I.2. Notation de la BCP

Au 6 octobre 2020, à l'occasion de la publication des résultats semestriels la notation Moody's a été maintenue à Ba1 pour les dépôts bancaires en monnaie locale avec une perspective Stable et une notation de base de crédit (BCA) à B1.

Le 10 février 2021 Moody's a maintenu les notes Ba1 des dépôts à long terme du Groupe Banque Centrale Populaire qui intègrent l'évaluation à b1 du crédit de base. Les notations des dépôts à long terme de la banque (en monnaie locale et en devises) ont une perspective négative.

La banque est également notée Aa1.ma/ pour les dépôts en monnaie locale et en devises étrangères à l'échelle nationale MA-1.

Le 12 juillet 2022, Moody's a maintenu sa notation de Ba1 des dépôts long terme du Groupe Banque Centrale Populaire.

Les notes Ba1 des dépôts à long terme du Groupe Banque Centrale Populaire (BCP) intègrent :

- L'évaluation b1 des crédits de base de la banque
- L'évaluation de la très forte probabilité d'un soutien de la part du gouvernement Marocain

Le soutien du gouvernement reflète l'importance de la banque pour le système financier local, ainsi que sa place stratégique dans le paysage économique du Maroc. La désignation de la banque comme D-SIB par Bank Al Maghrib conforte le soutien potentiel du gouvernement à la Banque en cas de besoin.

La notation b1 des crédits de base reflète la bonne gestion des risques par la Banque, ainsi que sa réputation de banque coopérative bien établie qui génère une rentabilité saine, des fonds stables et un haut niveau de liquidité. Ces différents éléments contrebalancent les risques liés à la concentration des crédits et à l'exposition en Afrique Sub-Saharienne.

Moody's s'attend à ce que la rentabilité de la banque (mesurée par son bénéfice net par rapport aux actifs corporels) atteigne ses niveaux d'avant pandémie dans les 12-18 prochains mois, principalement en raison de l'augmentation du résultat d'exploitation et à la réduction continue des provisions.

Moody's s'attend à ce que la capitalisation du Groupe Banque Populaire reste relativement modeste au cours des 12-18 mois à venir, reflétant une rentabilité solide (bien qu'encore un peu inférieure aux niveaux pré-pandémie), une croissance modérée du crédit et une rétention des bénéfices. Le ratio de distribution consolidé du groupe pour 2021 est de 63,4 % (ratio de distribution effectif de 36,9 %, si l'on exclut le dividende versé aux BPR entièrement intégrées).

Le Groupe Banque Populaire est confrontée à des risques environnementaux modérés. Les risques climatiques physiques reflètent la forte dépendance du Maroc vis-à-vis de l'agriculture pluviale, et la rareté de l'eau qui entraîne la diminution des réserves d'eau souterraine. Parmi les facteurs d'atténuation des risques environnementaux, citons la diversification du portefeuille de prêts de la Banque, tant à

l'intérieur qu'à l'extérieur du Maroc. La Banque s'engage à développer ses capacités de gestion du risque climatique dans sa gestion de portefeuille.

L'évolution de la notation *Moody's* attribué à la BCP a évolué comme suit :

	2019	2020	2021	2022
Perspective	Stable	Stable	Négative	Stable
Évaluation de base de crédit (Baseline Credit Assessment-BCA)	B1	B1	B1	B1
Dépôts bancaires –En Monnaie locale – Base globale	Ba1 / Not Prime	Ba1 / Not Prime	Ba1 / Not Prime	Ba1/Not Prime
Dépôts bancaires – En Devise – Base globale	Ba2 / Not Prime	Ba2 / Not Prime	Ba2 / Not Prime	Ba1/Not Prime
Évaluation du risque de contrepartie	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)	Ba1 (cr) / Not Prime (cr)
Dépôts bancaires – En Devise – Base nationale	Aa3.ma/MA-1	Aa3.ma/MA-1	Aa3.ma/MA-1	-
Dépôts bancaires –En Monnaie locale – Base nationale	Aa1.ma/MA-1	Aa1.ma/MA-1	Aa1.ma/MA-1	-

Le 31 Mai 2022, l'agence de notation Standard & Poor's a attribué à la BCP la notation de BB/Stable/B.

Sur les 4 années précédentes la notation s'est présentée comme suit :

	2019	2020	2021	2022
Notation de la BCP	NA	BB/Stable/B	BB/Stable/B	BB/Stable/B

Malgré la pandémie, Standard & Poor's pense que les bénéfices et les réserves de capital de la BCP continueront à absorber l'impact négatif des retombées économiques de la pandémie.

Les notes de la BCP intègrent leur opinion sur la solvabilité du groupe, qui comprend la BCP, ses huit banques régionales et ses filiales.

Selon l'agence de notation, les autres facteurs de notation resteront stables. La notation de la BCP est soutenue par la position de leader de la banque sur le marché marocain, en tant que l'une des principales banques commerciales privées, et par sa diversification géographique croissante. Bien que ses activités à l'étranger aient contribué jusqu'à 25 % de son revenu d'exploitation en 2021, ce qui est inférieur à celui de ses principaux concurrents nationaux, il est compris que la BCP est en train de devenir un acteur majeur dans le secteur de la banque.

L'agence de notation Standard & Poor's s'attend à ce que la BCP préserve sa position de leader sur le marché marocain et maintienne sa forte franchise en Afrique sub-saharienne, suite à la mise en œuvre d'une stratégie de diversification réussie au cours des dernières années.

Son succès commercial découle de son modèle d'entreprise unique, de son vaste réseau et de sa large gamme de services bancaires, d'assurance et de gestion d'actifs offerts à environ 8,7 millions de clients au Maroc.

II. GOUVERNANCE DE LA BCP

II.1. Dispositions régissant les assemblées générales

II.1.1. Assemblées Générales

Les actionnaires se réunissent en Assemblées Générales qui peuvent être ordinaires ou extraordinaires.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires ; ses décisions obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables, opposants ou privés de droit de vote.

Les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques à l'émetteur et dérogoires à la loi 17-95 relative à la société anonyme telle que modifiée et complétée et qui régissent les assemblées générales.

D'autre part, il n'est pas prévu des conditions spécifiques d'acquisition de droits de vote double.

II.1.2. Assemblées générales Ordinaires

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires est convoquée en vue de prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, sous réserve de prolongation de ce délai une seule fois et pour la même durée, par ordonnance du Président du tribunal compétent statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

Les articles 121 et suivants de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes régissent les délais de tenue de l'assemblée générale annuelle.

Quorum

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Majorité

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

II.1.3. Assemblées Générales Extraordinaires

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions après accord du Comité Directeur.

Elle ne peut augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la société.

Quorum

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié des actions et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Majorité

Selon l'article 29 des statuts de la BCP, l'Assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

II.1.4. Convocation - Lieu des Réunions

Selon l'article 30 des statuts de la BCP, le Conseil d'Administration convoque les Assemblées d'actionnaires, fixe leur ordre du jour, arrête les termes des résolutions à leur soumettre et ceux du rapport à leur présenter sur l'activité de la société.

A défaut, les Assemblées Générales Ordinaires peuvent également être convoquées par :

- Le ou les commissaires aux comptes ;
- Le ou les liquidateurs, en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- Un mandataire désigné en justice à la demande :
 - soit de tout intéressé en cas d'urgence,
 - soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Le ou les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'Assemblée des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception comportant un délai de 21 jours au moins.

Au cas où la convocation serait le fait d'un seul commissaire aux comptes par suite de mésentente entre eux, l'autorisation du Président du Tribunal est requise à ce faire.

Les Assemblées Générales se réunissent au siège social, ou en tout autre lieu où est situé le siège social figurant dans les avis de convocation.

Un avis de réunion est inséré dans un Journal d'annonces légales comportant les indications prévues à l'article 124 de la Loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée.

Les convocations aux Assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu de siège social, trente jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Lorsque l'Assemblée n'a pu délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée est convoquée huit jours au moins à l'avance, dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

Les Assemblées Générales peuvent être réunies verbalement et sans délai, si tous les actionnaires y sont présents ou représentés.

II.1.5. Ordre du Jour

Selon l'article 31 des statuts de la BCP, l'auteur de la convocation arrête l'ordre du jour de l'Assemblée qui figure sur les avis et les lettres de convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins (5%) cinq pour cent du capital social ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou de plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

Lorsque le capital est supérieur à cinq Millions de Dirhams (5 Millions DHS), le montant du capital à représenter est réduit à (2%) deux pour cent pour le surplus.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, doivent être adressées au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de la publication dudit avis de réunion.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation, ou en cas de prorogation.

II.1.6. Représentation aux Assemblées

Selon l'article 32 des statuts de la BCP, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, à condition, pour les propriétaires d'actions au porteur, de déposer, au lieu indiqué sur l'avis de convocation, ces actions ou un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.

Ces formalités doivent être effectuées cinq (5) jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer à l'Assemblée Générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ou par toute personne morale ayant pour objet la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières. Le mandat est donné pour une seule Assemblée. Il peut cependant être donné pour deux Assemblées, une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours.

Le mandat donné pour une Assemblée est valable pour des Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

II.1.7. Quorum - Droit de Vote

Selon l'article 35 des statuts de la BCP, dans toutes les Assemblées, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite éventuellement de celles qui sont privées du droit de vote, en vertu des dispositions légales ou statutaires.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à mainlevée, par bulletin secret ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs d'autres actionnaires en vue d'être représenté à une Assemblée et ce, sans limitation du nombre de mandats ni, de voix dont peut disposer une même personne.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée émet un vote favorable aux résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration.

II.2. Conseil d'Administration

Composition

Un Conseil d'Administration, de sept membres au moins et de douze membres au plus, administre la société. Ce nombre est porté à quinze lorsque les actions de la société sont inscrites à la cote de la bourse

des valeurs.

Toutefois, en cas de fusion, ces nombres de douze et quinze pourront être dépassés jusqu'à concurrence du nombre total des administrateurs en fonction depuis plus de six mois dans les sociétés fusionnées, sans pouvoir être supérieurs à vingt-quatre, vingt-sept dans le cas d'une fusion avec une autre société dont les actions sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs.

Nomination et durée des fonctions

Conformément à l'article 17.3 des statuts, les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 6 années au maximum.

Les administrateurs sont toujours rééligibles. L'Assemblée Générale Ordinaire peut, à tout moment, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement en toutes circonstances même si la question n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Nombre requis d'actions pour l'exercice des fonctions d'administrateur

Conformément à l'article 18 des statuts, chaque administrateur (hors administrateur indépendant) doit être propriétaire d'au moins dix (10) actions.

Si au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire de plein droit s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Conformément à l'article 21 des statuts, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances, au nom de la société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les Lois n° 17-95 et 12-96 telle que modifiée et complétée par la loi 32-20 respectivement aux Assemblées d'Actionnaires et au Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ses rapports avec les tiers, la société est engagée, même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que lesdits actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration a notamment les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

- Il nomme, révoque et fixe la rémunération du Président, du Secrétaire du Conseil et du ou des Directeurs Généraux Délégués ;
- Il autorise les engagements qui, par leur montant, excèdent les limites de délégation conférées au Président Directeur Général. Il peut déléguer ce pouvoir à un Comité de crédit dont il fixe la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement ;

Sont soumis également à l'accord préalable du Comité Directeur les crédits de toutes sortes que la Société se propose de consentir aux membres de son Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut émettre tous emprunts avec ou sans hypothèques ou, autres garanties sur les biens sociaux ; toutefois les émissions d'emprunt à long terme doivent être approuvées par le Comité Directeur en application de l'article 7 de la Loi n°12-96 modifiée et complétée par la loi n° 32-20.

Il peut acquérir et aliéner tout immeuble, décider tout investissement immobilier dans le respect des normes et procédures budgétaires arrêtées par le Comité Directeur.

La cession par la Banque d'immeubles par nature ainsi que la cession totale ou partielle des participations figurant à son actif immobilisé devront faire l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration selon les dispositions de l'article 70 de la Loi n°17-95 telle que modifiée et complétée. Toutefois, lorsque la ou les cessions portent sur plus de 50% des actifs de la société pendant une période de douze mois, ladite cession nécessite une autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire. La demande de l'autorisation doit être jointe d'un rapport du conseil d'administration.

En revanche, sous réserve des dispositions de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, toute prise de participation dans toute société ou entreprise existante ou en création, ainsi que la création ou la suppression de toute filiale chargée de gérer ou d'exploiter des activités communes au Groupe, devront être autorisées par le Comité Directeur.

- Il représente la société auprès de toutes administrations marocaines ou étrangères ;
- Il autorise et poursuit toutes actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant et représente, plus généralement, la société en justice ;
- Il dresse un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existant à cette date, et établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur ;
- Il convoque toutes Assemblées Générales, en fixe les ordres du jour, arrête les termes des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée, sous réserve des cas où l'Assemblée est convoquée par d'autres organes ;
- Il élabore et présente à l'Assemblée Générale des actionnaires un rapport sur la gestion de la société.

Rémunération des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle qu'elle détermine librement et que le conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. En dehors du remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés dans l'intérêt de la société les administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la société.

Le Conseil d'Administration peut rémunérer à titre exceptionnel des administrateurs pour la mission ou le mandat qu'il leur a confié à titre spécial et temporaire ; dans ce cas, ces rémunérations, portées en charges d'exploitation, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, suivant la procédure prévue à l'article 26 ci-après.

Délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'exige l'intérêt de la société ; la convocation précise le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutefois, en cas d'urgence ou s'il y a défaillance de la part du Président, la convocation peut être faite par les Commissaires aux Comptes.

En outre, le Conseil peut être convoqué par le Directeur Général ou des administrateurs représentant au moins le tiers de son effectif s'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les administrateurs participant à la séance du conseil signent le registre de présence.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents et remplissant les conditions prévues par la loi. Le Conseil d'Administration ne peut se réunir par lesdits moyens de visioconférence ou moyens équivalents dans les cas où les administrateurs envisagent de nommer ou révoquer le Président du Conseil d'Administration, le Président Directeur Général, le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué, de déterminer la rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général ou Directeur Général Délégué, d'arrêter les comptes annuels de la société ou de convoquer les Assemblées Générales d'Actionnaires.

Les procès-verbaux des réunions de ces organes font état de tout incident technique relatif à la visioconférence lorsqu'il a perturbé le déroulement de la réunion.

Quorum

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents.

Majorité

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres représentés, sauf ce qui est prévu à l'article 19 des présents statuts.

Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un président dont il fixe la durée qu'il peut révoquer à tout moment à la majorité des deux tiers de ses membres.

Un administrateur peut donner, par lettre ou par télégramme ou par fax confirmé par lettre, mandat par écrit à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil d'Administration.

Toutefois, chaque administrateur ne peut réunir plus de deux voix, la sienne comprise.

La voix du Président de séance est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Au 30 juin 2022, la composition du Conseil d'Administration de la BCP se présente comme suit :

Nom	Fonction au sein du CA	Date de nomination ou de cooptation	Date du dernier renouvellement mandat	Date expiration mandat
M. Mohamed Karim MOUNIR	Président du Conseil d'Administration	Cooptation par le Conseil d'Administration du 01/11/2018	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Mme Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale du 29 juin 2017	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Mme Nathalie AKON GABALA	Administrateur	Cooptation par le Conseil d'Administration du 25-02-2021	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
M. Alberto ROSSETTI	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale du 29-juin-17	-	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Banque Populaire de Rabat-Kenitra Représentée par son Président du Directoire Mme Bouchra BERRADA	Administrateur	Assemblée Générale du 25/05/2005	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Banque Populaire Nador-Al Hoceima Représentée par son Président du Directoire M. Mohamed AFFANE	Administrateur	Cooptation CA du 28/02/2020		Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Banque Populaire de Tanger-Tétouan Représentée par son Président du Directoire M. Samir KLAOUA	Administrateur	Assemblée Générale 27/02/2001	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite Représentée par son Président Directeur Général M. Khalid CHEDDADI	Administrateur	Cooptation par le Conseil d'Administration du 02/06/2016	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Banque Populaire Oujda Représentée par son Président de Directoire M. Ahmed MAHROUS	Administrateur	Cooptation par le Conseil d'Administration du 15/02/2018	Assemblée Générale du 16 mai 2018	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
BPCE MAROC Représentée par Mme Christine FABRESSE	Administrateur	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
M. Adriano ARIETTI	Administrateur indépendant	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022
Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA) Représentée par M Hicham BELMRAH Président du Directoire de la MCMA	Administrateur	Assemblée Générale du 24/05/2013	Assemblée Générale du 29 juin 2017	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022

Source : BCP

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de 6 années au maximum, ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués ou remplacés, à tout moment, par simple décision de l'AGO et ce conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes.

Il n'existe aucun lien d'alliance ou de parenté des administrateurs avec des dirigeants de la Banque Centrale Populaire.

II.2.1. Changements au sein du conseil d'administration courant 2021

En cours de l'exercice 2021 Mme Nathalie AKON GABALA a été nommée administrateur en remplacement de Mr Mostafa TERRAB.

II.2.2. Curriculum Vitae des administrateurs

M. MOHAMED KARIM MOUNIR, Président du Conseil d'administration

Né en 1959 et diplômé de l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs (1982) et du Conservatoire National des Arts et Métiers (2000), M. MOUNIR a entamé sa carrière au sein du Groupe Office Chérifien des Phosphates où il a notamment occupé successivement plusieurs postes de responsabilité avant de prendre la Responsabilité de la Division des Systèmes d'Information en 1987. Il rejoint la Banque Centrale Populaire en février 1997 en qualité de Directeur des Etudes & Développements puis Directeur de la Relation Client avant d'être nommé Directeur des Systèmes d'Information en 2001. En août 2005, il est nommé Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Gestion Globale des Risques. M. MOUNIR a également occupé le poste de Directeur Général Adjoint chargé de CPM Services. Parallèlement, M. MOUNIR est membre de Conseils de l'Université Mohammed V et de L'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes (ENSIAS). Il est également Administrateur de plusieurs sociétés intervenant dans les domaines des moyens de paiement, des technologies de l'information ou du capital investissement. En novembre 2018, M. MOUNIR a été nommé Président Directeur Général de la BCP.

Mme. Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI, Administrateur Indépendant

Diplômée de l'Ecole Centrale Paris en 1997, M ABBAD EL ANDALOUSSI a entamé sa carrière au sein d'Arthur Andersen avant de rejoindre en 1999, Rothschild où elle a occupé successivement plusieurs postes de responsabilité avant d'être promue Managing Director en 2011 et Responsable Afrique en 2014. Forte d'une expérience de 17 ans en fusions acquisitions chez Rothschild et exécutant plusieurs dossiers français et internationaux dans plusieurs secteurs d'activité, elle participe au développement ex nihilo de l'activité de Rothschild au Maroc, aujourd'hui leader sur ce marché.

Elle rejoint en 2017 Helios Investment Partners en tant que Managing Director.

Mme. NATHALIE AKON GABALA, Administrateur

Diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et de l'Université Nationale de Côte d'Ivoire, Mme AKON GABALA a entamé sa carrière au sein de la salle des marchés du Crédit Lyonnais à Paris avant de rejoindre en 1996, le Groupe Citibank où elle a occupé le poste de Directeur de la Trésorerie pour les filiales Cote d'Ivoire et Cameroun. En 2000, elle rejoint le Standard Chartered Bank Group où elle débute comme Directeur Marchés de Capitaux avant d'être promue Directeur Régional Afrique Organismes de Développement en 2010. Entre Avril 2010 et Septembre 2019, Madame AKON GABALA rejoint Equator Capital Partners en tant que Partner & Directeur General Afrique. Ce fond d'impact basé à Chicago est pionnier dans la promotion de l'inclusion financière avec l'appui d'institutions comme la SFI, la BAD ou la BEI.

Elle rejoint en 2019 la Mastercard Foundation en tant que Directeur Régional Afrique de l'Ouest, Centrale et du Nord.

M. ALBERTO ROSSETTI, Administrateur Indépendant

Diplômé de l'Université Columbia (New York, Etats Unis) en 1973, M ROSSETTI entame sa carrière au sein du Groupe Banca Nazionale del Lavoro EL LAVORO avant d'occuper plusieurs postes de responsabilité entre 1981 et 1991 en tant que General Manager au sein des établissements Mediocredito Regionale Della Calabria et de la London Italian Bank.

Depuis 2008 il occupe le poste de vice-président du conseil d'administration et président du comité des risques et contrôle au sein de la banque ABAE ainsi que membre du comité de contrôle et de surveillance de CAB un groupe italien familial spécialisé dans le ciment.

Mme. BOUCHRA BERRADA, Représentant de BP Rabat Kénitra

Diplômée de l'EDHEC Business School de Lille en 2012, M BERRADA rejoint en 1984 la Banque Centrale Populaire. Elle est promue Directeur de la succursale Espace Porte d'Anfa en 2002 et Directeur de Division chargée des Centres d'Affaires de Casablanca.

Depuis 2013 elle occupe le poste de DGA chargée de la Banque de Casablanca.

M. MOHAMMED AFFANE, Représentant de BP Centre Sud

Diplômé en Economie de l'université Cadi Ayad de Marrakech et titulaire du certificat en management de l'ESSEC, M AFFANE rejoint dès 1991 la Banque Centrale Populaire. Nommé en 2004 Directeur de succursale à la Banque Centrale Populaire, il devient ainsi directeur d'un réseau de 32 agences et 122 collaborateurs puis Directeur Général de la Banque Populaire Maroc-Centrafricaine.

Après avoir été Directeur Général Adjoint à ABI en charge des risques en 2017 et Directeur Développement et Réseau à la BPR de Marrakech Beni Mellal en 2018, M AFFANE est actuellement

Président du Directoire de la BPR Nador-Al Hoceima.

M. SAMIR KLAOUA, Représentant de BP Tanger Tétouan

Diplômé de l'université Paris Nanterre en 1991, M KLAOUA entame sa carrière au sein de la Banque Centrale Populaire en tant que chargé d'étude Marketing. Il a occupé successivement plusieurs postes de responsabilité avant d'être promue en 2005 Président du directoire d'ICA Al Wassit et en 2009 Directeur Développement Marché et MDM à la BP Marrakech Béni Mellal.

Depuis 2018, il occupe le poste de président du directoire de la Tanger-Tétouan.

M. KHALID CHEDADI, Représentant de CIMR

Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, M CHEDADI intègre en 1992 la compagnie d'assurances L'Alliance Africaine, filiale du groupe français GAN avant d'intégrer la CIMR en 2003 en tant que Directeur Général.

Depuis 2004, il occupe le poste de président du conseil d'administration de la CIMR.

M. Ahmed MAHROUS, Représentant de BP Oujda

Diplômé de l'école HEM, M MAHROUS entame sa carrière au sein de la BCP en 1992 en tant que contrôleur budgétaire à la Direction financière. Il a occupé successivement plusieurs postes de responsabilité avant d'être promue en 2011 Directeur de la Division Planification & contrôle de Gestion.

Depuis 2018, il occupe le poste de Président du directoire de la BP Oujda.

Mme. Christine FABRESSE, Représentant de BPCE Maroc

Diplômée de Montpellier Business School, M FABRESSE entame sa carrière en 1987 au sein du Crédit Lyonnais. En 2003 elle intègre le groupe Crédit Agricole à Casablanca en tant que directeur des Politiques RH et de la mobilité. Elle rejoint en 2011, le groupe BPCE en tant que directeur du développement des caisses d'épargne.

En 2018, elle est promue au poste de Directrice Générale en charge de la Banque de proximité et Assurance

M. Adriano ARIETTI, Administrateur indépendant

Diplômé de l'université de Turin en 1972, M ARIETTI entame sa carrière au sein de la BCI où il a occupé successivement plusieurs postes de responsabilité, entre 1990 et 1993 il fonde et dirige la banque d'affaires BCI Capital Market Corp à New York. Après un passage au sein de la Banca Commerciale Italiana Suisse à Zurich entre 1994 et 1998 en tant que directeur Général Adjoint, il rejoint ISP (anciennement Banca Intesa SpA) en tant que Responsable du Développement Stratégique et du Corporate Finance de la Division Participations de la Banca Italiana (BCI) puis en tant que Directeur Exécutif M&A et Développement Sociétaire de la division des Banques étrangères contrôlés

Il assure au cours des 10 dernières années plusieurs charges significatives en tant que membre du conseil de surveillance de Privredna Zagreb (Croatie) entre 2001 et 2007, et VUB Banka (Slovaquie) entre 2002 et 2013 ainsi qu'en tant de membre du conseil d'administration au sein de la ATB (Russie) entre 2011 et 2012 et de la Banca Intesa Beograd (Serbie) entre 2005 et 2012.

Retraité depuis 2009, il a débuté une activité de conseil financier pour des clients institutionnels de premier rang.

M. Hicham BELMRAH, Représentant de MCMA

Diplômé de l'université de bordeaux en 1991 et d'expertise comptable en 1994, M BELMRAH entame sa carrière au sein du cabinet Ernst & Young en tant qu'associé, expert-comptable et commissaires aux comptes.

Depuis 2010, il occupe le poste de Président du directoire de la MAMDA/MCMA.

II.2.3. Liste des mandats des administrateurs de la BCP

Au 31 décembre 2021, les administrateurs de la Banque Centrale Populaire disposent des mandats suivants :

M. Mohamed Karim MOUNIR président directeur général de la BCP a également des mandats dans les entités suivantes :

Entité	Mandat
BANQUE CENTRALE POPULAIRE	Président Directeur Général
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL	Administrateur
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA	Administrateur
OFFICE CHERIFIEN DES PHOSPHATES	Administrateur
ATTAWFIQ MICRO-FINANCE	Président du Conseil d'Administration
BANK AL YOURS	Président du Conseil d'Administration
BANQUE CHAABI DU MAROC	Président du Conseil d'Administration
MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE	Président du Conseil d'Administration
MAROC LEASING	Président du Conseil d'Administration
BCP BANK MAURITIUS (Ex. BANQUE des MASCAREIGNES)	Administrateur
BCP INTERNATIONAL	Président du Conseil d'Administration
BP REAL ESTATE MANAGEMENT	Président du Conseil d'Administration
BP SHORE GROUP	Président du Conseil d'Administration
PAYMENT CENTER FOR AFRICA	Président du Conseil d'Administration
UPLINE GROUP	Président Directeur Général
VIVALIS SALAF	Président du Conseil d'Administration
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Président du Conseil d'Administration
BCP TECHNOLOGIES	Président Directeur Général
INFRA MAROC CAPITAL	Administrateur
H PARTNERS GESTION	Administrateur
FONDS H PARTNERS	Vice-Président du Conseil de Surveillance
UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT	Administrateur
MAMDA Ré	Administrateur
MUTUELLE ATTAMINE CHAABI	Président du Conseil de Surveillance
UNION DES BANQUES ARABES ET FRANCAISES	Administrateur
UPLINE VENTURES	Administrateur
CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE	Administrateur
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Administrateur
CENTRE DES TRES PETITES ENTREPRISES SOLIDAIRES	Administrateur
CENTRE MOHAMED VI DE SOUTIEN A LA MF SOLIDAIRE	Président du Conseil d'Administration
FONDS MAROCAIN DE PLACEMENT	Administrateur

GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES BANQUES DU MAROC	Administrateur
SOCIÉTÉ MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS BANCAIRES	Administrateur
MCMA	Membre du Conseil de Surveillance
INVOLYS	Administrateur
UNIVERSITE AL AKHAWAYN	Administrateur
INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES	Administrateur

Source : BCP

Mme. Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI, administrateur indépendant de la BCP, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
HELIOS INVESTMENT PARTNERS	Managing Director
CACEIS	Administrateur

Source : BCP

Mme. AKON GABALA, administrateur de la BCP, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
ORANGE BANK AFRICA	Administrateur indépendant Présidente du Comité de Nomination et de Rémunération
PACT INC	Administrateur indépendant Présidente du comité d'allocation des actifs
MOBILE FINANCE SERVICES	Administrateur
JAMILBORA BANK	Administrateur
BANQUE ATLANTIQUE	Présidente du comité stratégique Administrateur
COGEBANQUE	Administrateur

Source : BCP

M. ALBERTO ROSSETTI, administrateur indépendant de la BCP, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
PRELIOS SGR	Président (Conseiller indépendant)
BANCA UBAE	Vice-Président
SAHAM ASSURANCE	Administrateur indépendant
ATF BANK	Vice-Président

Source : BCP

M. KHALID CHEDADI, représentant de la CIMR, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
CIMR	Président du Conseil d'Administration / Président Directeur Général
LESIEUR CRISTAL	Président du Conseil d'Administration
IMC	Président du Conseil d'Administration
WARAK PRESS	Président du Conseil d'Administration
SOCHPRESS	Président du Conseil d'Administration
SAPRESS	Président du Conseil d'Administration
UPLINE VENTURES	Président du Conseil d'Administration
CFG BANK	Administrateur
LAFARGE HOLCIM MAROC	Administrateur
CIMENT DU MAROC	Administrateur
SONASID	Administrateur
AUTO HALL	Administrateur
COSUMAR	Administrateur
AL MADA HOLDING	Administrateur
CIH BANK	Administrateur
BOISSONS DU MAROC	Administrateur
RISMA	Administrateur
SSM	Administrateur
SOMED	Administrateur
JORF FERTILIZERS COMPANY V	Administrateur
A6 IMMOBILIER	Administrateur
ATLAS HOSPITALITY MOROCCO	Administrateur
EQDOM	Administrateur
OLEA CAPITAL FUND	Administrateur
AFMA	Administrateur
AUTO NEJMA	Administrateur
LARBEL	Administrateur
PASTEUR	Administrateur
RANILA	Administrateur
SICAV	Administrateur
AXA ASSURANCE MAROC	Administrateur
FONDATION ARRAWAJ DE MICROFINANCE	Administrateur
MAGHREB SIYAHA FUND	Président du comité de surveillance
MAGHREB SIYAHA FUND RESORT	Président du comité de surveillance
ALHIF	Membre du comité de surveillance
AKWA AFRICA	Administrateur

Source : BCP

Mme. Christine FABRESSE, représentant de BPCE Maroc, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
BPCE	Membre du directoire
Banque Palatine	Président du Conseil d'Administration
Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon	Présidente du directoire
GIE IT – CE	Membre du conseil de surveillance
Compagnie de financement foncier – SA	Administrateur
GIE BPCE – IT	Administrateur
ERLIA – SA	Administrateur
BPCE VIE – SA	Administrateur
Bastide Le Confort Medical - SA	Administrateur
BPCE - SACS	Membre du directoire
Fédération Nationale des Caisses d'épargne - Association	Administrateur
Natixis Investment Manager	Administrateur
Crédit Foncier de France	Administrateur

Source : BCP / Document de référence du Crédit Foncier 2018

Mme. BOUCHRA BERRADA, représentant de BP Rabat Kenitra, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
VIVALIS SALAF	Administrateur
ATTAWFIQ MICRO-FINANCE	Administrateur
BP SHORE GROUP	Administrateur

Source : BCP

M. MOHAMMED AFFANE, représentant de BP Nador-Al Hoceima, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE	Administrateur

Source : BCP

M. SAMIR KLAOUA, représentant de BP Tanger Tétouan, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE	Administrateur
BP SHORE GROUP	Administrateur
BP SHORE BACK OFFICE	Administrateur
BP REAL ESTATE MANAGEMENT	Administrateur
FONDATION CREATION D'ENTREPRISES	Administrateur
FONDATION BANQUE POPULAIRE	Administrateur

Source : BCP

M. Ahmed MAHROUS, représentant de BP Oujda, ne dispose d'aucun autre mandat dans d'autres sociétés.

M. Adriano ARIETTI, administrateur indépendant de la BCP, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
Bank of Alexandria	Administrateur
Paravex Bank – Ukraine	Administrateur
AFT Bank - Kazakhstan	Membre Conseil de Surveillance

Source : BCP

M. Hicham BELMRAH, représentant de la MCMA, a également des mandats dans les entités suivantes :

Entités	Mandat
MCMA	Président du Directoire
MAMDA	Président du Directoire
Crédit Agricole du Maroc	Membre du Conseil de Surveillance
CAT	Administrateur
Maghrebail	Administrateur
RISMA	Administrateur
LESIEUR CRISTAL	Administrateur
SONASID	Administrateur
Afriquia SMDC	Administrateur
Resort Co	Administrateur
MEDI1SAT	Administrateur
Ryad Resort Developpement	Président du Conseil d'Administration

Source : BCP

II.2.4. Critère d'indépendance et Parité hommes/femmes des membres du conseil d'administration

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le conseil d'administration compte 3 administrateurs indépendants.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

La BCP a pris note des dispositions de la circulaire de Bank Al-Maghrib qui implique que la BCP devra disposer de 4 administrateurs indépendants au sein de son conseil d'administration. Le recrutement du 4ème administrateur indépendant est différé jusqu'à l'identification d'un profil à forte valeur ajoutée.

La proposition de sélection des administrateurs est faite par le Comité des Nominations et de Rémunération au Conseil d'Administration, à charge pour ce dernier de les soumettre à l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, la diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements prioritaires de la BCP, le nombre de femmes au sein du conseil d'administration s'élève à 4 et représente 33% de l'effectif total.

II.2.5. Prêt et Rémunération accordés aux membres du conseil d'administration

Au cours des trois dernières années, l'Assemblée générale ordinaire statuant conformément aux dispositions légales et statutaires a décidé d'allouer aux membres du conseil d'administration des jetons de présence à répartir par le conseil.

Les jetons de présence perçue entre 2019 et 2021 se présentent comme suit :

Dhs bruts	2019	2020	2021
Jetons de présence	3 800 000	3 300 000	4 350 000

Au cours des trois dernières années aucune rémunération exceptionnelle n'a été versée aux membres du conseil d'administration, à l'exclusion du Président du Conseil d'Administration au titre de son mandat de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration est composé de membres représentants des BPR, de la BPCE Maroc, de la MCMA, de la CIMR ainsi que d'autres administrateurs (dont les indépendants).

A ce titre aucun crédit n'est accordé par la BCP ni aux représentants de la BPCE Maroc et MCMA ni à la CIMR.

II.3. Le Comité Directeur du CPM

Le Comité Directeur du CPM est un organe disposant d'un pouvoir de tutelle et de contrôle sur la Banque Centrale Populaire et sur les Banques Populaires Régionales.

Le Comité Directeur délibère valablement lorsque sept au moins de ses membres sont présents. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Conformément à l'article 12 de la loi 32-20 modifiant et complétant la loi 12-96 , le comité directeur comprend outre son président:

- de quatre présidents des conseils de surveillance des banques populaires régionales élus par leurs pairs ;
- de quatre représentants du conseil d'administration de la Banque centrale populaire nommés par ledit conseil ;
- de quatre membres indépendants désignés par le comité directeur

Le président du Conseil d'administration de la Banque centrale populaire est président de plein droit du Comité directeur.

Au 30 juin 2022, la composition du Comité Directeur se présente comme suit :

Nom	Fonction	Date de nomination / Date de renouvellement	Date expiration mandat
M. Mohamed Karim MOUNIR	Président du Comité Directeur	01-nov-18	2022
Mme Bouchra BERRADA	Président du Directoire de la Banque Populaire de Rabat-Kénitra (représentant du Conseil d'administration)	29-juin-17	2022
Mme Christine FABRESSE	représentant permanent de BPCE MAROC (représentant du Conseil d'administration)	25-févr-21	2022
M. Hicham BELMRAH	Président du Directoire de Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA) (représentant du Conseil d'administration)	25-févr-21	2022
M. Khalid CHEDDADI	Président Directeur Général de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (représentant du Conseil d'administration)	25-févr-21	2022
M. Abdelhadi BENALLAL	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Tanger Tétouan	26-juil-17	2022
M. Larbi LARAICHI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Fès-Meknès	26-juil-17	2022
M. Abdelhadi BERRADA EL AZIZI	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Marrakech Beni-Mellal	26-juil-17	2022
M. Saïd ZINE	Président du Conseil de Surveillance de la Banque Populaire de Rabat-Kénitra	17-sept-19	2022
Mme Miriem BENSALAH CHAQUROUN	membre Indépendant	25-févr-21	2022
Mme Massandjé TOURE-LITSE	membre Indépendant	25-févr-21	2022
M. Abdellatif GUERRAOUI	membre Indépendant	25-févr-21	2022

Source : BCP

En vertu de la loi n°44-08 modifiant et complétant la loi n°12-96 portant réforme du CPM, le Président du Conseil d'Administration de la BCP est de droit Président du Comité Directeur. Le Président actuel du Comité Directeur est Monsieur Mohamed Karim MOUNIR.

Le président du Comité Directeur peut appeler toute personne, dont la collaboration est jugée utile, à participer à titre consultatif aux réunions de ce comité.

Par ailleurs, le Comité Directeur dispose d'un corps d'inspection générale qui lui est directement rattaché pour effectuer ses missions de contrôle, d'un secrétariat assuré légalement par la BCP et de tout comité ou commissions chargées d'étudier les questions qu'il leur soumet.

D'après les articles 2, 3, 4 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 de la loi n°12-96 telle que modifiée et complétée portant la réforme du CPM telle que modifiée et complétée, les principales attributions du comité directeur sont les suivantes :

Article 2 :

Le Comité directeur du Crédit populaire du Maroc, ci-après appelé Comité directeur est chargé de :

- Définir les orientations générales du Crédit Populaire du Maroc ;
- D'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion de la Banque centrale populaire et de chaque banque populaire régionale et en particulier de veiller au respect par ces organismes des dispositions de la loi et de celles de la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, et des textes pris pour leur application telles qu'elles leur sont applicables ;

- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement des organismes du Crédit Populaire du Maroc et à la sauvegarde de leur équilibre financier et au redressement éventuel des banques concernées ;
- Représenter collectivement les organismes du Crédit populaire du Maroc pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ;
- Définir et contrôler les règles de fonctionnement communes au Crédit populaire du Maroc.

Article 3 :

Le Comité directeur a pour attributions de :

- D'approuver les règlements intérieurs des organismes du Crédit Populaire du Maroc, ainsi que les modifications susceptibles de leur être apportées ;
- De soumettre à l'agrément du wali Banque Al-Maghrib dans les conditions prévues par la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés :
 - La création de banques populaires régionales ;
 - La fusion de deux ou plusieurs banques populaires régionales
 - L'absorption d'une ou plusieurs banques(s) populaire(s) régionale(s) par une autre banque populaire régionale ou par la Banque centrale populaire ;
- Décider après accord des banques populaires régionales concernées, le transfert partiel entre elles de leurs actifs et passifs. Le Comité directeur fixe, dans ce cas, les conditions du transfert ;
- Ratifier les décisions d'ouverture, de fermeture ou de transfert dans la même localité, tant au Maroc qu'à l'étranger, de filiales, de succursales, d'agences, de guichets ou de bureaux de représentation des organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- Établir le statut applicable au personnel du Crédit Populaire du Maroc ;
- Administrer le fonds de soutien du Crédit populaire du Maroc prévu au chapitre V, dont la gestion est assurée par la Banque centrale populaire et en déterminer les modalités de financement, d'utilisation et en approuver le règlement intérieur ;
- Arrêter annuellement, la proportion des résultats de chacun des organismes du Crédit populaire du Maroc à affecter au fonds de soutien, nonobstant la contribution prévue à l'article 28 de la loi n°32-20 portant la réforme du CPM modifiée et complétée;
- Déterminer les plafonds du capital des banques populaires régionales et les prix de souscription et de rachat des parts sociales ordinaires qui le composent ainsi que le taux de participation de la Banque centrale populaire dans le capital de chacune des banques populaires régionales et ce, sans préjudice des dispositions de l'article 23 de la loi n°12-96 portant la réforme du CPM telle que modifiée et complétée par la loi 32-30;
- Etablir le statut-type des Banques Populaires Régionales et donner son avis sur les statuts de la BCP. Le comité directeur donne son avis sur toute modification susceptible d'être apportée auxdits statuts et statut-type ;

Article 4 :

- Le Comité directeur ratifie la nomination des présidents et vice-présidents des conseils de surveillance des banques populaires régionales ainsi que celle des membres de leurs directoires.
- La non ratification doit être motivée. Dans ce cas, le conseil de surveillance de l'organisme concerné est tenu de réviser ses décisions et de s'en référer à la plus prochaine assemblée générale.

Article 5

- Les organismes du Crédit populaire du Maroc sont tenus de communiquer au Comité directeur les procès-verbaux des réunions de leurs assemblées, de leur conseil d'administration et de leurs conseils de surveillance.

- Le Comité directeur peut demander à ces organes de procéder à une seconde délibération de toute décision ou résolution préalablement à sa mise en exécution.

Article 6

Le comité Directeur détermine :

- La liste des services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc, ainsi que les modalités du financement et de gestion desdits services ;
- Le programme annuel des actions visant à promouvoir et à consolider le sociétariat au niveau des Banques Populaires Régionales, ainsi que les modalités de leur financement ;
- Les modalités d'alimentation et de gestion du budget destiné à financer les frais d'administration et de fonctionnement le concernant ;
- Les normes, les procédures et les conditions de financement des budgets de fonctionnement et d'investissement que doivent respecter les Banques Populaires Régionales et la Banque Centrale Populaire ;

Article 7

Le comité directeur fixe :

- Les niveaux au-delà desquels les Banques Populaires Régionales doivent verser leurs excédents de trésorerie à la Banque Centrale Populaire, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché ;
- Le niveau et les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales, dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché sur proposition de chacun des organismes du Crédit populaire du Maroc, les niveaux au-delà desquels les ouvertures de crédit doivent lui être soumises ;
- Le Comité directeur approuve les émissions d'emprunts à long terme par les organismes du Crédit populaire du Maroc.

Article 8

- Le Comité directeur statue sur les crédits de toutes sortes que les organismes du Crédit populaire du Maroc consentent aux membres de leur conseil d'administration, de leurs conseils de surveillance et de leurs directoires.

Article 9

- Sans préjudice des dispositions de la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, le Comité directeur fixe, pour la Banque centrale populaire et pour chaque banque populaire régionale, des rapports déterminés entre des éléments de l'actif et l'ensemble ou certains éléments du passif et des engagements par signature.

Article 10

- Le comité directeur soumet à l'accord préalable du Wali de Bank Al-Maghrib :
 - les prises de participation des organismes du Crédit populaire du Maroc dans le capital aboutissant ou non à un contrôle d'un autre établissement de crédit ;
 - la création de filiales, de succursales ou de bureaux de représentation.

Article 11

- Le Comité directeur peut charger la Banque centrale populaire de la mise en œuvre des décisions qu'il prend en vertu de ses attributions.
- Il peut également créer tous comités ou commissions dont il définit l'étendue des attributions qu'il tient lui-même de la présente loi, leur composition et les modalités de leur fonctionnement.
- Les décisions du Comité directeur obligent les organismes du crédit populaire du Maroc.

D'après les articles 12, 13, 14, 15 de la loi n°32-20 portant la réforme du CPM telle que modifiée et complétée, la composition et le fonctionnement du comité directeur sont comme suit :

Article 12

Le comité directeur comprend outre son président :

- Quatre présidents des conseils de surveillance des banques populaires régionales élus par leurs pairs ;
- Quatre représentants du conseil d'administration de la Banque centrale populaire nommés par ledit conseil ;
- Quatre membres indépendants désignés par le comité directeur ;
- Le président du Comité directeur peut appeler toute personne, dont la présence est jugée utile, à participer, à titre consultatif, aux réunions de ce comité.

Tel que modifié et complété par la loi 44-08, le président de la BCP est de plein droit le président du comité directeur.

Article 13

- La durée du mandat des membres du comité directeur ainsi que les modalités de leur élection sont fixées par le règlement intérieur de ce comité.

Article 14

- Le Comité directeur délibère valablement lorsque sept au moins de ses membres sont présents.
- Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.
- Le secrétariat du Comité directeur est assuré par la Banque Centrale Populaire.

Article 15

- Le comité directeur élabore et approuve son règlement intérieur

II.4. Changements au sein du comité directeur du CPM au cours de l'année 2021

Aucun changement au sein du comité directeur n'a eu lieu en 2021

II.5. Comité issu du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de la BCP a procédé à la mise en place des comités suivants :

1. Comité d'Audit

Le Comité d'audit est chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne approprié et adapté à la taille au profil de risque, à l'importance systémique, à la taille et à la complexité de la Banque Centrale Populaire ainsi qu'à la nature et au volume de ses activités. Le Comité d'Audit tient au moins 4 réunions par an à l'occasion des arrêtés des comptes.

Le Comité d'Audit se compose de quatre membres du Conseil d'Administration dont un est indépendant.

Le comité d'audit est chargé d'assister le conseil d'administration dans l'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne conformément aux dispositions de la circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib relatives au contrôle interne des établissements de crédit. Dans ces conditions, le comité d'audit assure la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité d'audit sur l'ensemble du groupe BCP. Le comité a notamment pour attributions :

- De porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et de proposer, le cas échéant, des actions complémentaires à ce titre ;

- D'évaluer le dispositif de vigilance et de veille interne relatif au risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ;
- D'évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- De recommander la nomination des commissaires aux comptes ou, à titre dérogatoire, le renouvellement de leur mandat au-delà de deux mandats consécutifs ;
- De définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- De vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés ;
- D'approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne et de s'assurer que les auditeurs internes possèdent les compétences nécessaires et proposer éventuellement les mesures à prendre à ce niveau ;
- De prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises ;
- D'examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques sur la base de reporting de missions d'audit spécifiques.

A fin juin 2022, ce comité est composé de :

- Monsieur Adriano ARIETTI, Président du Comité ;
- Monsieur Hicham BELMRAH, membre ;
- Monsieur Samir KLAOUA, membre.

2. Comité des Risques de la BCP

Le Comité des risques est chargé notamment d'assister le Conseil d'Administration dans son rôle de surveillance des risques auxquels la Banque Centrale Populaire est exposée, du respect de la stratégie et des politiques générales de gestion des risques et de la conformité à la réglementation de Bank Al Maghrib sur le contrôle interne.

Le Comité des risques se compose de quatre membres du Conseil d'Administration dont le président est indépendant.

Le Comité a notamment pour attributions :

- de conseiller l'organe d'administration concernant la stratégie en matière de risque et le degré d'aversion aux risques
- de s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au degré d'aversion aux risques défini par l'organe d'administration
- d'évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques au niveau de l'établissement et du groupe
- de s'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction de gestion et de contrôle des risques et de veiller à son indépendance.

Le Comité des Risques tient au moins 4 réunions par an à l'occasion des arrêts des comptes.

A fin juin 2022, ce comité est composé de :

- Monsieur Alberto ROSSETTI, Président du Comité ;
- Monsieur Khalid CHEDDADI, membre ;
- Monsieur Mohamed AFFANE, membre.

3. Comité des Nominations et de Rémunération

Le Comité des Nominations et de Rémunération est composé d'au moins trois membres dont au moins un administrateur indépendant.

Le Comité des Nominations et de Rémunération est chargé d'accompagner le Conseil d'Administration notamment dans :

- La conception et le suivi du bon système de rémunération ;
- Le processus de nomination et de renouvellement des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction Générale de la Banque (Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjointes) ;
- L'évaluation périodique de la structure, la taille et la composition de l'organe d'administration et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection de ses membres, y compris son président ;
- L'identification et la proposition à l'approbation de l'organe d'administration des candidats aux fonctions vacantes
- L'évaluation de la situation de chaque membre de l'organe d'administration eu égard aux critères d'indépendance et d'identifier les administrateurs indépendants potentiels.

Le Comité des Nominations et de Rémunération tient ses réunions au siège de la BCP ou tout autre lieu figurant sur la convocation, aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Banque et au moins une fois par an.

A fin juin 2022, ce comité est composé de :

- Madame Christine FABRESSE, Présidente du Comité ;
- Madame Nathalie AKON GABALA, membre ;
- Madame Zineb Abbad EL ANDALOUSSI, membre ;
- Monsieur Adriano ARIETTI, membre.

4. Comité Supérieur de Crédit (ancienne dénomination du Comité des Grands Risques Groupe)

Le Comité Supérieur de Crédit est composé d'au moins trois Administrateurs dont un Administrateur indépendant.

Le Comité Supérieur de Crédit, est chargé de décider sur les demandes de crédit formulées par les clients de la BCP, des Banques Populaires Régionales et des filiales bancaires lorsque ces demandes :

- portent, hors renouvellement des lignes de crédit en place, sur plus de 1,5% des fonds propres consolidés de la Banque Centrale Populaire. Le montant correspondant à 1,5% des fonds propres consolidés de la BCP est fixé annuellement après l'arrêté des comptes de chaque exercice ;

- portent sur les transactions sur les créances en souffrance et celles en difficulté, contentieuses ou non, dont le montant de la créance dépasse le montant de cinq cent millions de dirhams (500.000.000 DH).

Le Comité Supérieur de Crédit sera composé d'au moins trois membres, dont un Administrateur indépendant. Ils sont nommés par le Conseil d'Administration qui en désigne le Président.

A fin juin 2022, ce comité est composé de :

- Monsieur Hicham BELMRAH, Président du Comité ;
- Monsieur Mohamed Karim MOUNIR, membre ;
- Monsieur Adriano ARIETTI, membre ;
- Madame Bouchra BERRADA, membre

5. Comité des Cessions et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors exploitation

Le Comité de Cessions et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors Exploitation est composé d'au moins trois Administrateurs.

Le Comité de Cessions et des Acquisitions de Biens Immobiliers Hors Exploitation est chargé de décider sur les opérations que la BCP et les Banques Populaires Régionales entendent réaliser pour la cession ou l'acquisition de biens immobiliers, dont la valeur dépasse un montant de deux cent millions de dirhams (200.000.000 DH), dans le cadre des transactions envisagées pour le dénouement d'un dossier de crédit en souffrance ou en difficulté à travers des dations en paiement ou des ventes à réméré.

A fin juin 2022, ce comité est composé de :

- Monsieur Hicham BELMRAH, Président du Comité ;
- Monsieur Adriano ARIETTI, membre ;
- Monsieur Ahmed MAHROUS, membre ;
- Monsieur Mohamed AFFANE, membre

6. Comité Ethique et Gouvernance

Le Comité Ethique et Gouvernance est appelé à évaluer, annuellement, la gouvernance de la BCP, proposer les pistes d'amélioration et donner son avis sur les changements significatifs des organigrammes des entités du Groupe.

Le Comité Ethique et Gouvernance est composé d'au moins trois membres dont un administrateur indépendant.

Le Comité Ethique et Gouvernance se réunit au moins une fois par an.

A fin juin 2022, ce comité est composé de :

- Monsieur Khalid CHEDDADI, Président du Comité ;
- Madame Zineb ABBAD EL ANDALOUSSI, membre ;
- Madame Nathalie AKON GABALA, membre ;

- Monsieur Samir KLAOUA, membre.

7. Comité de la Stratégie

Le Comité de la Stratégie est chargé d'accompagner le Comité Directeur et le Conseil d'Administration dans :

- L'évaluation et l'approbation des stratégies du Groupe ainsi que le suivi de leur exécution ;
- L'évaluation et l'approbation des projets de croissance externe, de fusion-acquisition et de cession, ainsi que le suivi de leur mise en œuvre ;
- L'examen et à l'approbation des opportunités d'investissements, de désinvestissements, et de mutualisation des moyens à caractère stratégique.

Le Comité Stratégie est composé d'au moins trois membres. Le Comité Stratégie se réunit aussi souvent que nécessaire.

A fin juin 2022, ce comité est composé de :

- M. Mohamed Karim MOUNIR, Président du Comité ;
- Mme Christine FABRESSE, membre ;
- M. Adriano ARIETTI, membre ;
- M. Hicham BELMRAH, membre ;
- M. Khalid CHEDDADI, membre ;
- M. Larbi LARAICHI, membre.

A savoir que seul le Comité Stratégie est issu du Conseil d'Administration et du Comité Directeur du CPM.

II.5.1. Rémunération des comités institués au sein de la BCP

La participation aux différents comités institués au sein de la BCP ne donne lieu à aucune rémunération.

II.6. Organes de direction

II.6.1. Direction générale

L'article 20.2 des statuts de la BCP stipule que :

« Le Président du Conseil d'Administration assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société, avec le titre de Président Directeur Général.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social, sous réserve, toutefois, des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales, ainsi qu'au Conseil d'Administration et au Comité Directeur.

La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer

compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toute limitation de ses pouvoirs par décision du Conseil d'Administration est inopposable aux tiers.

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Président avec le titre de Directeur Général Délégué.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués, sont déterminées par le Conseil d'Administration, sur proposition du Président.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Le Directeur Général est révocable à tout moment, par le Conseil d'Administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de décès, de démission ou de révocation du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Toutefois, lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Les Administrateurs qui ne sont ni Président, ni Directeur Général, ni Directeur Général Délégué, ni salarié de la société exerçant des fonctions de direction doivent être plus nombreux que les administrateurs ayant l'une de ces qualités.

Bank Al-Maghrib a le droit de s'opposer, par décision dûment motivée, à la nomination d'une personne aux fonctions de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué.

Le Président Directeur Général, le Directeur Général, ainsi que toute personne ayant reçu délégation de pouvoir de direction du Président Directeur Général ou du Conseil d'Administration ne peut cumuler ses fonctions avec des fonctions similaires dans une autre entreprise, à l'exception des cas prévus par la Loi n°103-12 pour les établissements de crédit et des organismes assimilés. »

L'organisation des activités de la BCP est essentiellement motivée par la volonté du Groupe de mettre en phase son organisation par rapport aux attentes du marché, notamment en termes de réactivité, d'efficacité et de renforcement de la relation de proximité à la clientèle.

La Banque Centrale Populaire a déployé une nouvelle organisation le 6 juillet 2020 pour accompagner le groupe dans son inflexion stratégique, améliorer davantage la proposition de valeur pour les clients et assurer une croissance solide et pérenne des différentes activités.

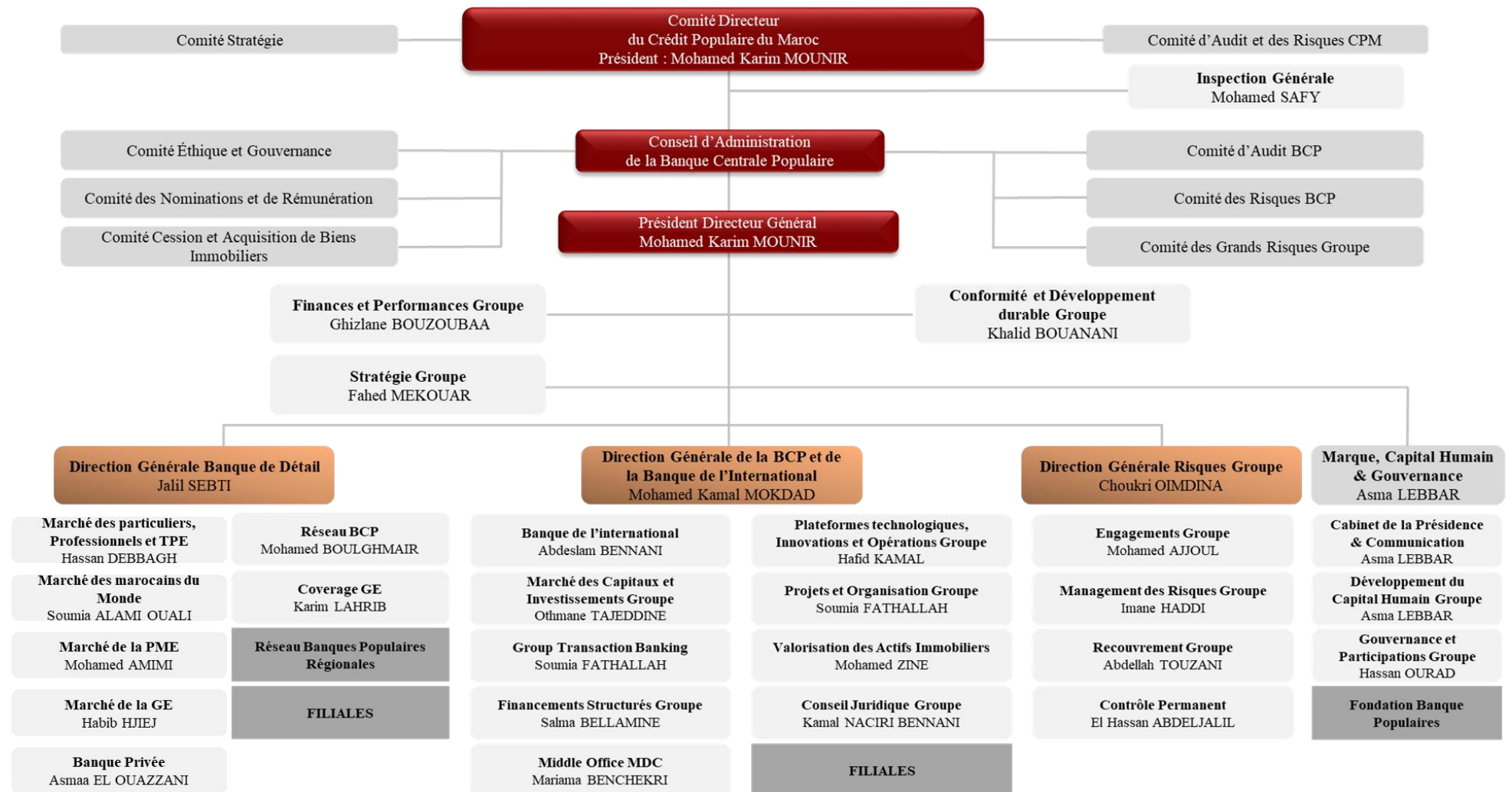
Cette nouvelle organisation s'articule autour de :

- la Direction Générale Banque Commerciale, dirigée par M. Jalil SEBTI, est structurée autour d'entités Producteurs par segment de clientèle (Particuliers, Professionnels, Marocains Du Monde, TPE, PME et GE) et d'entités Distributeurs, au Maroc et dans les pays de présence en Europe, au Moyen Orient et en Amérique ;
- la Direction Générale BCP et International, dirigée par M. Mohammed Kamal MOKDAD, est structurée autour, d'une part, d'entités Plateformes Produits et Services, spécialisées et mutualisées à l'échelle du Groupe et, d'autre part, de la Banque de l'International en charge du

développement et du pilotage des activités du Groupe en Afrique Subsaharienne, au Moyen Orient et dans l'Océan Indien ;

- la Direction Générale Risques Groupe, dirigée par M. Choukri OIMDINA, est structurée autour des filières de maîtrise et de gestion des risques ayant une portée Groupe, menant une triple mission : normative, de contrôle et de service ;
- la consolidation du positionnement stratégique, en rattachement à la Présidence Direction Générale, des fonctions en charge des Finances et Performances, de la Stratégie Groupe, de la Conformité et du Développement Durable, ainsi que celles inhérentes à la Marque, au Capital Humain et à la Gouvernance Groupe, notamment la Communication Groupe, la Qualité, la Gouvernance et les participations ainsi que le Développement du Capital Humain Groupe.

L'organigramme de la BCP au 30 juin 2022 se décline comme suit :



Source : BCP

II.6.2. Curriculum Vitae des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la BCP sont :

- **M. MOHAMED KARIM MOUNIR, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL (Nomination le 01/11/2018)**

Cf. Partie III.2.2. Curriculum Vitae des administrateurs

- **M. KAMAL MOKDAD, DIRECTEUR GENERAL EN CHARGE DE LA BCP ET DE LA BANQUE DE L'INTERNATIONAL (Nomination le 04/03/2019)**

Né en 1974, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po Paris) et titulaire d'un Executive MBA, M. MOKDAD est également Expert-Comptable diplômé de l'Etat français. Après avoir entamé sa carrière professionnelle au sein du département Banque de Mazars à Paris en 1997, il a rejoint le bureau marocain en 2007 et y a développé notamment l'offre « Financial Services », dans laquelle Mazars est actuellement l'un des leaders du marché, avant de prendre en charge la gérance du cabinet « Mazars Audit et Conseil » en 2011. Depuis mars 2017, M. MOKDAD est Directeur Général de la Banque Centrale Populaire en charge de la Banque de l'International. Depuis mars 2019, M. MOKDAD est Directeur Général de la Banque Centrale Populaire et de la Banque à l'international. Il est également Directeur Général de « BP Shore Consulting », filiale dédiée à la conduite de projets stratégiques et opérationnels des entités internationales du groupe BCP depuis 2017. Depuis 2020, il est aussi le président du conseil d'administration de la Bourse de Casablanca.

- **M. JALIL SEBTI, DIRECTEUR GENERAL EN CHARGE DE LA BANQUE DE DETAIL (Nomination le 04/03/2019)**

Né en 1969 et diplômé de l'université Libre de Bruxelles et Michigan University et titulaire d'un Executive MBA de l'EDHEC, M SEBTI a entamé sa carrière dans la délégation générale MRE de la Banque Populaire à Paris en 1995, il a occupé successivement plusieurs postes de responsabilité au sein de la BCP avant d'être nommé Directeur Marketing des Entreprises et Institutionnels en 2002. En juin 2008, il est nommé Directeur de la division Marché, Produits et Communication Retail Banking et occupe le poste de DGA Pole Banque des Particuliers et Professionnels entre 2011 et 2014. M SEBTI occupe entre 2014 et 2019 le poste de président du directoire de la Banque Populaire de Rabat Kénitra.

Depuis mars 2019, M SEBTI occupe le poste de Directeur Général de la Banque de Détail de la BCP

- **M. CHOUKRI OIMDINA, DIRECTEUR GENERAL DES RISQUES (Nomination le 04/03/2019)**

Né en 1975, titulaire d'un diplôme d'état en génie Industriel de l'Ecole Mohammedia d'Ingénieurs, d'un DESS en Finance et d'un MBA de l'Ecole National des Ponts et Chaussées et d'un certificat d'Administrateur des Banques M OIMDINA a entamé sa carrière auprès de la Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie en 1998. Entre 2000 et 2006 il occupe le poste de directeur général de Crédit du Maroc Capital. En 2006, M OIMDINA rejoint la BCP e, tant que directeur de la Banque de Financement. En 2009 il est nommé Directeur Général des sociétés de gestion et des fonds d'investissement de la BCP.

Entre 2015 et 2019, M OIMDINA occupe le poste de Directeur du Pôle Risques Groupe de la BCP.

Depuis 2019, M OIMDINA est le Directeur Général des Risques de la Banque Centrale Populaire.

Les principaux dirigeants de la BCP ne disposent d'aucunes autres fonctions que celle cités au niveau de leurs CVS.

II.6.3. Prêt et Rémunération accordés aux Dirigeants

Au cours des trois dernières années la rémunération de l'équipe dirigeante est présentée ci-dessous :

Dhs bruts	2019	2020	2021
Rémunération Brute	49 320 112	40 975 658	44 067 971

Source : BCP

Concernant, les dirigeants en leur qualité de salariés de la BCP, bénéficient de crédits habituels accordés aux personnels de la BCP. L'encours de ces crédits est de 21 076 894 dirhams.

L'Assemblée Générale du 24 juin 2021, agissant aux termes des dispositions des articles 279 et 281 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée, complétée et amendée, du décret n°2-02-556 du 24 février 2003 tel que modifié et complété par le décret n° 2-10-44 du 30 juin 2010 fixant les formes et conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les rachats en bourse par les sociétés anonymes de leurs propres actions, et de la circulaire de l'AMMC, a autorisé la mise en place d'un programme de rachat dont une partie servira à céder à titre onéreux ou gratuit dans la limite d'un nombre maximum de 202 255 actions, soit 0,1% du capital en vigueur aux dirigeants. Ce rachat a été abrogé par l'AG du 24 juin 2022. A date d'aujourd'hui, ce programme n'a fait l'objet d'aucune cession à titre onéreux ou gratuit aux membres dirigeants.

II.7. Gouvernement d'entreprise

L'organe de Direction de la BCP a mis en place un certain nombre de comités au sein du Groupe, à savoir :

- des comités dédiés au CPM, qui regroupent la Présidence, les Pôles et fonctions concernés, et sont ouverts à la participation des autres fonctions, BPR, Filiales ou fondations, selon le cas. Ces comités procèdent à toute étude ou à toute proposition entrant dans le cadre de l'activité courante, et assurent également le suivi de l'exécution des orientations et des décisions arrêtées par le Comité Directeur. Il s'agit notamment du :
 - Comité Exécutif (hebdomadaire) ;
 - Tarification Organisation & systèmes d'Information (hebdomadaire) ;
 - Comité d'Evaluation des Performances (mensuel) ;
 - Comité de Placement (mensuel) ;
 - Comité de Gestion des Risques et Conformité (bimestriel) ;
 - Comité Ressources (trimestriel ou à la demande) ;
 - Comité de Crédit Elargi et de Recouvrement (Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter).
- Un Comité Groupe, instance la plus large de concertation de toutes les composantes du Groupe (BCP, BPR, filiales et fondations), pour évoquer les questions générales de stratégie, performance et sécurité (semestriel).

Ci-après, le tableau reprenant les différents comités, leur composition, leur mission, et la périodicité de leurs réunions au 30 décembre 2021 :

Comités d'Animation	Composition	Mission	Fréquence
Comité Exécutif	- Président - Secréariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence - Inspection Générale	- Veille à la bonne coordination des activités des différents marchés et à l'harmonisation des Plans d'action Commerciale du réseau ; - Fixe les objectifs consolidés, pilote les projets stratégiques, décide des priorités et met en œuvre les moyens nécessaires auprès des fonctions du Groupe ; - Décide de la politique de tarification des produits & services et définit les marges de négociation accordées aux Présidents de Directoires et aux responsables des Business Units.	Hebdomadaire
Tarification Organisation & systèmes d'Information (hebdomadaire)	- Président - Secréariat Général du CPM - Business Units de la BCP - 2 Présidents de Directoires de BPR - CPM-Services - Cabinet de la Présidence	- Définit la politique d'investissement de CPM-Services en veillant à son recentrage sur la stratégie de développement du Groupe, sur sa qualité et son efficience ; - Arrête les critères d'évaluation des prestations de CPM-Services et définit les règles de facturation de ces prestations ; - Approuve les projets de budgets annuels d'investissements, à soumettre au Comité Directeur, et prononce les arbitrages nécessaires, notamment en termes de priorisation ; - Examine et approuve les projets de mutualisation et/ou d'externalisation des traitements et moyens.	Hebdomadaire
Comité d'Evaluation des Performances	- Président - Secréariat Général du CPM - Business Units - CPM-Services - Cabinet de la Présidence - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances - Pôle Ressources - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Vie Institutionnelle - Pôle Communication Institutionnelle & Interne	- Analyse, à travers des benchmarks du positionnement du CPM - Evaluation des performances commerciales et financières du CPM et des filiales stratégiques - Suivi de l'exécution du PMT avec chacune des composantes du Groupe, pour identification et analyse des écarts et détermination des correctifs	Mensuel

	- Inspection Générale		
Comité de Placement	- Président - Secrétariat Général du CPM - BCP-Bank - Pôle Gestion Globale des Risques - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité & Finances	- Examine et soumet à l'approbation du Comité Directeur les adaptations rendues nécessaires par l'évolution de la conjoncture, des relations financières entre la BCP et les BPRs ; - Revoit annuellement ou au besoin la Politique de liquidité et de placement en termes de distribution de crédits et activités de marché et d'investissement. Recommande en conséquence des amendements aux différents Comités et instances du Groupe ; - Supervise l'ensemble des activités de placement en accord avec les règles élaborées dans le cadre de la Politique correspondante et en accord avec les normes internes en matière de collecte, de transformation et de distribution ; - Apprécie les performances et les risques des placements effectués ; - Sur proposition des différentes entités, procède à l'analyse et à l'approbation des dérogations temporaires à la Politique (paramètres d'allocation d'actifs, dépassements temporaires des limites...) ; - Identifie les possibilités de développement des effets de synergie entre les filiales du Groupe et propose les plans d'action y afférents.	Mensuel
Comité Gestion des Risques et de la Conformité	- Président - Secrétariat Général du CPM - Pôle Gestion Globale des Risques - Conformité Groupe - Banque (l'Entreprise) - BCP-Bank - CPM-Services - Pôle Pilotage de la Performance, Comptabilité Finances - Pôle Ressources - Cabinet de Présidence - Inspection Générale - Audit BCP	- Suivi des risques : de crédit, de marché, financiers du bilan, opérationnels et risques liés à la sécurité physique des personnes et des biens - Examen et plan d'action pour une meilleure approche des risques, conciliant développement et sécurité - Suivi des projets en matière de management des risques - Suivi de la mise en œuvre de la politique de la conformité définie par le comité directeur du CPM	Bimestriel
Comité Ressources	- Président - Secrétariat Général du CPM	- Définit la Politique salariale, de recrutement, d'intégration des	Trimestriel ou à la demande

	- Pôle Ressources - Cabinet de la Présidence - Business Units - CPM Services.	- nouvelles recrues, de formation et de gestion des carrières ; - Veille à la mise en œuvre de la politique définie ; - Décide sur les nominations, jusqu'au niveau Direction ; - Examine et décide sur les propositions de promotions (hiérarchiques et indiciaires) qui lui sont soumises par la DRH, au titre de l'ensemble des organismes de l'Institution - Approuve les orientations générales, les normes et les référentiels communs en matière de logistique et de moyens généraux ; - Examine et valide les actions visant à renforcer les aspects relatifs à la sécurité des Personnes et des Biens.	
Comité de Crédit Elargi & de Recouvrement	- Président - Secréariat Général du CPM - Pôle Gestion Globale des risques - Entité Risques Engagements - BCP-Bank, B2P, BMDM (pour les dossiers les concernant) - Division Gestion des Crédits et Recouvrement contentieux (aspect contentieux)	- Examine les dossiers de crédit dépassant la compétence des Business Units ; - Statue sur les dossiers relevant de sa compétence ; - Examine et décide sur les demandes d'arrangements formulées dans le cadre des dossiers contentieux ne relevant pas de la compétence des BPR ; - Examine les honoraires des avocats chargés de la récupération des créances contentieuses.	Chaque fois qu'il y a des dossiers à traiter
Comité Groupe	- Président - Secrétaire Général du CPM - Cabinet de la Présidence - Responsables de Pôles - Responsables de divisions - Inspecteur Général - Responsable Audit Interne BCP - Présidents de directoire BPR - Présidents Conseils de surveillance BPR - Filiales et Fondations	- Information des composantes du Groupe sur les grandes questions concernant l'activité et le développement de l'institution - Fédération des composantes du Groupe sur les grandes orientations et formulation des recommandations en la matière - Mise au point sur l'évolution de la réglementation du secteur bancaire notamment les règles prudentielles et les aspects liés à la sécurité et aux risques	Semestriel

PARTIE III

ACTIVITÉ DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE

I. Historique et faits marquants de la BCP

1961	☐ Création du CPM et de la BCP sous forme de coopérative à capital variable.
1969	☐ Le CPM devient la plus grande implantation bancaire du Maroc
1972	☐ Mise en place du premier plan quinquennal de développement adopté par le CPM
1973	☐ Adhésion à l'Union des Banques Arabes et ouverture de la Banque Chaabi Du Maroc à Paris
1977	☐ Ouverture de la BCDM à Bruxelles
1979	☐ Début de la nouvelle politique de redimensionnement des Banques Populaires Régionales et déménagement au nouveau siège de la BCP
1985	☐ Nomination de M. Laraki en tant que Président du CPM
1988	☐ Ouvertures des représentations de la Banque Populaire à Abidjan, Montréal et Bruxelles
1990	☐ Signature de la convention d'établissement BCP/Guinée ☐ Intégration par la BCP de nouveaux métiers financiers : - Création de la société de bourse Al Wassit, ayant pour objet l'intermédiation en bourse, le conseil en placement et la gestion de portefeuilles ; - Agrément de la société de gestion « Al Istitmar Chaabi » appelé à être un vecteur de mobilisation de l'épargne ;
1995	- Désignation de la BCP en tant qu'Intermédiaire en Valeurs du Trésor par le Ministère des Finances ;
1997	- Renforcement du compartiment Bancassurance par la création de nouveaux produits
	☐ Regroupement des trois anciennes Banques Populaires Régionales de Casablanca Anfa, Casablanca Sud et Casablanca Est au sein de la BP Casablanca
1998	☐ Nomination par Sa Majesté le Roi feu Hassan II de M. Abdallah El Maâroufi à la présidence de la BCP ; ☐ Elaboration d'une nouvelle structure de la BCP effective à partir du 3 août. Le nouvel organigramme obéit aux principes de développement segmenté par marché de limitation des niveaux hiérarchiques et vise la préparation de la BCP à ses rôles futurs assignés par la réforme du CPM ;
1999	☐ Agrément de la BCP pour le financement d'opérations foncières et d'acquisition de logements et de promotion immobilière ; ☐ Signature de la convention de partenariat entre la BCP et la fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) ; ☐ Adoption par la chambre des représentants, le 23 décembre, du projet de réforme du CPM, qui prévoit l'ouverture du capital de la BCP et sa transformation en Société Anonyme et le renforcement de l'autonomie des Banques Populaires Régionales ; ☐ Regroupement des Banques Populaires Régionales de Tanger et de Tétouan puis des BPR d'Agadir, de Ouarzazate et de Tiznit donnant lieu à la naissance de la Banque Populaire du Centre Sud ; ☐ Création, dans le cadre de la stratégie de diversification des activités du groupe, de Chaabi Leasing, filiale spécialisée dans le Crédit-Bail ; ☐ Mise en œuvre du projet de réforme du CPM, entrée en vigueur le 19 octobre 2000, comportant des innovations majeures : - La transformation de la BCP en société Anonyme à Capital fixe en vue de l'ouverture de son capital aux BPR et au privé ; - L'extension de la mission du CPM qui, en parallèle avec le financement de la PME/PMI, de l'artisanat et des services, englobe désormais une dimension régionale
2000	

- par la contribution à la mobilisation de l'épargne et de son utilisation au niveau local et régional au service du développement des activités bancaires ;
- L'élargissement des prérogatives du Comité Directeur, instance suprême du CPM ;
 - Affirmation de l'autonomie des Banques Populaires Régionales et modernisation de leurs organes de gestion ;
 - Transformation du fonds de garantie en Fonds de Soutien;
- 2001**
- ☐ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Nouredine OMARY, Président de la BCP ;
 - ☐ Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BCP le 27 Février et transformation de la BCP en SA à Capital fixe, en application des dispositions de la Loi 12-96 portant réforme du CPM ;
 - ☐ Adoption d'un plan de développement du groupe 2002-2005 axé sur les relations clientèle, la réorganisation des structures, la maîtrise des risques et l'amélioration de la rentabilité ;
 - ☐ Recomposition du tour de table de la BCP suite à l'exercice, par les anciens sociétaires de leur option, de rester actionnaire de la BCP moyennant le paiement de la prime d'émission de 400 DH, ou de céder leur part à l'Etat à la valeur nominale ;
 - ☐ Ouverture du capital de la BCP à travers la cession par l'Etat de 21% du capital aux Banques Populaires Régionales ;
 - ☐ Regroupement de la BP Rabat et de la BP Gharb ;
- 2002**
- ☐ Absorption par la BCP de la SMDC à travers une augmentation de capital de 53,1 MDH par la création de 132 763 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune. Le capital de la BCP a été ainsi porté de 575 528 800 DH à 588 805 100 DH ;
 - ☐ Regroupement des BPR de Fès-Taza, Marrakech-Beni Mellal, El Jadida-Safi et Al Hoceima-Nador ;
 - ☐ Approbation par décret du 1^{er} Ministre du statut type des BPR ;
 - ☐ Approbation du modèle type du Règlement Intérieur des BPR par le Comité Transitoire ;
- 2003**
2004
- ☐ Adoption des nouveaux statuts et mise en place des organes de direction et de contrôle au sein des BPR (directive et conseil de surveillance) ;
 - ☐ Approbation par le Ministre des Finances du Règlement Intérieur du comité Directeur ;
- Introduction en bourse par cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la Banque Centrale Populaire ;
- 2005**
- ☐ La Banque populaire a reçu la certification ISO 9001 pour l'activité monétique ;
 - ☐ L'agence de notation Standard & Poor's a relevé, le 10 août 2005, la note de la BCP de BB/Positive/B à BB+/Stable/B ;
- 2006**
- ☐ Achèvement de la réforme institutionnelle : Mise en place du Comité Directeur du CPM ;
 - ☐ Signature de la convention Moukawalati avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation ;
 - ☐ Lancement du nouveau programme Business Project ;
 - ☐ Signature d'une convention de partenariat avec la Trésorerie Générale du Royaume devant permettre aux contribuables de procéder au règlement de leurs impôts et taxes via les guichets du groupe ;
- 2008**
- ☐ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Mohamed BENCHAABOUN, Président de la BCP ;
- 2009**
- ☐ Augmentation de capital de la BCP de 4,83%, réservée exclusivement aux membres du personnel du CPM ;

	□ Obtention de l'agrément pour la création d'une banque en Mauritanie ; □ Signature d'un protocole d'accord avec Upline Group ayant pour objectif de regrouper l'ensemble des métiers de la banque d'investissement au sein de Upline Group ; □ Réforme sur la loi du CPM à travers la nouvelle Loi 42-07 (Dahir n° 1-08-86 du 20 octobre 2008), qui modifie et complète les articles suivants : - Article 7, relatif aux prérogatives du Comité Directeur ; - Article 17, relatif aux participations des personnes morales et physiques, dans le capital de la BCP ; - Article 55, portant sur le personnel de Direction. □ Signature d'un partenariat stratégique entre la BCP et l'OCP visant à détenir des participations croisées des deux entités : □ Apport de 5 MMDH sous forme d'augmentation de capital de l'OCP réservée à la BCP correspondant à un taux de 5,88% du capital
2009	□ Apport de 1 MMDH sous forme d'augmentation de capital de la BCP réservée à l'OCP correspondant à un taux de 6,60 % du capital. □ Augmentation de capital de la BCP de 6,62%, réservée à l'OCP, en date du 13 janvier 2009, portant le capital social de la BCP à 660 982 480 dirhams □ Fusion absorption de Chaabi leasing par Maroc Leasing
2010	□ Acquisition par la BCP de participations dans les Banques Internationales : British Arab Commercial Bank (Royaume-Uni), Union des Banques Arabes et Françaises (France) et Arab Italian Bank (Italie) □ Obtention de l'Investment Grade, attribué par Standard&Poor's au Groupe Banque Populaire, rating relevant de « BB+/B avec des perspectives stables » à « BBB-/Stable/A-3 avec des perspectives stables » □ Participation au MFD (Moroccan Financial Board)
2011	□ Opération de fusion-absorption de la BP Casa par la BCP □ Implantation du groupe Banque Populaire en Allemagne □ Changement de dénomination d'Assalaf Chaabi en Vivalis □ Promulgation de la loi 44-08 modifiant et complétant la loi 12-96 □ Prise de participation conjointe avec Attijari WafaBank dans le capital de BNP Paribas Mauritanie. □ Prise de participation à hauteur de 23,6% dans le capital de l'Université Internationale de Rabat □ Cession par l'Etat Marocain de 20% du capital de la BCP aux BPR
2012	□ Augmentation de capital de 5% réservée au personnel du CPM □ Augmentation de capital de 10% réservée à des institutionnels sélectionnés □ Augmentation de capital de 5% réservée à la BPCE Maroc □ Prise de participation dans le capital d'Atlantic Bank International
2013	□ Cession de 10% du capital de la BCP par l'Etat aux BPR □ Augmentation de capital de 5% réservée à la SFI □ Augmentation des parts sociales des BPR réservée au personnel du CPM
2014	□ Cession par l'Etat Marocain de 6% du capital de la BCP aux BPR □ Obtention de l'agrément pour la création de Attamin Chaabi
2015	□ Promulgation de la loi n° 77-14 modifiant et complétant la loi n° 12-96 portant réforme du Crédit Populaire du Maroc telle que modifiée et complétée

- 2016
 - ☐ Augmentation de capital réservée au personnel du CPM
 - ☐ Fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par le BCP
 - ☐ Implantation d'Atlantic Bank International en Guinée Bissau
- 2017
 - ☐ Agrément de la banque participative
- 2018
 - ☐ Prise de contrôle de la Banque Internationale pour l'Afrique au Niger (BIA – Niger)
 - ☐ Signature d'un accord portant sur l'acquisition auprès du Groupe BPCE de la Banque des Mascareignes et de sa filiale à Madagascar (Banque des Mascareignes Madagascar)
 - ☐ Le groupe BPCE retient l'offre ferme de la BCP pour l'acquisition de quatre banques sur le continent africain
 - ☐ La création de la filiale AMIFA Sénégal (Atlantic Microfinance For Africa)
 - ☐ Nomination par Sa Majesté le roi Mohamed VI, de M. Mohamed Karim MOUNIR, Président de la BCP
 - ☐ La fusion de la BP Fès Taza et de la BP Meknès
 - ☐ Finalisation de l'acquisition par la BCP de la banque des Mascareignes à Maurice
 - ☐ Obtention de M2T de l'agrément d'établissement de paiement
 - ☐ Démarrage des activités d'AMIFA en Guinée
 - ☐ Augmentation de capital réservée au personnel du CPM et des entités concernées
 - ☐ Création du fond de titrisation « FT Consoper »
- 2019
 - ☐ Obtention de l'agrément de l'AMMC pour la création de la société de gestion des OPCI «Africa Stone Management »
 - ☐ Expansion de la BCP en Afrique Subsaharienne par l'acquisition en octobre 2019 des banques de la BPCE : BICEC, BMOI et BCI
 - ☐ Création de BCP Middle East
 - ☐ Acquisition de BCP Technologies
 - ☐ Signature d'une convention de partenariat avec la CDG pour le financement des PME de plus de 1 Mrd de dirhams
 - ☐ Adoption d'une nouvelle identité visuelle
 - ☐ Lancement d'un nouveau portail Web
 - ☐ Adoption de la loi 32-20 modifiant et complétant la loi 19-96 portant réforme du CPM
- 2020
 - ☐ Acquisition par la Banque Centrale Populaire (BCP) de la participation de CIH Bank dans Maroc Leasing et Maghreb Titrisation pour atteindre respectivement 87,1% et 53,6% du capital
- 2021
 - ☐ Participation de la Banque Centrale Populaire au sein de BAB consortium SA. Ce consortium a pour but la production de vaccins Sinopharm au Maroc à travers la société Sensyo Pharmatech SA.
 - ☐ Emission d'un Gender Bonds pour un montant de 200 MMAD
- 2022
 - ☐ Lancement de la première offre de nano-crédit « Salaf dépanini »

Source : BCP

II. Appartenance de la BCP au CREDIT POPULAIRE DU MAROC

II.1. PRÉSENTATION DU CRÉDIT POPULAIRE DU MAROC

Le Crédit Populaire du Maroc a pour principales missions de contribuer au développement économique et social et de participer au développement régional et local.

Le Crédit Populaire du Maroc est un groupement de banques constitué de la Banque Centrale Populaire et des Banques Populaires Régionales et placé sous la tutelle du Comité Directeur. Il participe au financement des PME et de l'artisanat et assure les transferts MRE. Par ailleurs, il joue un rôle actif dans la collecte et la mobilisation de l'épargne et contribue à son utilisation au niveau des diverses régions du pays.

La BCP assure un rôle central au sein du CPM. Outre son activité d'établissement de crédit, c'est l'organisme central bancaire des BPR et à ce titre elle agit en tant que compensateur central du groupe, coordonne la politique financière des BPR, gère leurs liquidités, assure leur refinancement et assure les services d'intérêt commun pour le compte des organismes du groupe. Elle est également chargée des déclarations de toute nature vis-à-vis de BAM, de l'administration fiscale et des organismes professionnels ainsi que d'effectuer toute mission qui lui est confiée par le Comité Directeur (article 11 de la loi 12-96).

Depuis la promulgation de la loi n°12-96 le 17 octobre 2000, l'évolution du Crédit Populaire du Maroc a été accompagnée par d'importants changements concernant le renforcement de la cohésion du Groupe à travers, notamment, le désengagement de l'Etat du capital de la Banque Centrale Populaire au profit des Banques Populaires Régionales qui sont devenues les actionnaires de référence de la Banque Centrale Populaire.

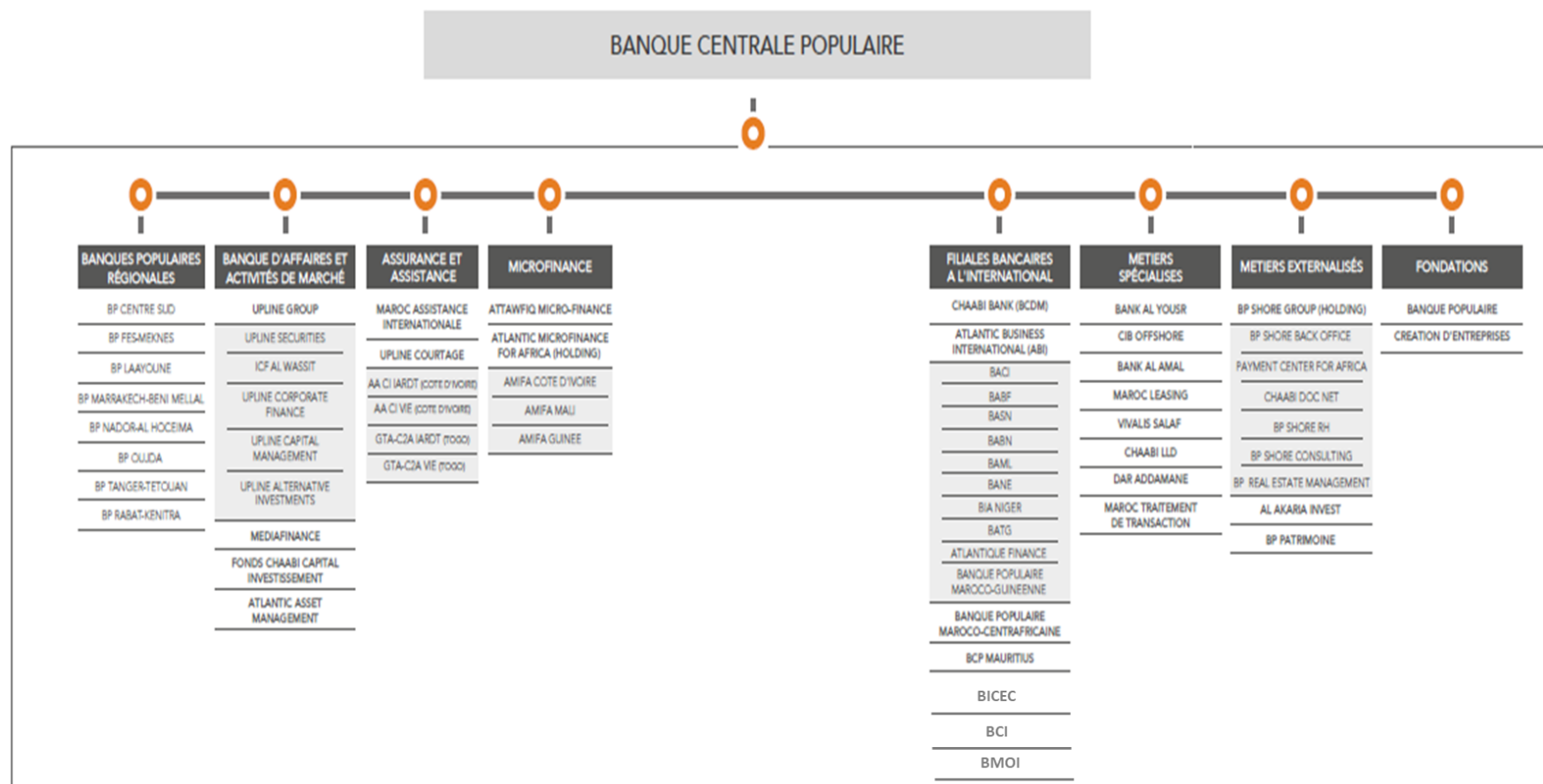
Le dernier changement, découlant de la promulgation de la loi n°32-20 modifiant et complétant la loi n°12-96, s'articule autour des principaux axes suivants :

Principaux Axes	Principaux Apports de la loi n° 32-20
Elargissement des prérogatives du comité directeur	Les nouvelles attributions du comité sont : - L'approbation des règlements intérieurs des organismes du Crédit populaire du Maroc ainsi que les modifications susceptibles de leur être apportés - De soumettre à l'approbation du Wali de Bank Al-Maghrib l'absorption d'une ou plusieurs banque(s) populaire(s) régionale(s) par une autre banque populaire régionale ou par la Banque centrale populaire
Renforcement de la gouvernance	Renforcement de la gouvernance du Comité directeur qui comprend désormais, outre son président : - Quatre présidents des conseils de surveillance des BPR - Quatre représentants du conseil d'administration de la BCP - Quatre membres indépendants désignés par le comité directeur

Renforcement de la cohésion du Crédit Populaire du Maroc	Capital social de la Banque Centrale Populaire détenu à hauteur d'au moins 34% par les banques populaires régionales.
---	--

Ces trois aménagements introduisent un renforcement du système de gouvernance du Groupe.

Le groupe BCP est présent dans plusieurs lignes de métiers comme l'illustre l'organigramme ci-dessous :



Source : BCP

II.2. LES BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES

Etablissements de crédit, les Banques Populaires Régionales (BPR) sont régies par la loi bancaire (Article 20 de la loi n° 103-12), par la loi n°32-20 modifiant et complétant la loi n°12-96 portant réforme du CPM, par leurs statuts et par les dispositions relatives aux sociétés anonymes à capital variable édictées par le Dahir du 11 août 1922 relatif aux sociétés de capitaux. Elles sont formées de 8 banques régionales de forme coopérative à capital variable, et depuis mai 2003 à Directoire et à Conseil de Surveillance. Elles constituent le levier du CPM dans la collecte de l'épargne au niveau régional, sa mobilisation et son emploi dans la région.

Le capital des BPR est constitué de parts sociales ordinaires réservées aux sociétaires et de parts sociales privilégiées uniquement réservées à la BCP :

- Parts sociales ordinaires sont souscrites à la valeur nominale de la part sociale prévue par le statut-type des banques populaires régionales et ne donnent droit qu'à une rémunération dont la valeur annuelle et le mode de calcul sont fixés par le Comité directeur ;
- Parts sociales privilégiées sont souscrites sur la base de la valeur des actifs de chaque banque populaire régionale dont la méthode d'évaluation est fixée par le Comité directeur pour chaque BPR. Elles donnent droit aux bénéfices et aux réserves de chacune desdites BPR.

A tout moment, les parts sociales privilégiées doivent représenter au moins 51% du capital de chaque BPR. Lesdites parts sociales privilégiées donnent également droit au vote dans les assemblées générales proportionnellement au capital détenu dans chaque Banque Populaire.

A la différence des actionnaires d'une société anonyme, les sociétaires des Banques Régionales ont la possibilité de céder leur part sociale à tout moment et qui sera rachetée par la BPR à une valeur déterminée annuellement par le Comité Directeur. Dans le cas où la BPR ne réalise pas de bénéfices ou ses bénéfices sont en deçà d'un certain seuil, elle peut se faire octroyer une subvention du Fonds de Soutien lui permettant de rémunérer les sociétaires (distribution de dividendes).

De ce fait, le capital des BPR est variable et évolue à chaque souscription ou rétrocession. Les BPR peuvent effectuer toutes les opérations bancaires dans leurs circonscriptions territoriales respectives, sous réserves des prérogatives dévolues au Comité Directeur par la loi 12-96, telle que complétée et modifiée, et peuvent également effectuer des opérations dans d'autres circonscriptions territoriales en accord avec la ou les BPR concernées.

Selon les termes de l'article 26 de la loi 12-96, telle que complétée et modifiée, les Banques Populaires Régionales ne peuvent se refinancer, notamment sous forme d'avances de toute nature, qu'après de la Banque centrale populaire, sauf dérogation accordée par le comité directeur.

II.2.1. **Évolution de la structure des sociétaires détenant des parts sociales ordinaires dans les BPR**

	2019	Structure	2020	Structure	2021	Structure	Var19/20	Var20/21
Particuliers Locaux	271 752	76,24%	269 896	75,27%	253 538	71,64%	-0,68%	-6,06%
Sociétaires MDM*	82 424	23,13%	86 384	24,09%	84 641	23,92%	4,80%	-2,02%
Entreprises	2 252	0,63%	2 281	0,64%	15 720	4,44%	1,29%	589,17%
Total	356 428	100%	358 561	100,00%	353 899	100,00%	0,60%	-1,30%

A fin 2019, le nombre de sociétaires détenant des parts sociales ordinaires a reculé de 4,66% pour s'établir à 356 428 sociétaires. Cette diminution s'explique par une baisse de 3,65% des particuliers locaux, de 7,79% des sociétaires MDM et de 6,52% des entreprises.

A fin Décembre 2020, le nombre de sociétaires détenant des parts sociales ordinaires a augmenté par rapport au début d'année pour s'établir à 358 561 sociétaires. Cette hausse s'explique par une hausse des sociétaires MDM et des entreprises conjuguées à une légère baisse des particuliers locaux.

A fin Décembre 2021, le nombre de sociétaires détenant des parts sociales ordinaires a baissé par rapport au début d'année pour s'établir à 353 899 sociétaires. Cette baisse s'explique la baisse des particuliers locaux de 6,06% à 253 538 légèrement compensée par la hausse des entreprises.

II.2.2. Évolution des principaux indicateurs des BPR (base sociale)

En MDH	2019				2020				2021			
BPR	D(1)	C(2)	RN(3)	FP (4)	D(1)	C(2)	RN(3)	FP (4)	D(1)	C(2)	RN(3)	FP (4)
Centre Sud	19 489	9 312	179	5 005	20 455	9 371	110	5 090	21 039	9 764	220	5 233
Fès-Taza	30 915	14 772	199	5 865	32 486	14 041	132	6 044	33 209	14 292	280	6 193
Laâyoune	3 703	3 047	51	1 377	4 020	3 191	86	1 500	4 282	3 755	96	1 531
Marrakech - Beni Mellal	28 977	12 867	154	3 091	30 406	13 445	220	3 305	31 633	13 477	303	3 456
Nador - Al Hoceima	28 398	3 149	126	5 065	28 917	3 258	199	5 329	29 047	3 376	300	5 228
Oujda	18 213	6 792	123	3 392	18 898	6 798	79	3 433	19 220	6 359	104	3 475
Tanger -Tétouan	22 747	7 933	204	3 280	23 733	8 689	69	3 335	24 430	8 340	144	3 410
Rabat-Kénitra	36 206	23 191	381	4 878	37 320	23 446	525	5 515	38 883	23 300	549	5 745
Total	188 648	81 063	1 416	31 954	196 235	82 239	1 420	33 551	201 743	82 663	1 996	34 271

(1) D : Dépôts clientèle

(2) C : Créances sur la clientèle

(3) RN : Résultat net

(4) FP : Fonds Propres

Source: BCP

Au titre de l'exercice 2019, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 188 648 MDH dont les principaux dépôts ont été enregistrés au niveau des régions de régions Rabat-Kénitra (36 206 MDH), Fès-Meknès (30 915 MDH) et Marrakech-Béni Mellal (28 977 MDH).

Les créances sur la clientèle ont atteint 81 063 MDH au 31 décembre 2019 suite aux créances comptabilisées principalement dans les régions Rabat-Kenitra et Fès-Meknès qui s'élèvent respectivement à 23 191 MDH et 14 772 MDH.

A fin 2019, le résultat net global des BPR s'établie à 1 416 MDH généré notamment à travers les régions Rabat-Kénitra (381 MDH) et Tanger-Tétouan (204 MDH).

Au titre de l'exercice 2020, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 196 235 MDH, les principaux dépôts ont été enregistrés au niveau des régions de régions Rabat-Kénitra (37 320 MDH), Fès-Meknès (32 486 MDH) et Marrakech-Béni Mellal (30 406 MDH).

Les créances sur la clientèle ont atteint 82 239 MDH au 31 décembre 2020 suite aux créances comptabilisées principalement dans les régions Rabat-Kenitra et Fès-Meknès qui s'élèvent respectivement à 23 446 MDH et 14 041 MDH.

A fin 2020, le résultat net global des BPR s'établie à 1 420 MDH généré notamment à travers les régions Rabat-Kénitra (525 MDH) et Marrakech-Beni Mellal (220 MDH).

Au titre de l'exercice 2021, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 201 741 MDH dont les principaux dépôts ont été enregistrés au niveau des régions Rabat-Kénitra (38 883 MDH), Fès-Taza (33 239 MDH) et Marrakech-Beni Mellal (31 633 MDH).

Les créances sur la clientèle ont atteint 82 663 MDH à fin 2021 suite aux créances comptabilisées principalement dans les régions Rabat-Kénitra et Fès-Taza qui s'élèvent respectivement à 23 300 MDH et 14 292 MDH.

En 2021, le résultat net global des BPR s'établit à 1 996 MDH généré notamment à travers les régions Rabat-Kénitra (549 MDH) et Centre Sud (303 MDH).

II.2.3. Relations entre la BCP et les BPR

Les relations entre la BCP et les BPR couvrent trois principaux domaines d'activités :

- Les relations d'ordre financier et administratif ;
- Les relations dans le domaine de l'intermédiation bancaire ;
- Les relations relatives aux services d'intérêt commun.

Relations financières entre la BCP et les BPR

• Gestion et placement des excédents de trésorerie des BPR :

Selon la loi 12-96 modifiée et complétée, les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP qui en assume le rôle de gestionnaire. Le Comité Directeur fixe les niveaux au-delà desquels les BPR doivent verser leurs excédents de trésorerie à la BCP, les modalités de gestion de ces excédents, ainsi que les conditions de leur rémunération en rapport avec celles du marché.

De plus, l'excédent de trésorerie de chaque BPR est défini comme étant le solde disponible sur le compte ouvert par la BPR auprès de la succursale locale de BAM après satisfaction des besoins journaliers de ses agences (retraits de fonds, achats de devises, opérations de compensation...).

La BCP place à ce jour les excédents de trésorerie selon la politique suivante : la trésorerie excédentaire des BPR, après souscription des emplois réglementés, est placée principalement en titres d'investissement (bons du trésor et autres titres de créances) et en titres de placements sur le marché interbancaire marocain. Le portefeuille placements ne doit pas dépasser un maximum de 8 milliards de dirhams, et ce, dans un souci de limiter le risque du portefeuille de la banque contre les fluctuations des taux d'intérêt et d'adosser les ressources stables des BPR à des emplois stables.

La rémunération de la trésorerie des BPR est faite à ce jour sur la base d'un taux de rendement moyen égal au rapport des produits globaux engendrés par les placements de la trésorerie du Groupe et du solde moyen des comptes financiers abritant les excédents de trésorerie des BPR. La rémunération des BPR est le taux de rendement annuel moyen duquel est déduite une commission de gestion de 10,5%.

• Refinancement des BPR et de la BCP

Les BPR sont tenues de se refinancer exclusivement auprès de la BCP sauf dérogation de la part du Comité Directeur et ce conformément à l'article 26 de la loi 12-96.

De ce fait, le Comité Directeur fixe le niveau et les modalités de refinancement des Banques Populaires Régionales dans des conditions de rémunération en rapport avec celles du marché. Le taux applicable est le taux moyen pondéré des Bons du Trésor à 52 semaines émis par adjudication. Ce taux moyen pondéré est révisable trimestriellement.

Le recours des BPR à la BCP intervient lorsque la trésorerie de la BPR est insuffisante pour couvrir ses besoins quotidiens.

Les besoins de trésorerie de la BCP, quant à elles, résultent de la différence entre le montant de ses engagements sur sa clientèle, composés des emplois clients, titres de participation, position de change bilancielle spot, position de change bilancielle à terme et des ressources composés des dépôts de la

clientèle, du fonds de soutien et de la trésorerie diffuse. La trésorerie diffuse correspond aux fonds avancés par la BCP pour les services d'intérêt communs qui sont répercutés par la suite aux BPR.

• Gestion du Fonds de Soutien

Le fonds de soutien est un fonds destiné à octroyer au profit des organismes du CPM :

- des avances exceptionnelles destinées à permettre aux Banques Populaires Régionales de faire face à des opérations ponctuelles, en cas d'insuffisance de leur capacité d'autofinancement ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de « *retour à meilleure fortune* » destinées à contrebalancer des charges d'exploitation jugées trop importantes ou une insuffisance de produits. Elles sont octroyées aux Banques Populaires Régionales pour soutenir leur activité et leur permettre éventuellement, de distribuer les intérêts statutaires et de constituer la réserve légale dans la limite de 10% du capital au titre d'un exercice donné ;
- des subventions d'exploitation assorties de la clause de « *retour à meilleure fortune* » octroyées à la Banque Centrale Populaire, visant à contrebalancer un niveau important de dotations aux provisions au titre des risques encourus sur les emplois du Groupe ;
- et à consentir, dans le cadre d'un plan de restructuration agréé par le Comité Directeur, à l'organisme du CPM se trouvant en difficulté, des concours remboursables sous forme de prêts de restructuration. Ces prêts sont comptabilisés en tant que prêts subordonnés au niveau de la BCP dont les conditions sont déterminées par le Comité directeur en fonction notamment des ressources, des emplois et de la rentabilité desdits organismes.

Le Fonds de Soutien est alimenté par tous les organismes du CPM (BCP et BPR). Ces derniers sont tenus de participer au financement du fonds de soutien et ce, par le versement d'une contribution annuelle fixée par le Comité Directeur sans que cette dernière n'excède 2% du chiffre d'affaires de ces organismes. Par chiffre d'affaires, il est entendu les produits courants de l'exercice, considérés hors taxe et excluant pour la BCP les produits revenant aux BPR au titre de leurs placements ainsi que ceux correspondant aux prestations des services d'intérêt commun refacturés aux BPR. S'ajoutent à cette contribution, les remboursements des concours consentis (subventions d'exploitation et prêts de restructuration) par le Fonds de Garantie antérieurement et le Fonds de Soutien¹ ainsi que les intérêts y afférents, et une proportion des résultats de chacun des organismes du CPM arrêté par le Comité Directeur sous réserve d'approbation par le Ministre des Finances. Pour les exercices sous revue, la contribution au Fonds de Soutien a été maintenue à raison de 2% du chiffre d'affaires du CPM par tous ses organes y compris la BCP.

Il est à signaler que la Banque Centrale Populaire est chargée, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, de la gestion du Fonds de Soutien dont les disponibilités ne font pas l'objet de rémunération. De ce fait, le Fonds de Soutien constitue une **ressource gratuite** pour la BCP.

En cas de dissolution ou de liquidation d'une BPR, l'excédent d'actif après extinction du passif est versé au fonds de soutien.

• Gestion du Fonds Social

Le Comité Directeur a pour attributions d'établir le statut applicable au personnel du CPM. Ainsi, un Fonds Social spécial est instauré, conformément à l'article 65 des statuts du Personnel des Banques Populaires. Le CPM contribue financièrement par le biais du Fonds Social à l'alimentation de toute association sportive et culturelle.

Les différents organismes du CPM versent annuellement au Fonds Social 5% de leurs résultats nets dégagés après la dotation de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et la distribution des dividendes.

¹ Le fonds de soutien se substitue au fonds collectif de garantie institué par le dahir n°1-60-232 du 06 juillet 1993

La Direction Générale et la Division des Ressources Humaines assurent la gestion du fonds selon un système de délégation bien défini qui régit les décisions de financement des opérations à caractère social et humanitaire. Le compte « fonds social » est ouvert à la BCP à l'instar d'un client déposant. Tous les mouvements de fonds transitent par ce compte.

- **Réglementation prudentielle et obligatoire**

Parmi les activités prudentielles et obligatoires prises en charge par la BCP, figure la centralisation des souscriptions qui consiste en :

- La souscription des emplois réglementés¹, exigée par la réglementation bancaire, et centralisée pour le compte du CPM au niveau de la BCP ;
- L'enregistrement à l'actif de la BCP (part BCP et part BPR) de l'intégralité des emplois réglementés, déterminés individuellement pour chaque organisme du CPM (BPR et BCP) et prélevés sur leurs ressources propres pour la partie leur revenant ;
- Les emplois réglementés sont inscrits dans des comptes ouverts chez Bank Al Maghrib au nom de la BCP.

Relation de l'intermédiation bancaire en matière d'engagements

La gestion en commun des dossiers de crédit BCP/BPR vient de la volonté du partage des risques liés à l'importance du financement. Ce dernier peut être effectué sous forme de consortium ou de syndication.

1- Consortium

Il s'agit de financements conjoints réalisés à la demande de la BCP ou de la BPR au profit d'un client commun entretenant des relations commerciales avec les deux banques. La BCP participe aux financements en intervenant sur des crédits d'investissement et d'exploitation avec les BPR. Le chef de file désigné par le client (BCP ou BPR) se charge du suivi de la rémunération revenant à chaque banque participante.

2- Syndication

Pour les crédits de fonctionnement des clients des BPR, la BCP apporte ses contre-garanties à la demande de la BPR pour des montants à l'intérieur des lignes de crédit accordées dès que la BPR aura atteint le seuil des autorisations notifiées. Ceci se fait sous forme de conventions signées entre la BCP et la BPR concernée définissant les modalités de partage et de gestion du risque ainsi que les conditions de rémunération revenant à la BCP. Les conventions signées entre la BCP et la BPR concernent chaque dossier.

Les contrats de prêt doivent mentionner une cession de créances de la BPR au profit de la BCP à hauteur de la participation de cette dernière dans les engagements accordés.

La rémunération de la BCP s'effectuera au moyen de versements de commissions par la BPR au profit de la BCP au terme de chaque trimestre sur la base de la moitié du taux appliqué aux engagements par signatures.

¹ Emplois réglementés: Selon l'article premier de l'Arrêté du ministre des finances n° 348-85 du 3 rejab 1405 (25 mars 1985) modifiant l'arrêté du ministre des finances n°1450-80 du 16 Safar 1401 (24 décembre 1980) relatif aux emplois obligatoires des banques, les banques inscrites et les organismes du crédit populaire sont tenus de constituer, en dépôts indisponibles, auprès de la Banque du Maroc des réserves calculées sur les dépôts de leur clientèle à l'exclusion des comptes et bons à échéance fixe et des dépôts en dirhams convertibles.

Services d'intérêt commun

Le Comité Directeur détermine la liste des services d'intérêt commun aux organismes du CPM ainsi que les modalités de financement et de gestion desdits services. Mais, c'est la BCP qui est responsable de la gestion proprement dite des services d'intérêt commun.

Ils couvrent les activités mentionnées dans la charte illustrant les relations entre la BCP et les BPR. De ce fait, la BCP représente un centre de coûts pour les autres entités du CPM. En conséquence, les frais engagés par celle-ci sont répercutés sans marge aux BPR.

Le mode de refacturation des services d'intérêt commun permet la séparation entre les charges imputables à l'activité propre de la BCP et aux activités communes à répartir entre la BCP et les BPR. Les services de support sont soit traités au niveau de la BCP soit externalisés au niveau de certaines filiales (par exemple BP Shore).

Les services d'intérêt commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc sont distingués selon les trois critères suivants :

- Les services induits par les attributions du Comité Directeur,
- les services prévus par le texte de loi n°12/96, telle que complétée et modifiée,
- les autres services répondant aux critères de mutualisation.

Services induits par les attributions du Comité Directeur

a. Activité de développement du Groupe

- La planification et l'évaluation des actions du Groupe ;
- La communication institutionnelle ;
- La veille concurrentielle et technologique ;
- La stratégie de développement informatique ;
- L'élaboration et l'animation du programme du sociétariat ;
- L'élaboration des normes et règles de distribution des produits et services ainsi que des conditions tarifaires.

b. Contrôle des organismes du Crédit Populaire du Maroc

Afin de permettre au Comité directeur d'assurer sa mission de contrôle des organismes du Crédit populaire du Maroc et sans préjudice des dispositions de la loi relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, le Comité directeur fait procéder, par le corps de l'inspection générale qui lui est attaché ou par toute autre personne qu'il commissionne à cet effet, à des contrôles sur place et sur pièces des organismes du Crédit populaire du Maroc et de leurs filiales

c. Fonctionnement du Comité Directeur

Le Comité directeur est composé :

- Quatre présidents des conseils de surveillance
- Quatre représentants du conseil d'administration
- Quatre membres indépendants désignés par le comité directeur

Le président du Conseil d'administration de la Banque centrale populaire est président de plein droit du Comité directeur.

Le Comité directeur délibère valablement lorsque six au moins de ses membres sont présents.

Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Le secrétariat du Comité directeur est assuré par la Banque centrale populaire.

d. Activités de normalisation du mode de fonctionnement des entités du Groupe

- Organisation des activités des Banques Populaires ;
- Organisation du système d'information des Banques Populaires ;
- Elaboration des politiques de gestion des ressources humaines :
 - Recrutement ;
 - Evaluation ;
 - Formation ;
 - Actions sociales.

e. Sécurité

- Normalisation de la gestion des risques.

Services prévus par la loi n°12/96, telle que complétée et modifiée

a. Activités de production bancaire

- La centralisation des souscriptions de valeurs mobilières publiques ou privées recueillies par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;

b. Activités de comptabilité

- Etablissement des déclarations aux autorités de tutelle (Bank Al Maghrib, ...) ;
- Etablissement du bilan consolidé du groupe.

c. Activités financières

- La gestion des excédents de trésorerie des organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activités de gestion des ressources humaines

- Etablissement du statut applicable au personnel du Crédit Populaire du Maroc ;

Services répondant aux critères de mutualisation

a. Activités Marketing

- La conception et l'adaptation des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La communication autour des produits et services distribués ou à distribuer par les organismes du Crédit Populaire du Maroc.

b. Activités de production bancaire

- Le recouvrement des chèques inter-Banques Populaires Régionales ;
- Le recouvrement des valeurs déplacées ;
- La gestion des échanges de masse tant avec les clients qu'avec les partenaires :
 - Les rapatriements de masse de la clientèle MRE ;
 - Les domiciliations de masse notamment des salaires des fonctionnaires et des salariés de la clientèle des institutionnels ;

- Les prélèvements de masse ordonnés par la clientèle notamment des factures de téléphone et des factures d'eau et d'électricité.
- L'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des produits de bancassurance (gestion des échanges de données avec les compagnies d'assurance, suivi des renouvellements automatiques, maintenance réglementaire et évolutive des applications, ...);
- Les relations avec les compagnies d'assurances : règlement des primes dues et la gestion des protocoles d'accord.

c. Activités d'exploitation informatique

- L'exploitation de la plate-forme applicative bancaire commune aux organismes du Crédit Populaire du Maroc ;
- La gestion des équipements et infrastructures techniques ;
- La gestion et l'administration du réseau de télécommunication commun aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

d. Activité de gestion des canaux de distribution

- La coordination des canaux de distribution des Banques Populaires Régionales ;
- Les relations avec les réseaux de partenaires nationaux et internationaux ;
- La gestion opérationnelle des canaux de distribution mutualisés :
 - Les délégations et représentations à l'étranger ;
 - Le réseau monétique ;
 - Les nouveaux canaux (e-Banking, internet, ...).

e. Activités de gestion des ressources humaines

- L'exploitation et l'administration de la plate-forme applicative commune pour la gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- La maintenance réglementaire et évolutive de la plate-forme applicative commune de gestion des Ressources Humaines du Groupe ;
- L'établissement des déclarations sociales (CNSS, CIMR, ...) ;
- La représentation des organismes du Crédit Populaire du Maroc auprès des organismes sociaux (CNSS, CIMR, ...) ;
- La gestion des actions sociales Groupe : centres de loisirs et de vacances.

f. Activités de logistique

- La centralisation :
 - Des achats d'imprimés ;
 - Des achats d'équipements informatiques et de télécommunication ;
 - Des achats faisant l'objet d'un contrat cadre au niveau Groupe.
- La gestion des archives communes aux organismes du Crédit Populaire du Maroc.

g. Activités à l'international

- Les relations internationales et le correspondant banking ;
- La gestion des lignes de financement internationales.

La liste des services d'intérêt commun ainsi arrêtée, peut être modifiée à tout moment par le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc, sur proposition de la Banque Centrale Populaire ou des

Banques Populaires Régionales, et notamment à l'occasion de changements réglementaires ou d'évolutions des conditions du marché.

Principe de l'unicité fiscale

Du fait du statut juridique particulier du CPM et de son organisation complexe, le Ministre des Finances, à la demande de la Banque Centrale Populaire, a répondu favorablement pour l'application d'un certain nombre de mesures sollicitées, dont notamment l'application du principe de l'unicité fiscale. En vertu de ce principe, tous les organismes du CPM sont considérés fiscalement comme une seule entité en matière d'impôt sur les sociétés et de taxe sur la valeur ajoutée. La BCP prend en charge la préparation des déclarations fiscales pour l'ensemble des organismes du CPM.

III. Filiales, fonds d'investissement et fondations de la BCP

III.1. PRÉSENTATION DES FILIALES

La Banque Centrale Populaire contrôle plusieurs filiales. Au 30 juin 2022, les principales filiales de la BCP se présentent comme suit :

Principales filiales	Domaine d'activité	% d'intérêt	% de contrôle
BP Centre Sud	Banque	50,62%	50,62%
BP Fès Taza	Banque	51,25%	51,25%
BP Laayoune	Banque	51,48%	51,48%
BP Marrakech Béni Mellal	Banque	51,40%	51,40%
BP Nador Al Hoceima	Banque	49,63%	49,63%
BP Oujda	Banque	51,22%	51,22%
BP Tanger Tetouan	Banque	51,41%	51,41%
BP Rabat Kenitra	Banque	51,05%	51,05%
CIB Off Shore	Banque	85,17%	100,00%
BPMC	Banque	75,00%	75,00%
MAI	Assistance	77,43%	77,43%
CCI	Fonds d'investissement	77,52%	100,00%
IMC	Fonds d'investissement	48,56%	50,03%
VIVALIS	Crédit consommation	87,28%	87,28%
BCP Securities Services	Marché des capitaux	100,00%	100,00%
CHAABI LLD	Location Longue Durée	84,35%	85,00%
Chaabi Bank	Banque Offshore	100,00%	100,00%
Bank Al Amal	Banque	43,32%	48,01%
Upline Group	Banque d'affaires	88,93%	100,00%
Maroc Leasing	Crédit-bail	87,12%	87,12%
BP Shore Group	Holding	78,85%	100,00%
ABI	Holding	79,83%	79,83%
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Etablissement de paiement	84,79%	84,79%
BP REM	Immobilier	43,13%	43,13%
Fonds Moussahama II	Fonds d'investissement généraliste	NC	64,00%
Atlantic Microfinance For Africa	Holding	NC	100,00%
Africa Transaction Processing & services Group (ATPS)	Gestion de valeur mobilière	NC	100,00%
Al Akaria Invest	Fonds d'investissement	100,00%	100,00%
Banque Populaire Patrimoine	Banque	NC	99,87%
BCP Bank (Mauritius)	Banque	100,00%	100,00%
Bank Al Yousr	Banque	80,00%	80,00%
BMOI	Banque	66,71%	66,71%

Source : BCP

Au cours de l'année 2020, la BCP a augmenté son portefeuille de participation grâce à une participation complémentaire dans Vivalis Salaf de 20,88% le portant ainsi à 87,28%, dans M2T de 20,00% le portant ainsi à 83,74%, dans ABI Holding de 1,75% le portant ainsi à 70,03%, et une prise de participation de la Société Nord pour l'aménagement et le développement (SNAD) représentant 13,64% de son capital social.

En 2020, Une augmentation de capital de 42 MDH a été réalisée pour M2T en vue de se conformer au capital minimum réglementaire exigé par Bank Al-Maghrib.

En parallèle, et dans la perspective d'étendre sa présence géographique en Afrique subsaharienne et de devenir le premier Groupe bancaire du continent, la BCP a finalisé en octobre 2019 l'acquisition des 3 actifs africains du Groupe BPCE : 68,5% du capital de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), 71% dans la Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI), 100% dans la Banque Commerciale Internationale (BCI) au Congo. Ces nouvelles acquisitions ont pour objectif de renforcer la présence de la BCP en zone CEMAC et en Afrique Orientale et portent la présence en Afrique de la BCP à 18 pays.

Au cours de l'année 2021, la BCP a renforcé sa participation dans Maroc Leasing pour atteindre 87,1% de son capital social, ainsi que dans Maroc titrisation pour atteindre 53,6%.

Au titre de l'exercice 2021, la BCP a réalisé 11 opérations d'acquisition et d'augmentation de capital sur ses filiales, détaillées comme suit :

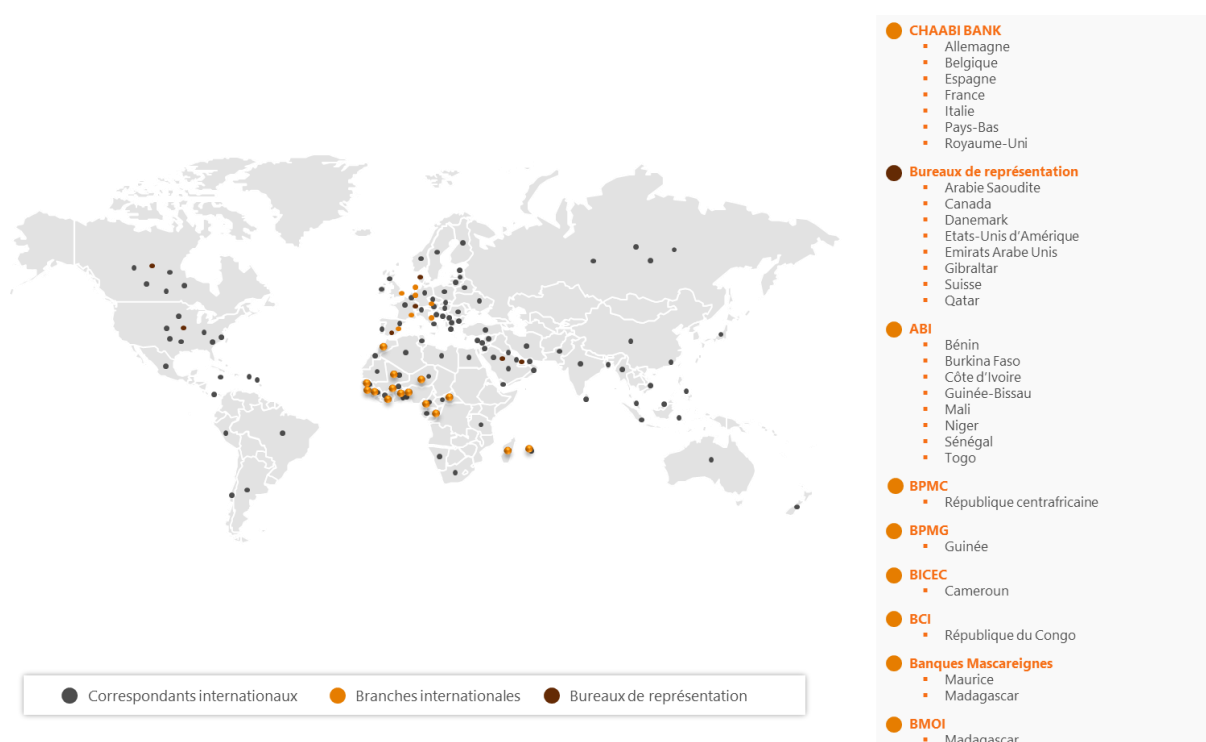
Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	Montant DH
BCP SECURITIES SERVICES (Ex MEDIAFINANCE)	Aquisition des actions	206 403 300,00 EUR	255 800 000,00
UPLINE COURTAGE	Aquisition des actions	1 500 000,00 GBP	283 200 000,00
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Augmentation du Capital en numéraire	429 760 000,00 MAD	39 371 000,00
BAB CONSORTIUM	Aquisition des actions	10 000 000,00 MAD	3 333 300,00
BANK AL YOUSR	Augmentation du Capital en numéraire	560 000 000,00 MAD	80 000 000,00
BANKY FIRST	Aquisition des actions	13 836 050 000,00 MGA	13 086 171,12
BANKY FIRST	Augmentation du Capital en numéraire	13 836 050 000,00 MGA	6 371 603,64
HOLDPARTS	Aquisition des actions	521 537 900,00 MAD	503 943 754,00
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (FUIR)	Augmentation du Capital en numéraire	728 131 000,00 MAD	161 852 917,00
TAAWOUNIYATE TAAMINE TAKAFULI	Création de société	50 000 000,00 MAD	25 000 000,00
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Augmentation du Capital en numéraire	51 497 000,00 MAD	42 814 500,00
TOTAL			1 414 773 245,76

Source : BCP

Au cours de l'exercice 2022, la BCP a réalisé 2 opérations d'augmentation de capital sur ses filiales, détaillées comme suit :

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	Montant DH
BANK AL YOUSR	Augmentation du Capital en numéraire	630 000 000,00 MAD	56 000 000,00
CHAABI BANK EUROPE	Augmentation du Capital en numéraire	57 478 000,00 EUR	109 439 000,00
TOTAL			165 439 000,00

Au 30 juin 2022, la BCP est présente dans plusieurs pays à travers un réseau développé. Sa présence se présente comme suit :



Source : BCP

Les dividendes perçus par la BCP auprès de ses principales filiales (hors BPR) se présentent comme suit:

Dividendes perçus en MDH	2019(*)	2020(*)	2021(*)
MAROC LEASING	24	0	18
M.A.I	39	15,5	6
BPMC	0	0	0
VIVALIS SALAF	77	0	0
CIB OFF SHORE	108	0	75
CHAABI BANK	0	0	0
BANK AL YOUSR	0	0	0
BCP BANK (MAURITIUS)	0	0	0
UPLINE GROUP	85	94,4	116,1
BCP SECURITIES SERVICES	19	0	0
BP SHORE GROUP	0	14,2	34,1
CHAABI LLD	13	0	13,1
FONDS MOUSSAHAMA II	0	0	0
IMC	0	37,7	57,0
ABI	174	109,4	135,6
BMOI	0	93,7	90,6
TOTAL	539	365,1	545,5

(*) Dividendes au titre de l'année N perçus en N+1

Source : BCP

Les dividendes perçus par la BCP auprès des BPRs se présentent comme suit :

En MDH	2019(*)	2020(*)	2021(*)
BPR Centre Sud	131,2	83,2	51,5
BPR Fès	88,8	93,1	62,4
BPR Layon	49,4	24,3	40,0
BPR Marrakech Beni Mellal	94,4	72,4	102,0
BPR Nador	40,5	63,6	97,4
BPR Oujda	84,4	58,8	36,7
BPR Tanger	47,9	94,7	32,6
BPR Rabat Kenitra	182,4	179,8	243,1
TOTAL	719	670	666

(*) Dividendes au titre de l'année N perçus en N+1

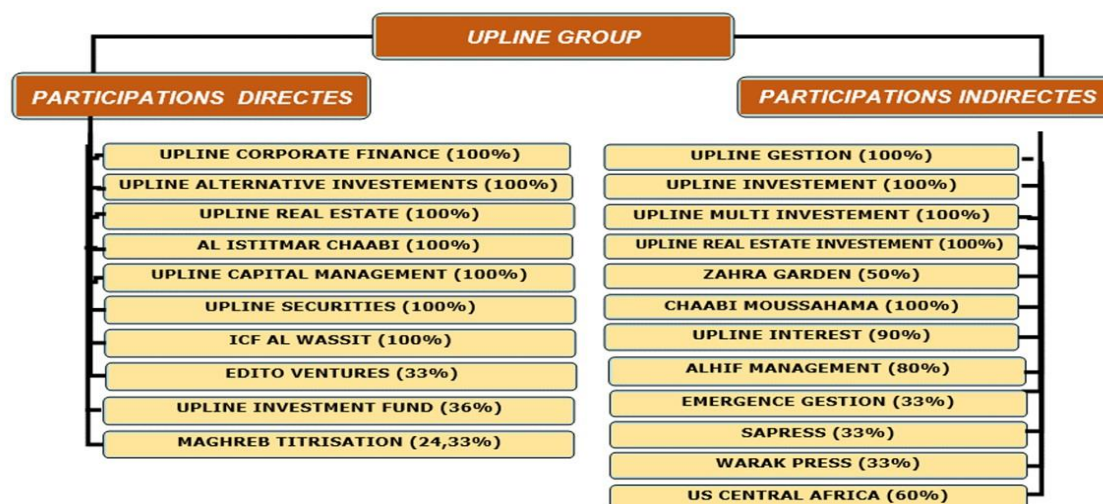
Source : BCP

III.1.1. UPLINE GROUP

Fondée en 1992, Upline Group opère dans les métiers de la banque d'affaires ; répondant aux besoins en services financiers d'un grand nombre d'investisseurs particuliers, de clients institutionnels et d'entreprises.

Depuis Juin 2009, Upline est devenue filiale à 100% du Groupe Banque Centrale Populaire. Ce rapprochement vise principalement le regroupement des activités de banque d'investissements de la BCP au sein d'Upline Group.

Organigramme Upline Group au 30 juin 2022 :



Source : BCP

Upline Group est structuré en un Holding et diverses filiales, chacune étant spécialisée dans son cœur de métier. Les principales filiales sont :

- Upline Corporate Finance : Est spécialisée dans les marchés de capitaux et dans l'ingénierie financière et le conseil stratégique. Via son expertise, elle assure des opérations de levées de fonds, des études stratégiques, des opérations sur les marchés de capitaux et de l'ingénierie financière.
- Upline Capital Management : Est spécialisée dans le métier de la gestion d'actifs. Elle propose aux investisseurs la gestion de leurs portefeuilles sous-mandats, des solutions d'investissements sur mesure et différents OPCVM.
- Upline Alternative Investment : Est une société de gestion de fonds généralistes, immobilier et tourisme, fonds de fonds et infrastructure.
- Upline Securities : Est une société de bourse classique spécialisée dans l'intermédiation classique en valeurs mobilières cotées à la bourse de Casablanca.
- ICF Al Wassit : Est une plateforme de transactions online sur les valeurs mobilières cotées à la bourse de Casablanca. Elle est aussi spécialisée dans la recherche et l'analyse ;

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Regrouper les activités de banque d'investissement de la BCP au sein d'Upline Group.
- Consolider toutes les activités de placements et d'investissement de la Banque Populaire à Upline Group.
- Regrouper l'ensemble des métiers de conseil financiers et d'opérations de marché au sein d'Upline Group.

B - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Holding de participations
 Secteur d'activité : Banques d'affaires
 Adresse : 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2022 :

Capital social : 46 783 600 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	362 038	77,39%	77,39%
BP MARRAKECH - BENI MELLAL	11 755	2,51%	2,51%
BP CENTRE SUD	11 755	2,51%	2,51%
BP TANGER - TETOUAN	11 755	2,51%	2,51%
BP FES - MEKNES	23 510	5,03%	5,03%
BP NADOR AL HOCEIMA	11 754	2,51%	2,51%
BP RABAT - KENITRA	11 754	2,51%	2,51%
BP OUJDA	11 754	2,51%	2,51%
BP LAAYOUNE	11 754	2,51%	2,51%
Petits porteurs physiques (GBP) (administrateurs)	7	0,00%	0,00%
Total	467.836	100%	100%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité consolidés

En KDH	2019	2020	2021	Var 18/19	Var 20/21
Fonds Propres consolidés	628 718	635 827	933 689	1,13%	46,85%
Chiffre d'affaires consolidé	423 223	340 396	346 400	-19,57%	1,76%
Résultat net consolidé Part du Groupe en normes IFRS	185 238	135 389	449 879	-26,98%	232,29%

Source : BCP

A fin 2020, le chiffre d'affaires consolidé s'est établi de 340,5 MMAD contre 423,2 MMAD en 2019, soit un repli de 19,5%. La variation entre 2019 et 2020 s'explique par le caractère exceptionnel de l'année 2019. En effet deux opérations (l'augmentation de capital de la BCP au profit de son personnel, ainsi que la cession de 8% de la part de l'Etat marocain dans le capital de MAROC TELECOM.) ont représenté à elles seules un CA de 191,2 MMAD.

Fortement impacté par la baisse du CA consolidé, le RPNG enregistre lui aussi une baisse -27,0 % se situant à 135,6 MMAD contre 185,2 MMAD en 2019. Les Fonds propres consolidés ont augmenté de 1,1% avec notamment une remontée de dividendes de l'ordre de 122,0 MMAD au cours de l'exercice 2020.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2021 s'affiche à **346,4 MDH** contre **340 MDH** une année auparavant, marquant ainsi une légère évolution de **1,76%** par rapport à l'an dernier, sous l'effet notamment de la sortie d'Upline Courtage du giron des participations d'Upline Group.

Le RNPG s'affiche quant à lui à **449,8 MDH** contre **135 MDH** une année plutôt, avec une progression de **232,29%** en 2021 par rapport à 2020. Cette performance exceptionnelle a été générée essentiellement

par l'effet de la plus-value de **338 MDH**, réalisée par Upline Group sur à la cession de ses deux participations (**Upline Courtage et Média-finance**).

Les Fonds propres, impactés par l'évolution substantielle du **RNPG** en 2021, s'afficheront à **933,7 MDH** contre **635,8 MDH** une année auparavant, marquant ainsi une progression de **47%** par rapport à 2020.

III.1.2. MAROC LEASING

A – Historique et faits marquants de la filiale

L'année 1965 a marqué l'introduction du leasing au Maroc par la création de Maroc Leasing par la banque de Paris et des Pays Bas et la BNDE. En 1997, elle est introduite en bourse par augmentation de capital de 22,3 MDH à 106,33 MDH, prime d'émission incluse. En 2003, la Caisse de Dépôt et Gestion prend le contrôle de Maroc Leasing suite à l'acquisition des parts détenues jusque-là par la BNDE. Cela a engendré un développement de synergies entre Maroc Leasing et les différentes filiales de la CDG.

L'année 2009 a été marquée par la fusion-acquisition de Chaabi leasing par Maroc Leasing et la prise de contrôle de la société par la BCP.

B – Activité

Les différents produits que propose Maroc Leasing sont :

- Le leasing mobilier : Il s'agit d'un mode de financement à moyen terme de biens d'équipement mobiliers (matériels informatiques, véhicules, machines diverses). Le crédit bailleur acquiert l'équipement en lieu et place du client et lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Ce mode de financement a une durée qui s'échelonne entre 2 à 5 ans.
- Le leasing immobilier : C'est un mode de financement à moyen ou long terme de biens immobiliers (terrains, bâtiments existants ou à construire), destiné essentiellement aux entreprises. Le crédit bailleur acquiert le bien immobilier en lieu et place du client (le locataire), et le lui remet en location sur une durée qui dépend de la nature du bien. Avec ce produit, la société cible les PME/PMI, les Grandes Entreprises et professions libérales.
- Le lease-back : est la formule par laquelle une entreprise cède à la société de crédit-bail un bien mobilier ou immobilier dont elle est propriétaire pour conclure aussitôt avec elle un contrat de crédit-bail sur ce bien. Grâce au produit de cession, l'entreprise dispose de fonds nouveaux, et continue, selon le principe même du crédit-bail, à utiliser son bien comme si elle en était toujours propriétaire. En bénéfice toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille.

C – Orientations et Objectifs Stratégiques

Maroc Leasing compte consolider et développer son positionnement à travers les principaux axes stratégiques ci-après :

- Devenir durablement un acteur de référence du secteur en termes de niveau d'activité et d'innovation en consolidant une position de leader sur le marché du CBM qui bénéficie d'un gisement important de croissance dans les années à venir (plan de développement régional du Royaume) et en capitalisant sur l'expertise acquise sur le CBI ;
- Diversifier le portefeuille de clients ;
- Développer l'activité au-delà de l'axe Rabat-Casablanca ;
- Maintenir un avantage concurrentiel en termes de maîtrise des risques et de rentabilité.

Maroc Leasing sera amené à développer son activité en synergie avec le Groupe. En effet, cette filiale accompagnera les différents marchés Entreprise au sein du Groupe à travers la mise en place d'offres innovantes et ciblées pour les différents segments de marché dans une optique de répondre à l'ensemble des besoins de client « Leasing » émanant du Groupe.

D - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Financement par crédit-bail mobilier et immobilier
 Secteur d'activité : Crédit-bail
 Adresse : 57, Angle Rue Pinel, Bd Abdelmoumen- Casablanca

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2022 :

Capital social : 277 676 800 DH
 Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	1.474.672	53,10%	53,10%
Holdparts	944.417	34,01%	34,01%
The Arab Investment Company S.A.A (TAIC)	159.495	5,74%	5,74%
Flottant en bourse	198.184	7,14%	7,14%
Total	2.776.768	100%	100%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En MDH	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Fonds Propres (y compris Dettes subordonnées)	1 041	1 060	1 118	1,83%	5,45%
Produits d'exploitation bancaire	3 651	3 502	3 765	-4,09%	7,51%
PNB	331	278	371	-15,95%	33,51%
Résultat net	72	19	91	-73,69%	377,56%

Source : BCP

A fin 2019, les fonds propres enregistrent une évolution de 8% par rapport à 2018, contre 2,96% sur la période 2017-2018. Les produits d'exploitation bancaires s'établissent à 3 651 MDH, en hausse de près de 5% par rapport à l'année 2018.

Le PNB affiche un montant de 331 MDH contre 301 MDH à fin 2018, soit une progression de près de 10% contre une évolution de 1,2% sur la période 2017-2018, quant au résultat net, il s'établit à 72,2 MDH, en évolution de 0,1% par rapport à 2018.

Au terme de l'exercice 2020, les fonds propres enregistrent une amélioration de 1,8% par rapport à 2019, contre 8% sur la période 2018-2019.

Les produits d'exploitation bancaires s'établissent à 3 502 MDH, en baisse de 4% par rapport à l'année 2019.

Le PNB affiche un montant de 278 MDH contre 331 MDH à fin 2019, soit une baisse de près de 16% contre une évolution de près de 10% sur la période 2018-2019.

Quant au résultat net, il s'établit à 19,4 MDH, en baisse de 73,69% par rapport à 2019 suite à :

- L'impact de la suspension des loyers pour 19 MDH ;
- La baisse de la production due à la crise liée à la pandémie du Covid -19 ;
- La constatation d'une PRG à hauteur de 30 MMAD en anticipation de l'impact du Covid -19.

Au terme de l'exercice 2021, les fonds propres enregistrent une amélioration de 5,5% par rapport à 2020, contre 1,8% sur la période 2019-2020.

Les produits d'exploitation bancaires s'établissent à 3 765 MDH, en hausse de 7,5% par rapport à l'année 2020.

Le PNB affiche un montant de 371 MDH contre 278 MDH à fin 2020, soit une hausse de près de 34 % contre une baisse de près de 16% sur la période 2019-2020.

Le résultat net, s'établit à 91 MDH, en évolution de 378% par rapport à 2020 suite à :

- L'évolution du PNB sous l'effet de la hausse de la production de 20% et la reprise de la facturation des loyers des dossiers ayant bénéficié des suspensions en 2020;
- la baisse du risque net de 20 MDH (-67%) suite la constitution d'une PRG nette de 10 MDH en 2021, contre 30 MDH en 2020 pour faire face aux risques liés à la pandémie Covid 19.

III.1.3. VIVALIS SALAF (EX-ASSALAF CHAABI)

A - Historique et activités de la société

Le Groupe Banques Populaires a créé en 1990 la Société Assalaf Chaâbi pour le Sud à Laâyoune avec une spécialisation dans le financement automobile. Compte tenu de l'accroissement de la demande, les autres sociétés ont vu le jour à partir de 1992 dans différentes régions du pays (Casablanca, Marrakech, Rabat, Fès et Oujda).

La société Assalaf Chaâbi fut spécialisée dans le financement automobile avec une diversification en 1996 avec le lancement du crédit personnel. Après l'opération de fusion des six sociétés effectuée en 1999, Assalaf Chaâbi s'est spécialisée dans le financement de crédits à la consommation affectés ou non affectés.

Les principaux crédits distribués par la société sont :

- Crédit personnel ;
- Crédit véhicule classique ;
- Crédit LOA ;

En 2010, la société a vu sa dénomination commerciale changer pour « Vivalis salaf », avec une nouvelle identité visuelle et nouveau concept des agences.

L'année 2014 a particulièrement été marquée par la mise à niveau de la plateforme de production, le déploiement de la solution de gestion décisionnelle et opérationnelle du recouvrement, ainsi que le lancement du projet d'industrialisation de la plateforme de distribution.

Le réseau de distribution de Vivalis comprend :

- Le réseau direct ;
- Le réseau des Correspondants ;
- Les concessionnaires automobiles ;
- Le réseau des Banques Populaires Régionales.

En 2016, Vivalis Salaf a particulièrement œuvré pour augmenter l'efficacité commerciale, consolider la politique de recouvrement, optimiser la gestion des risques et renforcer les structures ainsi que les outils du contrôle interne.

B- Orientations et Objectifs Stratégiques :

VIVALIS SALAF ambitionne de devenir un opérateur référent sur l'expertise métier et le savoir-faire industriel, une entreprise qui contribue de façon significative au résultat du groupe.

Aujourd'hui, VIVALIS SALAF est une entreprise en mutation industrielle avec un positionnement distinctif, un risque maîtrisé et des résultats probants.

Grâce au développement d'un pôle d'expertise et de savoir-faire et s'appuyant sur une éthique forte, VIVALIS SALAF consolide sa position sur son marché et s'affirme comme un acteur référent.

C - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Conseil d'Administration
 Objet social : Société de crédit à la consommation
 Secteur d'activité : Crédit à la consommation
 Adresse : Angle Bd Zerkouni, Bd de Bourgogne et rue de Dijon.

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2022 :

Capital social : 177 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	1.544.738	87,27%	87,27%
RMA- ALWATANYA	60.187	3,40%	3,40%
MAGHREBAIL	45.540	2,57%	2,57%
HAKAM ABDELLATIF FINANCE SA	32.110	1,81%	1,81%
MATU	11.074	0,63%	0,63%
AUTRES	76.351	4,32%	4,32%
Total	1.770.000	100%	100%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En MDH	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Fonds Propres	1 023	1 041	906	1,76%	-12,97%
Produits d'exploitation bancaire	1 202	1 389	1 710	15,56%	23,11%
Encours clients (En MDH)	8	9	11	12,50%	22,22%
PNB	420	431	495	2,62%	14,85%
Résultat net	145	18	66	-87,59%	>100%

Source : BCP

Au titre de 2019, les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Vivalis Salaf ont évolué comme suit :

- Augmentation de 14,6% des produits d'exploitation bancaires pour atteindre 1 201,6 MDH, grâce à la bonne performance des produits sur immobilisation LOA (+15%) et produits d'intérêts (+9,2%)
- L'encours brut s'élève à 8 469 MDH, soit une hausse de 17,6% par rapport à 2018 principalement tirée par l'automobile
- Le résultat net progresse de 14% à pour atteindre 145,4 MDH

Au titre de 2020, les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Vivalis Salaf ont évolué comme suit :

- Les produits d'exploitation bancaires ont augmenté de 15,6% pour atteindre 1 388,6 MDH à fin 2020 contre 1 201,6 MDH à fin décembre 2019 tiré essentiellement par une hausse des produits sur immobilisations donnés en crédit-bail de 25,2% et produit d'intérêt de 9,9%.

- L'encours brut s'élève à 9.203 MDH à fin décembre 2020, soit une hausse de 8,7% tiré essentiellement par l'automobile.
- Le résultat net s'est établi à 17,8 MDH à fin 2020, enregistrant une baisse de 87,8% par rapport à fin 2019.

A rappeler que Vivalis Salaf a constaté à fin 2020 une dotation pour autres risques et charges de 90 MDH concernant l'anticipation et la couverture de l'impact du Covid-19.

Au titre de 2021, les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Vivalis Salaf ont évolué comme suit :

- Les produits d'exploitation bancaires ont augmenté de 23,1% pour atteindre 1 710,1 MDH à fin 2021 contre 1 388,6 MDH à fin décembre 2020 tiré essentiellement par une hausse des produits sur immobilisations donnés en crédit-bail de 28,3% et produit d'intérêt de 11,1% ;
- L'encours brut s'élève à 11.225 MDH à fin décembre 2021, soit une hausse de 22,2% tiré essentiellement par l'automobile ;
- Le résultat net s'est établi à 65,6 MDH à fin 2021, enregistrant une hausse de 269% par rapport à fin 2020 en lien avec la croissance du PNB (+64 MDH) suite à la relance de l'activité en 2021. On observe ainsi une évolution de la production de 80% et de l'encours sain de 19%.

III.1.4. CHAABI LOCATION LONGUE DURÉE

Créée en 2004 en partenariat avec deux filiales du Groupe, en l'occurrence Chaabi Leasing et le fonds d'investissement Moussahama I, Chaâbi LLD est spécialisée dans la location longue durée et le fleet management :

- Location de véhicules en longue durée : solution sur mesure et flexible associant un financement automobile et une gamme complète de prestations et de services, moyennant un loyer mensuel forfaitaire ;
- Gestion de flotte pour compte : couvre l'ensemble des prestations liées à l'automobile à l'exclusion de l'acquisition (l'entreprise cliente demeurant propriétaire de sa flotte).

Quel que soit le mode de financement choisi par le client pour l'acquisition de ses véhicules, Chaâbi LLD lui propose de confier la gestion de sa flotte automobile en « gestion pour compte » ou « fleet management ». La société propose une palette de services à savoir : Fleet scanner, revente du parc ancien, assistance 24/24 et 7/7, centre infodrive, assurance tous risques, assurance perte financière, gestion du carburant, remplacement des pneumatiques, entretien préventif et curatif, véhicules de remplacement, convoyage en cas de remplacement, revente du véhicule au conducteur.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développement du portefeuille des grandes entreprises et des PME/PMI à travers des actions ciblées permettant le renforcement de la notoriété de la société ;
- Innovation commerciale par des packagings des produits et services et des partenariats avec les constructeurs ;
- Dynamisation du cross-selling.

B - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Secteur d'activité : Location longue durée et gestion de flottes automobiles
 Adresse : 19 rue des Papillons, quartiers Oasis Casablanca

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2022 :

Capital social : 31 450 000 DH
 Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	262.985	83,62%	83,62%
Maroc Leasing	4.340	1,38%	1,38%
Sous total groupe	267.325	85%	85%
Akwa group	47.175	15,00%	15,00%
Total	314.500	100,00%	100,00%

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité :

En KDH	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Fonds propres	71 368	95 188	95 975	33,38%	0,83%
Chiffre d'affaires	289 528	328 517	350 530	13,47%	6,70%
Produits d'exploitation	308 725	352 288	378 403	14,11%	7,41%
Résultat net	14 870	20 328	16 511	36,70%	-18,78%

Source : BCP

En 2019, l'analyse des principaux indicateurs de CHAABI LLD fait ressortir ce qui suit :

- Le chiffre d'affaires connaît une hausse de 27,5% pour atteindre 289 MDH contre 227 MDH à fin 2018.
- Les produits d'exploitations connaissent une hausse de 25,6%.
- Le résultat net connaît une baisse de 35,5% par rapport à la même période 2018 et se situe à 15 MDH.

En 2020, l'analyse des principaux indicateurs de CHAABI LLD fait ressortir ce qui suit :

- Grâce à la croissance du parc, le chiffre d'affaires s'est établi à fin 2020 à 328,5 MDH contre 289,5 MDH un an auparavant, soit une hausse de 13,5%.
- Les produits d'exploitation, qui englobent en plus du chiffre d'affaires les produits annexes à la location longue durée des véhicules, ont également connu une évolution positive de 14,2% pour atteindre 352,3 MDH.
 Le résultat net ressort à 20,3 MDH à fin 2020, enregistrant ainsi un accroissement de 36,3% comparativement à l'exercice 2019.

En 2021, l'analyse des principaux indicateurs de CHAABI LLD fait ressortir ce qui suit :

- Grâce à la croissance du parc de 17%, le chiffre d'affaires s'est établi à fin 2021 à 350,5 MDH contre 328,5 MDH un an auparavant, soit une hausse de 6,7%.

- Les produits d'exploitation, qui englobent en plus du chiffre d'affaires les produits annexes à la location longue durée des véhicules, ont également connu une évolution similaire de 7,41% pour atteindre 378,4 MDH. Le résultat net ressort à 16,5 MDH à fin 2021, enregistrant ainsi un recul de 18,78% comparativement à l'exercice 2020 sous l'impact de la hausse des charges d'exploitation.

III.1.5. BCP SECURITIES SERVICES

Opérationnelle depuis 1996, BCP Securities Services a joué un rôle important dans le démarrage et le développement du marché obligataire de la place, organisé autour du marché des Valeurs du Trésor et du marché des Titres de Créances Négociables.

Disposant du statut de banque agréée, l'activité de BCP Securities Services se focalise sur toute la gamme des produits de taux des marchés monétaire et obligataire.

Désigné, depuis début 1997, comme Intermédiaire en Valeurs du Trésor (IVT), BCP Securities Services est un intervenant majeur sur les marchés Primaire et Secondaire de la dette publique négociable. A ce titre, BCP Securities Services est partenaire et Conseiller du Trésor Public dans le cadre de ses opérations de financement par appel au marché.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Développer l'activité pour améliorer le positionnement de la filiale à travers le renforcement des synergies et la croissance externe ;
- Diversifier l'activité afin de désensibiliser le PNB par rapport à la volatilité du marché de taux.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Intermédiation en Valeurs du Trésor, Banque de marché
 Secteur d'activité : Marché des taux
 Adresse : 27 boulevard Moulay Youssef – Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2022 :

Capital social : 206 403 300 DH
 Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP*	2 064 033	100,00%	100,00%
Total	2 064 033	100,00%	100,00%

* La BCP ayant repris les part d'Upline Group dans cette filiale
 Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Fonds Propres	281 953	342 939	345 722	21,63%	0,81%
Produit d'exploitation bancaire	243 232	278 820	248 208	14,63%	-10,98%
PNB	118 123	133 022	138 617	12,61%	4,21%
Résultat net	50 519	60 986	62 784	20,72%	2,95%

Source : BCP

Le chiffre d'affaires est constitué principalement des revenus d'intérêts sur titres de créances, des commissions sur prestations de services et des plus-values sur cession de titres.

En 2019, l'analyse des principaux indicateurs de BCP Securities Services fait ressortir ce qui suit :

- Le PNB de BCP Securities Services a connu une hausse de 40,44% à 118 MDH, de même que le produit d'exploitation et le résultat net respectivement +39,5% et +40,4%. Ces augmentations sont à lier à la consolidation de l'activité Securities Services et au recrutement de nouveaux clients externes au groupe.

En 2020, l'analyse des principaux indicateurs de BCP Securities Services fait ressortir ce qui suit :

- Grâce à la consolidation de l'activité Securities Services, conjuguée à une baisse du taux Directeur et la courbe des taux, le produit d'exploitation bancaire augmente de 14,63% à 278 MDH à fin 2020 contre 243 MDH à fin 2019. Le PNB croit aussi à 133 MDH à fin 2020 soit une hausse annuelle de 12,61% et le résultat net augmente pour sa part de 20,72% à 61 MDH.

En 2021, l'analyse des principaux indicateurs de BCP Securities Services fait ressortir ce qui suit :

- Les produits d'exploitation bancaire ont baissé de (-30 MMAD) au 31 décembre 2021 par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette variation s'explique essentiellement par un effet conjugué :
 - La hausse des commissions sur l'activité Securities Services (+10 MMAD) suite à l'accroissement des actifs en conservation
 - La diminution des autres produits bancaires (- 43 MMAD) suite essentiellement à la baisse des gains sur le portefeuille transaction (-52 MMAD) et à l'amélioration du cout du risque sur le portefeuille titre de placement (7 MMAD)
- **PNB Securities Services** : 102 154 KDH; La hausse de 10% s'explique par l'évolution des actifs en conservation de 34 MMMDH pour atteindre 345,7 MMAD au 31 décembre 2021.
- **PNB Market Services** : 36 463 KDH en hausse de 3%. La hausse s'explique par une gestion dynamique des portefeuilles et par une amélioration du cours de l'action BCP ;
- Le **résultat net** se chiffre à **62 784 KDH** en hausse de 3% par rapport à décembre 2020 qui s'explique par l'accroissement du PNB et par la maîtrise des charges d'exploitation.

III.1.6. MAROC ASSISTANCE INTERNATIONALE

Maroc Assistance Internationale est une filiale du Groupe. Elle a été créée en 1976. La BCP est entrée dans son tour de table en 1988 et a pris le contrôle de la société en 2009. C'est une société d'assurances à vocation d'assistance qui intervient dans les quatre domaines suivants :

- L'assistance médicale aux personnes malades ou blessées ;
- L'assistance technique aux véhicules ;
- L'assistance en cas de décès
- L'assistance juridique à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

Dans une logique d'amélioration de la performance et de maîtrise des risques, MAI ambitionne de :

- Consolider son leadership sur le Marché des Marocains Du Monde ;
- Acquérir le statut de leader sur le Marché local et la mobilisation du réseau de distribution.

Pour la réalisation de cette ambition, les orientations stratégiques de la société sont déclinées comme suit :

- L'innovation et l'élargissement de l'offre produits, en synergie avec la BMDM et la B2P, afin de répondre aux attentes de la clientèle et de prospecter de nouvelles niches de croissance ;

- Le développement, l'animation et la motivation du réseau direct de distribution (assureurs, courtiers et agents d'assurance, banques et opérateurs de carte, ...), afin de renforcer l'activité de vente directe sur le marché local, et de réduire la dépendance de MAI, tant sur le plan commercial que financier, vis-à-vis du marché MDM ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement et de maîtrise des risques, pour assurer la viabilité à long terme de l'offre de la société sur le marché MDM.
- La mise à niveau technologique des différentes fonctions métier, à travers la refonte du système d'information et le réengineering des process, de manière à atteindre l'excellence opérationnelle et à améliorer la productivité, l'efficacité et la sécurité des opérations.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société anonyme
 Objet social : Assistance
 Secteur d'activité : Assurances
 Adresse : 25, Bd Rachidi. Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2022 :

Capital social : 50 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	385.000	77%	77,00%
Héritiers Feu Abdelhai BENKIRANE	104.167	21%	20,83%
Héritiers HAJ BELIOUT BOUCHENTOUF	8.688	1,74%	1,74%
Total	500.000	100,00%	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2019	2020	2021	Var 19-20	Var 20-21
Fonds Propres	398 428	404 455	407 816	1,51%	0,83%
Chiffre d'affaires (Primes acquises Brutes)	542 296	553 341	580 244	2,04%	4,86%
Produits d'exploitation	598 951	629 552	660 951	5,11%	4,99%
Résultat net	69 019	26 027	11 361	-62,29%	-56,35%

Source : BCP

L'exercice 2019 est marqué par :

- Un renforcement des fonds propres de 19 MDH, soit 5% en affichant un taux de couverture supérieur au minimum réglementaire requis
- Légère hausse des primes acquises brutes à 542,3 MDH soit +1% par rapport à 2018
- Hausse du RN de 3,1% à 69 MDH

L'exercice 2020 est marqué par :

- Renforcement des fonds propres de 6 MDH, soit 1,5% en affichant un taux de couverture supérieur au minimum réglementaire requis.
- A fin décembre 2020, les primes acquises brutes ressortent à 553 MDH, soit une hausse de 2% par rapport à 2019.
- Le résultat net ressort à 30,3 MDH au 31 décembre 2020 contre 69 MDH un an auparavant, soit une baisse de 56,1%.

L'exercice 2021 est marqué par :

- Renforcement des fonds propres de 3 MDH, soit 1% en affichant un taux de couverture supérieur au minimum réglementaire requis ;
- A fin décembre 2021, les primes acquises brutes ressortent à 580 MDH, soit une hausse de 5% par rapport à 2020 ;
- Le résultat net ressort à 11.361 KDH au 31 décembre 2021 contre 26.027 KDH à la même période de l'année 2020, soit une baisse de 14.666 KDH ou -56,4% est due essentiellement à :
 - La baisse des primes des contrats de Particuliers de 14.868 KDH suite à la crise pandémique du COVID-19 ayant entraîné la fermeture des frontières ;
 - La baisse des primes des contrats bancaires locales et MDM due à la baisse des nouvelles souscriptions et aux renouvellements liée à la crise sanitaire COVID-19 ;
 - La hausse de la sinistralité des contrats des compagnies d'assurances de +24.277 KDH due essentiellement à la hausse de la sinistralité AtlantaSanad ;
 - La hausse de la sinistralité des contrats MDM de 19.071 KDH passant de 219.713 KDH à fin 2020 à 238.784 KDH à fin 2021 suite à l'aggravation de la sinistralité du contrat Injad Achamil Maroc.
 - La hausse des dotations d'exploitation de 11.980 KDH passant de 34.270 KDH à 46.250 KDH suite à la hausse des dotations aux provisions pour créances en souffrances et l'application de la règle de 100% en termes de provisionnement.

III.1.7. CIB OFF SHORE

Créée en mars 2005, Chaabi International Bank Offshore exerce l'activité d'une banque Offshore.

A - Orientations & objectifs stratégiques

CIB Offshore vise à développer son activité, moyennant le renforcement de son dispositif commercial, le développement d'une offre à forte valeur ajoutée et la maîtrise de ses coûts et risques en consolidant davantage sa position dans le cadre de sa mission, à travers les axes suivants :

- Devenir un Acteur financier de référence au sein des différentes zones franches du Maroc en proposant des services et des concours financiers diversifiés aux opérateurs économiques dans ces zones ;
- Contribuer efficacement à la promotion des produits de financement du Commerce International du Groupe en proposant des solutions de financements innovants et défiscalisées ;
- Consolider les synergies commerciales avec l'ensemble des entités du Groupe et principalement avec les filiales en Afrique.

L'objectif final étant de s'inscrire dans la posture volontariste du Groupe Banque Centrale Populaire qui est de se hisser au rang de Groupe Financier Mutualiste et Universel de Référence à l'échelle du Continent Africain.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique :	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Objet social :	Toute opération de banque et de crédit en offshore
Secteur d'activité :	Banque offshore
Adresse :	Lot 45-d zone franche d'exportation, Route de Rabat- Tanger Maroc

▪ **Actionnariat actuel au 30 juin 2022 :**

Capital social : 2 200 000 USD

Valeur nominale : 50 USD

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	30.800	70%	70%
BP Tanger-Tétouan	4.400	10%	10%
BP Centre sud	4.400	10,00%	10,00%
BP Nador-Al Hoceima	4.400	10,00%	10,00%
Total	44.000	100,00%	100,00%

Source : BCP

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Fonds Propres	190 078	297 096	312 677	56,30%	5,24%
Produits d'exploitation bancaire	446 092	416 184	406 709	-6,70%	-2,28%
PNB	225 435	262 881	241 732	16,61%	-8,05%
Résultat net	110 390	124 459	119 126	12,75%	-4,28%

*Cours annuel moyen au 31-12-2019 USD/MAD : 9,62

**Cours semestriel moyen au 31/12/2020 USD/MAD : 9,0289

***Cours BAM 31/12/2021 USD/MAD : 9,1867

Source : BCP

L'année 2019 a été marquée par :

- Une baisse de 18% des fonds propres en raison d'une distribution de dividendes de 16 MUSD, et d'un retour à la fiscalité de droit commun qui a impacté l'IS
- Le PNB s'est apprécié de 1,4% à 226 MDH

L'année 2020 a été marquée par :

- Les fonds propres se sont appréciés de plus de 56% en raison de la non distribution des dividendes au titre de l'exercice 2019 et ce en application des directives de BAM.
- La maîtrise des charges d'exploitation bancaire, notamment les charges d'intérêts (-19% par rapport à l'exercice 2019) et le développement de l'activité corporate ont contribué fortement à la hausse du PNB et ce en dépit de la dépréciation observée sur les taux de références (Euribor/Libor).
- Le Résultat net enregistre une hausse de près de 13% en s'établissant à 124,5 M DH.

L'année 2021 a été marquée par :

- Les fonds propres se sont appréciés de plus de 5% en respect des orientations de BAM ;
- La baisse du PNB entre 2020 et 2021 est occasionnée principalement par la baisse des produits d'exploitation, due essentiellement à la baisse des financements des filiales en Afrique subsaharienne de -33% courant 2021 et ce conformément aux orientations du Groupe. Le Résultat net enregistre, quant à lui, une baisse en s'établissant à 119 MDH s'expliquant par la baisse du PNB. Il est à préciser que cette baisse a été anticipée par les instances de Gouvernance de la banque pour la définition des objectifs commerciaux. En effet, le taux de réalisation de l'objectif (TRO) est de 110% pour le PNB et de 104% pour le RN.

III.1.8. CHAABI BANK EUROPE (EX-BCDM)

Chaabi Bank, du nom commercial de la Banque Chaabi du Maroc "BCDM", a été créée en 1972. Elle avait pour mission essentielle, jusqu'au début de la décennie 1990, la promotion des opérations de collecte et de transfert de l'épargne des MRE vers le Maroc.

L'année 2007 a été caractérisée pour cette filiale par l'obtention du passeport européen lui permettant de s'implanter et d'exercer dans plusieurs autres pays européens dans le dessein d'assurer plus de proximité à la communauté résidente à l'étranger.

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Implantation de nouvelles succursales dans les principaux pays européens d'accueil des Marocains du Monde (MDM) ;
- Conclusion d'accords avec des partenaires Européens ;
- Amélioration des structures d'accueil ;
- Augmentation des flux des transferts des MDM.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme de droit français
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : 49, avenue Kléber 75016 Paris / France

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2022 :

Capital social : 57 478 000 €

Valeur nominale : 87 €

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	658 255	99,95%	99,95%
Petits porteurs physiques (Groupe) (*)	346	0,05%	0,05%
Total	658 601	100,00%	100,00%

(*) Petits porteurs physiques (Groupe) sont des administrateurs de la société propriétaires d'un nombre d'actions déterminé par les statuts pour leur ouvrir le droit d'assister à l'assemblée générale ordinaire, le cas échéant

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

En KEURO	2019	2020	2021	Var 19-20	Var 20-21
Fonds Propres	54 052	52 236	51 364	-3,36%	-1,67%
Produits d'exploitation bancaire	55 854	52 822	54 118	-5,43%	2,45%
PNB	53 277	50 216	51 761	-5,75%	3,08%
Résultat net	-422	-1 816	-872	-330,39%	51,99%

Cours annuel moyen au 31-12-2019 EUR/MAD = 10,73

Cours semestriel moyen au 31-12-2020 EUR/MAD = 10,9351

Cours annuel moyen au 31-12-2021 EUR/MAD = 10,5165

Source : BCP

En KMAD	2019	2020	2021	Var 19-20	Var 20-21
Fonds Propres	579 978	571 206	540 170	-1,5%	-5,4%
Produits d'exploitation bancaire	599 313	577 617	569 132	-3,6%	-1,5%
PNB	571 662	549 112	544 345	-3,9%	-0,9%
Résultat net	-4 528	-19 861	-9 170	338,6%	-53,8%

Source : BCP

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Chaabi Bank, à fin 2019 ont évolué comme suit :

- Le Produit Net Bancaire a progressé de 4,7% par rapport à l'année précédente tiré par l'augmentation du PNB de l'activité Trade Finance et Corporate (+34%) et du PNB de l'activité locale (+15%)
- Le résultat net à fin 2019 ressort déficitaire de 2 MDH contre un bénéfice de 2,6 MDH en 2018 impacté par des provisions pour risques et charges et des éléments exceptionnels ainsi qu'un coût du risque non récurrent.

Une augmentation de capital en numéraire a été réalisée courant le 1er semestre 2019, portant le capital de 37 478 000,00 EUR à 47 478 000,00 EUR.

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de Chaabi Bank, à fin 2020 ont évolué comme suit :

- Le Produit Net Bancaire s'établit à 50.216 K€ en baisse de 6% par rapport à décembre 2019. Cette régression résulte de l'impact de la crise sanitaire sur les opérations de transferts en agence qui ont fortement baissé, pendant les périodes de confinement. L'activité Trade finance et Corporate est restée soutenue avec un PNB en progression de 19% pour atteindre 3,3 M €.
- Les Charges Générales d'Exploitation atteignent 49.864 K€ à fin 2020 contre 52.180 K€ à fin 2019. Ainsi, le Résultat Brut d'Exploitation ressort bénéficiaire de 495 K€ contre 1.168 K€ l'année précédente. Le Résultat Net ressort à -1.803 K€ au 31 décembre 2020 contre -187 K€ un an auparavant.

Les principaux indicateurs résultat de Chaabi Bank, à fin 2021 ont évolué comme suit :

- Le Produit Net Bancaire s'établit à 51.761 K€ en hausse de 3% par rapport à décembre 2021
- Globalement, les charges générales d'exploitation qui s'établissent à 51.598 K€ au 31 décembre 2021 contre 49.928 K€ en 2020, sont maîtrisées avec une évolution de +3% en lien avec les recommandations de la maison mère. Ainsi, le Résultat Brut d'Exploitation ressort bénéficiaire de 163 K€.
- Le Résultat Net ressort à -872 K€ au 31 décembre 201 contre -1.816 K€ un an auparavant, comprenant un résultat exceptionnel de -852 k€ et des reprises de provisions pour un montant de 1 030 k Euro.

III.1.9. BANQUE POPULAIRE MAROCO-CENTRAFRICAINE (BPMC)

La Banque Populaire Maroco-Centrafricaine est une société anonyme d'économie mixte à capital variable.

De droit Centrafricain, la Banque Populaire Maroco-Centrafricaine est née d'un Protocole d'Accord signé le 13 février 1989 entre le Royaume du Maroc et la République Centrafricaine en vue de renforcer les liens économiques et financiers entre les deux pays.

La BCP assure, en sa qualité d'actionnaire de référence, la gestion de la banque par le redéploiement de cadres qualifiés auprès de sa filiale.

Avec pour principale mission de bancariser la population et de participer au développement de la PME-PMI, la BPMC axe ses interventions essentiellement sur les secteurs de l'artisanat, de l'agriculture, du commerce extérieur...

A - Orientations & objectifs stratégiques

- Améliorer le positionnement de la banque ;
- Veiller à la qualité des engagements ;
- Développer de nouveaux produits axés sur la monétique et les nouvelles technologies de communication.

B - Indicateurs de la filiale

▪ Identification :

Forme juridique : Société anonyme d'économie mixte à capital variable
 Objet social : Toutes opérations de banque et de crédit
 Secteur d'activité : Bancaire
 Adresse : Rue Guérillot - BP 844 Bangui - République Centrafricaine

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2022 :

Capital social : 15 000 000 000 FCFA

Valeur nominale : 10 000 FCFA

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	11.250.000.000	75,00%	75,00%
Etat Centrafricain	3.750.000.000	25,00%	25,00%
Total	15.000.000.000	100,00%	100,00%

Source : BCP

▪ Indicateurs d'activité :

M FCFA	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Fonds Propres	21 096	22 231	25 745	5%	16%
Produits d'exploitation bancaire	4 320	5 607	6 604	29,79%	18%
PNB	3 501	4 942	5 948	41,16%	20%
Résultat net	2 657	3 016	3 247	14%	8%

En MDH	2019	2020	2021	Var 19/20 (*)	Var 20/21 (*)
Fonds Propres	346	369	411	6,6%	11,4%
Produits d'exploitation bancaire	71	93	105	31,0%	12,9%
PNB	57	82	95	43,9%	15,9%
Résultat net	44	50	52	13,6%	4,0%

*Variation des montants en FCFA

Cours annuel moyen au 31-12-2019 MAD/FCFA = 0,016393

Cours annuel moyen au 31-12-2020 FCFA/MAD 0,016607

Cours annuel moyen au 31-12-2021 MAD/FCFA 0,015954

Source : BCP

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de BPMC, à fin 2019 par rapport à la même période l'année dernière ont évolué comme suit :

- Le PNB s'établit à 57 MDH soit une baisse de 14% par rapport à 2018, suite au recul de la marge sur commission de 11% dû à la rentrée en vigueur d'une nouvelle réglementation de

change et le durcissement des conditions par la Banque Centrale pour l'exécution des remontées de fonds chez les correspondants.

- L'année se termine par un résultat net de 44 MDH soit une hausse de 12%.

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de BPMC à fin 2020 par rapport à la même période l'année dernière ont évolué comme suit :

- Les produits d'exploitation bancaire enregistrent une hausse de 30% liée essentiellement à celle des produits sur l'activité d'intermédiation bancaire et des gains sur activité de portefeuille.
- Le PNB passe de 57 MDH à fin 2019 à 82 MDH un an après, soit une hausse de 41%, en lien principalement avec l'amélioration de la marge nette d'intérêts et des commissions nettes.
- A 50 MDH, le résultat net a augmenté de 14% en décembre 2020 par rapport à l'année précédente.

Les principaux indicateurs d'activité et de résultat de BPMC à fin 2021 par rapport à la même période l'année dernière ont évolué comme suit :

- Les produits d'exploitation bancaire enregistrent une hausse de 18% liée essentiellement à celle des produits sur l'activité d'intermédiation bancaire et des gains sur activité de portefeuille.
- Le PNB passe de 82 MDH à fin 2020 à 95 MDH un an après, soit une hausse de 20%, en lien principalement avec l'amélioration de la marge nette d'intérêts et des commissions nettes.
- A 52 MDH, le résultat net a augmenté de 8% à fin décembre 2021 par rapport à l'année précédente.

III.1.10. BP SHORE GROUP

Créée en janvier 2012, BP shore group a pour mission de gérer et de piloter les services et les activités support mutualisés des autres entités du Groupe. Les filiales traitant alors les seuls aspects opérationnels du métier en tant que Centre d'Exploitation et de Production.

Les activités supports concernent les traitements administratifs des ressources humaines, la tenue des comptabilités des filiales, la gestion fiscale, la gestion de la trésorerie, la gestion des dépenses et le contrôle.

A - Orientations & objectifs stratégiques

La vision stratégique s'articule autour de l'optimisation du fonctionnement des activités de la holding en termes de gestion comptable, financière et fiscale, ressources humaines, logistique, pilotage et contrôle, par l'automatisation et l'industrialisation des processus de gestion en vue de réaliser les objectifs suivants :

- Permettre aux filiales et aux BPR de se recentrer sur leur métier et de tendre vers l'excellence en termes de traitements, de qualité, de service, de fiabilité, de productivité, de compétitivité et une meilleure maîtrise des risques (opérationnels, crédits, etc ...);
- Créer de la valeur et de la rentabilité pour le groupe, à travers le développement du périmètre et des activités, aussi bien en interne qu'en externe (Comptabilité, Traitements RH, Logistique etc...);

B - Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
 Objet social : Holding portant des Participations et des activités supports mutualisées de ses filiales
 Secteur d'activité : Holding
 Adresse : 5, Rue Saria Ibnou Zounaim – Casablanca

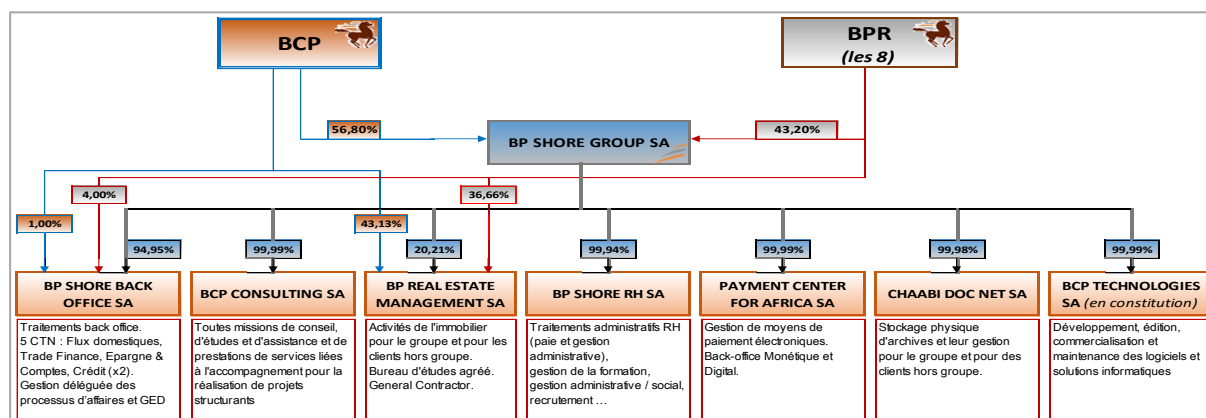
■ Actionnariat actuel au 30 juin 2022 :

Capital social : 5 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
B.C.P	28.400	57%	56,80%
BP CENTRE SUD	2.400	5%	4,80%
BP FES-MEKNES	4.800	10%	9,60%
BP RABAT-KENITRA	2.390	5%	4,78%
BP TANGER/TETOUAN	2.400	5%	4,80%
BP MARRAKECH-BENI MELLAL	2.400	5%	4,80%
BP NADOR - AL HOCEIMA	2.400	5%	4,80%
BP OUJDA	2.400	5%	4,80%
BP LAAYOUNE	2.400	5%	4,80%
DIVERS	10	0%	0,02%
Total	50.000	100,00%	100,00%

■ Organigramme juridique de BP Shore Group :



Source : BCP

Il y a lieu de noter que BP Shore Group a détenu 100% de Chaabi Doc Net en 2018, suite à un reclassement de la participation du GBP au sein de BP Shore Group.

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	30-06-2019*	30-06-2020	31-12-2020**	31-12-2021***	Var 06-19/06--20	Var 19/20	Var 20/21
Fonds Propres	166 585	203 114	143 098	203 860	22%	-14,10%	NA
Chiffre d'affaires (Comptes Sociaux)	17 458	17 625	8 180	16 999	1%	-53,14%	NA
Résultat net (Comptes Sociaux)	53 872	61 528	-15	60 762	14%	-100,03%	NA

*l'arrête annuel des comptes est au 30/06

**l'arrête annuel des comptes est au 31/12 (6 mois d'activité)

***l'arrête annuel des comptes est au 31/12 (12 mois d'activité)

Source : BCP

A fin 2019, le chiffre d'affaires atteint 17,5 MDH en baisse de 7% par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est justifiée par le changement du mode de facturation qui a pour conséquence de faire supporter à la Holding des charges jugées propres à elle.

Au 30 juin 2020, le chiffre d'affaires atteint 17,6 MDH en légère hausse par rapport au 30 juin 2019. Les fonds propres atteignent 203,1 MDH contre 166,6 MDH un an auparavant. Le résultat net suit la même tendance pour se situer à 61,5 MDH à fin juin 2020.

A fin décembre 2020, les fonds propres ont connu une baisse de 14%, et le chiffre d'affaires une baisse de 53% suite au recadrage du système de facturation ayant induit notamment à la non refacturation de certaines charges propres à la Holding et à une meilleure répartition globale des charges.

A fin 2021, les fonds propres se situent à 203,8 MDH qui s'expliquent par un résultat net de 60,8 MDH constitué principalement par la remontée des dividendes filiales relatifs à l'exercice 2020. Le chiffre d'affaires atteint 17 MDH à fin 2021.

III.1.11. ATLANTIC BANK INTERNATIONAL

A - Orientations & objectifs stratégiques

La Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), Groupe banque atlantique, société de droit ivoirien, ont signé le jeudi 7 juin 2012 un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine - UEMOA.

Ce partenariat consiste en la création d'une holding commune dénommée 'Atlantic Bank International' (ABI) à laquelle AFG apportera ses participations dans les sept banques suivantes :

- La Banque Atlantique de la Côte d'Ivoire - BACI- ;
- La Banque Atlantique du Sénégal - BASN - ;
- La Banque Atlantique du Bénin -BABN- ;
- La Banque Atlantique du Togo – BATG- ;
- La Banque Atlantique du Burkina Faso – BABF - ;
- La Banque Atlantique du Mali - BAML – ;
- et La Banque Atlantique du Niger – BANE – ;
- ainsi que ses participations dans les sociétés Atlantique finance et Atlantique technologies.

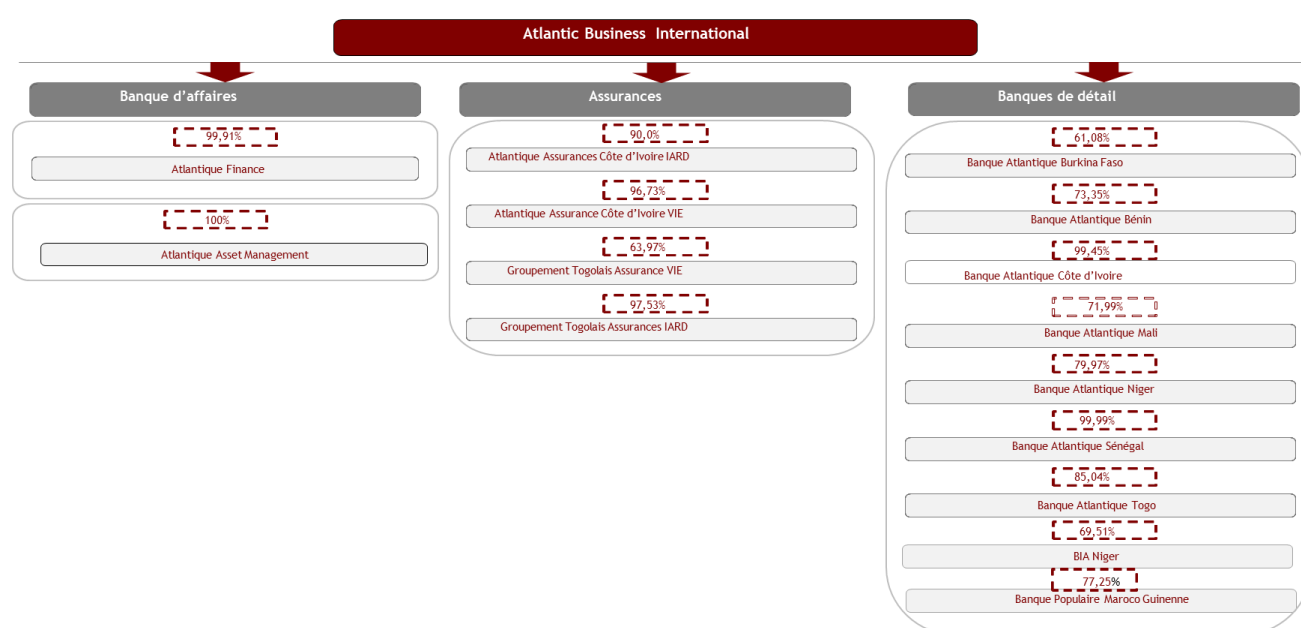
De son côté, la BCP apportera à ladite holding Atlantic Bank International (ABI) l'équivalent en numéraire de la valeur de ces participations, ce qui lui permettra de détenir, à parité avec AFG, le contrôle des sept banques suscitées ainsi que celui de la banque d'affaires Atlantique Finance et de la société d'ingénierie informatique Atlantique Technologie, sachant que la BCP assurera la gestion courante de toutes ces filiales sous la marque Banque Atlantique ainsi que leur gestion stratégique, opérationnelle et financière.

Le partenariat ainsi scellé permet à AFG de s'associer à un partenaire de premier ordre en mesure d'assurer le développement de l'activité bancaire de ses filiales, dans le cadre d'une vision et d'objectifs partagés avec le Groupe atlantique.

Pour la BCP, il conforte ses choix stratégiques de développement à l'International et vient enrichir sa présence en Afrique par sept banques de la zone UEMOA qui abrite plus de 80 Millions d'habitants installés sur un territoire de plus de 3,5 Millions de Km².

A noter que le réseau Banque Atlantique s'est constitué progressivement à partir de la fin des années 80 et s'est accéléré au milieu des années 2000 avec la création en 2005 d'Atlantique Financial Group (AFG), holding de contrôle du groupe Banque Atlantique, avec une large implantation géographique couvrant l'Afrique de l'Ouest.

Organigramme & Pourcentage de contrôle d'ABI au 30 juin 2022



Source : BCP

- Indicateurs de la filiale

■ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme
 Objet social : Holding
 Immeuble Atlantique, Avenue Noguès
 Adresse : Plateau - Abidjan (Côte d'Ivoire)

■ Actionnariat actuel au 30 juin 2022 :

Capital social : 172 039 570 000,00 Francs CFA(*) Valeur nominale : 10 000,00 Francs CFA

Actionnaires	Titres détenus	% en capital	Droits de vote
BCP	13.733.919	79,83%	79,83%
ADP II(*)	3.470.038	20,17%	20,17%
Total	17.203.957	100,00%	100,00%

(*) ADP II est une holding du fond Development Partners Independant (DPI)

Source : BCP

■ Indicateurs d'activité (base consolidée) :

En K FCFA	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Fonds Propres Consolidés	359 147 000	381 022 113	408 978 624	6,09%	7,34%
PNB Consolidé	177 290 000	189 517 841	197 034 359	6,90%	3,97%
Cout du risque Consolidé	- 13 905 000	- 27 565 220	- 20 042 376	98,24%	-27,29%
Résultat Net Part Groupe	38 247 000	29 876 236	32 526 099	-21,89%	8,87%

(*) Comptes consolidés

En K MAD	2019	2020	2021	Var 19/20 (*)	Var 20/21 (*)
Fonds Propres Consolidés	5 887 656	6 327 634	6 527 299	7,5%	3,2%
PNB Consolidé	2 906 393	3 147 323	3 144 668	8,3%	-0,1%
Cout du risque Consolidé	-227 951	-457 776	-319 876	100,8%	-30,1%
Résultat Net Part Groupe	627 000	496 155	519 117	-20,9%	4,6%

Cours annuel moyen au 31-12-2019 FCFA/MAD = 0,016393

Cours annuel moyen au 31-12-2020 FCFA/MAD = 0,016607

Cours annuel moyen au 31-12-2021 FCFA/MAD = 0,01596

Source : BCP

A fin 2019, les principaux indicateurs de résultat se présentent comme suit :

- Accroissement du PNB de +6,8%, tiré par la marge nette d'intérêts et les commissions
- Amélioration du coût du risque à 144,9 MDH contre 286 MDH en 2018 en raison de la dynamique observée sur le recouvrement et une maîtrise des risques
- Les fonds propres consolidés se sont établis à 5 821 MDH, enregistrant un accroissement de 10,6% par rapport à décembre 2018
- Progression du Résultat Net (+37,6%)

A fin 2020, l'évolution des principaux indicateurs de résultat se présentent comme suit :

- Hausse du PNB consolidé de plus de 8% comparativement à l'exercice 2019
- Dégradation du coût du risque, en s'établissant à 379.3 MDH contre 228 MDH à fin 2019, en lien avec la situation COVID-19;

- Baisse du résultat net part group (-4,6%).

A fin 2021, l'évolution des principaux indicateurs de résultat se présentent comme suit :

- Hausse du PNB consolidé de plus de 4% comparativement à l'exercice 2020 ;
- Amélioration du coût du risque, en s'établissant à 320 MDH contre 457 MDH à fin 2020 ;
- Hausse du résultat net part group (+9%) en lien avec la bonne performance au niveau Social des filiales bancaires.

III.1.12. BANQUE PARTICIPATIVE DU MAROC (BANK AL YOUSR)

« Banque Participative du Maroc » est une filiale de la BCP dédiée à la finance participative. Elle est régie sous forme de S.A avec un capital de constitution de 340 MDH, détenu à hauteur de 80% par la BCP et 20% par un partenaire industriel Guidance Financial Group, qui a une longue expérience internationale dans la finance participative.

Bank Al Yousr offre une gamme élargie de produits conformes aux avis du Conseil Supérieur des Oulémas. Elle vise à se positionner parmi les leaders du marché participatif marocain.

En 2017, Bank Al Yousr a obtenu l'agrément de Bank Al Maghrib d'exercer en tant que banque participative.

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à conseil d'administration
 Objet social : Exercice des opérations réservées aux banques participatives.
 Secteur d'activité : Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou autres.
 Adresse : 162, rue Molière, Angle boulevard d'Anfa & rue Molière - 20050 – Casablanca

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2022 :

Capital social : 630.000.000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	5 040 000	80%	80%
GUIDANCE INTERNATIONAL FINANCE (DIFC) Ltd	1 260 000	20%	20%
Total	6.300.000	100,00%	100,00%

▪ Indicateurs d'activité :

En KDH	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Fonds Propres	200 149	249 133	303 267	24%	22%
Produits d'exploitation bancaire	16 572	28 699	70 983	73%	147%
PNB	12 333	20 842	53 640	69%	157%
Résultat net	-57 474	-71 017	-45 866	-19%	-35%

Source : BCP

Début de l'activité en septembre 2017

Au 31 décembre 2019, les produits d'exploitation bancaire ressortent à 16,5 MDH, soit une évolution de 9% par rapport à 2018 s'expliquant par l'essor du secteur de la banque participative au Maroc.

Le PNB progresse de manière significative en se situant à 12,3 MDH contre 6,7 MDH à fin 2018.

Le résultat net se dégrade à -57,5 MDH contre -51,6 MDH l'an dernier en raison de la hausse des charges, principalement des charges de personnel en lien avec la hausse de l'effectif.

Au 31 décembre 2020, les produits d'exploitation bancaire s'élèvent à 28,6 MDH, soit une évolution de 73% par rapport à l'exercice passé. Le Produit net Bancaire de la banque progresse de 71% par rapport à l'exercice de 2019 pour s'établir à 21,1 MDH. Quant au résultat net, il affiche une perte de 66,3 MDH contre -57,4 MDH en 2019, soit un recul de 15,4%.

Il est à noter que Bank Al Yousr a augmenté son capital social par l'émission de nouvelles actions en vue de respecter le niveau réglementaire exigé en fonds propres par Bank Al Maghrib.

Au 31 décembre 2021, les produits d'exploitation bancaire s'élèvent à 71 MDH, soit une évolution de 147% par rapport à l'exercice passé. Le Produit net Bancaire de la banque progresse de 157% par rapport à l'exercice de 2020 pour s'établir à 53,6 MDH. L'évolution du PNB est due principalement à l'évolution enregistrée dans la marge qui a atteint 148%. Cela s'explique par l'accroissement du volume des financements octroyés au titre de l'année 2021 et d'autre part par l'évolution des commissions qui a avoisiné 177% suite au développement du portefeuille et du taux d'équipement client. Quant au résultat net, il affiche une perte de -45,9 MDH contre -71 MDH en 2020, soit un recul de 35%.

Il est à noter que Bank Al Yousr a augmenté son capital social par l'émission de nouvelles actions en vue de respecter le niveau réglementaire exigé en fonds propres par Bank Al Maghrib.

III.1.13. BCP BANK (MAURITIUS)

En octobre 2018, la BCP finalise l'acquisition de la Banque des Mascareignes à Maurice auprès du groupe BPCE après l'obtention de l'ensemble des autorisations réglementaires.

En tant qu'unique banque d'Afrique du Nord et de l'Ouest présente à Maurice, la BCP compte accompagner la dynamique d'ouverture de ce pays vers l'Afrique francophone ainsi que les flux d'investissement en provenance d'Asie, notamment de China et d'Inde vers l'Afrique.

Un changement de marque et d'appellation est intervenu début 2019, la Banque des Mascareignes se nomme dorénavant BCP Bank (Mauritius) pour instaurer une identité forte à travers le continent.

▪ Actionnariat actuel au 30 juin 2022 :

Capital social : 2 218 064 941,45 MUR

Valeur nominale : 776,04 MUR

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	2 218 064	100,00%	100,00%
Total	2 218 064	100,00%	100,00%

▪ Indicateurs d'activité :

En KMUR	2019	2020	2021*	Var 19/20	Var 20/21
Fonds propres	2 399 544	2 177 966	2 165 970	-9%	-1%
Résultat d'exploitation (operating profit)	51 037	16 275	93 470	-68%	>100%
Résultat net	13 146	-260 677	19 132	<-100%	>100%

* En 2021, les actions que la banque détenait dans la Banky First, et qui donnaient lieu à la présentation de comptes consolidés jusqu'en 2020, ont été reclassées dans le groupe BCP et AMIFA ; ainsi à compter de 2021, la banque BCP Bank Mauritius est en stand-alone ; la présentation des chiffres 2019 et 2020 dans le tableau ci-dessus a été revue pour ne présenter que ceux de la banque en "stand-alone" dans un objectif de comparabilité.

Cours MAD/MUR au 31 décembre 2019 = 0,2777

Cours MAD/MUR au 31 décembre 2020 = 0,2418

Cours MAD/MUR au 31 décembre 2021 = 0,2123

Source : BCP

En KMAD	2019	2020	2021	Var 19/20 (*)	Var 20/21
Fonds propres	666 353	526 632	459 866	-21,0%	-12,7%
Résultat d'exploitation (operating profit)	14 173	3 935	19 845	-72,2%	>100%
Résultat net	3 651	-63 032	4 062	<-100%%	>100%

(*) variation des montants en MUR

L'exercice 2019 a vu la reprise de la dynamique commerciale, suite à une année 2018 marquée par le changement d'actionnariat, ainsi que le démarrage des projets inscrits dans le plan stratégique de la banque.

Le résultat net s'est élevé à 3,7 MDH en 2019.

L'île Maurice n'a pas été épargnée par la pandémie du COVID-19, avec plus de deux mois de confinement quasi-total en 2020. L'économie locale a été largement affectée avec une croissance s'établissant à -15,2%.

Grâce à la réorientation progressive de son activité bancaire vers l'international, la banque a réussi à maintenir une partie de ses revenus, notamment sur l'activité de Trade Finance qui ont toutefois été affectés par des taux bas.

Une forte maîtrise des coûts (-6% au niveau de la banque en social) a permis de dégager un résultat d'exploitation positif, bien qu'en forte contraction par rapport à 2019.

La révision du modèle IFRS9 pour tenir compte d'un forward-looking dégradé du fait du contexte de pandémie, ainsi que la dégradation du risque de crédit sur quelques dossiers expliquent un niveau élevé du coût du risque 2020, et le résultat net négatif.

Pour rappel, le résultat net fortement négatif de 2020 était dû au provisionnement partiel d'un dossier de crédit dont le risque de crédit s'est significativement dégradé dans l'année. Le résultat d'exploitation dégagé cette année n'a pas permis d'absorber cette charge.

L'année 2021 a une fois de plus été marquée par un contexte sanitaire difficile – le pays a traversé une période de confinement de presque deux mois, et les frontières sont restées fermées jusqu'en octobre, privant ainsi le pays d'une source significative de revenus sur le secteur du tourisme.

Malgré ce contexte, la banque a su capitaliser sur la réorientation de son activité à l'international et tirer ainsi ses revenus à la hausse (PNB en hausse de 8,3%).

La poursuite d'une politique stricte de maîtrise des coûts a permis d'améliorer le résultat d'exploitation. Le coefficient d'exploitation s'élève à 82,7% contre 96,7% en 2020.

Le résultat net est positif. La baisse des fonds propres s'explique par la baisse de la valeur de marché du portefeuille de titres souverains mauriciens.

III.1.14. AFRICA STONE MANAGEMENT

Africa Stone Management, filiale à 100% du Groupe Banque Centrale Populaire, est une société de gestion spécialisée dans la gestion d'Organisme de Placement Collectif en Immobilier (« OPCI »).

Ayant obtenu l'agrément de Société de Gestion OPCI par l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (« AMMC ») en Décembre 2019 ainsi que l'agrément de son premier OPCI PATRIMOINE PREMIUM SPI-RFA en date du 4 Décembre 2020 – valorisé à plus d'un milliard de dirhams – Africa Stone Management compte aujourd'hui près d'une vingtaine de collaborateurs, et continue d'accompagner ses partenaires et principaux acteurs du marché dans le montage, structuration et gestion de leurs OPCIs dédiés.

▪ Identification :

Forme juridique : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Objet social : Société de Gestion des OPCIs

Adresse : Immeuble Espace Palmiers-13 rue Ibnou Toufail Quartier Palmiers-Casablanca

▪ **Actionnariat actuel au 30 juin 2022 :**

Capital social : 7 000 000 DH

Valeur nominale : 100 DH

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BP PATRIMOINE	49 696	70,99%	70,99%
BCP	20 298	29,00%	29,00%
Autres	6	0,01%	0,01%
Total	70 000	100,00%	100,00%

▪ **Indicateurs d'activité :**

En KDH	2020	2021	Var 20/21
Actifs sous gestion	1 034 159	1 071 531	4%
Fonds propres	7 587	8 839	17%
Chiffre d'affaires	10 252	9 561	-7%
Résultat Net	2 260	1 252	-45%

Source : BCP

Début de l'activité en 2020

Au 31 décembre 2020, les actifs sous gestion d'Africa Stone Management atteignent 1,0 Mds MAD pour un chiffre d'affaires de 10,3 MMAD et un résultat net de 2,3 MMAD.

Au 31 décembre 2021, les actifs sous gestion d'Africa Stone Management atteignent 1,07 Mds MAD pour un chiffre d'affaires de 9,6 MMAD et un résultat net de 1,3 MMAD. Concernant la baisse du CA entre 2020 et 2021, elle est expliquée par le fait qu'en 2020, Africa Stone Management avait facturé des frais totalisant 9,7 MMAD. En 2021, le chiffre d'affaires est composé uniquement des frais de gestion calculés sur une année pleine, comparés à un prorata correspondant à 21 jours de facturation en 2020.

L'augmentation des fonds propres s'explique essentiellement par l'absorption du report déficitaire relatif à l'année 2019. Le résultat net connaît une baisse de 45% principalement expliquée par la baisse constatée du chiffre d'affaires et des charges de personnel en nette augmentation afin de renforcer les équipes.

III.1.15. BANKY FIRST

La société Banky First filiale à hauteur de 50,6% de la Banque Centrale Populaire et à hauteur de 22% d'AMIFA.

Créée en 2011 comme filiale de la BCP Mauritius Bank sous l'appellation BM Madagascar. Depuis 2021 elle a changé sa dénomination en Banky First.

▪ **Identification :**

Forme juridique : Société Anonyme avec Conseil d'Administration
 Objet social : Réalisation de toutes opérations de banque
 Adresse : 27^{ème} étage – La Tour, Rue Ravoninahiriniharivo – Ankorondrano,
 Antanarivo 101, Madagascar

▪ **Actionnariat actuel au 30 juin 2022 :**

Capital social : 13 836 050 000 MGA

Valeur nominale : 50 000 MGA

Actionnaires	Titres détenus	% en Capital	Droits de vote
BCP	140 223	50,67%	50,67%
AMIFA	60 882	22,00%	22,00%
Groupe SIPROMAD	55 344	20,00%	20,00%
Autres	2 072	7,33%	7,33%
Total	276 721	100,00%	100,00%

Indicateurs d'activité :

en K MGA	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Fonds Propres	9 439 430	8 585 125	9 781 871	-9%	14%
PNB	8 296 761	9 289 268	11 535 296	12%	24%
Résultat net	1 317 124	-854 306	-4 054 155	-165%	-575%

en K MAD	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Fonds Propres	24 863	20 029	22 821	-19%	14%
PNB	21 854	21 672	26 912	-1%	24%
Résultat net	3 469	-1 993	-9 458	-157%	-375%

Source : BCP

Cours annuel moyen au 31-12-2019 MGA/MAD = 0,002634

Cours annuel moyen au 31-12-2020 MGA/MAD = 0,002333

Cours annuel moyen au 31-12-2021 MGA/MAD=0,002333

Au 31 décembre 2020, le PNB est en hausse de 12% par rapport à 2019 grâce notamment à la hausse de 12% des commissions avec le gain de change. Les charges d'exploitation ont augmenté de 49% par rapport à 2019, due à la mise en place de l'activité Microfinance avec l'ouverture de trois nouvelles agences et au recrutement du personnel nécessaire à l'activité. Il en résulte un résultat net baisse de -165%.

Au 31 décembre 2021, augmentation des fonds propres suite à une opération coup d'accordéon pour absorber les pertes antérieures. Le résultat négatif de -9,4 M MAD est due à la faible croissance des revenus de 24% contre une hausse de 52% des charges, auquel s'ajoute la hausse imprévue du coût de risque de 76% en lien avec une fraude sur des dossiers de transferts internationaux.

III.1.16. Conventions conclues au cours de l'exercice 2021

La Banque Centrale Populaire a conclu au cours de l'exercice 2021, les conventions suivantes :

1. Contre-garantie BCP en faveur de VIVALIS SALAF

- **Personne concernée** : M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et Président du Conseil d'Administration de VIVALIS SALAF.
- **Date de la convention** : 25 juin 2021.
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : 25 février 2021.
- **Nature et objet de la convention** : une contre garantie de 600 M DH mise en place pour permettre à VIVALIS SALAF de se conformer aux exigences prudentielles.
- **Conditions de rémunération** : néant.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021** : néant.
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021** : néant.

2. Convention de service entre la BCP et BCP TECHNOLOGIES

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de la société *BCP TECHNOLOGIES*.
- **Date de la convention** : 02 juin 2021.
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : 18 mai 2021.
- **Nature et objet de la convention** : la Convention a pour objet de formaliser les termes et les conditions devant régir la fourniture de services informatiques par la BCP au profit de BCP TECH :
 - préciser les services convenus entre les Parties ;
 - définir les engagements des Parties ;
 - définir les tarifs et les modalités de facturation des services ;
 - définir les dispositions en termes d'organisation et de gouvernance, pour les besoins de la présente convention.

Périmètre : hébergement et infrastructure ;

- infogérance ;
- fourniture du support et de l'accompagnement Groupe ;
- activités Build.

Durée : la Convention de services est conclue pour une durée initiale de douze (12) mois. Elle se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année, pour la même durée initiale, sauf la volonté des Parties d'y mettre fin.

- **Conditions de rémunération** : les tarifs des services sont fixés pour une année et sont révisables périodiquement en janvier. Les factures seront adressées trimestriellement et doivent être réglées dans un délai de 30 jours à la fin de mois.

	Services Techniques	Coût Unitaire (MAD HT)
Infrastructure	Plateforme serveur	Au prix du marché
	Hébergement (mètre carré Data Center)	72 500 MAD
RUN	Activité 1 : Sécurité des systèmes d'information	3 300 MAD
	Activité 2 : Architecture	3 700 MAD
	Activité 3 : Gouvernance/ Pilotage du contrat, des coûts et de la performance	3 700 MAD
	Activité 4 : Supervision réseau télécom	3 000 MAD
	Activité 5 : Supervision infrastructure	3 000 MAD
	Activité 6 : Supervision applicative	3 000 MAD
	Activité 7 : Administration et gestion des systèmes et infrastructures	3 450 MAD
	Activité 8 : Gestion des télécoms	2 500 MAD
	Activité 9 : Administration des bases de données	3 450 MAD
	Activité 10 : Exploitation Amplitude	2 850 MAD
	Activité 11 : Gestion applicative et maintien en conditions opérationnelles	2 850 MAD
	Activité 12 : Qualification, suivi et support niveau 1	3 000 MAD
	Activité 13 : Support niveau 2-production	2 650 MAD
	Activité 14 : Support niveau 2-télécom	2 500 MAD
	Activité 15 : Support niveau 2-système	2 950 MAD
	Activité 16 : Gestion des habilitations	2 850 MAD
Build	Chef de projet	6 500 MAD
	Ingénieur / Développeur	3 900 MAD
Build & Run	Prestations externes	Au prix du marché

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 (HT) : NEANT.**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021 (TTC) : NEANT.**

3. Convention compte courant d'associés de la société BAB CONSORTIUM

- **Personne concernée** : M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et administrateur de BAB CONSORTIUM
- **Date de la convention** : avance octroyée le 24 septembre 2021.
- **Date du Conseil ayant autorisé la convention** : 16 novembre 2021.
- **Nature et objet de la convention** : la mise à la disposition par la BCP à la Société BAB CONSORTIUM, sous forme de fonds immédiatement disponibles, une avance d'un montant global égal à 226.000.000 (deux cent vingt-six millions) dirhams.
- **Conditions de rémunération** : l'avance portera intérêt au taux fiscalement déductible tel que fixé chaque année par arrêté du ministre de l'économie et des finances pour l'année considérée.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 : 1 002 812,22 DH.**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021 : NEANT.**

La Banque Centrale Populaire a conclu au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2021 :

A- Conventions préalablement autorisées par le Conseil d'Administration

- 1. Traité d'apport entre la Banque Centrale Populaire et PATRIMOINE PREMIUM**
 - **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire dans la société PATRIMOINE PREMIUM
 - **Date de la convention** : 11 décembre 2020

- **Date du Conseil ayant autorisé la convention :** 12 novembre 2020
- **Nature et objet de la convention :** la Banque Centrale Populaire transfère à la société PATRIMOINE PREMIUM d'une part à titre d'apport en nature le patrimoine en nature évalué à la somme de 449.513.807,63 DH et d'autre part un apport en numéraire de 8.091.192,37 DH, totalisant un montant de 457.605.000,00 DH.
- **Conditions de rémunération :** La société PATRIMOINE PREMIUM procédera, au profit de la Banque Centrale Populaire, à la création et à l'émission de 4.576.050 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 100,00 DH chacune, représentant le montant total de 457.605.000,00 DH objet des apports
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 :** Néant.
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021 :** Néant.

2. Convention « Wakala Bil Istissmar » « WBI » entre la BCP et Bank Al Yousr

- **Personne concernée :** M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et Président du Conseil d'Administration de Bank Al Yousr.
- **Date de la convention :** 7 février 2019
- **Nature et objet de la convention :** mise à disposition de Bank Al Yousr des ressources en conformité de la Charia. Les principales caractéristiques de WBI sont :
 - la BCP met à la disposition de Bank al Yousr un montant à investir dans le cadre d'un mandat d'investissement absolu ;
 - Montant de l'investissement : 260 millions de dirhams
 - Modalité de tirages : Trois tirages : 160 millions de dirhams le 25/02/2019 ; 50 millions de dirhams, 7 jours après la date de demande de versement formulée par Bank Al Yousr ; 50 millions de dirhams, 7 jours après la date de demande de versement formulée par Bank Al Yousr ;
 - Durée du contrat : 1 an ;
 - Périodes financières : Trimestrielles ;
 - Périodes de calcul et de reporting : Mensuelles.
- **Conditions de rémunération :** la rémunération de la BCP est calculée sur la base des résultats générés par le portefeuille global d'investissement selon sa quote-part dans ce portefeuille, après retrait des charges directes (provisions nettes des créances douteuses, dépréciations nettes des valeurs et biens acquis pour des financements participatifs, pertes liées aux ventes de valeurs et des biens acquis ou loués, créances irrécupérables, etc.). Elle est fixée comme suit :

Commission du mandataire	0,1 % du montant investi
Taux de rendement espéré	2,6 %
Taux de répartition du sur-rendement	100 % pour Bank Al Yousr

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 :** 10 420 864,45 DH ;
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021 :** 11 462 950,90 DH.

3. Conventions entre la BCP et ABI relative à la conversion des dividendes revenant à la BCP en compte courant d'associés

- **Personne concernée :** M. Mohamed Karim MOUNIR en qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur de ABI.
- **Date des conventions :**

a. 28 septembre 2018

b. 30 septembre 2020

- **Nature et objet des conventions** : conventions d'avance en compte courant d'associés, du montant des dividendes revenant à la BCP, en contrevaletur en Euro, rémunéré au taux de 4%, et régi conformément au droit marocain.
- **Conditions de rémunération** : Rémunération au taux de 4%
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021** : 13 280 421,03 DH HT.
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021** : 13 329 562,71 DH TTC.

4. Convention de compte courant d'associés entre la BCP et « SOCINVEST »

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'associé unique de SOCINVEST.
- **Date de la convention** : 27 juillet 2018, amendé par un avenant en date du 14 juin 2019 ;
- **Nature et objet de la convention** : avance par la BCP à SOCINVEST de la somme de 900 000 000 DH correspondant au prix d'acquisition des titres OCP.
- **Conditions de rémunération** : l'avance sera rémunérée au taux de 2,22 % HT ;
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021** : 15 013 793,56 DH HT.
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021** : 18 644 893,52 DH TTC.

5. Convention de compte courant d'associés entre la BCP et « M2T »

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de M2T.
- **Date de la convention** : 30 juin 2020 ;
- **Nature et objet de la convention** : avance par la BCP à M2T de la somme de 20 933 924,14 DH qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
- **Conditions de rémunération** : l'avance sera rémunérée au taux de 4 % HT ;
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021** : 861 982,70 DH HT.
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021** : 915 975,48 DH TTC.

6. Convention de service BCP- BP SHORE RH ; PRESTATION INFORMATIQUE

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de BP Shore Groupe, maison mère de BP Shore RH.
- **Date signature de la convention** : 04 février 2019
- **Nature et objet de la convention** :

L'objet de la présente Convention est de :

1. Serveurs IaaS

Production :

Nom	Adresse IP	SE BP SHORE RH	RAM Go	CPU	Disque Go
AGIRCLN-DB	10.3.5.167	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	32	8	704
AGIRCLN-web	10.3.5.166	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	32	8	236
SRVAGIRDBPRD	10.2.6.189	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	64	16	1 024

SRVAGIRHMOB01	10.2.6.75	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	32	8	232
SRVAGIRPKI01	192.168.40.32	Ubuntu Linux (64-bit)	3	1	14
SRVAGIRWEB02	10.2.6.100	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	64	16	305
WVMAGIRHDB01	10.3.6.67	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	65	8	814
Total			292	65	3329

DEV / Pré-rod:

Nom	Adresse IP	SE BP SHORE RH	RAM Go	CPU	Disque Go
SRVAGIRDBDEV	10.2.6.187	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	16	8	170
SRVAGIRDBPREP	10.2.6.188	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	8	8	300
SRVAGIRWEBDEV	10.2.6.98	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	6	8	106
SRVAGIRWEBPREP	10.2.6.99	Microsoft Windows Server 2012 (64-bit)	8	8	108
Total			38	32	684

2. **Messagerie** : la mise à disposition du service Mail pour les utilisateurs internex et les BAL de services à usage fonctionnel.

3. **Service de publication Web** : la publication des sites web de la filiale

4. **Exploitation et supervision et Haute disponibilité**

La BCP s'engage à assurer les Prestations d'exploitation suivantes :

- (i) La relance en cas d'arrêt Des VMS ;
- (ii) La surveillance des performances de l'Infrastructure (accessibilité, état de la mémoire RAM, état de la capacité de stockage, état fonctionnel et charge ;
- (iii) La gestion des Incidents sur les plates-formes, comprenant notamment l'information de BP SHORE RH en cas de survenance d'un Incident, la résolution de l'Incident et l'alimentation de la base de connaissance relative aux Incidents ;
- (iv) La gestion des sauvegardes et des restaurations,
- (v) La gestion des espaces disques ;
- (vi) La mise en place des règles de sécurité et le contrôle de la sécurité (attaques, virus, etc.)
- (vii) La réplication des données et des VMS sur le site de secours
- (viii) Assurer la disponibilité de la plateforme SIRH et les accès télécom au site d'hébergement de la plateforme.
- (ix) A mettre en production, dans des délais raisonnables qui n'impacteront pas les niveaux de service du PRESTATAIRE, les programmes informatiques des maintenances correctives et évolutives du SIRH
- (x) En vue de préparer le transfert de l'activité infogérance de la solution SIRH vers BP Shore RH, le PRESTATAIRE s'engage à accompagner une ou deux ressources pour monter en compétence dans ces domaines d'activités. Le(s) ressource(s) seront mis, au besoin de cette opération d'infogérance SIRH, à la disposition du PRESTATAIRE

- **Tarification**

Évolution des prix

Les tarifs des services sont fixés pour une année donnée et sont révisés annuellement en janvier.

Tarifs

Les factures seront adressées semestriellement à BP SHORE RH et doivent être réglées dans un délai de 90 jours.

La facture sera ventilée par type de service souscrit par le BP SHORE RH et mentionnera le montant équivalent à la quote-part qui revient au BP SHORE RH par rapport à l'utilisation dudit service.

Paramètres de calcul des coûts d'hébergement d'infrastructures IT	Cout unitaire
Coût unitaire hébergement SEC (Bâtiment + Electricité + Réseau)	57 480,31
Coût unitaire hébergement SEC + Supervision + administration	81 211,16
Coût unitaire Go	23,12
Coût unitaire X86 (CPU+RAM/4)	1 848,87
Coût unitaire UNI (CPU+RAM/4)	3 357,21
Coût unitaire Hyperconvergé (CPU+RAM/4+STOCKAGE/20)	1 128,52
Coût unitaire provisionning & administration VM	4 493,64
Coût unitaire de la boîte email	647,28

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 : 940 208,00 DH HT ;**

- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021 : NEANT.**

7. Avances à la Mutuelle Attamine Chaabi

- **Personne concernée :** M. Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et de Président du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi.
- **Date de la convention :** 1^{er} août 2018
- **Nature et objet de la convention :** avance à la Mutuelle Attamine Chaabi de 150 MDH.
- **Conditions de rémunération :** l'avance sera rémunérée au taux de 3 %
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 : 4.500.000,00 DH HT.**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021 : 4.950.000,00 DH TTC.**

8. CONVENTION ENTRE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE ET BP SHORE RH

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de BP Shore Groupe, maison mère de BP Shore RH.
- **Date de la convention :** 25 janvier 2019
- **Nature et objet de la convention :** BP SHORE RH convient avec la BCP d'une façon générale, d'accomplir des services liés aux activités traitements Ressources Humaines :
 - gestion administrative de la paie
 - gestion des frais de déplacement
 - gestion des Dossiers Administratifs du Personnel (électronique & physique)
 - gestion du Temps et des Accès (GTA)
 - traitement de la couverture sociale et déclaration fiscale :
 - administration fonctionnelle du SIRH
 - accès aux fonctionnalités du portail

- **Conditions de rémunération :**

Prestation	Tarif HT
Traitements de la paie et frais de déplacements	80 MAD
Traitement administratif et GTA	25 MAD
Portail RH	15 MAD

- **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2021 : 3 692 196,00 DH HT.**

- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2021 : 3 701 354,40 DH TTC.**

9. Convention de prestation de services entre la BCP et BCP2S (Ex. MEDIAFINANCE)

- **Personnes concernées :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 05 janvier 2017. Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 1 juillet 2017.
- **Nature et objet de la convention :** définition des modalités et du cadre juridique selon lesquels la BCP confie à MEDIAFINANCE la réalisation des prestations objet de la convention.

- **Modalités essentielles :**

- Prix, tarifs, et commissions par l'avenant
- Délais de paiement : après réception de la facture.
 - Paiement de Dividendes de la Valeur BCP : 0,60% HT du montant des dividendes.
 - Paiement de Dividendes des autres Valeurs : 1,00% HT du montant des dividendes.
- Rémunérations : selon les conditions de tarification des Prestations.

❖ **Traitement des ordres de la clientèle :**

Services	Tarification		Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur minimum HT
Mise à disposition d'interfaces en marque blanche de collecte des ordres au niveau des canaux de distribution	Droit d'utilisation de l'interface de saisir des ordres au niveau des canaux de distribution	-				
Saisie des ordres de la BCP, des BPRs et de leurs clientèles	Saisie des ordres sur le Marché Boursier local	Actions cotées	15,00		Flat par transaction	
	Saisie des souscriptions aux IPO, OPA et OPR		15,00		Flat par transaction	
	Saisie des ordres sur les marchés étrangers et routage vers Broker	Actions cotées	500,00		Flat par transaction et frais Swift à la charge de la BCP	

	Saisie des souscriptions/rachats d'OPCVM Maroc	OPCVM	200,00		Flat par transaction	
--	--	-------	--------	--	----------------------	--

❖ **Traitement des services de Local, Régional et Global Custody**

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Traitement des Instructions de Règlement Livraison (IRL) sur le Marché Marocain	Traitement des IRL sur le marché local	Actions cotées	0,10%	Montant de la transaction	
		Obligations cotées	1 000,00	Flat par transaction	
	Marché de Gré à Gré	Repo, ferme, prêt/emprunt de titres	100,00	Flat par transaction	
		OPCVM	200,00	Flat par transaction	
	Transfert de titres vers un autre dépositaire		0,10%	Montant valorisé à la date du transfert	
Traitement des Instructions de Règlement Livraison (IRL) sur le Marché International	Traitement des IRL sur le marché international		0,10%	Montant de la transaction en contre valeur MAD	500,00 MAD
	Transfert de titres		1 000,00	Flat par transaction	
	Traitement du règlement/livraison des IPO, OPA et OPR		0,10%	Montant de la transaction	
Gestion des OST clients	Gestion des OST sur le marché local	Païement dividendes	1,00%	Montant dividendes	
		Païement coupons obligation et remboursement final	0,20%	Montant à recevoir	
		Païement des intérêts statutaires sur parts sociales	1,00%	Montant à recevoir	
		Souscriptions aux augmentations de capital	0,20%	Montant de la souscription	
	Gestion des autres OST		5,00	Par compte titre	
	Gestion des OST sur les marchés étrangers	Païement dividendes	1,00%	Valeur dividende	
		Païement coupons obligation et	0,20%	Montant à recevoir	

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
		remboursement final			
		Souscriptions aux augmentations du capital	0,20%	Montant de la souscription	
	Gestion de la fiscalité des OST sur le marché local	Retenue à la source	-		
		Traitement des récupérations fiscales	-		
		Traitement fiscal et établissement des attestations fiscales pour institutionnels et corporates	1 000,00	Flat par attestation	
	Délivrance d'attestation de propriété		50,00	Flat par client	
	Gestion de la fiscalité sur les marchés étrangers	Retenue à la source	-		
		Traitement des récupérations fiscales	-		
		Etablissement des attestations fiscales	500,00	Flat par attestation	
Conservation de titres et tenue de position	Ouverture de compte titre et établissement de la convention titre		-	Par compte ouvert	
	Gestion et conservation du dossier client		500,00	Par dossier et par an	
	Tenue de la Comptabilité matière	Plan de comptes et traitements et éditions réglementaires (journal grand livre, états de synthèses, arrêtés de comptes, ...)	200 000,00	Forfait annuel par teneur de comptes	
	Conservation des titres au Maroc et à l'étranger	Conservation des avoirs via un compte omnibus	0,015%	Portefeuille valorisé, frais Maroclear	

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
				répercutés à l'identique	
		Conservation des avoirs sur des comptes au nom de Mediafinance, ségrégues au nom du client	0,015%	Portefeuille valorisé, frais Maroclear répercutés à l'identique	
	Traitement des fermetures de comptes titres		-		
	Gestion du règlement des contrats de cession temporaire (1 contrat = 2 instructions)		-		
	Proxy Voting	Annonce des Assemblées	100,00	Par annonce et par client, frais Swift à la charge de la BCP	
		Mandat de représentation	1 000,00	Flat par mandat et par assemblée, frais de déplacements et de séjours à la charge de la BCP	
Conservation des avoirs multi-classes d'actifs	Conservation des avoirs multi-classes d'actifs	Actifs non cotés	0,02%	Valorisation au nominal	
		Valeurs matérialisées	0,04%	Valorisation au nominal	
		Immobilier	0,02%	Dernière valorisation disponible	
		Produits structurés (hors obligataire)	0,02%	Valorisation au marché	
		Valeurs (y compris œuvres d'art)	0,02%	Dernière valorisation disponible	
		Titres détenus dans d'autres établissements	0,02%	Valorisation au marché	
Reporting client	Edition de relevé		5,00	Par relevé	
	Relevé Swift			Flat par relevé, frais Swift	

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
			200,00	répercutés à l'identique	
	Avis d'opération papier	Edition, mise sous plis et affranchissage	5,00	Par avis	
	Avis d'opération Swift		200,00	Frais Swift à la charge de la BCP	
	Edition de l'historique des opérations		10,00	Par folio	
	Edition de Reporting spécifique		50,00	Par édition et par reporting papier ou PDF hors offre de base du portail si le client opte pour cette dernière	

❖ **Services bancaires associés :**

Services	Tarification	Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur minimum HT
Gestion des comptes espèces	Ouverture de compte	500,00		Flat par compte	
	Gestion du dossier client	1 000,00		Flat annuel par dossier	
	Traitement des virements	100,00		Flat par opération	
	Relevé Swift	200,00		Flat par relevé, frais Swift répercutés à l'identique	
	Avis d'opération	50,00		Flat par avis d'opération	
	Avis d'opération Swift	200,00		Flat par relevé, frais Swift répercutés à l'identique	

❖ **Services aux émetteurs :**

Services	Tarification	Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur minimum HT
Centralisation des émissions de titres	Centralisation de l'émission	0,15%		Montant de l'émission	
Centralisation des OST	Centralisation des OST	0,15%		Montant de l'OST	
	Calcul et gestion des intérêts statutaires.	0,15%		Montant de l'OST	

	Centralisation OST parts sociales.				
Gestion du compte émission	Gestion du compte émission	Franco			
Gestion du nominatif	Tenue de registre (actions et parts sociales)	0,02%		Valorisation au nominal	
Gestion des offres actionnariat salarial GBP	Centralisation de l'émission d'augmentation de capital des entités du GBP (actions et parts sociales)	0,20%		Montant de l'émission	
	Mise en place des crédits pour le financement des souscriptions.				
	Gestion des remboursements des crédits.				
	Gestion des nantissements des titres.				

❖ **Mise à disposition de solutions digitales :**

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Mise à disposition de solutions digitales d'accès aux portefeuilles titres	Offre Portail d'accès	100 000,00 MAD/an	Pour 5 utilisateurs. 10 000,00 DH HT/an pour chaque utilisateur complémentaire	100 000,00 DH HT

❖ **Gestion de projets :**

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Pilotage, assistance à maîtrise d'ouvrage, PMO, expertise métier et conduite de changement dans le cadre des projets « titres » de la BCP	Mise à disposition de ressources et délégation de gestion de projet	Profil Manager	5 000,00 MAD HT par j/h	j/h	
		Profil Senior	3 000,00 MAD HT	j/h	
		Profil junior	2 000,00 MAD HT	j/h	

❖ **Service aux fonds & gestion institutionnelle :**

Services	Tarification		Valeur HT	Valeur du marché	Base de calcul	Valeur minimum HT
Contrôle dépositaire	Traitement des contrôles dépositaires	Contrôle VL, des ratios réglementaires, des décisions d'investissement, ...	200,00		Par fonds et par VL contrôlée	
Asset Servicing		Tenue de position sur les actifs	0,02%		Actifs valorisés à la dernière VL	

	Traitements Banque dépositaire	Gestion du Passif				
		Inventaire des actifs				
	Valorisation des portefeuilles titres suivant les normes comptables applicables au segment					
	Reporting réglementaire					
	Analyse des risques de marché (contraintes Solvabilité 2)					
Agent de transfert	Agent de transfert	Centralisation et saisie des ordres de souscription/rachats et processing des règlements	5,00		Flat par ordre S/R	
		Suivi des encours				
		Gestion accords de rétrocessions				

❖ **Formation :**

Services	Tarification		Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Formation des utilisateurs	Formation	Préparation des modules de formation Ingénierie de la formation Réalisation des formations	3 000,00 DH HT par j/h Frais de déplacement et de séjours en sus pris en charge par la BCP	j/h consommés pour la préparation et la réalisation de la formation	

❖ **Gestion de la tarification clientèle :**

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Gestion du catalogue de produits et service	Conception et mise en œuvre de nouveaux produits et services. Accompagnement à l'amélioration de la tarification et des revenus. Facturation clientèle.	200 000,00 DH HT	Flat annuel	

❖ **Contrôle interne et gestion des risques :**

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Contrôle interne et gestion des risques de l'activité titres de la BCP	Réalisation des contrôles de 1 ^{er} et de 2 ^{ème} niveau. Reporting pour la Division Contrôle Permanent BCP	400 000,00 DH HT	Flat annuel	
	Gestion de la cartographie des risques opérationnels. Déclaration des incidents. Gestion du Plan de continuité d'activité de l'activité titres.			

❖ **Reporting :**

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Reporting	Reporting réglementaire AMMC et BAM. Veille réglementaire	400 000,00 DH HT	Flat annuel	
	Reporting de gestion pour les entités BCP			

❖ **Traitement des réclamations**

Services	Tarification	Valeur HT	Base de calcul	Valeur minimum HT
Traitement des réclamations	Saisie des réclamations	100,00 DH HT	Flat par réclamation	
	Accusé de réception client			
	Traitement et réponse au client			

- Durée : cinq (5) ans renouvelable par tacite reconduction pour des durées identiques.
- Suretés conférées :

- Veiller au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur régissant les activités objets de la Convention.
- S'informer mutuellement de tout changement réglementaire afférent à l'activité sous-traitée dans le cadre de la présente Convention.
- Elaborer, exécuter et évaluer en commun accord les plans d'actions commerciales relatifs à la gestion des clients concernés par le périmètre des Prestations.
- Définir et mettre en œuvre le dispositif commun de suivi de la Convention.
- S'obliger mutuellement à respecter les termes et conditions arrêtés d'un commun accord dans le cadre du contrat « Service Level Agreement » qui sera conclu entre les parties pour faire partie intégrante de la présente Convention.

- Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2021 : 106 024 138,97 DH HT.

- Montant décaissé au titre de l'exercice 2021 : 97 369 416,07 DH TTC.

10. Mandat de Gestion du Patrimoine Hors Exploitation BCP- BPREM

- **Personne concernée** : Mr Mohamed Karim Mounir en sa qualité de président du conseil d'administration de la BCP et de BPREM.
- **Date signature du mandat** : 14 novembre 2017
- **Nature et objet du mandat** : Par cet acte, la BCP donne mandat à BP REM, qui l'accepte, pour la valorisation, dans les meilleurs délais et aux meilleures conditions possibles, de son Patrimoine Immobilier, actuel et futur. Les stratégies de valorisation à mettre en œuvre sont les suivantes :
 1. Vente
 2. Rentabilisation
 3. Développement Immobilier
 4. Statu Quo

BP REM exercera la Mission qui lui est confiée (i) dans le respect des règles de gouvernance exigées par le Client et selon une méthodologie de valorisation validée par ce dernier, garantissant l'application des choix et orientations stratégiques du Client pour la valorisation de son Patrimoine Immobilier (ii) et en stricte application des procédures d'achat de la BCP, que BP REM déclare parfaitement connaître.

Le Mandat a pour objet de délimiter le périmètre d'intervention de BP REM et définir les modalités d'exécution du mandat et les engagements respectifs des Parties, pour la réalisation de la Mission.

- **Conditions de rémunération** :
 - ✓ BP REM propose des tarifs différenciés selon la nature des prestations fournies et se base sur différents critères notamment, la périodicité de la prestation, sa durée et son coût.
 - ✓ Quatre modes de tarification sont proposés par BP REM :
 - ✓ **En JH** : Concerne les prestations nécessitant la mobilisation de ressources pour une période donnée, par exemple la réalisation de l'inventaire physiques des biens
 - ✓ JH = 3.500 DH.
 - ✓ **A l'unité** : Concerne les prestations récurrentes chiffrées à l'unité, par exemple, la saisie des données dans la base des actifs (entrées et sorties), la constitution du dossier juridique d'un actif...
 - ✓ U= 50 DH.
 - ✓ **En %** : Concerne les prestations liées à des projets complexes sur une durée importante, c'est un pourcentage du budget des projets : par exemple pour la MOD, la prestation est proposée à 3,5% du montant des travaux et des honoraires des maîtres d'œuvre + Débours.

Un montant minimum fixe : prestation liée à une transaction spécifique et/ou exceptionnelle, par exemple la concrétisation des actes d'acquisition d'actifs et suivi des formalités y afférentes, dont la rémunération est fixée à 5% des honoraires du notaire, avec toutefois un montant fixe minimum de 2.500 DH.

- **Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2021** : 12 466 526,76 DH HT.
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2021** : NEANT

11. Convention entre la BCP et la BP-SHORE CONSULTING

- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire de BP SHORE GROUPE société mère de BP-SHORE CONSULTING.

- **Date de la convention** : 03 avril 2017
 - **Nature et objet de la convention** : présenter l'étendue et les modalités de réalisation par la Société BP-Shore Consulting des prestations d'assistance technique à la Banque Centrale Populaire (BCP) et à ses différentes filiales ;
 - **Conditions de rémunération** : Les missions facturées au forfait donneront lieu à l'établissement d'un budget par phase qui sera détaillé dans la lettre de mission. Pour les prestations réalisées en mode régie, une grille de taux journaliers moyens (TJM) par grade sera utilisée ;
 - **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2021** : 17 184 695,00 DH HT.
 - **Montant décaissé au titre de l'exercice 2021** : 14 901 222,00 DH TTC.
- 12. Convention d'avance en compte courant d'associés consentie par la BCP au profit de la Banque Populaire Patrimoine (complément à la convention citée ci-dessus) :**
- **Personne concernée** : la BCP en tant qu'actionnaire majoritaire dans la société Banque Populaire Patrimoine.
 - **Date de la convention** : 25 octobre 2017
 - **Nature et objet de la convention** : avance par la BCP à la Banque Populaire Patrimoine de la somme de 100 MDH qui sera portée au nom de la BCP en sa qualité d'associé en compte courant d'associés.
 - **Conditions de rémunération** : l'avance sera rémunérée au taux de 2,21 % HT.
 - **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021** : 235 953,64 DH HT.
 - **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021** : 320 646,37 DH TTC
- 13. Convention de gage-espèces liant la BCP à la Banque Chaabi du Maroc –BCDM-**
- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration au sein de Banque Chaâbi du Maroc –BCDM-
 - **Date de la convention** : 1^{er} septembre 2016
 - **Nature et objet de la convention** : la BCP transfère, à titre de gage-espèces au profit de BCDM, la somme de 30.000.000 euros (Trente Millions d'euros), extensible à 60.000.000 euros (soixante millions d'euros) sur le Compte Spécial de Gage-Espèces, en garantie du complet paiement des Créances Garanties.
 - **Conditions de rémunération** : la rémunération du Gage-Espèces est calculée aux conditions de marché sur la base d'un taux de référence égal au taux EURIBOR maturité douze (12) mois, auquel il sera ajouté une marge de 40 points de base. Si l'EURIBOR est négatif, il sera considéré comme égal à zéro (0). Ce taux de rémunération sera fixé deux (2) jours ouvrés avant sa date d'application.
 - **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021** : 12 659 896,91 DH HT
 - **Montant encaissé au titre de l'exercice 2021** : 5 032 317,31 DH TTC
- 14. Convention de prestation de service liant la BCP à UPLINE COURTAGES**
- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Courtage).
 - **Date de la convention** : 16 juin 2016
 - **Nature et objet de la convention** : définir les termes et conditions dans lesquelles la Banque bénéficiera de la part de Upline Courtage des prestations relatives à l'activité de l'assurance d'une manière générale et plus particulièrement la Bancassurance.

- **Conditions de rémunération :** la Banque rémunérera Upline Courtage d'un forfait mensuel de 75.000 dhs HT.
 - **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2021 : 900 000,00 DH HT.**
 - **Montant décaissé au titre de l'exercice 2021 : 1 080 000,00 DH TTC.**
- 15. Convention de transfert de la Caisse du Régime Complémentaire de Prévoyance du CPM (RCP-CPM) à la Mutuelle Attamine Chaabi (MAC)**
- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la Banque Centrale Populaire et de Président du Conseil de Surveillance de la Mutuelle Attamine Chaabi.
 - **Date de la convention :** 30 juin 2016
 - **Nature et objet de la convention :** définir les modalités du transfert ainsi que les règles générales applicables au RCP-CPM afin de faire disposer les adhérents au régime d'un taux de rendement plus intéressant.
 - **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 : NEANT.**
 - **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021 : NEANT.**
- 16. Traité d'apport en nature liant la BCP à Infra Maroc Capital (IMC)**
- **Personne concernée :** M. Khalid CHEDDADI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de IMC et Administrateur de la Banque Centrale Populaire.
 - **Date de la convention :** 10 juin 2016
 - **Nature et objet de la convention :** la BCP apporte à la société Infra Maroc Capital 605.811 actions du capital de l'OCP S.A et représentant 0,731% du capital de l'OCP S.A.
 - **Conditions de rémunération :** en contrepartie de son apport, la BCP recevra 114.044 actions nouvelles de la société Infra Maroc Capital d'une valeur nominale de 100 dhs chacune, émise au prix unitaire de 8.768,5 dhs ;
 - **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 : NEANT**
 - **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021 : 14 197 337,56 DH.**
- 17. Convention d'assistance technique liant la BCP avec la Fondation Banque Populaire pour le Micro-crédit (ATTAWFIQ MICRO FINANCE)**
- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Président du Conseil d'Administration de la Fondation Banque Populaire Pour le Micro-crédit.
 - **Date de la convention :** 20 mai 2016.
 - **Nature et objet de la convention :** la BCP apporte à ATTAWFIQ, à la demande de cette dernière, l'appui technique et l'assistance dans les domaines relevant de sa gestion courante.
 - **Conditions de rémunération :** le montant des prestations d'assistance, accomplies par la BCP est facturé semestriellement, selon la grille de facturation jointe à la convention.
 - **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021: 21 666 667,67 DH HT.**
 - **Montant encaissé au titre de l'exercice 2021 : NEANT.**
- 18. Convention d'assistance technique entre la BCP et ABI :**
- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur au sein d'ABI.

- **Date de la convention :** 25 septembre 2012. Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 14 février 2014.
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des prestations d'assistance technique à ABI et à ses filiales.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Juridique et Conformité ;
 - Ressources Humaines ;
 - Organisation, Système d'Information et Qualité ;
 - Stratégie, Marketing et Communication ;
 - Logistique, Achats et Moyens Généraux ;
 - Gestion des risques (de contrepartie, opérationnels et de marché) ;
 - Exploitation (Activité Locale et Opérations à l'International) ;
 - Finances, Comptabilité et Trésorerie ;
 - Audit et Contrôle Interne ;
 - Contrôle de Gestion.
- **Modalités de rémunération :** En contrepartie de la fourniture des Services Principaux, ABI devra régler à la BCP une rémunération calculée selon le principe de la tarification horaire, soit selon le type de prestation et le niveau du personnel, un tarif horaire variant entre 295.000 FCFA et 360.000 FCFA par heure chargeable.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 : 8 000 000,00 DH HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2021 : NEANT**

19. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Upline Group

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et Administrateur au sein d'Upline Group.
- **Date de la convention :** 2 janvier 2012.
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit d'Upline Group.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 : 1 238 000,00 DH HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2021 : 1 485 600,00 DH TTC.**

20. Convention relative aux Commissions de commercialisation des OPCVM, conclue avec Upline Capital Management :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).

- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les commissions de commercialisation des OPCVM.
- **Conditions de rémunération :**

OPCVM	Taux de rétrocession commerciale HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,07%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,07%

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 :** 1 725 333,89 DH HT.
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2021 :** NEANT

21. Convention relative aux commissions de dépositaire conclue avec Upline Capital Management

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les commissions de dépositaire des OPCVM.
- **Conditions de rémunération :**

OPCVM	Dépositaire HT
UPLINE CAPITAL GARANTI	0,030%
UPLINE RENDEMENT PLUS	0,030%
CIMR PATRIMOINE	0,015%
UPLINE OBLIG PLUS	0,025%

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 :** 7 127 454,40 DH HT
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021:** NEANT

22. Mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions » signé avec UPLINE CAPITAL MANAGEMENT ;

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de Upline Capital Management).
- **Date de la convention :** 02 novembre 2009
- **Nature et objet de la convention :** mandat de gestion de portefeuille de valeurs mobilières « Actions ».
- **Conditions et modalités de la convention :** la commission de performance est calculée sur la base de la performance globale du portefeuille selon le barème suivant :
 - Si $PP \leq 0$, $CP = 0\%$;
 - Si $PP > 0$, $CP = 20\%$.

Si la performance du portefeuille est négative, la commission de performance sera égale à zéro.
- **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2021 :** NEANT.
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2021 :** NEANT.

23. Convention de gestion des fonds avec UPLINE MULTI-INVESTEMENTS.

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de UPLINE MULTI-INVESTEMENTS).

- **Date de la convention** : 04 janvier 2010
 - **Nature et objet de la convention** : mandat exclusif à la société de gestion, de réaliser pour le compte de la Banque, les opérations de gestion.
 - **Conditions et modalités de la convention** : la commission de gestion annuelle est calculée sur la base des investissements réalisés :
 - Jusqu'à la somme de 500 MDHS : 1,25% du montant des investissements ;
 - Entre 500 MDHS ET 1 MMDHS : commission annuelle de 6.250.000 Dhs augmentée de 1% HT de la différence entre le montant des investissements et 500 MDHS ;
 - Au-delà de la somme de 1 MMDHS : commission annuelle de 11.250.000 DHS augmentée de 0,75% HT de la différence entre le montant des investissements et 1 MMDHS.
 - **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2021** : NEANT
 - **Montant décaissé au titre de l'exercice 2021** : NEANT
- 24. Convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en Ligne, signée avec ICF AL WASSIT**
- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).
 - **Date de la convention** : 3 janvier 2010
 - **Nature et objet de la convention** : convention de prestation de services relative à la gestion du site Bourse en ligne.
 - **Conditions et modalités de la convention** : en contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, à compter de janvier 2010, la société de Bourse aura droit à une rémunération mensuelle forfaitaire égale à cent cinquante mille dirhams hors taxes (150.000 Dhs). cette redevance est révisable à chaque date anniversaire et fera l'objet d'une facturation trimestrielle.
 - **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2021** : 1 350 000,00 DH HT.
 - **Montant décaissé au titre de l'exercice 2021** : 1 620 000,00 DH TTC.
- 25. Convention signée avec ICF AL WASSIT pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.**
- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de ICF AL WASSIT).
 - **Date de la convention** : 01 janvier 2010
 - **Nature et objet de la convention** : convention pour la rétrocession de la commission Règlement / Livraison.
 - **Conditions et modalités de la convention** : en contrepartie de la réalisation de la mission qui lui est confiée par la Banque, ICF AL WASSIT aura droit aux rétrocessions de commissions suivantes :
 - Rétrocession de 50% des commissions Règlement / Livraison (R/L), prélevées au titre de l'ensemble des opérations courantes ;
 - Rétrocession de 100% de l'ensemble des commissions R/L prélevées au titre des transactions effectuées par les clients d'ICF AL WASSIT
 - **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2021**: 1 040 400,00 DH HT.
 - **Montant décaissé au titre de l'exercice 2021** : 1 144 440,54 DH TTC.

26. Contrat de bail entre la BCP et AL ISTITMAR CHAABI :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de de **AL ISTITMAR CHAABI**).
- **Date de la convention :** 07 février 2006
- **Nature et objet de la convention :** un contrat de bail, pour le local sis à 3 rue Bab El Mansour, 2ème Etage, N° 8 à l'espace Porte d'Anfa.
- **Conditions et modalités de rémunération :** un montant annuel de 420 KMAD.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 :** 509 926,56 DH HT.
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021 :** NEANT

27. Les conventions de commercialisation des OPCVM conclues entre ALISTITMAR CHAABI et la BCP.

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de de **AL ISTITMAR CHAABI**).
- **Date de la convention :** 2005
- **Nature et objet de la convention :** durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaâbi a conclu des conventions relatives aux commissions de commercialisation des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire
- **Conditions et modalités de rémunération :** les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, le taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,50 %
FCP Kenz Actions	0,40 %
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,50 %
FCP Kenz Rendement	0,40 %
FCP Kenz Obligations	0,30 %
FCP Assanad Chaabi	0,40 %
FCP Al Amal	0,07 %
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,07 %
FCP Kenz Plus	0,07 %
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,40 %
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,35 %
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,30 %

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égal à la somme des rémunérations mensuelles.

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 :** 2 135 181,13 DH HT.
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021 :** NEANT

28. Les conventions relatives aux commissions de dépositaire des OPCVM conclu avec ALISTITMAR CHAABI :

- **Personne concernée :** Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de président du Conseil d'Administration et Administrateur de Upline Group (Société mère de de **AL ISTITMAR CHAABI**).
- **Date de la convention :** 2005

- **Nature et objet de la convention :** durant l'exercice 2005, Alistitmar Chaâbi a conclu des conventions relatives aux commissions de dépositaire des Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières avec la Banque Centrale Populaire.
- **Conditions et modalités de rémunération :** les commissions au titre des présentes conventions sont calculées mensuellement en appliquant à l'actif net de fin de mois, les taux de rémunérations suivants :

Fonds commercialisés	Taux
FCP Alistitmar Chaabi Actions	0,10 %
FCP Kenz Actions	0,10 %
FCP Alistitmar Chaabi Diversifié	0,10 %
FCP Kenz Rendement	0,10 %
FCP Kenz Obligations	0,08 %
FCP Assanad Chaabi	0,08 %
FCP Al Amal	0,05 %
FCP Alistitmar Chaabi Trésorerie	0,05 %
FCP Kenz Plus	0,05 %
FCP Iddikhar Chaabi Tawil Al Mada	0,10 %
FCP Iddikhar Chaabi Moutawassit Al Mada	0,10 %
FCP Iddikhar Chaabi Kassir Al Mada	0,10 %
FCP CNIA Addamane	0,05 %
FCP Chaabi Solidarité	0,04 %

Le montant à payer trimestriellement au titre de ces commissions est égal à la somme des rémunérations mensuelles.

- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 : 4 872 776,00 DH HT.**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2021 : NEANT**

29. Convention d'offre de services informatique conclue avec MEDIAFINANCE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire de la société MEDIAFINANCE.
- **Date de la convention :** 3 janvier 2011.
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Mediafinance.
- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à disposition du client d'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 : 1 364 791,00 DH HT**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2021 : Néant**

30. Convention d'offre de services informatiques conclue avec Bank Al Amal

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société Bank Al Amal.
- **Date de la convention :** 3 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** la Convention a pour objet de définir les termes, conditions et modalités selon lesquelles la BCP fournit des services informatiques au profit de Bank Al Amal.

- **Nature des prestations objet de la convention :**
 - Mise à disposition d'applications ;
 - Livrer des prestations de services informatiques conformes au CPS du client ;
 - Mettre à la disposition du client l'infrastructure physique ainsi que l'accès au réseau pour qu'il puisse disposer des infrastructures IT et de ses applications.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 : Néant.**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021 : Néant**

31. Convention de prestation de service de back office conclue avec BP SHORE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 17 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour objet de définir et de régir le cadre de prise en charge, de suivi et de reporting des activités du back-office qu'offre le prestataire au client ;
- **Conditions et modalités de la convention :** la facturation se fait sur la base du volume des chèques et LCN traités pour le compte de la BCP à raison de 5 Dhs par chèque et 15 Dhs par LCN.

En sus des tarifs sus indiqués, et au cas où la Banque solliciterait la BP Shore pour une intervention spécifique, cette dernière sera facturée selon le barème suivant :

- Frais de déplacement journalier ;
- Frais journalier d'un agent au prix de 2.000,00 Dhs HT/jour ;
- Frais journalier d'un cadre au prix de 4.000,00 Dhs HT/jour.
- **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2021: 10 588 128,00 DH HT.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2021 : 9 365 440,75 DH TTC.**

32. Convention relative au bail avec BP SHORE

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société BP SHORE.
- **Date de la convention :** 17 janvier 2011
- **Nature et objet de la convention :** location au profit de BP Shore de Plateau de Bureaux au Rez-de-chaussée de l'immeuble sis à 9 et 9bis Rue d'Oran à Casablanca ;
- **Conditions et modalités de la convention :** loyer mensuel de 20.000 Dhs, suivant expertise.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 : NEANT**
- **Montant encaissé au titre de l'exercice 2021 : NEANT**

33. La convention de prise en charge du traitement et d'assistance de CIB OFFSHORE par les fonctions de la BCP :

- **Personne concernée :** la BCP en tant qu'actionnaire dans la société CIB OFF SHORE.
- **Date de la convention :** 05 décembre 2007
- **Nature de la convention :** Mise en place de financement et prise en charge de traitement et assistance de CIB Offshore par les fonctions de la Banque Centrale Populaire ;
- **Conditions de rémunération :**
 - Division Ressources Humaines : 12.544,00DHS par an.

- Division Production Bancaire : • 47,00 DHS par opération.
• 4,00 DHS par message Swift.
- Banque des Marchés : partage de la marge à hauteur de 50%.
- Pôle Système d'information : tarification applicable aux filiales.
- Division des Affaires juridiques et Division de la Comptabilité : gratuit.
- **Délais de paiement** : pour les financements BCP, à leurs échéances, et annuel pour les autres rubriques de la convention.
- **Produit comptabilisé au titre de l'exercice 2021 : Néant**
- **Produit encaissé au titre de l'exercice 2021 : Néant**

34. La convention de services conclue entre la BCP et la Banque Chaâbi du Maroc –BCDM-

- **Personne concernée** : Monsieur Mohamed Karim MOUNIR en sa qualité de Président Directeur Général de la BCP et de Président du Conseil d'Administration au sein de Banque Chaâbi du Maroc –BCDM-.
- **Date de la convention** : 26 mai 2008, Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 03 mars 2011 ayant pris effet à compter du 1er janvier 2011, et un avenant en date du 12 décembre 2014 ayant pris effet à compter du 12 juin 2014 ;
- **Nature de la convention** : Convention de services ayant pour objet de définir les conditions générales applicables aux services entre la BCP et la BCDM, relatives aux produits liés aux comptes bancaires des clients MDM ouverts sur les livres de la BCP au Maroc.
- **Conditions de rémunération** : 20 Euros par opération.
- **Modalités de rémunération** : la BCDM transmet à la BCP, trimestriellement, les factures relatives aux opérations réalisées, et cette dernière les règle dans le mois suivant.
- **Charge comptabilisée au titre de l'exercice 2021 : 461 867 691,64 DH HT.**
- **Montant décaissé au titre de l'exercice 2021 : NEANT**

III.1.17. FLUX AVEC LES PARTIES LIÉES

III.1.17.1 Éléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

En KDH	2019*	2020*	2021*
Actif			
Prêts, avances et titres	-100 967 572	- 110 887 396	- 114 344 263
Comptes ordinaires	-4 765 151	-3 707 629	-5 611 714
Prêts	-44 313 944	-41 156 433	-40 468 264
Titres	-51 888 476	-66 023 334	-68 264 285
Opération de location financement	-	-	-
Actif divers	-1 079 028	-2 317 131	-2 657 759
Total	-102 046 600	-113 204 527	-117 002 022
		-	-
Passif			
Dépôts	-45 752 259	-42 652 813	-47 043 275
Comptes ordinaires	-2 689 256	- 2 163 546	- 2 051 755
Autres emprunts	-43 063 003	- 40 489 267	- 44 991 520
Dettes représentées par un titre	-416 077	- 544 137	- 517 129
Passif divers	-7 448 277	-7 910 919	-9 197 979
Total	-53 616 613	-51 107 869	-56 758 383

Source : BCP

(*) Entreprises consolidées par intégration globale

Lors de la consolidation des comptes du groupe un montant de 57 milliard de dirhams a été retraité du fait des échanges entre les différentes sociétés du groupe (filiales-BCP ; filiales-BPR, BPR-BCP ; ...). Une différence est à noter entre le total passif et le total actif provenant de la comptabilisation des opérations non réciproques (titres de participation de la BCP dans les filiales par exemple).

III.1.17.2 Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

En KDH	Entreprises consolidées par intégration globale	
Intérêts et produits assimilés	-	1 278 714
Intérêts et charges assimilées	-	1 325 419
Commissions (produits)	-	231 918
Commissions (charges)	-	-
Prestations de services données	-	917 530
Prestations de services reçues	-	25 025
Loyers reçus	-	-
Autres	-	676 804

Source : BCP

Les opérations intra-groupes se situent au niveau des intérêts et produits assimilés d'un montant de 1 279 millions de dirhams et des intérêts et charges assimilés d'un montant de 1 325 millions de dirhams.

III.2. SYNERGIES ENTRE BCP ET LES FILIALES DU GROUPE BCP

Le Groupe Banque Populaire (GBP) est un groupe financier mutualiste et universel composé de Banques Populaires Régionales (BPR) à vocation coopérative, de la Banque Centrale Populaire - Organe central sous forme de société anonyme cotée en bourse -, de filiales spécialisées, de fondations, de banques (au Maroc et à l'étranger) ainsi que de représentations à l'étranger.

Le groupe aspire à conforter son leadership régional et entreprend un nouveau cycle de croissance avec l'objectif d'atteindre un poids stratégique de référence, à la mesure des ambitions du Royaume dans ses régions, pour sa diaspora et en Afrique, renforçant ainsi sa dimension de banque de détail mutualiste, de banque de financement et d'investissement de référence au Maroc et de banque universelle multi-métiers à l'échelle du continent.

Pour assoir sa stratégie de développement, le Groupe a la volonté :

- De hisser ses filiales stratégiques à des niveaux en adéquation avec le positionnement de la maison mère,
- D'en améliorer les systèmes de gouvernance,
- D'optimiser les échanges intra-groupes à travers le développement et la promotion des synergies,
- De renforcer les relations avec les actionnaires des différentes entités du Groupe.

III.3. FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA BCP

Au 31 décembre 2021, les fonds d'investissements de la BCP sont au nombre de 5 :

	Objectifs	Date d'entrée dans le capital	Taille actuelle (fin déc. 2021)	Engagements cible	Société de gestion	Capital social	Fonds propres (fin déc. 2021)
Fonds d'Investissement de l'Oriental (FIRO)	Développement de la région de l'Oriental	2005	150 MDh*	300 MDh	FIROGEST	150 MDh	76,1 MDh
Fonds d'investissement IGRANE	Développement de la région du Souss Massa Draa	2005	54,6 MDh*	126 MDh	REGIONAL GESTION	54,6 MDh	29,7 MDh
Fonds Chaâbi Capital Investissement	Prise de participations dans des fonds d'investissement couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale	2009	2 229,7 MDh	NA	UPLINE MUTLI INVESTMENTS	2 229,7 MDh	1 813,5 MDh
Fonds Moussahama II	Prise de participations dans des entreprises couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale	2008	162,9 MDh	NA	UPLINE INVESTMENTS	162,9 MDh	160,1 MDh
Infra Maroc Capital	Prise de participations dans des entreprises couvrant divers secteurs de l'activité économique nationale	2011	105,3 MDh**	NA	UPLINE MUTLI INVESTMENTS	105,3 MDh	4 047,5 MDh

Source : BCP

III.4. FONDATIONS DE LA BCP

Au 31 décembre 2021, les fondations du GBP sont au nombre de 3 :

	Objectifs	Résultat				
		2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
FONDATION ATTAWFIQ MICRO-FINANCE	Contribue efficacement, aux côtés de l'État et d'autres organisations non gouvernementales (ONG), à l'effort national de lutte contre la pauvreté et le chômage et pour la promotion de l'emploi.	63 864	- 146 853	- 76 642	-330%	48%
FONDATION CREATION D'ENTREPRISES	Oeuvre pour la diffusion d'une culture entrepreneuriale citoyenne et moderne, promouvoir et faciliter l'acte d'investir aux niveaux régional et national et faciliter l'accès au financement aux porteurs de projets accompagnés	-541,0	-455,0	6 437	-16%	1315%
FONDATION BANQUE POPULAIRE (Ex-FONDATION EDUCATION ET CULTURE)	Apporte son soutien aux diverses ONG nationales actives pour l'émancipation culturelle, artistique et sociale des marocains à travers un accompagnement concret de projets d'envergure ou même de petite dimension, néanmoins, ayant pour impact à terme le développement humain durable.	-1 499	1 808	-639	-221%	-135%

Source : BCP

IV. Secteur d'activité de la BCP

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne.

IV.1. EVOLUTION DU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Le système bancaire Marocain a connu de profondes mutations au cours des années 90. Une série de mesures ont en effet été mises en place dès 1991, consistant notamment en la levée, par les autorités monétaires, de l'encadrement du crédit. Ces réformes ont impliqué une modernisation du cadre juridique régissant le système bancaire.

La loi bancaire a ainsi été promulguée par le Dahir du 6 juillet 1993 permettant la libéralisation de l'activité bancaire et la dynamisation des marchés des capitaux. Cette loi confère plus d'indépendance à Bank Al Maghrib en élargissant ses pouvoirs, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle.

En 2006, la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés a été promulguée par le Dahir n°1-05-178 du 15 moharrem 1427 (14 février 2006) donnant au gouverneur de BAM le pouvoir de fixer les proportions à respecter au niveau des ratios prudentiels.

Après l'entrée en vigueur du nouvel Accord sur les fonds propres (Bâle II) dans son approche standard, au cours de 2007, Bank Al-Maghrib a édicté plusieurs textes régissant notamment le contrôle interne, la gouvernance, la conformité, le plan de continuité d'activité et les dispositifs de gestion des risques, de concentration, de taux d'intérêt et de liquidité. Ces textes visent à aligner les pratiques bancaires sur les standards internationaux et à renforcer la capacité des institutions de crédit à gérer les risques.

Afin de doter le secteur bancaire d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux, Bank Al-Maghrib, en concertation avec la profession bancaire et comptable, a procédé à la révision des dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit pour les mettre en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) entrées en vigueur à partir de 2008.

En 2013, Bank Al-Maghrib a adopté les circulaires n°14-G-2013 et 15-G-2013 dans le but de mettre le secteur bancaire marocain en conformité avec les dispositions de Bâle 3.

Par ailleurs, le cadre légale et réglementaire du secteur bancaire a été renforcé par la loi 103-12, relative aux établissements de crédits et organismes assimilés, adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte principalement sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.

Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques.

Les principaux apports de la nouvelle loi bancaire ont porté sur les sujets suivants :

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire :
- Supervision intégrale des Associations de MicroCrédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;
- L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;

- Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;
- Le nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle : Institution d'un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- Le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- Le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

L'IASB a introduit en janvier 2016 la norme IFRS 16 en remplacement de la norme IAS 17. Celle-ci est entrée en application en janvier 2019 et porte sur le traitement comptable des contrats de location avec la suppression de la distinction entre la location simple et la location financement. Ainsi, le bien loué est enregistré à l'actif du bilan au titre d'un « Droit d'Utilisation », et l'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative ». Au niveau du compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location.

En juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines en matière d'impôt sur le résultat qui deviendra applicable de manière obligatoire à compter de janvier 2019. Celle-ci a prévu deux options de transition :

- Application totalement rétrospective, selon la norme IAS 8, en retraitant les états financiers comparatifs présentés ;
- Application partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé à l'ouverture de l'exercice de première application dans les capitaux propres d'ouverture de cet exercice.

En Juillet 2017, le conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs.

Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la banque centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance.

Le projet précise que Bank Al Maghrib met en œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque. Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.

L'introduction d'un régime de change flexible a été lancée en janvier 2018. Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/- 2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé.

Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018. Cette norme introduit notamment une rupture dans l'approche de dépréciation des portefeuilles de crédits bancaires, en instaurant, en particulier, un provisionnement prospectif des crédits dès leur octroi.

En 2020, une série de mesures sont adoptées par Bank Al-Maghrib afin de faire face aux impacts économiques de la crise liée à la pandémie de la Covid-19. Ces nouvelles mesures visent à renforcer les capacités de refinancement des établissements du secteur tout en soutenant l'activité économique. Ces mesures incluent :

- La baisse du taux directeur de 25 pbs en mars 2020 à 2,00% suivie par une seconde réduction de 50 pbs en juin 2020 à 1,50% ;
- Le renforcement de son programme de refinancement au profit de la TPME ;
- La possibilité de recours par les banques à l'ensemble des instruments de refinancement disponibles en dirham et en devise ;
- L'élargissement des titres et effets acceptés par BAM en contrepartie des refinancements accordés aux banques ;
- La possibilité d'utiliser, en cas de nécessité, au cours du 2ème trimestre 2020, les coussins de liquidité, constitués sous forme d'actifs liquides de haute qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100% ;
- L'autorisation de surseoir au titre de l'arrêté de juin 2020, au provisionnement des crédits qui feront l'objet d'un moratoire par les banques ;
- Le relâchement, sur une période de 12 mois à compter de juin 2020, du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 pbs ramenant les ratios minimums réglementaires à 8,5% pour le ratio de fonds propres de catégorie 1 et à 11,5% pour le ratio de fonds propres de solvabilité (sur base sociale et consolidée). Au vu des développements intervenus depuis le déclenchement de la crise du Covid-19, cette mesure d'assouplissement prudentiel a été prorogée jusqu'au 30 juin 2022 par Bank Al-Maghrib ;
- Et enfin, la libération intégrale du compte de réserve au profit des banques.

Principales évolutions légales et réglementaires

- Adoption de la loi régissant le secteur bancaire :
 - Le cadre réglementaire a été complété par la loi **103-12** relative aux établissements de crédit et organismes assimilés adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015. Cette nouvelle loi porte, principalement, sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.
- Renforcement du dispositif réglementaire régissant le contrôle interne et la gestion des risques bancaires :
 - La circulaire n° **4/W/2014** relative au contrôle interne des établissements de crédit ;
 - La circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib n° **8/G/2012** relative au « coefficient minimum de division des risques des établissements de crédit ».
- Adoption de la réglementation contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme :
 - La circulaire n° **2/G/2012** relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit. Adoption des règles de gestion de la gouvernance et de la conformité ;
 - La nouvelle instruction de l'Office des Changes.
 - La circulaire n° **5/W/2017** fixant les conditions et les modalités devant être observées par les établissements de crédit pour la mise en place d'un dispositif de vigilance et de veille interne.
- Adoption de la réglementation relative à la commercialisation des produits alternatifs :

- La circulaire n° **33/G/2007** de Bank Al Maghrib sur la « commercialisation des produits alternatifs » fixe les conditions générales selon lesquelles les établissements de crédit peuvent présenter au public les produits Ijara, Moucharaka et Mourabaha.
- Adoption de la réglementation relative aux modalités de couverture des risques par les fonds propres :
 - La circulaire n° **14/G/2013** relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 14 août 2013. Cette circulaire a intégré les recommandations de Bank Al-Maghrib pour permettre de transposer au Maroc les dispositions du Comité de Bâle destinées à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres ;
 - La circulaire n° **8/G/2010** telle que modifiée et complétée par la circulaire n° **6/G/12** relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnel, selon les approches internes aux établissements de crédit. Cette circulaire a fixé le cadre à observer pour que des établissements bancaires soient autorisés à appliquer ces approches ;
- Adoption du texte relatif aux Modalités de mise en œuvre des plans d'épargne :
 - Le décret n° **2-11-248** du 06 septembre 2011 d'application de l'article 68 du Code général des impôts a été publié au BO n° 5984 du 06 octobre 2011. Ce texte réglementaire prévoit que les modalités de mise en œuvre des plans d'épargne éducation, logement et actions, institué par la loi de finances pour l'année budgétaire 2011, seront fixées par arrêté du Ministre des Finances.
 - La circulaire n° **1/w/2016** modifiant et complétant les dispositions de la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghreb n° **14/G/2013** relative aux fonds propres des établissements de crédit.
- Adoption des dispositions relatives au Ratio de Liquidité des Banques à court terme qui transposent au Maroc le Liquidity Coverage Ratio (LCR) du Comité de Bâle, en intégrant les évolutions apportées en janvier 2013 à cette réforme.
 - La circulaire n° **15/G/2013** relative au ratio de liquidité des banques. Cette circulaire a fixé les dispositions relatives au ratio de liquidité devant être observées par les banques.

Adoption de différentes dispositions au cours de l'année 2021 :

- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° **2/W/2021** relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° **3/W/2021** relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° **4/W/2021** relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° **5/W/2021** relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° **6/W/2021** relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ;

- La circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;
- La circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
- La circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ;
- La circulaire n° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ;
- La circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ;
- La circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques. Les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de levier d'au moins de 3% entre d'une part, le total de leurs fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total de leurs expositions en valeur comptable ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire.

En 2022, de nouvelles circulaires et directives de Bank Al-Maghrib sont rentrées en vigueur, notamment :

- La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés
- La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement
- La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°3/W/2022 fixant la liste des documents et des informations que doit contenir le dossier de la demande d'agrément pour la création d'une société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°4/w/2022 relative au contrôle interne de la société de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°5/W/2022 relative à la forme et au contenu du rapport annuel à établir par les sociétés de financement collaboratif réalisant les opérations de catégorie « prêt » ou de catégorie « don »
- La circulaire du Wali de Bank AI-Maghrib n°6/W/2022 relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou de catégorie
- La recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit
- La directive n°1/W/2022 relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption

IV.2. RÔLE DE BANK AL MAGHRIB

Les établissements de crédit sont soumis à l'agrément de BAM après avis du comité des établissements de crédits. Préalablement à cet agrément BAM s'assure de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers des établissements de crédit et de l'expérience professionnelle des fondateurs et membres du conseil d'administration et de direction.

En application des dispositions de la loi bancaire régissant les relations entre les établissements de crédit et leur clientèle, Bank Al-Maghrib fixe :

- Les règles encadrant les modalités d'affichage des conditions appliquées par les établissements de crédit à leurs opérations, notamment en matière de taux d'intérêt débiteurs et créditeurs, de commissions et de régime de dates de valeur
- Les conditions d'établissement des relevés de compte bancaires transparents et la communication des récapitulatifs des commissions appliquées
- Les conditions minimales des conventions d'ouverture de comptes de dépôts devant protéger les droits des clients.

Elle veille par ailleurs, à l'occasion de ses contrôles sur place, à s'assurer du respect par les banques de l'accès gratuit de la clientèle aux services bancaires de base et à l'ouverture de comptes de dépôts à vue, sans versement de fonds au préalable.

Elle s'assure également du respect par les établissements de crédit des règles encadrant les intérêts débiteurs et créditeurs. Dans ce cadre, elle contrôle le respect du Taux Maximum des intérêts Conventionnels et les modalités de détermination et de communication du Taux Effectif Global.

En application des dispositions de la loi relative à la protection du consommateur, Bank Al-Maghrib est chargée de veiller au respect par les établissements de crédit des dispositions ayant trait aux exigences suivantes :

- L'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise ;
- Les obligations à respecter à l'occasion de l'octroi du crédit (publicité, offre préalable de crédit, délais de rétractation, etc.), pendant la vie du crédit et en cas de résiliation avant terme du contrat de crédit.

IV.3. DISPOSITIF PRUDENTIEL

Afin de renforcer la solidité du système bancaire et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées.

L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio de solvabilité

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature

Taux : $\geq 12\%$

Ratio Tier 1

Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et ses actifs pondérés en fonction des risques de signature

Taux : $\geq 9\%$

Ratio de division des risques

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque

Taux : $\leq 20\%$

Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque exprimé en gel de compte ; en nombre d'impayés et de durée de

séjour desdits impayés : créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques ...) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%

Taux : = 20%, ou 50%, ou 100%.

LCR

Les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de liquidité au moins égal à 100% entre d'une part le montant des actifs liquides de haute qualité qu'elles détiennent et d'autre part leurs sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires suivants, dans l'hypothèse d'un scénario de forte tension de liquidité.

Ratio de levier

Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et le total des expositions (exposition du bilan, expositions sur opération de cession temporaire de titres, expositions sur produits dérivés et expositions du hors bilan) de la banque (article 3 directive BAM n°6/W/2021)

Le 16 juin 2020, le Wali de Bank Al Maghrib a annoncé un relâchement sur une période de 12 mois du ratio de solvabilité de 50pbs et du ratio Tier 1 à 8,5%. A l'issue de cette période, ce relâchement a été prorogé de 12 mois supplémentaires.

IV.4. ACTIVITÉ DU SECTEUR BANCAIRE MAROCAIN

Le secteur bancaire joue un rôle clef dans l'économie marocaine. A travers ses deux principales activités, collecte de l'épargne et allocation des crédits, il est le moteur du développement de l'économie.

Le secteur bancaire Marocain compte quatre catégories de banques, à savoir :

- Les banques de dépôts classiques : Attijariwafa Bank, BMCE Bank, BMCI, SGMB et Crédit du Maroc ;
- Le Crédit Populaire du Maroc, constitué de la BCP et de huit Banques Populaires Régionales ;
- Les ex-OFS : le Crédit Agricole du Maroc et le CIH ;
- Et les autres banques telles que Citibank, Bank Al Amal, CFG Bank, le Fonds d'Equipement Communal, MediaFinance, AL BARID Bank.

Les principaux faits marquants du secteur depuis 2008 se résument comme suit :

- Nouvelle orientation de Barid Al Maghrib (devenu Poste Maroc SA) qui se veut plus une entreprise multiservice à dimension internationale offrant des services dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers.
- Le projet de création de la banque postale, filiale bancaire de Barid Al-Maghrib, en 2008.
- Démarrage effectif de l'Unité de Traitement du Renseignement Financier au Maroc (UTRF) en 2009
- Promulgation de la nouvelle loi sur la titrisation en Mai 2009
- Démarrage effectif du crédit bureau en Octobre 2009
- Démarrage effectif du dispositif de médiation bancaire en décembre 2009
- Publication au bulletin officiel du dahir n°1-10-196 du 7 moharrem 1432 (13 décembre 2010) portant promulgation de la loi n°44-10 relative au statut de Casablanca Finance City.
- Baisse du taux directeur passant de 3,0% à 2,5% (-25 pbs en septembre 2014 et -25 pbs en décembre 2014) ;
- Publication au bulletin officiel de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organisme assimilés en janvier 2015 ;
- Dépôt en février 2015 par le Ministère de l'Economie et des Finances de l'avant-projet de Loi réformant le statut de la Banque Centrale ;
- Circulaire relative aux informations et documents minimums nécessaires pour l'instruction de demandes d'agrément édictée par Bank Al-Maghrib en mai 2015 ;
- Baisse du taux directeur passant de 2,5% à 2,25% (-25 pbs en mars 2016) ;
- Fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par la BCP en Juin 2016 ;
- Démutualisation du capital de la Bourse de Casablanca en Juin 2016 ;

- Octroi de cinq agréments pour l'exercice de l'activité bancaire participative de la part du comité des Etablissements de Crédit et émission d'autorisations à ouvrir des fenêtres participatives pour le compte de 3 banques de la place. (Agences ou guichets spécialisés Islamic Window) le 29 Novembre 2016 ;
- En 2017, communiqué du Comité des Établissements de Crédit relatif à l'agrément pour l'exercice de l'activité bancaire participative ;
- Communiqué du Comité des Établissements de Crédit relatif à l'octroi d'agréments pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement en 2018.
- Mise en place de la nouvelle norme IFRS 9 à partir du 1er janvier 2018 ;
- Mise en place de la nouvelle norme IFRS 16 et l'IFRIC 23 à partir du 1er janvier 2019 ;
- Baisse du taux directeur de Bank Al-Maghrib de 25 points de base à 2,00% suivi d'une réduction de 50 points de base à 1,50% en juin 2020
- Suppression du taux de la réserve obligatoire des banques en juin 2020 qui passe de 2% à 0%
- La libération intégrale par BAM du compte de réserve au profit des Banques ;
- Annonce par la Banque Centrale d'un relâchement sur une période de 12 mois du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 pbs, ramenant le seuil réglementaire à 8,5% pour le Tier 1 et à 11,5% pour le ratio de solvabilité globale ;
- Publication par BAM de la directive relative au dispositif des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- Publication par BAM de la circulaire relative aux datations de paiement et ventes à réméré ;
- Prorogation au 30 juin 2021, le bénéfice de la garantie de l'Etat (« Damane Relance ») ;
- Maintien par la Banque Centrale de son taux directeur à 1,5% en mars 2022.

Les acteurs du secteur bancaire

La structure du système bancaire est caractérisée par une forte concentration, qui s'est au demeurant maintenue. En effet, en termes d'emplois et de ressources, la part des trois plus grandes banques (CPM, AttijariWafa Bank et BMCE) est passée respectivement de 61,30% et 65,20% à fin 2009 à 61,18% et 63,52% au 30 juin 2021.

En 2021, le secteur bancaire national compte 91 établissements répartis entre 19 banques conventionnelles dont 3 dotées d'une fenêtre participative, 5 banques participatives, 27 sociétés de financement, 6 banques offshore, 12 associations de micro-crédit, 20 établissements spécialisés en matière de transfert de fonds, la Caisse Centrale de Gestion et la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Caisse Centrale de Garantie, ainsi que 4 fenêtres participatives dont une spécialisée dans la garantie participative. L'actionnariat étranger au niveau du secteur bancaire est majoritaire au niveau de 7 banques et 7 sociétés de financement. Le nombre d'établissements à actionnariat majoritairement ressort à 11, répartis entre 7 banques et 4 sociétés de financement.

Pour les établissements de crédit cotés en bourse, en 2021, le nombre s'établi à 10 établissements, dont six banques. Ces établissements représentent 36% de la capitalisation boursière.

La présence de ces groupes en Afrique, à travers 45 filiales et 4 succursales, est répartie sur 27 pays : 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 au Maghreb Arabe et deux pays en Afrique Australe. Dans le reste du monde, les banques marocaines sont également implantées, à travers 3 filiales et 11 succursales, dans 7 pays en Europe et en Chine. Elles disposent également de 48 bureaux de représentation, dans 11 pays situés principalement en Europe.

Les indicateurs sectoriels suivants correspondent aux agrégats sociaux agrégés en date du 31 décembre 2021.

Part de marché des crédits à l'économie octroyés par les principales banques marocaines au 31 décembre 2021 :

	CPM	AWB	BMCE	CAM	SGMB	CIH	BMCI	CDM
Créances sur les SF	36,98%	28,96%	13,49%	1,63%	5,73%	2,56%	7,06%	3,58%
Créances sur la clientèle	21,49%	25,01%	13,61%	9,79%	8,07%	6,70%	5,20%	4,76%
Total emplois	22,35%	25,23%	13,60%	9,34%	7,94%	6,47%	5,30%	4,69%

Au 31 décembre 2021, AttijariWafa Bank est en première position en termes de crédits octroyés à l'économie par le secteur bancaire avec une part de marché de 25,2%.

Les 3 banques, AttijariWafa Bank, CPM, et BMCE, détiennent à elles seules 79,42% des créances sur les sociétés de financement et 60,12% des créances sur la clientèle.

Part de marché des ressources des principales banques marocaines au 31 décembre 2021 :

	CPM	AWB	BMCE	CAM	SGMB	CIH	CDM	BMCI
Dettes envers les SF	40,97%	25,01%	4,61%	1,57%	5,68%	13,57%	1,68%	2,93%
Dépôts de la clientèle	25,50%	24,75%	13,24%	8,56%	6,45%	5,41%	4,36%	3,96%
Emprunts Financiers Extérieurs	18,23%	29,48%	17,93%	9,78%	1,77%	3,99%	1,84%	0,00%
Titres de créance émis	0,00%	16,69%	12,14%	11,90%	11,72%	11,28%	0,91%	10,46%
Total ressources	25,55%	24,76%	13,21%	8,54%	6,45%	5,45%	4,35%	3,96%

Source : GPBM

Au 31 décembre 2021, le CPM est en première position en termes de ressources avec une part de marché de 25,55%.

Les 3 banques, CPM, AttijariWafa Bank et BMCE, détiennent 63,52% des ressources du secteur bancaire.

Évolution des Créances du secteur bancaire Marocain durant la période 2019 – 2021:

En Millions de DH	2019	2020	Var	2021	Var
Créances sur les sociétés de financement	53 861	51 981	-3.5%	54 218	4%
Comptes ordinaires des sociétés de financement	3 928	3 189	-19%	3 496	10%
Comptes et prêts de trésorerie à terme	10 284	9 651	-6%	8 340	-14%
Prêts financiers	39 495	39 140	-1%	42 382	8%
Créances en souffrance sur les EC nettes de provisions sur SF	-	0.01	0%	0.01	0%
Provisions et agios réserves des SF	53.60	-	0%	-	0%
Créances brutes sur la clientèle	754 448	779 000	3%	886 112	14%
Crédits de trésorerie	148 770	97 612	-34%	145 170	49%
Crédits à l'équipement	184 393	179 677	-3%	186 851	4%
Crédits à la consommation	51 775	48 996	-5%	51 945	6%
Crédits immobiliers	227 683	230 139	1.1%	249 719	9%
Autres crédits	82 288	92 643	13%	103 430	12%
Créances en souffrance	59 538	68 859	16%	79 602	16%

brutes

Créances en souffrance sur la clientèle nettes de provisions	17 840	21 558	21%	23 879	11%
Provisions et agios réservés	41 699	47 301	13%	55 723	18%

Total crédits	808 308	830 982	3%	940 330	13%
----------------------	----------------	----------------	-----------	----------------	------------

Source : GPBM

À fin 2019, les crédits octroyés par les banques commerciales augmentent de 4,2% à 808 307,9 MMAD, incluant une hausse de 5% à 754 447,5 MMAD des créances sur la clientèle (93,3% du total des crédits) contre une baisse de 5,8% à 53 860,5 MMAD des créances sur les sociétés de financement. Dans le détail, la variation des créances sur la clientèle intègre essentiellement :

- Une progression de 5,6% des crédits de trésorerie à 148 769,6 MMAD (19,7% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une augmentation de 2,2% des crédits immobiliers à 227 683,1 MMAD (30,2% de l'encours) ;
- Une progression de 3,7% des crédits à l'équipement à 184 393,3 MMAD (24,4% de l'encours) ;
- Une hausse de 3% des crédits à la consommation à 51 775,3 MMAD (6,9% de l'encours) ;
- Et, une augmentation de 17,3% des autres crédits à 82 287,9 MMAD (10,9% de l'encours) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes affichent une progression de 5,2% à 59 538,4 MMAD à fin 2019.

À fin 2020, les crédits octroyés par les banques commerciales augmentent de 2,8% à 830 981,82 MMAD, incluant une hausse de 3,3% à 779.000,77 MMAD des créances sur la clientèle (93,7% du total des crédits) contre une baisse de -3,5% à 51.981,05 MMAD des créances sur les sociétés de financement. Dans le détail, la variation des créances sur la clientèle intègre essentiellement :

- Une baisse de 34,4% des crédits de trésorerie à 97.611,50 MMAD (12,5% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une augmentation de 1,1% des crédits immobiliers à 230.138,77 MMAD (29,5% de l'encours) ;
- Une baisse de 5,4% des crédits à la consommation à 48.996,07 MMAD (6,3% de l'encours) ;
- Une régression de 2,6% des crédits à l'équipement à 179.677,1 MMAD (23,1% de l'encours) ;
- Et, une augmentation de 12,6% des autres crédits à 92.642,69 MMAD (8,8% de l'encours) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes affichent une progression de 15,7% à 68.859,04 MMAD à fin 2020.

À fin 2021, le total des crédits octroyés par les banques commerciales s'améliore de 13,2% à 940 329,51 MMAD, intégrant une hausse de 4,3% à 54 217,66 MMAD des créances sur les sociétés de financement et une augmentation de 13,7% à 886 111,8 MMAD des créances sur la clientèle (92,17% du total des crédits), laquelle recouvre principalement :

- Une appréciation de 8,5% des crédits immobiliers à 249 718,91 MMAD (28,18% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une amélioration de 4% des crédits à l'équipement à 186 850,86 MMAD (21,09% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une progression de 6% des crédits à la consommation à 51 945,09 MMAD (5,86 % de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une évolution de 48,7% des crédits de trésorerie à 145 169,61 MMAD (16,38% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Une augmentation de 11,6% des autres crédits à 103 430,46 MMAD (11,67% de l'encours des crédits à la clientèle) ;
- Enfin, les créances en souffrance brutes ressortent en hausse de 15,6% à 79 601,96 MMAD (8,98% de l'encours des crédits à la clientèle).

Évolution des ressources du secteur bancaire Marocain durant la période 2019 – 2021:

En million de DH	2019	2020	var	2021	var
Dettes envers les sociétés de financement	3 197	3 127	-2%	3 395	9%
Dépôts de la clientèle	830 295	867 099	4%	995 170	15%
Comptes chèques	393 250	428 578	9%	473 597	11%
Comptes courants	133 973	151 343	13%	192 646	27%
Comptes d'épargne	146 460	148 145	1%	165 272	12%
Dépôts à terme	122 615	102 949	-16%	125 444	22%
Autres dépôts et comptes créditeurs	33 997	36 085	6%	38 211	6%
Emprunts Financiers Extérieurs	6 778	11 116	64%	10 365	-7%
Titres de créances émis	59 669	52 616	-12%	58 723	12%
Total Ressources	899 938	933 957	4%	1 067 653	14%

Source : GPBM

Au terme de l'année 2020, les ressources totales des banques commerciales atteignent 933 957,2 MMAD, en progression de 3,78% par rapport à fin 2019. Cette évolution résulte de la hausse des dépôts de la clientèle de 4,4% à 867 098,63 MMAD, portés en premier lieu par les comptes chèques (+9% à 428 577,94 MMAD) qui en représentent 49,4%, suivis d'une hausse de +13% des comptes courants à 151 342,8 MMAD (soit 17,4% du total dépôts de la clientèle).

À fin 2021, les ressources totales des banques commerciales atteignent 1 067 653,2 MMAD, en progression de 14,31% par rapport à fin 2020. Cette évolution résulte de la hausse des dépôts de la clientèle de 14,80% à 995 170,11 MMAD, portés en premier lieu par les comptes courants (+27,230% à 192 646,40 MMAD qui en représentent 19,4%, suivis d'une hausse de 10,50% des comptes chèques à 473 597,25 MMAD (soit 47,6% du total dépôts de la clientèle).

Évolution des opérations hors bilan du secteur bancaire Marocain durant la période 2019-2021 :

En millions de DH	2019	2020	Var	2021	Var
Engagements hors bilan donnés	274 674	292 416	6,46%	335 512	14,74%
Engagement de financements donnés	132 502	148 678	12%	169 684	14%
Engagements de garantie donnés	139 984	143 738	3%	165 829	15%
Engagements hors bilan reçus	75 571	93 787	24%	133 634	43%
Engagement de financement reçus	4 353	2 998	-31%	7 570	153%
Engagement de garantie reçus	71 218	90 789	28%	126 064	39%
Engagements hors bilan en souffrance	3 004	3 610	20%	3 693	2%
Total Engagement	353 250	389 813	10%	472 839	21%

Source : GPBM

À fin 2020, les engagements hors bilan donnés augmentent de 6,46% à 292 415,85 MMAD par rapport à fin 2019, intégrant une progression de 12,21% à 148 677,69 MMAD des engagements de financement donnés et une amélioration de 2,68% à 143 738,16 MMAD des engagements de garantie donnés.

En parallèle, les engagements hors bilan reçus enregistrent une hausse de 24,10% à 93 786,68 MMAD, recouvrant une appréciation des engagements de garantie de 27,48% à 90 788,48 MMAD et une régression de 31,12% des engagements de financement à 2 998,20 MMAD.

Pour leur part, les engagements hors bilan en souffrance s'apprécient de 20,17% à 3 610,15 MMAD.

Au terme de l'année 2021, les engagements hors bilan donnés augmentent de 14,7% à 335 512,41 MMAD par rapport à fin décembre 2020, intégrant une hausse des engagements de garantie données de 15,37% à 165 828,71 MMAD et une amélioration des engagements de financement donnés de 14,13% à 169 683,70 MMAD.

Les engagements hors bilan reçus enregistrent également une augmentation de 42,49% à 133 633,53 MMAD, cette hausse s'explique principalement par une croissance de 152,48% des engagements de financement reçus à 7 569,87 MMAD et une évolution de 38,85% des engagements de garantie reçus à 126 063,65 MMAD.

Les engagements hors bilan en souffrance ressortent, eux, en hausse de 2,3% par rapport à 2020 à 3 693,29 MMAD.

Evolution des créances en souffrances

En millions de DH	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Créances en souffrances brutes	69 310	80 266	84 412	16%	5%
Taux de créances en souffrance	7,9%	8,7%	8,9%		

Source : GPBM

En 2020, le taux de créances en souffrance augmente sensiblement par rapport à 2019 sous les premiers effets de la pandémie de la Covid-19 pour atteindre 8,7% et un montant de 80 266 MMAD.

En 2021, le taux des créances en souffrance dans le total augmente par rapport à l'année précédente en lien avec la situation économique difficile provoquée par la pandémie. Le taux atteint 8,9% du total des créances pour un montant de 84 412 MMAD.

IV.5. ACTIVITÉS DE LA BCP

La BCP intervient dans trois principaux domaines d'activité :

- Activité de gestion des excédents de trésorerie provenant des BPR : activité traditionnelle de la BCP, à la différence des autres banques commerciales, gérée au niveau de la salle des marchés ;
- Activité d'intermédiation bancaire : développé suite à la réforme du CPM du 19 octobre 2000 ;
- Activité de gestion des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

Ainsi, la BCP joue un rôle central au sein du CPM.

IV.5.1. Activité de la Division Banque de Financement

La BCP a pour objet d'effectuer toutes les opérations susceptibles d'être réalisées par une banque. Toutefois, son champ d'intervention en matière d'intermédiation bancaire est limité par la loi. En effet, cette activité était réservée aux BPR et la BCP n'intervenait qu'en matière de consortialisation et de syndication des crédits avec les BPR au regard de leurs coefficients de division des risques et de la politique de partage du risque de contrepartie (contre-garanties).

L'activité de l'intermédiation bancaire de la BCP a été développée avec la réforme du CPM en 2000. La BCP a été autorisée à renforcer son portefeuille clientèle moyennant l'entrée directement en relation avec de nouvelles affaires non-clientes opérant dans le champ d'action territorial des BPR, tout en se limitant aux grandes entreprises publiques ou privées développant un CA supérieur à un certain seuil (300 millions de DH).

Outre la limitation légale de son champ d'activité, la BCP ne dispose pas d'un réseau commercial propre matérialisé par des guichets. Ce n'est qu'en avril 2002 qu'une antenne commerciale a été ouverte à Casablanca pour servir la clientèle de la banque.

IV.5.2. Activité de la Division Banque des Marchés

Compte tenu des spécificités organisationnelles du Groupe Banque Populaire et en égard aux prérogatives qui lui sont dévolues par la loi 12-96 et l'article 5 des statuts de la BCP, l'activité de marchés au sein de la Banque Centrale Populaire s'organise autour des métiers suivants :

- Gestion de trésorerie pour le compte du Groupe,
- Gestion du portefeuille titres du Groupe
- Négociation et trading pour le compte de la clientèle au niveau des marchés de changes et des produits dérivés (options de changes, produits structurés et couvertures sur les matières premières)
- Intervention sur le marché boursier pour le compte de la banque
- Gestion du portefeuille obligataire international

La Division Banque des marchés regroupe donc une plateforme unique de toutes les activités de Marché comprenant les opérations de change et produits dérivés, de marché monétaire, de taux et d'actions. Cette organisation permet une coordination optimale entre les différentes unités du groupe opérant sur ces marchés.

Ainsi et de par son statut et ses missions, la BCP s'impose de fait comme l'un des principaux investisseurs du Royaume, jouant un rôle de premier plan sur le marché aussi bien en tant que principale contrepartie pour les diverses opérations de sa clientèle qu'à travers l'activité de gestion de fonds.

Quant à la politique de placement de la BCP, elle consiste à maintenir un rendement stable à moyen terme, tout en profitant des opportunités de trading qu'offre le marché et ce, dans le respect des limites de risque autorisées par le Comité Directeur.

De ce fait, les placements de la BCP se composent principalement des portefeuilles investissement et placement.

Les placements du Portefeuille investissement sont adossés à des ressources stables. Ils sont par conséquent préservés à long terme.

Les placements en portefeuille placement sont quant à eux opérés dans la perspective de réaliser des plus-values à court-terme. En effet, le portefeuille placement joue le rôle d'un portefeuille de trading sur l'ensemble des compartiments financiers (devises, actions, obligataire international, obligataire domestique...)

IV.5.3. Services d'intérêt commun

En tant qu'organisme central des entités du groupe CPM, la BCP est, conformément à l'article 21 de la loi 12-96, chargée de la gestion, selon les modalités fixées par le Comité Directeur, des services d'intérêt commun aux organismes du CPM.

De par sa mission et son organisation, la BCP est, pour les activités communes du CPM, un centre de coûts qui facture aux BPR les prestations des services d'intérêt commun. Par conséquent, tous les frais engagés par la BCP pour le bon fonctionnement du CPM (constatés en totalité en charges générales d'exploitation dans les comptes de la BCP) sont, selon un mode de refacturation, répercutés à l'identique (au prix coûtant) aux BPR.

Les prestations refacturées sont comptabilisées en produits d'exploitation non bancaire. De ce fait, elles viennent en déduction des charges générales d'exploitation de la BCP.

Nature des services d'intérêt commun

De manière générale, ces services regroupent tout ce qui concerne les opérations commerciales, de marketing et de développement, de recouvrement des valeurs, de gestion et de formation du personnel, de traitement comptable et financier, de conception, de fonctionnement et de maintenance du système de traitement de l'information.

Facturation des services d'intérêt commun

L'approche retenue pour déterminer les coûts opératoires ainsi que les charges de structure des prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM ou de son Comité Directeur est une approche par les centres de coûts. Elle distingue huit (8) centres de coût dits « centres de charges communes » regroupant chacune une ou plusieurs fonctions prestataires de services de la BCP. (Cf. Tableau ci-dessous).

Les prestations de service réalisées par la BCP pour le compte des organismes du CPM et de son Comité Directeur sont facturées au prix coûtant (sans marge).

Deux modes de facturation sont prévus :

- Facturation directe des frais occasionnés par les prestations dont les coûts sont clairement identifiés :
 - Affranchissement ;
 - Confection de chèques ;
 - Confection de cartes monétiques ;
 - Micro filmage et production de CD-ROM.
- Répartition des coûts des huit centres de charges communes, y compris les dotations aux amortissements, selon des clés de répartition bien définies (voir tableau ci-dessous).

Ainsi, à l'occasion de l'arrêté comptable, la BCP arrête les charges des centres d'intérêt commun (fonds commun) et facture à chacun des organismes du CPM la part le concernant.

Centre de charges communes	Clé de répartition	Fonctions concernées
1. Structure	▪ Chiffre d'affaires	▪ Présidence Direction Générale ▪ Cabinet de la Présidence Direction Générale ▪ Sociétariat Général CPM ▪ Vie Institutionnelle ▪ Communication Institutionnelle et Interne ▪ Gestion Globale des Risques ▪ Conformité ▪ Pilotage, Comptabilité et Finance
2. Inspection Générale	▪ Nombre d'écritures	▪ Inspection Générale ▪ Audit interne BCP
3. Marocains du Monde	▪ Nombre de comptes chèques MDM	▪ Banque des Marocains du Monde
4. Particuliers et Professionnels	▪ Nombre de comptes cheque particuliers	▪ Banque des particuliers et professionnels

5. Banque de l'entreprise	▪ Nombre de comptes courants d'entreprises	▪ Banque de l'entreprise
6. RH	▪ Effectif	▪ Ressources Humaines
7. Services	▪ Nombre d'écritures	▪ Production bancaire ▪ Organisation et qualité ▪ Moyens Généraux ▪ Direction Internationale
8. Informatique	▪ Nombre d'écritures	▪ Etudes et Développement ▪ Architecture et Infrastructure ▪ Production Informatique ▪ Monétique ▪ Service aux filiales ▪ Sécurité des systèmes d'information et contrôle interne ▪ Refonte du système d'information ▪ Assistance à maîtrise d'ouvrage

Source : BCP

IV.5.3.1 Evolution des Principaux Indicateurs d'Exploitation de la BCP

IV.5.3.2 Évolution des crédits

L'encours net des crédits à la clientèle par type de crédit est reparti de la manière suivante :

(En MDH)	2019	2020	2021	Var19/20	Var20/21
Crédits de trésorerie et à la consommation	24 771	23 445	23 747	-5,35%	1,29%
Crédits à l'équipement	33 404	29 916	26 331	-10,44%	-11,98%
Crédits immobiliers	25 925	25 305	23 796	-2,39%	-5,96%
Autres crédits	17 132	17 172	20 490	0,23%	19,32%
Encours net des crédits clientèle	101 231	95 838	94 364	-5,33%	-1,54%

Source : BCP-Comptes sociaux

Au 31 décembre 2020, l'encours net des crédits clientèle a enregistré une baisse de 5,33%. Cette évolution provient de la baisse des crédits à l'équipement, des crédits de trésorerie et à la consommation ainsi que des crédits immobiliers (respectivement -10,44%, -5,35% et -2,32%) conjuguée à une légère hausse des autres crédits 0,23%.

Au 31 décembre 2021, l'encours net des crédits clientèle a enregistré une baisse de 1,54%. Cette évolution provient de la hausse des crédits de trésorerie de 1,29% et des autres crédits de 19,32% qui ne compense pas la baisse des crédits à l'équipement de -11,98% et des crédits immobiliers de 5,96%. Il est à noter que ces évolutions sont principalement liées au contexte économique du pays suite à la pandémie Covid 19 marqué par une croissance ralentie.

La ventilation des crédits par secteur d'activité fait état du tableau suivant :

	2019	Part	2020	Part	2021	Part
Entreprises	109 857	83,62%	105 095	83,08%	108 333	83,46%
Activités financières	25 968	19,77%	25 532	20,18%	27 008	20,81%
Commerce, et services divers	17 221	13,11%	14 438	11,41%	20 949	16,14%
dont commerce	10 287	7,83%	11 262	8,90%	11 672	8,99%
Production et distribution Electricité, Gaz et Eau	12 337	9,39%	10 467	8,27%	9 991	7,70%
Promotion immobilières	9 170	6,98%	8 771	6,93%	8 177	6,30%
Industries diverses	5 397	4,11%	5 464	4,32%	4 809	3,71%
Transports et communications	6 531	4,97%	7 497	5,93%	5 763	4,44%
Bâtiment et travaux publics	3 518	2,68%	4 995	3,95%	4 181	3,22%

IMEE	3 705	2,82%	3 869	3,06%	3 052	2,35%
Industries extractives	12 849	9,78%	10 913	8,63%	7 548	5,82%
Hôtels et restaurants	2 613	1,99%	3 153	2,49%	3 568	2,75%
Industrie chimique et para chimique	3 637	2,77%	4 025	3,18%	4 289	3,30%
Industries alimentaires	3 317	2,52%	3 266	2,58%	2 865	2,21%
Agriculture, chasse et sylviculture	1 048	0,80%	1 106	0,87%	1 200	0,92%
Industrie textile, de l'habillement et du cuir	1 122	0,85%	1 158	0,92%	992	0,76%
Administration publique	1 406	1,07%	413	0,33%	3 906	3,01%
Pêche, aquaculture	18	0,01%	28	0,02%	35	0,03%
Particuliers	21 523	16,38%	21 406	16,92%	21 463	16,54%
dont immobiliers	17 076	13,00%	17 298	13,67%	17 133	13,20%
Encours brut	131 380	100,00%	126 500	100,00%	129 796	100,00%

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

Au cours de l'année 2021, le montant total des crédits accordés, tous types d'industries confondus, a connu une hausse depuis 2020. Néanmoins, le niveau de 2019 n'a toujours pas été rattrapé. Les hausses les plus importantes concernent l'Administration publique (+845,7%) et les commerces et services divers (+45,1%)

La concentration des dossiers de crédit par emprunteur est résumée dans le tableau suivant :

Part des encours par emprunteur (En MDH)	Encours 2019	Part	Encours 2020	Part	Encours 2021	Part
le 1er emprunteur	9 393	8,55%	7 660	7,29%	7 552	6,97%
les cinq premiers emprunteurs	21 301	19,39%	20 980	19,96%	21 694	20,03%
les dix premiers emprunteurs	30 140	27,44%	29 087	27,68%	29 603	27,33%
Encours brut total des crédits*	109 857	100%	105 095	100%	108 333	100%

Source : BCP- Comptes sociaux - crédits bruts (non compris les intérêts courus par décaissement)

(*) Crédits par décaissement entreprises

A fin décembre 2021, les crédits accordés aux premiers emprunteurs ont connu une baisse de 1,4% par rapport à l'année 2020.

Les crédits accordés aux cinq premiers emprunteurs ont enregistré une hausse de 3,4%. Les crédits accordés aux dix premiers emprunteurs ont connu la même tendance haussière, de 1,8%.

S'adressant à une clientèle moyennement diversifiée, le portefeuille crédits de la BCP demeure légèrement concentré : les 10 premiers emprunteurs concentrent 27,33% des crédits au 31 décembre 2021.

Évolution des dépôts clientèle

L'encours des dépôts de la clientèle par type de produit est réparti de la manière suivante :

En MDH	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Comptes à vue créditeurs	38 486	44 838	46 673	16,5%	4,1%
Comptes d'épargne	7 855	7 971	8 268	1,48%	3,7%
Dépôts à terme (DAT)	11 454	12 040	9 716	5,12%	-19,3%
Autres comptes créditeurs	1 845	1 960	2 238	6,2%	14,2%
Dépôts de la clientèle	59 640	66 953	67 000	12,3%	0,1%

Source : BCP - Comptes sociaux

A fin 2020, les dépôts de la clientèle atteignent 66,9 MMDH en hausse de 12% par rapport à fin 2019, principalement grâce à la hausse des comptes à vue créditeurs (+16.5%) et des dépôts à terme (+5%).

Les dépôts de la clientèle sont principalement constitués des comptes à vue créditeurs (67%) et des dépôts à terme (18%), viennent ensuite les comptes d'épargne (12%) et les autres comptes créditeurs (3%).

A fin 2021, les dépôts de la clientèle atteignent 67,0MMDH en quasi-stagnation par rapport à fin 2020, lié aux effets conjugués de la hausse des comptes à vue créditeurs (+4,1%), des comptes d'épargne (+3,7%) et des autres comptes créditeurs (+14,2%) compensant la baisse de -19,3% des dépôts à termes.

La concentration des dépôts par déposant est résumée dans le tableau suivant :

Part des Ressources par emprunteur (En MDH)	Encours 2019	Encours 2020	Encours 2021	Var 19/20	Var 20/21
Le 1er Déposant	853	3.407	227	299,4%	-93,3%
Les cinq premiers Déposants	2.960	6.490	1 780	119,3%	-72,6%
Les dix premiers Déposants	4.502	8.486	3 106	88,5%	-63,4%
Encours total ressources	59.640	66.953	67 000	12,3%	0,1%

Source : BCP - Comptes sociaux

L'encours total des ressources est resté stable entre 2020 et 2021 à 67,0 MMDH contre 66,9 MMDH en 2020 et 59,6 MMDH en 2019.

En 2021, le premier déposant représente 0,3% de l'encours total des ressources, les cinq premiers déposants 3% et les dix premiers 5%. Entre 2020 et 2021, la concentration est en forte baisse sur les dix premiers déposants.

V. Informations environnementales et sociales

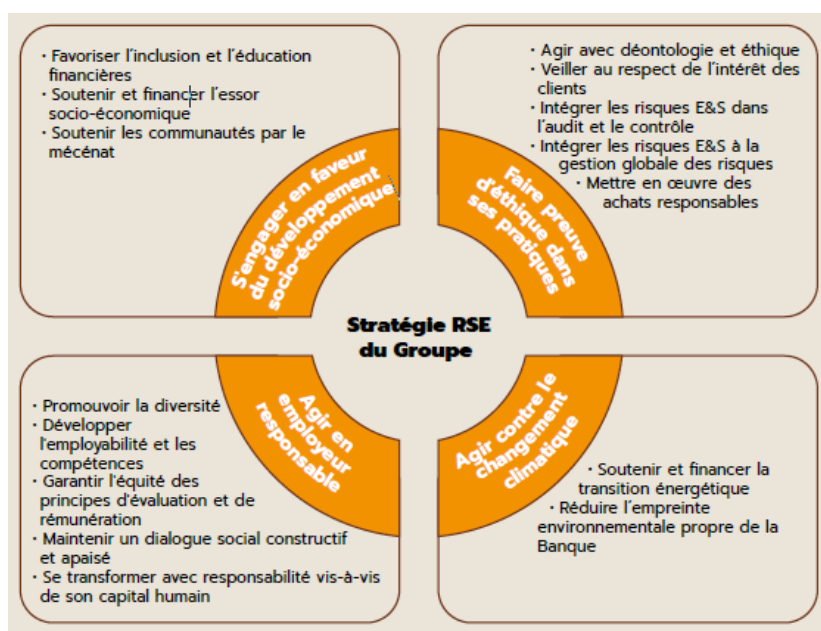
V.1. ENVIRONNEMENT

Le Groupe Banque Centrale Populaire s'est toujours voulu à l'avant-garde de la démarche de responsabilité sociale des entreprises. De par son mode de gouvernement collégial, son engagement dans le développement économique et social du pays ou encore la spécificité coopérative de ses banques régionales, le Groupe s'est dès le départ forgé comme une référence en termes de RSE.

En 2018, a été menée une démarche de définition des engagements RSE. Celle-ci a fait ressortir 15 engagements stratégiques à l'horizon 2023, adossés à quatre grands axes :

- Faire preuve d'éthique dans les pratiques au quotidien
- S'engager en faveur du développement socio-économique
- Agir contre le changement climatique
- Agir en employeur responsable

Les 4 axes stratégiques RSE du Groupe Banque Populaire



Le Groupe Banque GBCP a relevé deux enjeux prioritaires dans sa démarche environnementale :

a. Accompagner le financement de la transition énergétique

• **Le financement des énergies renouvelables**

L'énergie représente la moitié des engagements de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) du GBCP, répondant à une croissance constante de la consommation nationale, elle est en grande partie importée. En 2018, la Banque a débloqué 800 millions de dirhams au profit du projet Aftissat au sud de Laayoune, projet d'un montant total de 2 milliards de dirhams, générant 201 MW. Grâce à son expérience éprouvée dans le financement des énergies renouvelables, la Banque a remporté en 2018 l'appel d'offres pour la gestion de crédit de financement de projet du parc éolien Midelt, s'inscrivant dans le grand plan intégré de l'ONEE pour la production de 850 MW. En tant qu'agent de crédit, la Banque veillera sur le respect des engagements environnementaux et sociaux pris par Nareva, Enel Green Power et Siemens Wind Power, concepteurs et développeurs du projet.

• **L'Emission du GREEN BOND**

La Banque Populaire est parmi les premiers acteurs du secteur bancaire marocain et africain à émettre en 2016 un « Green Bond », emprunt obligataire destiné à refinancer des projets d'énergie renouvelable marocains. Cette émission, certifiée par Green Investment Bank (GIB), a été souscrite en 2017 par l'International Finance Corporation et Proparco, pour des montants respectifs de 100 et de 35 millions d'euros. Les projets identifiés permettront à terme une production d'énergie d'origine éolienne de 1500 GWh par an, couvrant les besoins de près de 1,8 million d'habitants en évitant l'émission de 17 MtCO₂ sur leur durée de vie. Les deux projets financés jusqu'ici par l'émission du « Green Bond » ont fait l'objet d'une évaluation de leur empreinte carbone en collaboration avec la Société Financière Internationale (SFI). Cette évaluation révèle une empreinte carbone en 2016 et 2017 de respectivement 937 800 Tco₂e/an et 1 101 946,33 Tco₂e/an.

• **Evaluation de l'impact environnemental de tout crédit d'investissement**

Tout dossier de crédit d'investissement fait obligatoirement l'objet d'une évaluation des risques environnementaux via une application dédiée, en amont de l'examen par le Comité de Crédit. Un questionnaire renseigné par le client couvre l'ensemble des impacts environnementaux potentiels, à savoir les déchets solides et liquides, les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la production ou l'utilisation de matières dangereuses. Les projets les plus polluants font l'objet d'un suivi rapproché par les équipes de la Banque à travers des rapports, des visites terrains et des entretiens.

b. Maitrise de l’empreinte environnementale du Groupe

Réduire sa consommation énergétique

La banque a adopté un système de management de l’énergie conforme à la norme internationale 50001 et veille à l’application adéquate de toutes ses exigences ainsi qu’à son amélioration continue.

L’optimisation de ses besoins en énergie est primordiale pour le Groupe et pour sa contribution à l’effort national et international de lutte contre le changement climatique. Entre 2018 et 2020 plus de 41 000 articles LED ont été déployé avec des gains directs sur la consommation de l’électricité et des gains indirects de maintenance. Ces efforts passent notamment par :

1) La gestion du parc immobilier :

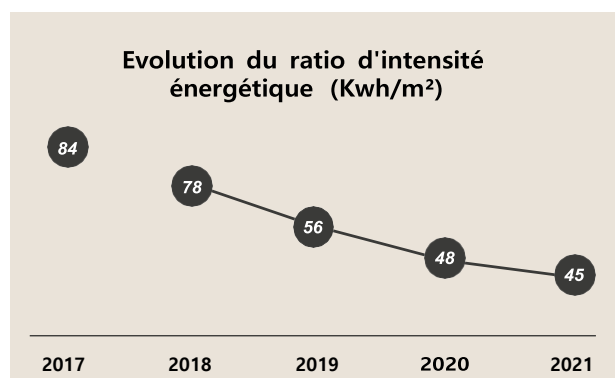
Le programme de certification ISO 50001 se poursuit comme planifié et il s’est décliné comme suit :

- Passage à la nouvelle version de la norme ISO 50001 : 2018 ;
- L’extension du périmètre de certification aux BPRs Fès-Taza, Marrakech-Béni Mellal et Centre Sud
- Réalisation des audits énergétiques des sièges certifiés
- Formation et sensibilisation des acteurs Transition LED

La mise en place du système de management de l’énergie SMé et de ces actions ont permis d’améliorer le ratio d’intensité énergétique des sièges de 83,5 Kwh/m² à 77,8 Kwh/m² entre 2017 et 2018, soit une réduction de 6,8 %, puis 56Kwh/m² en 2019, 48 Kwh/m² en 2020 et 45Kwh/m² en 2021. Soit une baisse continue du ratio d’intensité énergétique du groupe.

Indicateurs	Unité	2019	2020	2021
La consommation de carburant totale provenant de sources non renouvelables	Joules ou multiples	2 626 740	2 008 692	1 441 206
La consommation totale d’électricité	Joules/watt h ou multiples	10 123 512	9 314 898	8 674 818
La consommation énergétique totale	Joules/watt h ou multiples	10 853 162	9 872 868	9 075 153
La quantité de réductions de la consommation énergétique atteinte	Joules/watt h ou multiples	1 377 265	505 544	122 170

* Données extrapolées sur la base d’un PCI du gasoil de 10



La réglementation dans le domaine de l'énergie ne cesse d'évoluer. Le décret N°2.17.746 relatif à l'audit énergétique obligatoire, datant de 2019, impose aux organismes, opérant dans le tertiaire, dont la consommation dépasse les 500 TEP, de faire une déclaration annuelle à l'Agence Marocaine de l'Efficacité Energétique (AMEE) et de réaliser un audit énergétique tous les 5 ans.

Conformément à ce texte de loi, la BCP et son réseau ainsi que la Banque Populaire de Rabat- Kénitra sont assujetties à cette réglementation. A cet effet, la réalisation des audits énergétiques obligatoires desdits sites est programmée courant cette année, et elle sera menée par un BET agréé l'AMEE.

2) Des équipements informatiques plus économes en énergie

Le Groupe Banque Populaire privilégie, dans ses choix d'équipements informatiques, les constructeurs internationaux engagés dans une démarche d'innovation green. C'est ainsi que les systèmes de climatisation et d'électricité des Datacenters ont été optimisés il y a plusieurs années, générant 6 à 7 % d'économies. Un projet de mise en place d'un Datacenter Nouvelle Génération encore plus économe est en cours. A ce jour, la virtualisation de près de 1000 serveurs via un Cloud privé bénéficiant à l'ensemble du Groupe permet d'optimiser les espaces, le dégagement calorifique et de mutualiser la maintenance. Ce dispositif porte à 97% la part des serveurs virtualisés.

• **Optimisation des consommations de carburant**

Le parc automobile de la Banque fait l'objet d'une attention particulière, compte tenu de la part que représente la consommation de carburant dans le mix énergétique de l'activité. Le renouvellement de la flotte se fait en tenant compte des critères suivants :

- La consommation en carburant L/100Km
- Les émissions de CO2
- L'introduction progressive des voitures électriques

Une étude est en cours pour doter les sièges de la Banque par des bornes de recharge électriques.

• **Optimiser la production de déchets et les valoriser**

La Banque Populaire a été la première banque à permettre depuis juin 2020 le parcours d'ouverture de compte 100% en ligne. Depuis 2017, la digitalisation du parcours client d'ouverture de compte au Maroc mais aussi dans 11 pays d'implantation de Chaabi Bank a permis de réduire drastiquement la consommation de papier, en s'appuyant sur une fiche consolidant l'ensemble des informations recueillies en ligne. Ce parcours a permis de réduire la consommation en papier de plus de 15 millions de feuilles. Le parcours « jedeviensclient.ma » a concerné plus de 700 000 ouvertures de comptes depuis son lancement.

En pleine crise sanitaire, la Banque Populaire a souhaité lancer les parcours permettant d'optimiser l'expérience de ses clients tout en privilégiant leur sécurité sanitaire. En plus de l'ouverture de compte 100% en ligne deux autres parcours ont été lancés à savoir :

- Le parcours jemabonne.gbp.ma/ qui permet aux clients de souscrire aux services de banque à distance sans accéder à l'agence et de bénéficier de la large offre de services disponibles depuis Pocket Bank et Chaabi Net
- Le parcours de demande de crédit à la consommation depuis Pocket Bank qui permet au client d'obtenir un accord et de suivre sa demande sans déplacement en agence.

Les ordinateurs en fin de vie sont pris en charge par l'association Al Jisr qui les répare ou les désosse pour confier les matières premières à Managem, première société minière du pays. De plus, les impressions mises au rebut sont récupérées par un prestataire externe qui a l'obligation contractuelle de s'assurer de sa valorisation dans des centres respectueux de l'environnement et de la confidentialité des données.

V.2. SOCIAL

Les ressources humaines figurent parmi les axes prioritaires de la stratégie de développement de la BCP. De ce fait, la BCP a pu capitaliser un savoir-faire dans les métiers de la banque et de la finance en général. Cette expertise dont jouit l'ensemble de son capital humain constitue un atout considérable pour la banque.

V.2.1. Effectifs de la BCP

Les indicateurs RH de la BCP se présentent comme suit sur la période 2019 à 2021 :

V.2.1.1 Évolution de l'effectif par catégorie

L'évolution récente de l'effectif de la BCP se présente comme suit :

	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Effectifs permanent	2 643	2 674	2 570	1%	-4%
ANAPEC	147	4	75	-97%	1775%
Effectifs Global	2.790	2.678	2 645	-4%	-1%
Dont Hommes	1.297	1.233	1 193	-5%	-3%
Dont Femmes	1.493	1.445	1 452	-3%	0%

Source : BCP

Au 31 décembre 2021, l'effectif global de la BCP s'élève à 2 645 personnes.

	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Gradés	380	335	283	-12%	-16%
Cadres	2 221	2 295	2 317	3%	1%
Employé	189	48	45	-75%	-6%
Total	2 790	2 678	2 645	-4%	-1%
dont ANAPEC	147	4	75	-97%	1775%
dont Collaborateurs en période d'essai (hors ANAPEC)	20	38	55	90%	45%

Source : BCP

A fin décembre 2021, l'effectif de la BCP a connu une baisse de -1% par rapport à 2020. L'effectif total de la BCP totalise 2 645 personnes à fin 2021.

	2019	2020	2021
Taux d'encadrement	80%	83%	87%
Turnover (*)	3,2%	4,5%	6,4%

(*) **Turnover** = (Total départs – retraites – décès – fin de contrats) /effectif fin de période

Source : BCP

Le taux d'encadrement correspond au nombre de cadres par rapport à l'effectif total, et a connu une hausse constante entre 2019 et 2021. Il place la BCP parmi les entreprises ayant le plus recours à l'emploi qualifié dans le secteur. A fin décembre 2021, le taux d'encadrement au augmenté à 87% avec un turnover de 6,4%.

V.2.1.2 Évolution de la structure des effectifs de la BCP

L'évolution de la structure des effectifs de la BCP évolue comme suit :

	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Effectif année précédente	2.773	2.790	2 678	1%	-4%
Recrutement externe	194	69	148	-64%	114%
dont ANAPEC	0	4	75	400%	1775%
Autres arrivés	35	0		-100%	-
Total recrutement	229	73	223	-68%	199%
Démission	77	58	73	-25%	26%
Retraite	76	98	111	29%	13%
Fin de contrat	1	3	2	200%	0%
Licenciements	10	5	1	-50%	-80%
Autres	48	21	10	-56%	-52%
Total Départs	212	185	197	-13%	6%
Effectif année en cours	2 790	2 678	2 645	-4%	-1%

Source : BCP

Catégories des licenciements entre 2019-2021 :

La répartition des licenciements par catégorie est le suivant :

	2019	2020	2021
CADRES	3	3	1
NON CADRES	7	2	0
Total	10	5	1

Source : BCP

Répartition des effectifs par type de contrats

La répartition de l'effectif de la BCP par type de contrats est le suivant :

	2019	2020	2021
ANAPÉC	5%	5%	5%
CDI	95%	95%	95%
Total	100%	100%	100%

Source : BCP

Répartition des effectifs par branche d'activité

La répartition de l'effectif de la BCP par branche d'activité est le suivant :

	2019	2020	2021
Réseaux (points de vente)	55%	54%	55%
Métiers support	45%	46%	45%
Total	100%	100%	100%

Source : BCP

Répartition des effectifs par genre

La répartition de l'effectif BCP par genre a évolué entre 2019 et 2021 comme suit :

	2019	%	2020	%	2021	%	Var 19/20	Var 20/21
Hommes	1.297	46%	1.233	46%	1 193	45%	-5%	-3%
Femmes	1.493	54%	1.445	54%	1 452	55%	-3%	0%
Total	2.790		2.678		2 645		-4%	-1%

Source : BCP

L'effectif de la BCP est composé de 55% de femmes (1 452) contre 45% d'hommes (1 193) à fin 2021. Cette tendance haussière de la part des femmes constatée depuis 2019 est due essentiellement aux recrutements des compétences féminines.

La mixité hommes/femmes au sein de notre Groupe constitue un levier de performance et un véritable avantage compétitif pour notre Groupe.

Le respect de la diversité et de l'égalité des chances incarne l'une de nos valeurs, celle de la citoyenneté. Notre vision de la diversité est de créer un environnement qui permette à chacun de s'exprimer et développer son plein potentiel, depuis son recrutement et tout au long de sa vie professionnelle.

L'action de notre politique RH est de permettre à tous nos collaborateurs, quelle que soient leur origine, leur genre, leur âge, leur handicap, ... de bénéficier des mêmes chances de réussir.

A travers une promesse employeur cohérente avec les attentes des candidats et des collaborateurs, l'action de la politique RH est également de faire comprendre que la mixité est un levier majeur de transformation pour une meilleure efficacité. Cette promesse est suivie d'actes concrets au niveau de tous les processus, à commencer par des actions en faveur de la politique du recrutement, de la gestion des carrières et des compétences, de la politique de rémunération ...

Répartition des effectifs par tranche d'âge

Répartition par âge	2019	Part	2020	Part	2021	Part
Moins de 25 ans	215	8%	232	8%	125	4%
De 25 à 35 ans	1.059	38%	968	35%	1 043	37%
De 36 à 50 ans	857	31%	813	29%	917	33%
Plus de 50 ans	659	24%	665	24%	560	20%
Total	2.790	100%	2.678	96%	2 645	95%

Source : BCP

Au 31 décembre 2019, 38% des effectifs sont âgés de 25 à 35 ans totalisant 1 059 personnes et 31% sont âgés de 36 à 50 ans totalisant 867 personnes.

Au 31 décembre 2020, 35% des effectifs sont âgés de 25 à 35 ans totalisant 968 personnes et 29% sont âgés de 36 à 50 ans totalisant 813 personnes.

Au 31 décembre 2021, 37% des effectifs sont âgés de 25 à 35 ans totalisant 1 043 personnes et 33% sont âgés de 36 à 50 ans totalisant 917 personnes.

Répartition des effectifs par ancienneté

	2019	2020	2021
Moins de 5 ans	23%	20%	21%
entre 5 et 20 ans	50%	56%	56%
20 ans et plus	26%	24%	23%
Total	100%	100%	100%

Au 31 décembre 2021, 23% de l'effectif dispose d'une ancienneté de plus de 20 ans.

	2019	2020	2021
Taux d'ancienneté	12,5 ans	17,6 ans	13,2 ans

Source : BCP

En 2021, l'ancienneté moyenne au niveau du CPM est de 13,2 ans.

Litiges sociaux

Aucun litige social individuel ou collectif significatif n'a été enregistré par la Banque Centrale Populaire au cours des 3 derniers exercices.

V.3. STRATÉGIE RH

V.3.1. Politique de recrutement

La banque privilégie le recrutement en interne, et n'a recours au recrutement externe qu'après avoir épuisé les possibilités de recrutement au sein de la banque. La Bourse Interne permet à la fonction en charge du capital humain de recueillir les demandes de toutes les entités qui ont exprimé un besoin et les alimente selon les profils recherchés.

Le recrutement externe, en cas de besoin, se fait à travers un processus bien défini permettant à la banque de sélectionner les profils adéquats. La procédure de recrutement externe comprend des concours de

présélection écrits, des entretiens individuels et en groupe ainsi qu'une évaluation des résultats par un comité dédié au recrutement.

La politique de recrutement, tout en tenant compte des exigences du plan de développement, est adaptée aux enjeux de renouvellement de compétences et de préparation de la relève afin d'éviter de gérer des périodes de rupture en dotation des compétences et notamment pour les emplois clés.

V.3.2. Formation et Évaluation

Au-delà de l'accompagnement au développement des compétences, la valorisation du Capital humain est aujourd'hui un des piliers fondamentaux du plan Elan 2020 du groupe.

C'est ainsi que des programmes importants de formation ont été déployés aussi bien à l'endroit des porteurs de projets stratégiques qu'à l'endroit des collaborateurs impactés par les transformations entreprises.

Le Plan Directeur de la formation 2018 vient en accompagnement des projets stratégiques issus du plan Elan 2020 et s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées en 2017 et cible aussi bien les porteurs de projets stratégiques que les collaborateurs impactés par les transformations induites par ceux-ci.

Ainsi les actions phares de développements des compétences se sont articulées autour des objectifs suivants :

- Le renforcement des expertises dans les domaines de l'analyse, la surveillance et la maîtrise des risques mais aussi du recouvrement et du contentieux ;
- Le renforcement des compétences dans les métiers du Retail Banking (réseau d'agence et de Centres d'affaires) ;
- Le renforcement des compétences managériales et comportementales ;
- Le développement de la culture du pilotage et de la performance commerciale ;
- L'amélioration de la relation clientèle dans ses composantes multiples ;

Et ce via des outils et méthodes pédagogiques innovants ainsi que des canaux de diffusion diversifiés (présentiel, e-learning, mentoring et stages d'immersion).

De même, l'accent est mis sur la gestion des carrières grâce à des évaluations régulières qui visent à développer le management de proximité et à instaurer une culture basée sur le mérite et l'appréciation des compétences. Par ailleurs, la BCP a lancé des parcours de formation managériale différenciés selon le positionnement hiérarchique et qui vise, entre autres, la sensibilisation des managers quant à leur rôle dans l'accompagnement de la montée en compétence de leurs collaborateurs et in fine dans la gestion de leur carrière. La participation de l'ensemble des Managers BCP est prévue.

La BCP Academy tient un rôle d'envergure dans :

- Le développement et le partage de la culture et des valeurs managériales du groupe ;
- La formation et accompagnement des managers et préparation managériale de la relève ;
- La mise en place du plan d'accompagnement des talents sur le volet développement des compétences managériales ;
- La certification des administrateurs internes & externes du groupe ;
- Le développement de partenariats et des relations extérieures avec les universités et les grandes écoles
- L'accompagnement des filiales et Fondations du Groupe.

La BCP poursuit son dispositif de la valorisation de la performance basé sur le management par objectifs et s'inscrit dans un système d'amélioration continue dans le but de l'ancrage de la culture de la performance et de Co responsabilisation des collaborateurs et managers dans le processus.

Au 31 décembre 2021 les indicateurs relatifs aux formations dont a bénéficié le personnel de la BCP se présentent comme suit :

Indicateurs de formation	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Réalisations 2021
Nombre de participations (*)	1 347	1 247	3 867
Nbre de J/H	2 484	1 591	9 635

** Un agent peut participer à plusieurs actions.*

Source : BCP, réseau Casablanca et El jadida

V.3.3. Politique Sociale

La BCP adopte la politique sociale instaurée par le Crédit Populaire du Maroc, visant à motiver ses Ressources Humaines. Dans ce contexte, la rémunération des salariés comprend un salaire de base, auquel s'ajoute une bonification personnelle, une prime d'ancienneté, une prime de bilan, une allocation de congé, une prime d'intéressement, des indemnités de transport, de logement et d'emploi, une aide au logement et enfin des frais de représentation. Viennent s'ajouter à ces éléments, d'autres éléments de rémunération non récurrents et soumis à des conditions particulières. Ces éléments comprennent une prime de réussite, une prime de scolarité, une prime spéciale d'ancienneté et une indemnité de fin de carrière.

Les collaborateurs de la BCP bénéficient de plusieurs prestations comprenant des prêts à des taux préférentiels, des assurances, un système de prévoyance sociale et de loisirs en plus d'autres prestations et avantages sociaux.

Les prêts accordés au personnel comprennent deux types. Des prêts accordés dans le cadre d'une enveloppe annuelle fixée par la Direction Générale au début de chaque année et répartie entre les différentes BPR et la BCP. Des prêts accordés hors enveloppe qui, à l'exception de quelques prêts spécifiques, ont les mêmes caractéristiques que les crédits accordés à la clientèle, bénéficiant toutefois de taux préférentiels.

En terme d'assurances, le personnel bénéficie en plus des garanties prévues par la législation sociale, de garanties complémentaires dont la Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires, l'Assurance Maladie Complémentaire, le régime de Retraite Complémentaire du Personnel du CPM, l'Assurance décès toutes causes, l'Assurance Accident de travail et l'Assurance Prêt habitat.

Dans le cadre des efforts déployés par la banque en vue d'offrir aux agents et à leur famille le maximum d'avantages sociaux, la banque dispose de centres de vacances installés à travers le Royaume. Par ailleurs, la banque offre aux enfants de ses agents un environnement social favorable, et ce, à travers l'organisation de colonies de vacances, la célébration de certaines fêtes, des indemnités de rentrée scolaire et enfin des primes et des aides de scolarité. A cela s'ajoute un système d'aide sociale en cas de décès du salarié ou d'un membre de sa famille, en cas de maladie grave ou en cas de problèmes sociaux graves.

En outre, la banque dispose d'un fonds social destiné à financer les opérations à caractère humanitaire et social en faveur du personnel. Ce fonds est alimenté annuellement à hauteur de 5% du Résultat Net dégagé par le Crédit Populaire du Maroc après constitution de la réserve légale, la rémunération des parts sociales et après contribution aux Fondations Banques Populaires.

Par ailleurs, les agents bénéficient d'autres prestations sociales dont :

- La Médecine préventive qui :
 - Assure le suivi médical de l'agent depuis son recrutement ;
 - Participe à l'amélioration des conditions de travail, de l'hygiène et de la sécurité ;
 - Assure le conseil, la sensibilisation et l'information des agents dans le domaine de la santé.
- Une Centrale d'achat à Casablanca qui propose aux agents des produits divers à prix de gros pour les produits de 1^{ère} nécessité ;
- Un restaurant collectif est mis à la disposition des agents du siège de la BCP et dont les repas sont subventionnés à hauteur des 2/3 par la banque. Pour les agents ne disposant pas de restaurant collectif ; il est mis à leur disposition une prime de panier de 18DH/jour.

Enfin la banque offre chaque année à un certain nombre d'agents éligibles, la possibilité d'effectuer le pèlerinage aux lieux saints en leur accordant une dotation pécuniaire et un congé supplémentaire de 10 jours ouvrés.

V.3.4. Politique de rémunération

Le Groupe offre une rémunération attractive en fonction du niveau de responsabilité et de la performance de ses collaborateurs

La rémunération se fait sur des critères lisibles pour les collaborateurs ; Elle est fixée en fonction du poste et de la performance de l'individu. Le Groupe œuvre pour une simplification et plus grande lisibilité des paramètres de la rémunération.

Le Groupe s'oriente vers une rémunération structurée en trois volets

- Salaire fixe tenant compte du niveau de responsabilité du poste
- Prime variable non récurrente récompensant la performance du collaborateur, sur la base de l'évaluation annuelle de performance : L'atteinte des objectifs individuels doit constituer une part prédominante dans la détermination de la rémunération de la performance
- Avantages liés à l'offre sociale, et avantages en nature spécifiques liés au poste

Les augmentations générales du salaire fixe devraient progressivement évoluer pour être attribuées majoritairement pour répondre à l'inflation, en accord avec les partenaires sociaux. La performance des collaborateurs devrait être progressivement récompensée par le biais de la prime variable

A terme, les évolutions de salaire seront exclusivement liées à un changement de poste, de périmètre ou de niveau de responsabilité ou maîtrise du poste significativement plus approfondie.

Tous les collaborateurs bénéficient de manière transparente et équitable des avantages sociaux proposés par le Groupe

V.3.5. Intéressement et participation du personnel

Afin d'intéresser son personnel, la BCP a procédé en :

- ✓ Septembre 2011 à une augmentation de son capital réservé au personnel du CPM pour un montant de 1,33 MMDH soit 5% du capital post-augmentation de capital.
- ✓ Décembre 2015 à une augmentation de son capital réservé au personnel du CPM pour un montant de 1,68 MMDH soit 5% du capital post-augmentation de capital.
- ✓ Juin 2019 à une augmentation de son capital réservé au personnel du CPM et des entités concernés pour un montant de 2,21 MMDH.

Au 30 juin 2022, la part du personnel dans le capital de la BCP est de 5,00%.

V.4. AUTRES ASPECTS DE LA DÉMARCHÉ

V.4.1. Impact économique et social

■ Le modèle coopératif de la Banque Populaire et son fort ancrage régional en fait un allié de choix pour accompagner le développement socio-économique, inscrit au cœur de sa mission et de ses statuts. Le rôle joué par les Très petites, Petites et Moyennes Entreprises (TPME) dans la dynamisation des économies n'est plus à prouver, tout particulièrement dans les pays en voie de développement. L'accès au financement constitue, après l'accès au marché, la principale difficulté rencontrée par les TPME. Le Groupe Banque Populaire prend dès lors toute la mesure de sa responsabilité d'accompagnement et de financement des TPME qui constituent 95% du tissu économique du Royaume et sont à l'origine de la moitié des emplois créés. Le Groupe s'inscrit pour cela dans une démarche couvrant l'ensemble du tissu entrepreneurial, de la création d'entreprise par des entrepreneurs locaux ou Marocains du Monde à la PME exportatrice, en passant naturellement par les TPE, les autoentrepreneurs et les artisans. Les écosystèmes sectoriels bénéficient pour leur part d'un accompagnement spécifique, pensé en collaboration avec les différentes parties prenantes. En Afrique, le Groupe accompagne, à travers sa filiale AMIFA, le financement des TPE et continue de soutenir les grands projets d'infrastructures et d'équipements, structurants pour des économies en forte croissance.

III.4.1. Impact des investissements

■ Avec ses récentes acquisitions à Maurice et Madagascar, le Groupe Banque Populaire est désormais présent dans 14 pays d'Afrique subsaharienne. Ces acquisitions, réalisées en 2018 ouvrent de nouvelles perspectives en termes de captation des flux d'investissements en provenance d'Asie vers l'Afrique et d'accompagnement de la dynamique croissante des investissements entre l'Afrique anglophone et l'Afrique francophone. En Afrique, le Groupe Banque Populaire accompagne le développement par le financement de grands projets étatiques d'infrastructure. Ainsi, en 2017, le Groupe a signé une convention avec l'Etat ivoirien portant sur un financement de 66,7 milliards de francs CFA destiné à la modernisation des infrastructures routières. Au Burkina Faso, la Banque Atlantique a accompagné la Société nationale d'aménagement des terres et de l'équipement rural (SONATER) dans l'acquisition d'équipements de production à prix subventionnés par l'Etat burkinabè, au profit de producteurs agricoles. Au Sénégal, la Banque Atlantique a participé à plusieurs opérations de financement de projets dans différents secteurs structurants de l'économie, inscrits dans le Plan « Sénégal Emergent », qui prévoit notamment la construction d'un train rapide.

■ Au Maroc, si la Banque avait, jusqu'ici, principalement financé des projets éoliens, elle envisage désormais de financer aussi la production d'énergie solaire qui présente un important potentiel et a su démontrer sa rentabilité. En 2018, la Banque a débloqué 800 millions de dirhams au profit du projet Aftissat au sud de Laayoune, projet d'un montant total de 2 milliards de dirhams, générant 201 MW. Grâce à son expérience éprouvée dans le financement des énergies renouvelables, la Banque a remporté en 2018 l'appel d'offres pour la gestion de crédit de financement de projet du parc éolien Midelt, s'inscrivant dans le grand plan intégré de l'ONEE pour la production de 850 MW. En tant qu'agent de crédit, la Banque veillera sur le respect des engagements environnementaux et sociaux pris par Nareva, Enel Green Power et Siemens Wind Power, concepteurs et développeurs du projet.

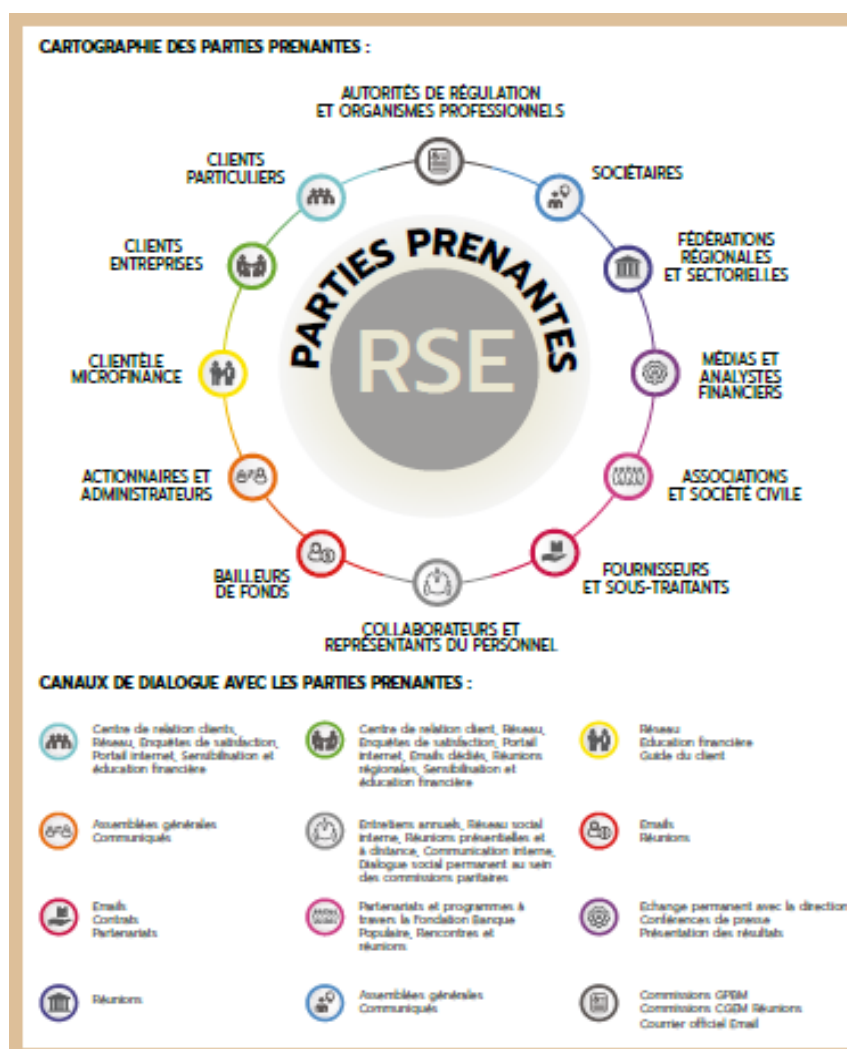
En Mai 2021 et dans le cadre des « Régionales de l'investissement », la Banque Centrale Populaire a signé un accord de partenariat avec l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique

III.4.2. Conditions de dialogues avec les parties prenantes

Le Groupe Banque Populaire entretient des échanges réguliers avec chacune de ses parties prenantes. Des canaux de dialogue adaptés sont mis à profit des différents groupes de parties prenantes et de leurs

interlocuteurs au sein du Groupe. Ces échanges sont menés, selon les cas, à fréquence arrêtée, ponctuellement ou en continue. Ce dialogue permanent permet au Groupe de comprendre les défis et attentes de ses différentes parties prenantes et d'en tenir compte dans ses prises de décisions stratégiques, ses opérations, le développement de son offre ainsi que dans ses actions sociétales.

Cette cartographie des parties prenantes, de leurs attentes et des canaux de dialogue, a été réalisée en se basant sur le degré de relation qu'entretient le Groupe avec chacune d'elle et sur les entretiens menés auprès des fonctions dans le cadre de la préparation de ce rapport :



III.4.3. Objectifs et Engagements

a. Faire preuve d'éthique dans ses pratiques au quotidien

Le Groupe Banque Populaire érige en priorité la conformité de ses activités aux lois et règlements en vigueur tout en se référant aux meilleures pratiques. Il veille ainsi scrupuleusement à minimiser son exposition aux risques déontologiques caractéristiques du secteur bancaire, à savoir la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ceci permet in fine au Groupe de se prémunir contre les risques de réputation et les sanctions, sécurisant ainsi son processus de développement.

En termes d'organisation, le pôle conformité Groupe est une structure indépendante, directement rattachée, depuis 2017, à l'organe de Direction. Ses prérogatives couvrent, notamment, la lutte contre le

blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre la corruption, les abus de marché et les conflits d'intérêt.

Des responsables Conformité présents dans chaque entité du Groupe, veillent à la déclinaison de la stratégie globale. Le Comité Ethique et Gouvernance, émanant du Conseil d'Administration de la BCP, traite de toutes les questions de déontologie et d'éthique qui lui sont soumises par les organismes du CPM, les filiales et les Fondations.

Le pôle Conformité prévient et gère les conflits d'intérêt qui peuvent naître, notamment dans les relations entre les clients et les salariés ou les organes de Direction. Il prévient les cas de corruption à travers, entre autres, la mise en place d'une cartographie dédiée, la formation des cadres et des personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence. Enfin, il prévient et détecte les abus de marché.

Dans ce cadre, un code d'éthique a été élaboré pour énoncer les valeurs et principes fondamentaux de l'entreprise. Signé par l'ensemble des collaborateurs et disponible sur le site de la Banque, il s'inspire du corpus légal et réglementaire en vigueur et des valeurs d'éthique universelles telles que l'intégrité, la loyauté, le professionnalisme, la qualité, la confidentialité, la transparence et la solidarité

b. Agir en employeur responsable

En tant qu'employeur responsable, le Groupe BCP articule sa politique RSE autour des axes suivants :

✓ Promouvoir la Diversité :

Favoriser la diversité c'est lutter contre toute forme de discrimination mais aussi promouvoir, à compétences égales, la variété des profils, en termes d'âge, de genre, d'origine et de handicap.

- L'âge : La Banque favorise le recrutement de jeunes de moins de 30 ans. Pour ce faire, elle s'appuie sur sa présence dans les différents forums et espaces emplois des Grandes Ecoles et des Universités. La Banque déploie par ailleurs, depuis 2013, une politique proactive de recrutement de jeunes diplômés de grandes écoles marocaines originaires de ses divers pays d'implantation en Afrique subsaharienne. Ces recrues sont, après deux années passées en poste au Maroc, déployées dans leur pays d'origine.
- L'emploi local : Le Groupe privilégie l'emploi local au niveau de toutes ses régions d'implantation. La Banque s'appuie, pour cela, sur sa participation aux forums de recrutement locaux ainsi que sur l'organisation de concours régionaux de recrutement. Des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur dans les régions viennent compléter ces dispositifs.
- Le genre : A fin 2021, les femmes représentent 55% des effectifs du CPM. Elles demeurent toutefois moins nombreuses parmi les cadres et les gradés. Pour accompagner l'évolution des femmes, la Banque a pris la décision en 2018 de maintenir la notation et l'évolution de grade des femmes de retour d'un congé de maternité de durée légale. En effet, la valorisation de la performance des femmes ayant bénéficié d'un congé de maternité de durée légale tient compte des objectifs réalisés durant la période de présence au sein de l'institution. De plus, les femmes bénéficient, historiquement, du maintien total de leur salaire pendant cette durée légale de congé maternité, qu'elles peuvent prolonger de 6 mois avec le maintien d'un demi-salaire sans que cela ne soit soumis à accord préalable.

Bien qu'encore peu présentes parmi les instances de gouvernance et décisionnaires, les femmes sont de plus en plus nommées à des postes clés. A fin 2021, on dénombre 4 femmes parmi les administrateurs de la BCP

- Le handicap : La Banque veille à ce que le handicap ne soit pas un motif de discrimination au moment du recrutement. Par ailleurs, les personnes victimes d'accident de travail et ayant un

handicap sont redéployées dans des conditions qui respectent leur dignité et favorisent leur évolution professionnelle. En 2018, le Groupe a été partenaire pour la première fois du Forum d'emploi « Handicap Maroc ».

✓ **Maintenir un dialogue social constructif et apaisé :**

L'implication des employés par la négociation collective et le dialogue social est essentielle pour un Groupe d'envergure et en constante transformation. La négociation collective permet au Groupe Banque Populaire d'établir un dialogue serein, ouvert et transparent dans le but de réduire les tensions et de prévenir les conflits. Prendre en compte les attentes des salariés, au travers d'un partenariat constructif, favorise leur engagement et s'inscrit dans l'objectif d'une réussite partagée. La Banque s'engage en faveur de la promotion de la négociation collective et du dialogue social dans sa politique sur les libertés syndicales figurant dans le Statut du Personnel, disponible en arabe et en français. Cet engagement passe en premier lieu par le respect des droits à la liberté syndicale et à la négociation collective et par l'exercice de ces droits dans de conditions favorables.

✓ **Favoriser la santé et la sécurité :**

Le Groupe veille à offrir à ses collaborateurs un environnement de travail sécurisé et une protection sociale allant au-delà des standards réglementaires. La prévention des maladies dégénératives s'opère au-delà des visites médicales réglementaires et les sujets du stress au travail et des troubles musculo squelettiques, qui touchent l'ensemble du secteur bancaire, font l'objet de mesures spécifiques. La Division Vie Sociale, le Département de Médecine du travail ainsi que le Comité d'hygiène et de sécurité sont en charge des questions de Santé et Sécurité au Travail (SST).

✓ **Se transformer avec responsabilité vis-à-vis du capital humain :**

Le développement des activités du Groupe à l'international et dans les régions nécessite certaines transformations impactant la gestion de son capital humain. Le Groupe accorde la plus grande attention à l'atténuation des conséquences sociales de ses restructurations dans les régions et de ses acquisitions en Afrique. Un préavis de plusieurs mois est observé avant la mise en œuvre de modifications opérationnelles touchant significativement les salariés.

III.5. LA FONDATION BANQUE POPULAIRE

Véritable pionnier du développement socio-économique du Maroc, le Groupe Banque Centrale Populaire est à l'origine de la doyenne des fondations dédiées à l'exercice de la citoyenneté : la Fondation Banque Populaire (FBP).

Reconnue d'utilité publique il y a plus de 35 ans, la Fondation œuvre pour le développement socio-économique à travers trois grands axes stratégiques d'intervention : l'éducation en luttant contre l'abandon scolaire et en encourageant l'excellence, la diversité culturelle et la créativité artistique et enfin, préserver et protéger l'environnement.

Pour mener à bien ses objectifs, la FBP s'investit continuellement et méthodiquement dans chacun de ses axes stratégiques au moyen d'interventions ciblées.

a. Améliorer les conditions d'éducation et encourager l'excellence

La FBP a initialement été créée pour accompagner la scolarisation des enfants de ses clients Marocains du Monde (MDM) attachés à une éducation de leurs enfants ancrée dans l'identité de leur pays d'origine. Ainsi, une école a été ouverte à Agadir en 1984 et une deuxième à Tanger en 1997.

b. Prévenir l'abandon scolaire en milieu rural

Véritable fléau au Maroc avec moins de la moitié des enfants scolarisés dans le primaire qui décrochent, leur baccalauréat, l'abandon scolaire est un axe stratégique de la FBP. Pour lutter contre ce fléau, la FBP a mis en place le projet « Une succursale Banque Populaire, une école enclavée mise à niveau ». A fin 2019 ce sont 7 écoles totalisant 1 328 élèves qui ont pu bénéficier de ce programme qui se développera dans la région de Marrakech-Safi en 2020.

c. Accompagner les Dar Attalib et Attaliba

L'abandon scolaire touche principalement les filles en milieu rural, car à l'éloignement s'ajoute parfois le refus d'un parent de permettre à son enfant de poursuivre sa scolarité.

Les établissements « Dar Attalib et Dar Attaliba » sont dédiés à l'accueil en pensionnat de jeunes garçons et filles ruraux poursuivant leurs études secondaires dans un lycée éloigné de leur domicile familial. Souvent situés dans des régions reculées, on dénombre 6 Dar Attaliba et 2 Dar Attalib dans la région d'El Hajeb équipé de panneaux solaires par la FBP. A fin 2019, ces 6 établissements accueillent 560 pensionnaires.

d. Œuvrer pour l'excellence de l'enseignement supérieur

Depuis plusieurs années, la fondation soutient les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) par l'équipement de tous les centres du Royaume en wifi ce qui bénéficie à 8 300 élèves dans 25 centres.

En 2019, un nouveau programme à destination des classes préparatoires de la filière TSI accueillant les lauréats du bac technique a vu le jour. Ces classes ont bénéficié d'un équipement sophistiqué spécifique de leurs laboratoires de Sciences Industrielles en vue de réaliser des travaux pratiques, très importants pour les concours d'accès aux Grandes Ecoles.

e. Veille à la démocratisation de l'art

Les arts favorisent indéniablement le développement socio-économique par la prise de conscience et la cohésion sociale. En valorisant les spécificités culturelles marocaines et régionales, la Fondation s'emploie à consolider les liens socio-culturels des Marocains. Pour se faire, elle soutient différentes manifestations culturelles par le mécénat et le sponsoring de festivals de théâtre, de cinéma et de musique.

f. Préserver le patrimoine

Intimement liée à l'histoire du Maroc, la Banque Populaire s'est naturellement fixée comme objectif la préservation et la transmission du patrimoine. Ainsi, elle préserve le fonds Flandrin (Marcelin Flandrin est un photographe Français qui a sillonné le Maroc durant la première moitié du 20^{ème} siècle) de 40 000 photos acquises en 1994 et mis à la disposition des chercheurs et historiens qui le souhaitent.

g. Protéger l'environnement

Depuis 2001, la FBP prend en charge la mise à niveau de 4 plages en partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour l'Environnement. Deux de ces sites balnéaires bénéficient du label « Pavillon Bleu » qui atteste de la qualité des eaux de baignade, de la conformité des investissements aux normes internationales.

Par ailleurs, les deux écoles de la FBP sont adhérentes au programme Eco-Ecole mené par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement et la Fondation pour l'Education à l'Environnement (FEE). Ces deux écoles accordent une place importante aux questions écologiques dans leurs enseignements à travers des activités pratiques de recyclage, de récupération des eaux et de jardinage.

V.4.2. Réalisations

Depuis sa création en 1926, le Groupe Banque Populaire contribue au développement économique local dans toutes les régions du Royaume en soutenant les industries ainsi que les nombreux commerces de tailles moyennes et plus modestes.

Le Groupe prend en compte l'impact de ses décisions financières sur l'ensemble des parties prenantes, mais également vis-à-vis de l'environnement. Par conséquent, la BCP a été récompensée en 2019 par son entrée dans les palmarès « Top Performer RSE » au niveau national et « Best Emerging Markets Performers » au niveau international de l'agence de notation Vigeo-Eiris ainsi que par son intégration au nouvel indice de référence Environnement, Social et Gouvernance « Casablanca ESG 10 », mis en place par la Bourse de Casablanca. La BCP s'est vu aussi remettre le Label RSE de la CGEM. En 2021, Vigeo-Eiris a renouvelé sa distinction de « Top Performer RSE » à la Banque Centrale Populaire.

V.5. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

V.5.1. Stratégie d'investissement

Le Groupe a poursuivi sa stratégie de développement visant à consolider sa rentabilité et sa position commerciale et financière de référence dans le paysage bancaire marocain. Le Groupe a ainsi œuvré à la mobilisation de l'épargne et ce, à travers la poursuite de sa stratégie de conquête sur le marché des particuliers comme sur celui des professionnels. Il a également favorisé la distribution du crédit à la consommation et a conforté son positionnement sur le marché de l'entreprise.

Sur la période 2017-2022, le Groupe s'est affirmé comme un acteur financier de premier plan dans les activités de corporate banking, de conseil financier, de gestion d'actif, d'intermédiation boursière, de capital investissement et de bancassurance.

Le Groupe a affirmé son expansion commerciale et financière, traduisant ainsi la vitalité de son business-model et la portée de son développement à l'international, particulièrement appuyée par la croissance prononcée de l'activité bancaire en Afrique Subsaharienne, tout en capitalisant sur les relations avec ses partenaires institutionnels d'une part, et poursuivant sa contribution au progrès social. A ce titre, le projet d'intégration des nouvelles filiales récemment acquises (Cameroun, Congo, Madagascar, Ile Maurice) a été entamé afin de leur permettre de tirer avantage de l'expertise du Groupe Banque Populaire dans tous les domaines, dans la perspective de lui imprimer un nouvel élan de développement accompagné par une amélioration de son efficacité opérationnelle et une maîtrise rigoureuse des risques.

Durant la période 2017-2022, le Groupe a capitalisé notamment sur les retombées de la politique de digitalisation et d'industrialisation des processus métiers, et a poursuivi sa contribution au progrès économique et social du pays, à travers la poursuite de la bancarisation, le développement du microcrédit, l'appui à la création des entreprises et une implication active dans les domaines culturels et éducatifs.

Le Groupe a conforté son engagement à contribuer activement à l'inclusion financière de notre pays à travers notamment le programme intégré de financement et d'appui aux entreprises.

Le Groupe a pu pérenniser sa performance financière, à travers la diffusion d'une culture de rentabilité et l'orientation de l'effort commercial vers les activités génératrices de revenus. Parallèlement, la maîtrise des risques la préoccupation majeure dans la stratégie de développement du Groupe.

V.5.2. Évolution des investissements

L'évolution des investissements réalisés par la BCP (*Base sociale*) se présente comme suit :

En MDH	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Immobilisations incorporelles	57	122	18	>100%	-85,2%
Immobilisations corporelles	281	729	381	>100%	-47,7%
Immeubles d'exploitation	9	639	306	>100%	-52,1%
Mobilier et matériel d'exploitation	20	29	10	45,00%	-65,5%
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	22	33	34	50,00%	3,0%
Immobilisations corporelles hors exploitation	231	28	30	-87,88%	7,1%
Total	340	851	399	>100%	-53,1%

Source : BCP

A fin 2020, le montant total des investissements réalisés par la BCP s'élève à 851 MDH en nette hausse par rapport à 2019. Ce montant est principalement constitué des immobilisations corporelles (729 MMAD dont 639 MMAD d'immeubles d'exploitation). Les investissements en immobilisations incorporelles atteignent 122 MMAD contre 57 MMAD en 2019

En 2021, les investissements réalisés par la BCP ont totalisé 399 MDH en baisse par rapport à 2020 et concernent principalement des investissements en immobilisation corporelles à hauteur de 95%. On observe une baisse importante des investissements en immeubles d'exploitation qui passent de 639 MDH à 306 MDH ainsi que des immobilisations incorporelles qui passent de 122 MDH à 18 MDH.

V.5.3. Stratégie de développement

Au cours des 3 derniers exercices et pour répondre à sa politique de développement, la BCP a réalisé plusieurs opérations sur capital comme le dévoilent les tableaux suivants :

Exercice 2021

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	Montant DH
BCP SECURITIES SERVICES (Ex MEDIAFINANCE)	Aquisition des actions	206 403 300,00 EUR	255 800 000,00
UPLINE COURTAGE	Aquisition des actions	1 500 000,00 GBP	283 200 000,00
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Augmentation du Capital en numéraire	429 760 000,00 MAD	39 371 000,00
BAB CONSORTIUM	Aquisition des actions	10 000 000,00 MAD	3 333 300,00
BANK AL YOUSR	Augmentation du Capital en numéraire	560 000 000,00 MAD	80 000 000,00
BANKY FIRST	Aquisition des actions	13 836 050 000,00 MGA	13 086 171,12
BANKY FIRST	Augmentation du Capital en numéraire	13 836 050 000,00 MGA	6 371 603,64
HOLDPARTS	Aquisition des actions	521 537 900,00 MAD	503 943 754,00
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (FUIR)	Augmentation du Capital en numéraire	728 131 000,00 MAD	161 852 917,00
TAAWOUNIYATE TAAMINE TAKAFULI	Création de société	50 000 000,00 MAD	25 000 000,00
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Augmentation du Capital en numéraire	51 497 000,00 MAD	42 814 500,00
TOTAL			1 414 773 245,76

Au titre de l'exercice 2021, 6 opérations sur capital et 5 acquisitions ont été réalisés par la BCP d'un montant total de 1 415 millions de dirhams.

Exercice 2020

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	Montant DH
BANQUE INTERNATIONAL DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)	Augmentation du Capital de 12 à 49 Mds FCFA par apport en numéraire et compensation de créances	49.080.000.000,00 XAF	500.936.240,64
ATLANTIC BUSINESS INTERNATIONAL (ABI)	Acquisition des actions	172.039.570.000,00 XOF	946.275.266,27
BANK AL YOUSR	Augmentation du Capital en numéraire	460.000.000,00 MAD	96.000.000,00
AFRICA STONE MANAGEMENT	Augmentation du Capital en numéraire	7.000.000,00 MAD	1.740.000,00
MAROC TRAITEMENT DE TRANSACTIONS (M2T)	Augmentation du Capital en numéraire	18.712.300,00 MAD	35.620.367,92
FONCIERE UNIVERSITE INTERNATIONALE DE RABAT (FUIR)	Acquisition des actions	568.588.000,00 MAD	110.400.000,00
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Augmentation du Capital en numéraire	390.389.000,00 MAD	55.561.000,00
TOTAL			1.746.532.874,83

Au titre de l'exercice 2020, 5 opérations sur capital et 2 acquisitions ont été réalisés par la BCP d'un montant total de 1 746 millions de dirhams.

Exercice 2019

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Nature de l'Opération	Capital Social	Montant DH
CHAABI BANK (BCDM)	Augmentation du Capital en numéraire	47 478 000,00 EUR	109 550 000,00
BRITISH ARAB & COMMERCIAL BANK (BACB)	Augmentation du Capital en numéraire	104 357 000,00 GBP	1 264 539,97
ATLANTIC MICROFINANCE FOR AFRICA (AMIFA)	Augmentation du Capital en numéraire	334 828 000,00 MAD	224 828 000,00
CHAABI CAPITAL INVESTMENTS (CCI)	Augmentation du Capital en numéraire	2 227 900 000,00 MAD	162 895 100,00
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE (BCI)	Acquisition des actions	12 870 340 000 FCFA	97 477 200,00
BANQUE MALGACHE DE L'OCEAN INDIEN (BMOI)	Acquisition des actions	60 000 000 000 MGA	736 968 921,39
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC)	Acquisition des actions	12 000 000 000 FCFA	240 326 675,81
TOTAL			1 573 310 437,17

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2019, 4 opérations sur capital et 3 acquisitions ont été réalisés par la BCP d'un montant total de 1 573 millions de dirhams.

V.5.4. Politique de partenariat

Le partenariat entre les mutuelles MAMDA et MCMA et BCP a notamment abouti à la création de la Mutuelle Attamine Chaabi (MAC) en 2015. Cette dernière s'était dotée d'un fonds d'établissement de 50 millions de dirhams dont 49 millions détenus par la MCMA, et est spécialisée dans la branche Vie. Cette activité bénéficie de la force de frappe du réseau de la banque et de l'expérience de la MCMA.

En 2017, soit 2 ans après avoir lancé Attamine Chaabi, la BCP est entrée dans le capital du deuxième réassureur marocain MAMDA RE. En 2021, et afin de se renforcer au capital, la BCP a décidé mais pas encore réalisé l'acquisition des parts détenues par Partner Ré représentant 25% du capital au prix de 154,4 millions de dirhams.

V.5.5. Stratégie à l'international

La stratégie de développement à l'international du Groupe, s'est inscrite dans une triple dynamique tant sur le plan de l'accompagnement de la clientèle des marocains du monde dans l'espace européen, que de la croissance externe à travers de nouvelles prises de participations ou encore du développement de partenariats à l'étranger qui serviront de relais de croissance.

Implantations en Europe :

La présence du Groupe en Europe qui remonte au début des années soixante-dix s'est renforcée depuis 2008, à travers l'obtention de l'agrément de type « passeport européen » auprès de la Banque de France pour la filiale de droit français, Chaabi Bank (BCDM), en vue d'accompagner la clientèle des Marocains du Monde dans tout l'espace de l'Union Européenne.

Acquisitions à l'étranger :

En 2010, Bank Al Maghrib avait cédé ses parts dans la British Arab Commercial Bank (BACB), l'Union des Banques Arabes Et Françaises (UBAF) et l'Arab Italian Bank Rome (UBAE) en faveur de la Banque Centrale Populaire.

Ces prises de participation par la BCP aux côtés d'autres institutions majeurs, telles que la Banque Centrale d'Egypte, la Banque Centrale de Libye, HSBC, Calyon et Unicredit, ont pour objet d'encourager le rapprochement entre les opérateurs arabes et les pays d'accueil des institutions précitées à travers, notamment les activités de trade- finance et de financement de projets structurants de grande envergure.

Aussi, cette opération de 2010 permet à la BCP un accès privilégié à des partenaires prestigieux ainsi qu'à un savoir-faire confirmé et à des marchés porteurs.

Implantations en Afrique :

L'Afrique subsaharienne constitue l'une des zones prioritaires pour le développement du Groupe Banque Populaire, notamment dans les régions CEMAC, UEMOA et CEDEAO. En effet, le Groupe est déjà présent dans ces régions depuis le début des années 90 par l'implantation de banques-filiales en Guinée et en République Centrafricaine, puis en 2012 à travers le Groupe Banque Atlantique.

Ces implantations ont été réalisées notamment en vue de renforcer les liens économiques, ainsi que les échanges commerciaux entre le Maroc et ces pays.

Ainsi, la Banque Centrale Populaire (BCP) et Atlantic Financial Group (AFG), société de droit ivoirien, ont signé un accord de partenariat stratégique pour le développement des activités bancaires dans sept

pays de l'UEMOA, à savoir, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Niger, le Mali, le Togo et le Bénin.

Puis ABI couvre un nouveau pays à travers le lancement de ses activités bancaires en Guinée Bissau en 2016, et prend le contrôle majoritaire de BIA Niger en 2017.

Aussi, la BCP a repris, avec Attijariwafa Bank, la banque BNP Paribas Mauritanie devenue Attijari Bank Mauritanie.

En 2018, la BCP finalise l'acquisition de la Banque des Mascareignes (devenue BCP Bank Mauritius) auprès du groupe BPCE. A ce titre, et en tant qu'unique banque d'Afrique du Nord et de l'Ouest présente à Maurice, la BCP compte accompagner la dynamique d'ouverture de ce pays à travers l'Afrique francophone ainsi que les flux d'investissement en provenance d'Asie, notamment de Chine et d'Inde vers l'Afrique.

En parallèle, et dans la perspective d'étendre sa présence géographique en Afrique subsaharienne et de devenir le premier Groupe bancaire du continent, la BCP a finalisé en Octobre 2019 l'acquisition des 3 actifs africains du Groupe BPCE : 68,5% du capital de la Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), 71% dans la Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI), 100% dans la Banque Commerciale Internationale (BCI) au Congo. Ces nouvelles acquisitions ont pour objectif de renforcer la présence de la BCP en zone CEMAC et en Afrique Orientale et portent la présence en Afrique de la BCP à 17 pays.

Par ailleurs, et dans une optique d'inclusion financière, le groupe Banque Populaire a également érigé le développement de la microfinance en tant qu'axe stratégique de son expansion en Afrique subsaharienne, en synergie avec l'activité bancaire classique incarnée par ABI dans l'espace UEMOA. Cette stratégie est à la fois conforme à la vocation d'inclusion financière du groupe et aux spécificités de la demande des pays ciblés en priorité par le groupe.

A ce titre, AMIFA, la holding du groupe dédiée à la microfinance, a accéléré depuis 2017 son programme d'expansion en Afrique à travers des nouveaux projets d'implantation.

Ainsi, le réseau AMIFA compte, à fin décembre 2021, 31 branches opérationnelles avec 11 en Côte d'Ivoire, 11 au Mali, 7 en Guinée, 1 branche au Sénégal et 1 au Burkina Faso elle est aussi actionnaire aux côtés de la BCP dans la Banque Banky First de Madagascar.

Aujourd'hui, AMIFA prépare le démarrage de l'activité de ses filiales au Rwanda et Gabon suite à l'obtention des agréments dans ces pays.

V.5.6. Moyens techniques et informatiques

V.5.6.1 Système d'Information

Présentation De l'Organisation et Système d'Information du Pôle Plateformes Technologiques, Innovation et Opérations Groupe (PTIOG) :

Dans le cadre d'une politique volontariste de développement de son Système d'Information, le Crédit Populaire du Maroc confie sa gestion à la Banque Centrale Populaire, en tant que service commun du Groupe, qui assure ainsi des économies d'échelle, une cohérence globale, une meilleure maîtrise des risques et une qualité de service optimale.

Cette politique a permis la couverture de l'ensemble des métiers de la Banque. Le taux d'automatisation avoisine les 95% et le taux d'équipement est quasiment de 100%.

Dotée d'une organisation technique et humaine transversale où le back et le front office se synchronisent parfaitement, assurant ainsi une grande disponibilité et une intégrité totale des données informatisées.

Présentation de l'Organisation, Systèmes d'Information Pôle Plateformes Technologiques, Innovation et Opérations Groupe

« L'Organisation et Systèmes d'information » du PTIOG est structuré en :

- L'entité de **Plateformes Technologiques** qui regroupe 5 entités :
 - L'Architecture Groupe qui :
 - Etablie l'architecture technique & applicative du système ;
 - Veille à la bonne diffusion et compréhension de l'architecture par l'ensemble des fonctions des SI ;
 - Assure la cohérence de l'architecture, notamment à l'occasion de l'évolution du SI.
 - La Digital Delivery qui :
 - Coordonne la mise en œuvre des projets délivrés par PCA pour intégration au niveau du SI de la Banque ;
 - Garantie la bonne intégration des solutions digitales.
 - La Data Custodian qui :
 - Domicilie les données clients et produits tout en assurant leurs fiabilisations ;
 - Garantie un référentiel unique de données commun pour la Banque pour la réalisation des études nécessaires.
 - Le SI Groupe qui :
 - Conçoit, développe, teste et livre les nouvelles applications dans les normes d'architectures définies ;
 - Réalise les modifications nécessaires aux applications existantes en termes d'adaptations réglementaires et fonctionnelles, de performance, de qualité, de sécurité et de facilité d'utilisation ;
 - Anticipe les évolutions technologiques susceptibles de contraindre le SI et assure les upgrades techniques.
 - Le Datacenter Groupe qui :
 - Assure l'intégration du SI, gère et supervise la production informatique ;
 - Gère le patrimoine tangible et les moyens d'exploitation informatique et l'optimisation de l'utilisation des moyens matériels et logiciels ;
 - Gère les télécommunications du Groupe & les réseaux informatique du Groupe.
- L'entité de **Innovation, Digital Strategy et Culture** qui regroupe 2 entités :
 - L'Innovation qui :
 - Accompagne la Banque dans sa transformation numérique en mettant à disposition du business des services innovants, différenciant et à forte valeur ajoutée ;
 - Diffuse et promeut la culture de l'innovation en interne ;

- Renforce la synergie, la co-construction et la collaboration avec l'écosystème de partenaires Fintech.
- La Digital Strategy et Culture qui :
 - Pilote la mise en œuvre et la déclinaison des projets digitaux en alignement avec la stratégie du Groupe ;
 - Anime et incube la culture digitale au niveau du Groupe.
- L'entité de **Pilotage, Sécurité et Support** qui regroupe 3 entités :
 - Le Pilotage PTIOG qui :
 - Est le SPOC filiales au niveau national et international pour la coordination de l'avancement de programmes techniques et plateformes technologiques mises en œuvre ;
 - Assure le pilotage et la coordination avec les DSI filiales dans le cadre de la politique de gouvernance des SI Filiales.
 - La Sécurité, Normes et Contrôle qui :
 - Met en place une politique et les normes de sécurité et de contrôle SI ;
 - Assure la mise en œuvre des recommandations issues des rapports réglementaires ;
 - Pilote la sécurité SI des filiales.
 - Le Support et performance qui :
 - Gère les investissements liés au SI matériel et immatériel (Serveurs, PC, Licences, ...) ;
 - Est le HRBP de la plateforme technologique ;
 - Pilote les indicateurs relatifs à la gestion des plateformes technologiques (charges/budgets).

Le Systèmes d'Information du PTIOG compte 193 collaborateurs dont 140 ingénieurs. Il dispose de deux Centres à Casablanca : le premier -hautement sécurisé- de plus de 7000 m², loge l'ensemble des équipements de production et les compétences en charge de leur maintien. Le second- baptisé Centre de Recherche et Développement, agencé sur plus de 4000 m², loge les équipes qui conçoivent et qui développent les produits technologiques du Groupe, véritable moteur de croissance au service du développement de la Banque.

Un Centre de Backup est aussi en production pour assurer la continuité de service en cas de sinistre.

Description du Système d'Information actuel

Le système d'information repose sur plusieurs environnements :

- Un environnement Agence qui remonte vers un environnement Central ;
- Des serveurs abritant des solutions centrales ;
- Des serveurs pour la gestion de l'infrastructure.

Le réseau du GBP est un réseau étendu, constitué de plusieurs réseaux locaux interconnectés par des liaisons spécialisées (LS, Fibres et Hertzien) reliant le site Central, 8 BPR et le siège BCP, 12 grandes succursales et plus de 1450 agences et une dizaine de « Souk Bank ».

Les serveurs et les postes de travail de la BCP et des Banques Populaires Régionales sont connectés directement.

L'environnement applicatif actuel du CPM repose sur des applications agences et des applications centrales. Les solutions mises en place résultent de développements en interne, et sur un certain nombre de solutions du marché.

Le Système d'Information des filiales

Les filiales sont responsables de leur fonctionnement et de la réussite de leurs projets SI. En effet ces dernières sont dotées de moyens propres nécessaires pour gérer leurs responsabilités. Le Groupe quant à lui assure un suivi continu des projets de l'ensemble des filiales nationales et étrangères.

D'autre part, le Groupe donne un avis préalable à tout changement majeur du système d'information des filiales et à tout investissement au-delà d'un (1) million de Dirham pour les filiales au Maroc et quatre (4) millions de Dirham pour les filiales à l'international.

Pour les filiales bancaires du Groupe, la BCP assure l'hébergement des équipements au niveau de son centre informatique et leurs disponibilités techniques. Une plateforme de sauvegarde est mise à disposition par la BCP à ses filiales en cas de sinistre et une formation est allouée aux responsables informatiques pour des filiales pour l'accès y accéder.

La BCP ne peut accéder aux données de ses filiales bancaires via les systèmes d'information. En effet, la remontée d'information par les filiales à la BCP se fait via des reportings ponctuels ou en cas de besoin d'information, une demande est adressée aux responsables des filiales qui communiquent l'information à la BCP.

Présentation des grands chantiers de transformation réalisés par le Pôle Plateformes Technologiques, Innovation et Opérations Groupe (PTIOG) :

Pour accompagner la nouvelle trajectoire stratégique du Groupe portée par le plan Elan 2020, le pôle PTIOG poursuit la réalisation de ses objectifs principaux à travers de grands chantiers de transformation :

- PTIOG a mis en place son Schéma Directeur selon les axes stratégiques Elan 2020, et l'a aligné au modèle opérationnel PDP à travers la mise en place des contrats de coopération SIB 26,
- La déclinaison de ce Schéma Directeur a induit de grands chantiers de renforcement d'infrastructure avec les programmes Move et Urba et la modernisation du socle technologique Télécom avec EWAN,
- Le Groupe a mis la transformation technologique au cœur de son plan stratégique. Le Leadership Technologique se manifeste à travers plusieurs chantiers d'envergure visant à booster l'innovation, l'usage des canaux digitaux et le Time to Market. Notamment, via la structuration du Front End en Full digital, l'Intelligence artificielle (Use Case Data), la robotique, ...
- Le leadership Technologique se manifeste aussi dans la structuration des Back Ends (Sprint, Usine de Crédit, CRM),
- PTIOG renforce la synergie Groupe des Plateformes Technologiques à travers la normalisation des services et produits assurés aux filiales (Amplitude, Swift, Siron, consolidation de l'infrastructure et centralisation de l'infogérance des filiales Internationales),
- La fréquence du delivery pour les besoins business n'a pas été impactée par ces chantiers,

- PTIOG a adapté ses moyens au nouveau modèle opérationnel de la banque et à la nouvelle dynamique mise en place: Elle a renforcé sa capacité à faire à travers un sourcing agile via BCP Technologies, et a fait évoluer ses méthodologies de travail (agile, Devops, ITIL,)
- Ces chantiers de transformation ont contribué naturellement à une situation d'instabilité, que PTIOG maîtrise avec un chantier de stabilisation traitant les causes racines (supervision des plateformes et monitoring des flux, Task Force Support et gestion de crises),
- Perspectives: Data en tant qu'actif stratégique pour le Groupe à travers la mise en place du socle Data, Full API pour préparer l'Open Banking, Professionnalisation de l'infogérance avec Norme, poste de travail,

Assistance aux filiales

Sur le volet technique, le PTIOG a renforcé les plateformes d'accueil des SI filiales au sein du data center du Groupe, permettant ainsi à ces dernières de bénéficier des meilleures technologies en matière de disponibilité, de sécurité et de maîtrise des risques SI.

Sur le volet fonctionnel, le PTIOG a poursuivi ses efforts d'assistance et d'accompagnement des filiales du Groupe. Ces appuis ont concerné :

- Chaabi Bank : mise en production du T24 R15 pour la filiale France dans le cadre du projet ATLAS T24 ;
- ABI : préparation de la mise en production du projet SMART 24 du site BACI ;
- CIB Offshore : lancement du projet HORIZONS ;
- MAI : mise en production du projet Frontal métier CRM MAI ;
- BCP Securities Services : normalisation et consolidation du socle technique sur data center Groupe & certification ISO 9000 ;
- Maroc Leasing : focus sur le choix du Core Leasing 2019 dans le cadre du schéma directeur ML ;
- Al Wassit : finalisation du projet « New-Age » de la Bourse en ligne et de la conformité aux recommandations AMMC.

Canaux de distribution

La Banque Populaire a toujours été pionnière en matière de banque multicanale au Maroc. En effet, la Banque Populaire était la 1ère banque à lancer un site e-Banking en 2001, la 1ère à lancer une application m-Banking en 2011 et la 1ère à lancer une application m-payment en 2018.

Riche de cette forte expérience, la Banque Populaire a engagé, durant ces trois dernières années, un programme de refonte de son offre de banque à distance articulé autour d'une plateforme cross-canal et d'une expérience utilisateur complètement repensée.

L'offre de banque à distance couvre actuellement les principaux besoins de la banque au quotidien, allant d'une vue 360° couvrant tous les équipements du client, à la souscription aux produits en ligne en passant par la gestion des moyens de paiement et l'exécution des transactions financières (virement, transfert, paiement...). Elle a pu ainsi séduire plus de 1,5 millions de clients dont plus de 700 000 sont actifs sur Chaabi Net et Pocket Bank.

Après avoir déployé cette stratégie cross-canal et réussi son intégration dans le quotidien de nos clients, la banque a engagé depuis 2016 un autre chantier de notre transformation digitale centrée sur le client. Aussi, le client bénéficie de parcours omni canal plus personnalisés et plus intuitifs offrant une expérience optimisée et conviviale.

La Banque a pu lancer trois parcours digitaux : l'entrée en relation, le crédit immobilier et le crédit TPME et se prépare à lancer à court terme d'autres parcours relatifs aux crédits à la consommation et aux produits de bancassurance.

Réseaux d'agences du CPM

Entre 2020 et 2021 une légère baisse du nombre de guichets permanents et des succursales et agences à l'étranger a été notée. De même, le nombre de distributeurs et GAB a diminué sur la période pour s'établir à 378.

Entre 2019 et 2020, une stabilité est à signaler dans le nombre de guichets permanents de la BCP et une légère hausse du nombre de distributeurs et GAB qui comptent respectivement 331 guichets et 426 distributeurs et GAB. Les succursales et agences à l'étranger augmentent légèrement à 54.

Réseau (en nombre)	2019	2020	2021
Guichets permanents	331	331	318
Distributeurs et GAB	420	426	378
Succursales et agences à l'étranger	51	54	54
Bureaux de représentation à l'étranger	8	8	8

Source : BCP

V.5.7. Système Organisation et Qualité du Groupe et de la BCP

Le Système Organisationnel du Groupe Banque Populaire a pour but de normaliser et d'optimiser le fonctionnement du Groupe et de ses différentes entités, et ce à travers un ensemble de supports méthodologiques et de référentiels normatifs.

Le nouveau système de gouvernance repose sur trois grandes évolutions :

- Un système de dialogue de performance, avec la mise en place d'une fonction CFO (Chief Financier Officer / Pôle Finances, Stratégie et Performances) qui a un rôle de business challenger vis-à-vis des PSEs (Pôles Stratégiques Exécutifs) et des BPRs.
- Un alignement du dispositif de gouvernance au rôle des responsables de PSE : Comité de Direction Générale restreint, Comité Exécutif pour chaque PSE et Comité Interne pour chaque Pôle Support.
- La mise en place de dispositifs de score cards pour piloter à la fois la performance et la santé financière au niveau de chaque PSE.

Accompagnement des filiales

Dans le cadre de son retour d'expérience sur la mise en place de dispositif réglementaire interne de la BCP, la fonction Organisation a fait bénéficier les filiales de l'expertise accumulée dans ce domaine.

Système de Management de la Qualité

Afin d'accompagner les orientations ambitieuses de développement de la Banque et améliorer davantage les prestations offertes à la clientèle, la démarche qualité s'articule autour des axes suivants :

Dispositif « Ecoute clients »

Ce dispositif est basé sur :

- **La mise en place d'un baromètre de satisfaction clientèle** : A travers la réalisation en 2020 :
 - Focus groupe auprès des TPE
 - Enquête de satisfaction auprès d'un échantillon de clients MDM
 - Enquête de satisfaction et attentes auprès des clients de la Salle des Marchés ;
- **La gestion des réclamations clients** : Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la généralisation du déploiement du nouveau dispositif de gestion des réclamations clients pour se conformer aux exigences BAM en matière de gestion et de suivi des réclamations à tous les niveaux d'une part, et fluidifier le suivi et le traitement en interne d'autre part. Par ailleurs, la Banque utilise ce gisement pour fidéliser davantage sa clientèle et améliorer les produits et services à travers les améliorations mises en place suite à l'analyse des réclamations clients.

Certification : un label Qualité

Sur le plan de la certification, l'année 2021 a été marquée par les principales réalisations suivantes :

- Maintien de la certification ISO 9001 version 2015 du système de management qualité de la Banque pour les 3 domaines : Monétique, Comex et Activités de marché suite à la réussite de l'audit de suivi de la certification réalisé en Novembre 2021 ;
- Déroulement de l'audit de suivi de la certification sur la nouvelle plateforme de gestion de la qualité « Qualipro » qui permet la remontée et le suivi de tous les événements liés au pilotage du système de management : audit qualité, suivi des actions, consolidation des indicateurs.

PARTIE IV

**SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE DE LA BANQUE
CENTRALE POPULAIRE**

Avertissement

Les comptes consolidés de la Banque Centrale Populaire regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère non significatif pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle la BCP obtient effectivement son contrôle.

Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession. Il est à noter que les BPR sont intégrées, à partir de 2010, dans le périmètre de consolidation de la BCP.

I. Informations financières consolidées sélectionnées entre 2019 et 2021

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation et indicateurs bilanciers du Groupe BCP se présentent comme suit :

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés sélectionnés entre 2019 et 2021

En Mdh	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Produit net bancaire	17 816	19 287	20 087	8,26%	4,15%
Résultat brut d'exploitation	8 561	8 257	10 063	-3,55%	21,88%
Coût du risque	-2 567	-6 129	-5 537	138,76%	9,65%
Résultat net - Part du Groupe	2 999	1 229	1 765	-59,00%	43,61%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation de la BCP fait ressortir ce qui suit :

- Une hausse du produit net bancaire de 4,2% à 20 087 MDH en 2021 tirée principalement par la hausse de la marge d'intérêts (+6,8% à 12 764 MMAD) et la hausse de la marge sur commissions (+5,0% à 3 0567 MMAD) ;
- Un bond du résultat brut d'exploitation (+21,9%) à 10 063 MDH en 2021 contre 8 257 MDH en 2020 et 8 561 MDH en 2019. Cette tendance s'explique par une baisse des charges générales d'exploitation et des dotations aux amortissements qui se chiffrent à 9,2% et 8,4% respectivement combinée à une croissance plus modérée du PNB.
- Une amélioration du coût du risque en 2021 après une année 2020 marquée par la crise sanitaire engendrée par la Covid 19. Le résultat net augmente ainsi de +43,6%.

Evolution des principaux indicateurs bilanciers consolidés sélectionnés entre 2019 et 2021

En Mdh	2019	2020	2021	Var 19/20	Var 20/21
Prêts et créances sur la clientèle	258 930	255 602	259 517	-1,29%	1,53%
Dettes envers la clientèle	309 572	331 639	341 890	7,13%	3,09%
Total Bilan	431 428	444 274	465 014	3,00%	4,67%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs bilanciers de la BCP fait ressortir ce qui suit :

- Une légère hausse des prêts et créances sur la clientèle de 1,5% en 2021 pour s'établir à 259 517 MDH et qui représente 56% de l'actif total. Dans le détail on observe principalement une hausse de 58,8% des opérations de pension pour totaliser 6 810 MDH à fin 2021 ;

Une hausse de 3,1% des dépôts bancaires à fin 2021 à 341 890 MDH contre 331 639 MDH en 2020 pour représenter 74% du total passif ;

- Un accroissement du total bilan de 4,7% à 465 014 MDH en 2021, avec une hausse moyenne de 17 MDH (+3,8%) par an sur la période étudiée.

II. Rapports des commissaires aux comptes

I.1. Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés

Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés au titre de l'année 2021 Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 51.813.605 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 2.725.363. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 février 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse

Au 31 décembre 2021, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 259.517 et représentent 56% du total actif. En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.9. Dépréciation des instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories : • Encours dits sains (Stage 1) ; • Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ; • Encours en défaut (Stage 3). L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur : • L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ; • Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ; • L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking. Au 31 décembre 2021, les pertes de crédits attendues ont été estimées à MMAD 28.867 dont : • MMAD 2.863 sur les encours classés en (Stage 1) ; • MMAD 5.405 sur les encours classés en (Stage 2) ; • MMAD 20.598 sur les encours classés en (Stage 3). Les dépréciations pour pertes attendues sur les engagements hors bilan s'élèvent à MMAD 3.056. L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de : • Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ; • Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ; • Dispositif de gouvernance mis en place. Nous avons, par ailleurs : • Revu les modalités d'identification de la dégradation significatives du risque de crédit ; • Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ; • Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ; • Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs, notamment en ce qui concerne le risque lié à la Covid-19. Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.
--	---

Dépréciation des Goodwill	
Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2021, la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe s'élève à MMAD 2.382 et représente 1% du total actif et 5% des capitaux propres.	Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.
Le Goodwill découle d'un regroupement d'entreprises entraînant une relation mère-filiale. Il apparaît dans les comptes consolidés dans la mesure où le prix d'acquisition est supérieur à la part d'intérêt de l'acquéreur dans l'actif net.	Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne :
Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, il convient de procéder à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice de dépréciation sur les filiales concernées.	• Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus et approuvés par les organes de direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité

d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

Casablanca, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT
THORNTON**
Faïçal MEKOUAR
Associé

**BDO Audit, Tax &
Advisory**
Moutai CHAOUKI
Associé

Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés au titre de l'année 2020

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Centrale Populaire et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 47.473.195 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1.283.150. Ces états de synthèse ont été arrêtés par la Conseil d'administration tenu en date du 25 février 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de la crise liée au Covid-19 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié	Notre réponse
------------------	---------------

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle Au 31 décembre 2020, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 255.602 et représentent 58% du total actif. En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.9. <i>Dépréciation des instruments financiers</i> » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories : • Encours dits sains (Stage 1) ; • Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ; • Encours en défaut (Stage 3). L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur : • L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ; • Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ; • L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking. Au 31 décembre 2020, les pertes de crédits attendues ont été estimées à MMAD 28.439 dont • MMAD 2.869 sur les encours classés en (Stage 1) ; • MMAD 5.618 sur les encours classés en (Stage 2) ; • MMAD 19.953 sur les encours classés en (Stage 3). Les dépréciations pour pertes attendues sur les engagements hors bilan s'élèvent à MMAD 2.360. L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit. Dépréciation des Goodwill Au 31 décembre 2020, la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe s'élève à MMAD 2.437 et représente 1% du total actif et 5% des capitaux propres. Le Goodwill découle d'un regroupement d'entreprises entraînant une relation mère-filiale. Il apparaît dans les comptes consolidés dans la mesure où le prix d'acquisition est supérieur à la part d'intérêt de l'acquéreur dans l'actif net. Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, il convient de procéder à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice de dépréciation sur les filiales concernées.	Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de : • Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ; • Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ; • Dispositif de gouvernance mis en place. Nous avons, par ailleurs : • Revu les modalités d'identification de la dégradation significative du risque de crédit ; • Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ; • Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ; • Apprécie le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs, notamment en ce qui concerne le risque lié à la Covid-19. Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés. Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déployées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe. Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne : • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus et approuvés par les
--	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants

obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT
THORNTON**
Faïçal MEKOUAR
Associé

KPMG
Abderrazzak MZOUGUI
Associé

Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés au titre de l'année 2019

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE et ses filiales, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 47.004.063 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 3.888.035 KMAD.

Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information

Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note exposant les effets dus à la première application de la norme IFRS « Instruments Financiers ».

Casablanca, le 03 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT
THORNTON**
Faïçal MEKOUAR
Associé

KPMG

Fouad LAHGAZI
Associé

I.2. Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 21 mai 2019, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Centrale Populaire, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 45.130.497 dont un bénéfice net de KMAD 2.309.745. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 février 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date. Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des créances à la clientèle et estimation des provisions	
Risque identifié	Notre réponse

Au 31 décembre 2021, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 105.766 et représentent 38% du total actif. Les provisions constituées dans les comptes pour faire face aux risques portés sur les encours à la clientèle sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture. L'évaluation du risque sur ces encours repose essentiellement sur : • L'identification des créances sensibles et éligibles au déclassement ; • La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie et la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG). Au 31 décembre 2021, les encours de crédits déclassés dans la catégorie des créances en souffrance s'élèvent à MMAD 9.418. Les provisions constituées en couverture des risques rattachées à ces créances s'élèvent à MMAD 6.682. Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 974 pour un encours de MMAD 1.057. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de : • L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan ; • Le recours à des estimations obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et un niveau de jugement élevé.	Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédits en termes de : • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. Nous avons, par ailleurs : • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécier la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.
---	--

Biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication	
Risque identifié	Notre réponse

La Banque dispose d'un stock de biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication pour un montant net de provisions de MMAD 2.755 au 31 décembre 2021, soit 1% du total actif. L'évaluation de ces biens est régie par les dispositions de la circulaire 4/W/2021 prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moins-value latente identifiée. L'estimation des dépréciations/provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées. L'importance de ces actifs dans le bilan de la Banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	Afin d'apprécier la valeur des biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en oeuvre les diligences suivantes : • Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ; • Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatifs à ces actifs avec la comptabilité ; • Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ; • Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ; • Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ; • Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions réalisées au cours de l'exercice ; • Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.
---	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent

influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par application de la loi, nous portons à votre connaissance les prises de participation intervenues au cours de l'exercice telle que décrite au niveau du rapport de gestion :

- BCP SECURITIES SERVICES (Ex MEDIAFINANCE) : Acquisition de 40% de son capital
- UPLINE COURTAGE : Acquisition de 100% de son capital
- BAB CONSORTIUM (Ex MOROCCO SINO PHARMA) : Création de la société et détention de 33% de son capital
- BANKY FIRST : Acquisition de 50,67% de son capital
- HOLDPARTS : Acquisition de 100% de son capital
- TAWOUNIYATE TAAMINE TAKAFUL : Création de la société et détention de 50%

Casablanca, le 28 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT
THORNTON**
Faïçal MEKOUAR
Associé

**BDO Audit, Tax &
Advisory**
Moutai CHAOUKI
Associé

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Centrale Populaire, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 45.011.623 dont un bénéfice net de KMAD 2.103.343 relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'administration tenu en date du 25 février 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Centrale Populaire au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de la crise liée au Covid-19 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié	Notre réponse
------------------	---------------

Classification des créances à la clientèle et estimation des provisions Au 31 décembre 2020, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 105.688 et représentent 40% du total actif. Les provisions constituées dans les comptes pour faire face aux risques portés sur les encours à la clientèle sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture. L'évaluation du risque sur ces encours repose essentiellement sur : - L'identification des créances sensibles et éligibles au déclassement ; - La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie et la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG). Au 31 décembre 2020, les encours de crédits déclassés dans la catégorie des créances en souffrance s'élèvent à MMAD 8.971. Les provisions constituées en couverture des risques rattachées à ces créances s'élèvent à MMAD 6.339. Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 721 pour un encours de MMAD 743. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de : - L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan - Le recours à des estimations obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et un niveau de jugement élevé. Immobilisations hors exploitation La Banque dispose d'un stock d'immobilisations hors exploitation pour un montant net d'amortissements et de provisions de MMAD 3.797 au 31 décembre 2020, soit 1% du total actif. Il s'agit d'actifs récupérés essentiellement par voie de dation en paiement ou réméré, ou encore par voie judiciaire en substitution à des créances clients qui n'ont pu être recouvrées. L'évaluation de ces biens est régie par des dispositions comptables du PCEC prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moins-value latente identifiée. L'estimation des dépréciations/provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées. L'importance de ces actifs dans le bilan de la Banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.	Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédits en termes de : - Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues - Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. Nous avons, par ailleurs : - Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; - Testé la correcte classification des créances par catégorie ; - Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; - Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; - Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; - Apprécier la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit. Afin d'apprécier la valeur des actifs hors exploitation dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes : Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ; Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatifs à ces actifs avec la comptabilité ; Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ; Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ; Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ; Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions d'actifs hors exploitation réalisées au cours de l'exercice ; Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires
--	--

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants

obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport de gestion

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous n'avons pas d'observations à formuler au terme de ces vérifications.

Casablanca, le 29 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT
THORNTON**
Faïçal MEKOUAR
Associé

KPMG
Abderrazzak MZOUGUI
Associé

Exercice du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 43.308.518 KMAD dont un bénéfice net de 2.581.826 KMAD.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 78-12, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation effectuées par la BANQUE CENTRALE POPULAIRE au cours de l'exercice 2019 :

- Création de la société BCP MIDDLE EAST LIMITED détenue à 100%
- AFRICA STONE MANAGEMENT : Acquisition de 29% de son capital social ;
- BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE (BCI) : Acquisition de 100% de son capital social ;

- BANQUE MALGACHE DE L’OCEAN INDIEN (BMOI) : Acquisition de 71% de son capital social ;
- BANQUE INTERNATIONAL DU CAMEROUN POUR L’EPARGNE ET LE CREDIT (BICEC) : Acquisition de 68,5% de son capital social

Casablanca, le 03 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

**FIDAROC GRANT
THORNTON**

Faïçal MEKOUAR
Associé

KPMG

Fouad LAHGAZI Associé
Gérant

III. Présentation des comptes consolidés IFRS

I.3. Périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation 31 Décembre 2019

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
BP Centre Sud	51,00%	51,00%	1 201 504	IG
BP Fes Taza	51,00%	51,00%	2 028 589	IG
BP Laayoune	52,36%	52,36%	586 496	IG
BP Marrakech B Mellal	51,62%	51,62%	1 138 824	IG
BP Nador Al Hoceima	52,63%	52,63%	846 694	IG
BP Oujda	51,73%	51,73%	758 663	IG
BP Tanger Tetouan	51,00%	51,00%	1 015 001	IG
BP Rabat Kenitra	51,89%	51,89%	1 901 598	IG
CHAABI BANK (EN KEURO)	100,00%	100,00%	47 478	IG
BPMC (EN KCFA)	75,00%	75,00%	15 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	77,78%	100,00%	2 227 900	IG
IMC	48,58%	50,03%	105 332	IG
VIVALIS	87,28%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	95,62%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	84,35%	85,00%	31 450	IG
CIB (EN KUSD)	85,46%	100,00%	2 200	IG
BANK AL AMAL	43,50%	48,10%	740 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	0	IG
M2T	83,74%	83,74%	15 000	IG
ALHIF SA	38,83%	49,92%	1 081 624	IG
UPLINE GROUP	89,06%	100,00%	46 784	IG
UPLINE SECURITIES	89,06%	100,00%	55 000	IG
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	89,06%	100,00%	10 000	IG
UPLINE CORPORATE FINANCE	89,06%	100,00%	1 000	IG
UPLINE REAL ESTATE	89,06%	100,00%	1 000	IG
MAGHREB TITRISATION	21,37%	24,00%	5 000	MEE
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENTS	89,06%	100,00%	300	IG
UPLINE VENTURES	29,39%	33,00%	97 087	MEE
AL ISTITMAR CHAABI	89,06%	100,00%	44635	IG
ICF AL WASSIT	89,06%	100,00%	29 355	IG
UPLINE COURTAGE	89,06%	100,00%	1 500	IG
UPLINE INVESTMENT FUND	32,06%	36,00%	100 000	MEE
UPLINE GESTION	89,06%	100,00%	1 000	IG
UPLINE INVESTEMENT	89,06%	100,00%	1 000	IG
UPLINE MULTI INVESTEMENTS	89,06%	100,00%	300	IG
UPLINE REAL ESTATE INVESTEMENTS	89,06%	100,00%	300	IG
UPLINE INTEREST	80,15%	90,00%	300	IG
ZAHRA GARDEN	44,53%	50,00%	100	MEE
ALHIF MANAGEMENT	71,25%	80,00%	5000	IG
CHAABI MOUSSAHAMA	89,06%	100,00%	5000	IG
EMERGENCE GESTION	29,39%	33,00%	300	MEE
SAPRESS	29,39%	33,00%	35 000	MEE
WARAK PRESS	29,39%	33,33%	5000	MEE
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE GROUP	79,08%	100,00%	5 000	IG
BPREM	77,98%	100,00%	188 000	IG
PCA	79,08%	100,00%	35 000	IG
BP SHORE BO	78,18%	100,00%	3 000	IG
BP SHORE RH	79,08%	100,00%	1 000	IG
BCP CONSULTING	79,08%	100,00%	10 000	IG
BCP TECHNOLOGIES	79,08%	99,99%	300	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	0	IG
AL AKARIA INVEST	100,00%	100,00%	1350300	IG
AL AKARIA INVEST I	100,00%	100,00%	57 000	IG
AL AKARIA INVEST II	99,99%	99,99%	506 300	IG

AL AKARIA INVEST III	99,99%	99,99%	369 300	IG
AL AKARIA INVEST IV	99,99%	99,99%	240 000	IG
AL AKARIA INVEST V	99,99%	99,99%	50 300	IG
AL AKARIA INVEST VII	99,87%	99,87%	300	IG
AL AKARIA TENSIFT	51,55%	99,87%	300	IG
BANK AL YOUSR	80,00%	80,00%	340 000	IG
SOCINVEST	100,00%	100,00%	1500	IG
BCP MAURITIUS (En KMUR)	100,00%	100,00%	2218065	IG
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN (En KMGA)	71,00%	71,00%	60 000 000	IG
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (En KCFA)	68,50%	68,50%	12 000 000	IG
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE (En KCFA)	100,00%	100,00%	12 870 340	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL (En KCFA)	70,55%	70,55%	171 145 730	IG
ATLANTIQUE FINANCE (En KCFA)	70,49%	99,91%	360 000	IG
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT (En KCFA)	70,49%	99,91%	100 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO (En KCFA)	43,09%	61,08%	12 246 850	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN (En KCFA)	51,75%	73,35%	28 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE (En KCFA)	70,16%	99,45%	24 963 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI (En KCFA)	51,24%	72,63%	22 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER (En KCFA)	56,42%	79,97%	11 619 600	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL (En KCFA)	70,54%	99,99%	26 365 750	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO (En KCFA)	60,01%	85,06%	10 619 260	IG
BIA NIGER (En KFCFA)	49,04%	69,51%	19 188 400	IG
BPMG (EN KGNF)	54,50%	77,25%	100 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD (En KCFA)	63,50%	90,00%	3000000	IG

Périmètre de consolidation 31 Décembre 2020

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
BP Centre Sud	51%	51%	1 295 382	IG
BP Fes Taza	51%	51%	2 224 900	IG
BP Laayoune	51%	51%	662 217	IG
BP Marrakech B Mellal	51,00%	51,00%	1 238 868	IG
BP Nador Al Hoceima	51,00%	51,00%	1 001 495	IG
BP Oujda	51,00%	51,00%	801 488	IG
BP Tanger Tetouan	51,00%	51,00%	1 128 053	IG
BP Rabat Kenitra	51,00%	51,00%	2 255 598	IG
CHAABI BANK	100,00%	100,00%	47 478	IG
BPMC	75,00%	75,00%	15 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	77,51%	100%	2 227 900	IG
IMC	48,56%	50,03%	105 333	IG
VIVALIS	87,28%	87,28%	177 000	IG
MEDIA FINANCE	95,57%	100%	206 403	IG
CHAABI LLD	84,35%	85%	31 450	IG
CIB	85,30%	100%	2 200	IG
BANK AL AMAL	43,44%	48,10%	740 000	IG
M2T	83,95%	83,95%	18 712	IG
ALHIF SA	39,19%	50,56%	1 186 624	IG
UPLINE GROUP	88,92%	100%	46 784	IG
MAROC LEASING	53,11%	53,11%	277 677	IG
BP SHORE GROUP	78,83%	100%	5 000	IG
AL AKARIA INVEST	100%	100%	1 350 300	IG
BANK AL YOUSR	80%	80%	460 000	IG
SOCINVEST	100%	100%	1 500	IG
AFRICA STONE MANAGEMENT	29%	29%	7 000	IG
BCP INTERNATIONAL	100%	100%	200 000	IG
BCP MAURITIUS	100%	100%	2 218 065	IG
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	71,01%	71,01%	60 000 000	IG
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	78,43%	78,43%	49 080 000	IG
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	100%	100%	12 870 340	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONAL	79,83%	79,83%	2 837 532 080	IG
ATLANTIQUE FINANCE	79,75%	99,91%	5 937 655	IG

ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	79,75%	99,91%	1 649 349	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	48,76%	61,08%	201 993 238	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	58,55%	73,35%	461 817 582	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	79,39%	99,45%	411 732 311	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	57,43%	71,94%	362 856 672	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	63,84%	79,97%	191 647 699	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	79,82%	99,99%	434 863 104	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	67,90%	85,06%	175 148 606	IG
BIA NIGER	55,49%	69,51%	316 483 589	IG
BPMG	61,67%	77,25%	1 649 348 507	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	71,84%	90,00%	49 480 455	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	77,22%	96,73%	49 480 455	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	53,15%	65,59%	49 480 455	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	77,85%	97,53%	49 480 455	IG

Périmètre de consolidation 31 Décembre 2021

Sociétés Consolidées	% d'intérêt	% de contrôle	Capital social en KDH	Méthode de Consolidation
BP Centre Sud	50,62%	50,62%	1 305 230	IG
BP Fes Taza	51,25%	51,25%	2 213 997	IG
BP Laayoune	51,48%	51,48%	656 036	IG
BP Marrakech B Mellal	51,40%	51,40%	1 229 258	IG
BP Nador Al Hoceima	49,63%	49,63%	1 029 227	IG
BP Oujda	51,22%	51,22%	798 055	IG
BP Tanger Tetouan	51,41%	51,41%	1 118 998	IG
BP Rabat Kenitra	51,05%	51,05%	2 253 548	IG
CHAABI BANK	100,00%	100,00%	47 478	IG
BPMC	75,00%	75,00%	15 000 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CCI	77,52%	100,00%	2 227 900	IG
IMC	48,56%	50,03%	105 333	IG
VIVALIS	87,28%	87,28%	177 000	IG
BCP SECURITIES SERVICES (ex MEDIA FINANCE)	100,00%	100,00%	206 403	IG
CHAABI LLD	84,35%	85,00%	31 450	IG
CIB	85,17%	100,00%	2 200	IG
BANK AL AMAL	43,32%	48,01%	740 000	IG
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	100,00%	100,00%	#N/A	IG
M2T	84,79%	84,79%	51 497	IG
ALHIF SA	39,20%	50,56%	#N/A	IG
UPLINE GROUP	88,93%	100,00%	46 784	IG
UPLINE COURTAGE	100,00%	100,00%	1 500	IG
MAROC LEASING	87,12%	87,12%	277 677	IG
BP SHORE GROUP	78,85%	100,00%	5 000	IG
FPCT SAKANE	49,00%	100,00%	#N/A	IG
AL AKARIA INVEST	100,00%	100,00%	1 350 300	IG
BANK AL YOUSR	80,00%	80,00%	560 000	IG
SOCINVEST	100,00%	100,00%	1 500	IG
UPLINE HORIZON	97,60%	100,00%	9 122 441	IG
UPLINE OPPORTUNITES	99,96%	100,00%	1 775 285	IG
AFRICA STONE MANAGEMENT	29,00%	29,00%	7 000	IG
BCP INTERNATIONAL	100,00%	100,00%	200 000	IG
OPCI PATRIMOINE PREMIUM	72,92%	100,00%	1 030 956	IG
BCP MAURITIUS	100,00%	100,00%	2 218 065	IG
BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN	66,71%	66,71%	60 000 000	IG
BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT	78,43%	78,43%		IG
BANQUE COMMERCIALE INTERNATIONALE	100,00%	100,00%	49 080 000	IG
ATLANTIC BANQUE INTERNATIONALE	79,83%	79,83%	12 870 340	IG
ATLANTIQUE FINANCE	79,75%	99,91%	172 039 570	IG
ATLANTIQUE ASSET MANAGEMENT	79,75%	99,91%	360 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU BURKINA FASSO	48,76%	61,08%	100 000	IG
			12 246 850	IG

BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	58,55%	73,35%	28 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DE LA COTE D'IVOIRE	79,39%	99,45%	24 963 330	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU MALI	57,43%	71,94%	22 000 000	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU NIGER	63,84%	79,97%	11 619 600	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU SENEGAL	79,82%	99,99%	26 365 750	IG
BANQUE ATLANTIQUE DU TOGO	67,90%	85,06%	10 619 260	IG
BIA NIGER	55,49%	69,51%	19 188 400	IG
BPMG	61,67%	77,25%	100 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE IARD	71,84%	90,00%	3 000 000	IG
ATLANTIQUE ASSURANCE COTE D'IVOIRE VIE	77,22%	96,73%	3 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE VIE	51,94%	66,69%	3 000 000	IG
GROUPEMENT TOGOLAIS ASSURANCE IARD	77,85%	97,53%	3 000 000	IG

Au cours de l'exercice 2021, les mouvements suivants sont à noter :

- Le pourcentage de détention de la BCP au niveau de MAROC LEASING est passé à 87,12% % à fin 2021 contre 53,11% fin 2020.

- Le pourcentage d'intérêt détenu par la BCP au niveau de BANQUE DE MADAGASCAR ET DE L'OCEAN INDIEN a baissé à 66,71% à fin 2021 contre 71,01% fin 2020, s'expliquant par le transfert d'actions détenues par la BCP en faveur d'actionnaires minoritaires.

Variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent

L'état de variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent sur le période 2020-2021 se présente comme suit :

Immobilier en MDH	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2021
Droit d'utilisation d'immeubles d'exploitation	1 159	-237	-1	-14	906
Valeur Brute	1 647	9	-68	-21	1 568
Amortissements et dépréciations	-488	-246	66	7	-661
Droit d'utilisation du mobilier et matériel d'exploitation	22	-9	0	-1	13
Valeur Brute	35	0	-3	-1	31
Amortissements et dépréciations	-13	-9	3	1	-18
Droit d'utilisation des autres immobilisations corporelles d'exploitation	42	-14	0	-1	27
Valeur Brute	61	0	-3	-1	57
Amortissements et dépréciations	-19	-14	3	0	-30
Total droits d'utilisation	1 223	-260	-1	-15	946

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Variation de la dette locative

L'état de variation de la dette de location sur la période 2020-2021 se présente comme suit :

Passifs au titre de la dette locative en MDH	31/12/2020	31/12/2021
Comptes de régularisation et autres passifs	9 727	12 866
Dont : Dettes locatives	1 265	1 009

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Détail des charges de contrats de location

Le détail des charges de contrats de location à fin décembre 2021 se présente comme suit :

Détail des charges de contrats de location en MDH	31/12/2021
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-49
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-269

Source : BCP comptes consolidés IFRS

I.4. Impact de l'entrée en vigueur de l'impôt sur la cohésion sociale au Maroc

La reconduction de l'impôt sur la cohésion sociale au Maroc pour l'exercice 2021 a eu un impact sur les comptes IFRS du groupe du montant de 68,3 MDH.

I.5. Impact de l'entrée en vigueur de la directive de Bank Al Maghrib encadrant la gestion des datations

Faisant suite à l'entrée en application de la directive de Bank Al Maghrib encadrant la gestion des datations, nous avons mis à jour en 2021 les expertises pour la revalorisation de l'ensemble de ces actifs, ce qui a entraîné la constatation d'une provision additionnelle d'environ 700 MDhs, enregistrée en 2021.

Les fonds propres comptables 2021 ont été impactés à hauteur de 440 MDH en 2021 (représentant l'impact net des 700 MDH). Cette l'expertise a concerné les actifs détenus avant 2021, la moins-value potentielle ne concernant donc pas les nouvelles acquisitions.

Conformément aux directives de Bank Al-Maghrib, la Banque Centrale Populaire a opté pour l'étalement de l'impact sur 5 ans.

IV. Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Intérêts et produits assimilés	16 378	16 846	17 302	3%	3%
Intérêts et charges assimilés	-5 176	-4 900	-4 538	5%	7%
MARGE D'INTERÊTS	11 201	11 946	12 764	7%	7%
Commissions perçues	3 334	3 741	4 147	12%	11%
Commissions servies	-323	-345	-580	-7%	-68%
MARGE SUR COMMISSIONS	3 010	3 396	3 567	13%	5%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 509	2 718	2 477	8%	-9%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	239	365	521	53%	43%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	2 749	3 083	2 998	12%	-3%
Produits des autres activités	1 803	2 310	2 089	28%	-10%
Charges des autres activités	-948	-1 449	-1 331	-53%	8%
PRODUIT NET BANCAIRE	17 816	19 287	20 087	8%	4%
Charges générales d'exploitation	-7 909	-9 570	-8 687	-21%	9%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-1 346	-1 460	-1 337	8%	-8%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	8 561	8 257	10 063	-4%	22%
Coût du risque	-2 567	-6 129	-5 537	<-100%	10%
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 994	2 128	4 526	-64%	>100%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-3	-3	-1	0%	-67%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-32	-4	-73	88%	<-100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	NA	NA
RESULTAT AVANT IMPÔTS	5 959	2 121	4 452	-64%	>100%
Impôts sur les bénéfices	-2 071	-838	-1 726	60%	<-100%
RESULTAT NET	3 888	1 283	2 725	-67%	>100%
Résultat hors groupe	889	54	961	-94%	>100%
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	2 999	1 229	1 765	-59%	44%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Détail des Marges du PNB

Ventilation de la Marge d'intérêts :

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Opérations avec la clientèle	14 186	14 422	14 549	2%	1%
Comptes et prêts/emprunts	13 320	13 718	13 782	3%	0%
Opérations de pensions	55	29	20	-47%	-31%
Opérations de location-financement	811	675	748	-17%	11%
Opérations interbancaires	471	369	388	-22%	5%
Comptes et prêts/emprunts	232	119	130	-49%	9%
Opérations de pensions	239	249	258	4%	4%
Actifs disponibles à la vente	1 219	1 597	2 020	31%	26%
Actifs détenus jusqu'à échéance	501	458	345	-9%	-25%
Autres intérêts assimilés	-	-	-	NA	NA
Total des produits d'intérêts ou assimilés	16 378	16 846	17 302	3%	3%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Opérations avec la clientèle	3 661	3 721	3 531	2%	-5%
Comptes et prêts/emprunts	3 479	3 635	3 387	4%	-7%
Opérations de pensions	29	63	70	>100%	11%
Opérations de location-financement	153	24	74	-84%	>100%
Opérations interbancaires	1 143	788	639	-31%	-19%
Comptes et prêts/emprunts	490	377	350	-23%	-7%
Opérations de pensions	653	410	289	-37%	-30%
Emprunts émis par le groupe	370	388	356	5%	-8%
Dettes représentées par un titre	-	-	-	NA	NA
Actifs disponibles à la vente	2	3	11	50%	>100%
Actifs détenus jusqu'à échéance	-	-	-	NA	NA
Autres intérêts assimilés	-	-	-	NA	NA
Total des charges d'intérêts ou assimilés	5 176	4 900	4 538	-5%	-7%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
MARGE D'INTERÊTS	11 201	11 946	12 764	7%	7%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

La marge d'intérêts a progressé de 7% en passant de 11 201 MDH en 2019 à 11 946 MDH en 2020 suite à la hausse des produits d'intérêts combinée à la constatation de charges d'intérêts moins élevées qu'en 2019 :

- La hausse d'environ 3% des produits d'intérêt qui s'élèvent à 16 846 MDH à fin 2020. Les intérêts sur opérations avec la clientèle, représentant 86% du total des produits d'intérêt, ont augmenté de 2% en passant de 14 186 MDH en 2019 à 14 422 MDH en 2020. Les actifs disponibles à la vente progressent de 31% pour s'établir à 1 597 MDH en 2020. Quant aux produits d'intérêts sur les opérations interbancaires, ils enregistrent un repli de 22% pour atteindre 369 MDH en 2020. Enfin, les produits d'intérêts provenant des actifs détenus jusqu'à échéance baissent de 9% pour atteindre 458 MDH en 2020.
- La baisse de 5% des charges d'intérêts qui s'établissent à 4 900 MDH en 2020 contre 5 176 MDH en 2019. Cette baisse est principalement due aux charges d'intérêts sur opérations interbancaires qui ont enregistré -355 MDH en 2020 atteignant ainsi 788 MDH en 2020. En outre, les charges d'intérêts sur opérations avec clientèle et sur emprunts émis par le groupe ont augmenté, respectivement, de 2% et 5% pour atteindre 3 721 MDH et 388 MDH en 2020.

Quant aux charges d'intérêts sur les actifs disponibles à la vente, ces derniers ont connu une hausse pour se chiffrer à 3 MDH en 2020.

Le taux de marge d'intérêt se chiffre ainsi à 62% à fin 2020 contre 63% enregistré à fin 2019, correspondant à la part de la marge d'intérêts dans le PNB.

• Variations de 2020 à 2021

La marge d'intérêt est en hausse de 7% entre 2020 et 2021 en passant, respectivement, de 11 946 MDH à 12 764 MDH en raison de la hausse des produits d'intérêts conjuguée au recul des charges d'intérêts :

- Une hausse des produits d'intérêt de 3% totalisant 17 302 MDH à fin 2021 contre 16 846 MDH à fin 2020. La hausse des produits d'intérêts s'explique par la hausse des intérêts sur les opérations avec la clientèle qui s'établissent à 14 549 MDH en 2021, représentant 84% du total des produits d'intérêt, contre 14 422 MDH en 2020. Elle s'accompagne, également, d'une hausse de 5% des intérêts sur les opérations interbancaires représentant 388 MDH en 2021 contre 369 MDH en 2020. Les actifs disponibles à la vente ont augmenté de 26% pour s'établir à 2 020 MDH en 2021 contre 1 597 MDH en 2020.
- Le recul de 7% des charges d'intérêts ou assimilés qui se chiffrent à 4 538 MDH en 2021 contre 4 900 MDH en 2020 s'explique principalement par la baisse des intérêts des opérations avec la clientèle à hauteur de 5% pour représenter 3 531 MDH suite au repli des comptes et prêts/emprunts de 7%. Les charges sur les opérations interbancaires, principalement en raison de la baisse du taux de refinancement auprès de BAM, ont également baissé de 19% sur la même période pour atteindre 639 MDH en 2021 contre 788 MDH un an auparavant. Au niveau des charges sur les opérations de location-financement, une hausse de plus de 100% est à noter du fait de l'accroissement de l'encours financier du crédit-bail chez Maroc Leasing et Vivalis.

Une baisse d'un peu plus de 2 points est constatée au niveau du taux de marge d'intérêts en 2021 qui s'établit à 64% contre 62% en 2020.

Ventilation des commissions :

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Commissions nettes sur opérations	411	354	445	-14%	26%
- avec la clientèle	-	-	-	NA	NA
- sur titres	411	354	445	-14%	26%
- de change	-	-	-	NA	NA
- avec établissements de crédit	-	-	-	NA	NA
Prestation de services bancaires et financiers	2 923	3 386	3 701	16%	9%
- Produits nets sur moyen de paiement	500	545	638	9%	17%
- Autres	2 423	2 842	3 063	17%	8%
Commissions nettes perçues (*)	3 334	3 741	4 147	12%	11%

(*) Il s'agit des commissions nettes perçues hors celles sur titres et sur moyens de paiement et comprend, notamment, les commissions sur les produits d'assurance et sur les packs commercialisés à la clientèle

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Commissions nettes sur opérations	6	22	14	>100%	-36%
- sur titres	6	22	14	>100%	-36%
- de change	-	-	-	NA	NA
Prestation de services bancaires et financiers	317	323	565	2%	75%
- Produits nets sur moyen de paiement	42	25	51	-40%	>100%
- Autres	275	297	515	8%	73%
Commissions nettes servies (*)	323	345	580	7%	68%

(*) Il s'agit principalement des commissions nettes sur opération de change (au niveau du CPM) et d'autres charges sur prestations de services autres que titres et moyens de paiement

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
MARGE SUR COMMISSIONS	3 010	3 396	3 567	13%	5%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

Une progression de 13% est constatée au niveau de la marge sur commissions qui s'établit à 3 396 MDH en 2020 contre 3 010 MDH en 2019 s'expliquant par la combinaison des éléments suivants :

- L'augmentation de 12% des commissions nettes perçues entre 2019 et 2020, s'établissant à 3 741 MDH. Cette hausse résulte, essentiellement, de la progression des commissions sur prestations de services bancaires et financiers de 16% pour représenter 3 386 MDH en 2020 tirée par la forte contribution des nouvelles filiales acquises (+469MDH). En outre, les commissions nettes sur titres s'élèvent à 354 MDH en 2020 contre 411 MDH en 2019, en recul de 14% sur la période, en raison de la baisse des commissions des filiales Maroc, notamment Upline Groupe suite à une année 2019 exceptionnelle (-93 MMAD).
- La hausse de 22 MDH des commissions nettes servies constatée entre 2019 et 2020 qui passent de, respectivement, 323 MDH à 345 MDH due aux augmentations des charges liées aux prestations de services bancaires et aux commissions nettes sur titres, représentant 94% et 6% respectivement du total des commissions nettes services.

Pour sa part, le taux de marge sur commissions s'élève à 18% sur la même période, en hausse de 1 point par rapport à l'année précédente.

• Variations de 2020 à 2021

A fin 2021, la marge sur commissions a augmenté de 5%, tirée essentiellement par la Banque au Maroc et les filiales métiers, pour s'établir à 3 567 MDH contre 3 396 MDH en 2020 suite aux principaux mouvements suivants :

- Les commissions nettes perçues s'élèvent à 4 147 MDH soit une hausse de 11% durant l'exercice 2021 due essentiellement aux commissions nettes perçues sur prestation de services bancaires qui sont passées de 3 386 MDH en 2020 à 3 701 MDH en 2021. Les commissions nettes sur opérations sur titres ont aussi augmenté de 26% pour s'établir à 445 MDH en 2021 contre 354 MDH en 2020. Cette évolution des commissions nettes sur opérations sur titres est due aux filiales AFIN (+42 MDH suite aux trois opérations de levée de fonds du Trésor Public Ivoirien pour un montant de 215 Mds MAD) et Upline Securities (+27 MDH suite à l'accroissement du volume d'intermédiation boursière à 29,5 Mds MAD contre 10,3 Mds MAD l'année précédente).
- Les commissions nettes servies ont enregistré une importante hausse en passant de 345 MDH en 2020 à 580 MDH en 2021 suite au bond des commissions sur prestation de services bancaires et financiers de 242 MDH, en lien avec l'évolution de l'activité et l'amélioration des commissions au niveau du CPM et des filiales métiers Maroc, combiné à un léger repli des commissions nettes sur opérations sur titres.

Ainsi, le taux de marge sur commissions stagne en 2021 comparé à 2020 en se situant à 17%.

Ventilation des activités de marché :

La ventilation des activités de marché pour la période de 2019 à 2021 se présente comme suit pour s'aligner à la classification des instruments financiers en IFRS 9 :

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 509	2 718	2 477	8%	-9%

Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	2 409	2 647	2 499	10%	-6%
Titres à revenu fixe	680	1 623	1 297	>100%	-20%
Titres à revenu variable	985	285	399	-71%	40%
Instruments financiers dérivés	744	739	803	-1%	9%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat	100	71	-22	-29%	-131%
Actions et autres revenus à titres variable	18	-24	-77	<-100%	>100%
Plus-values nettes de cession	82	95	55	16%	-42%
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	239	365	521	53%	43%
Rémunération des instruments capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	243	330	353	36%	7%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables : plus ou moins-values nettes sur les titres de placement	-4	35	168	>100%	>100%
Dotations nettes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables : charges de dépréciation	-	-	-	NA	NA

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
RESULTATS / ACTIVITES DE MARCHE	2 748	3 083	2 998	12%	-3%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

A fin 2020, le résultat des activités de marché a enregistré une hausse de 12%, par rapport à fin 2019, pour s'établir à 3 083 MDH provenant essentiellement des gains nets sur actifs/passifs de transaction qui passent de 2 409 MDH en 2019 à 2 647 MDH en 2020. Cette hausse de 238 MDH trouve son origine, dans principalement, la croissance des titres à revenu fixe qui s'établissent à 1 623 MDH en 2020 contre 680 MDH en 2019, en raison de la bonne performance du portefeuille BDT chez la BCP. La baisse des titres à revenus variable s'explique par une année exceptionnelle 2019 qui s'est caractérisée par une progression des activités de marché de 11%, principalement liée à la performance du portefeuille OPCVM, au vu d'une évolution favorable de la courbe des taux.

Par ailleurs, les gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ont connu une hausse de 53% en 2020 pour représenter 365 MDH, tirée principalement par la croissance de la rémunération des instruments capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables à hauteur de 36%, due à l'évolution des dividendes distribués sur le titre OCP pour 44 MMAD et le titre IAM pour 29 MMAD.

En outre, le poste des gains ou pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat s'affiche à 71 MDH en 2020, en baisse de 29% due à la baisse des actions et autres revenus à titres variable qui se chiffrent à -24 MDH en 2020.

La part du résultat des activités de marché dans la constitution du PNB s'établit à 16,0% au titre de l'exercice 2020 contre 15,4% en 2019, soit une hausse de 0,6 point.

• Variations de 2020 à 2021

A fin 2021, le résultat des activités de marché a enregistré une légère baisse de 3%, par rapport à fin 2020, pour s'établir à 2 998 MDH et ce à l'égard de la baisse des gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction qui passent de 2 647 MDH en 2020 à 2 499 MDH en 2021, soit une baisse de 6%. Ce repli est principalement dû à la baisse des titres à revenu fixe à 1 297 MDH en 2021 contre 1 623 MDH en 2020.

Par ailleurs, les gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ont connu une progression de 43% entre 2020 et 2021, se positionnant à 521 MDH en 2021 contre 365 MDH en 2020. Cette hausse est due à la constatation de gains nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables se chiffrant à 168 MDH, conjuguée à l'amélioration de la rémunération des instruments capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables à hauteur de 7%.

Le poste des gains ou pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat confirme, quant à lui, la tendance baissière enregistrée entre 2019 et 2020 et s'affiche à -22 MDH en 2021 à cause de la baisse des actions et autres revenus à titre variable de 53 MDH pour atteindre -77 MDH en 2021.

La part du résultat des activités de marché dans la constitution du PNB s'établit à 14,9% au titre de l'exercice 2021 contre 16,0% en 2020, soit une baisse de 1,1 points de base. Rappelons que le contexte de marché était plus favorable en 2020 en raison de la forte baisse des taux BDT.

Ventilation des autres activités :

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Produits de l'activité d'assurance	1 339	1 407	1513	5%	8%
Autres produits	464	903	576	95%	-36%
Total produits autres activités	1 803	2 310	2 089	28%	-10%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Charges de l'activité d'assurance	861	971	1 125	13%	16%
Autres charges	87	478	206	449%	-57%
Total charges autres activités	948	1 449	1 331	53%	-8%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Résultat de l'activité d'assurance	478	436	388	-9%	-11%
Autres résultats	377	425	371	13%	-13%
Résultat des autres activités	855	861	759	1%	-12%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

A fin 2020, le résultat des autres activités s'élève à 861 MDH, en légère hausse par rapport à 2019 (+1%), s'expliquant essentiellement par la croissance des autres produits hors activités d'assurance ayant presque doublé en 2020 pour représenter 903 MDH, contrebalancé par une hausse plus modeste des produits de l'activité d'assurance (+5%) et celle des charges des autres activités y compris l'activité d'assurance (+53%). Néanmoins, la hausse nette des autres produits est de 47 MMAD lorsqu'on rapporte les produits aux charges engagées.

• Variations de 2020 à 2021

A fin 2021, le résultat des autres activités s'élève à 759 MDH contre 861 MDH à fin 2020, soit une baisse de 12% provenant principalement de la combinaison des éléments suivants :

- La baisse de 36% des autres produits à 576 MDH en 2021 contre 903 MDH en 2020 impliquant une baisse des charges liées. Cette baisse nette de 54 MDH s'explique par la baisse de la variation des stocks des dations portées par Al Akaria. Al Akaria détenant l'ensemble des biens objet d'une stratégie de valorisation de la part de la BCP;
- Les charges de l'activité d'assurance augmentent de 16% en se chiffrant à 1 125 MDH en 2021 contre 971 MDH à fin 2020.

I.1. Evolution du PNB

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Intérêts et produits assimilés	16 378	16 846	17 302	3%	3%
Intérêts et charges assimilés	-5 176	-4 900	-4 538	5%	-7%
MARGE D'INTERÊTS	11 201	11 946	12 764	7%	7%
Commissions perçues	3 334	3 741	4 147	12%	11%
Commissions servies	-323	-345	-580	-7%	68%
MARGE SUR COMMISSIONS	3 010	3 396	3 567	13%	5%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 509	2 718	2 477	8%	-9%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	239	365	521	53%	43%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	2 749	3 083	2 998	12%	-3%
Produits des autres activités	1 803	2 310	2 089	28%	-10%
Charges des autres activités	-948	-1 449	-1 331	-53%	-8%
PRODUIT NET BANCAIRE	17 816	19 287	20 087	8%	4%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

STRUCTURE DU PNB

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Marge d'intérêts	62,90%	61,94%	63,54%	-1%	3%
Marge sur commissions	16,90%	17,61%	17,76%	4%	1%
Résultat des opérations de marché	15,40%	15,99%	14,93%	4%	-7%
Divers	4,80%	4,47%	3,77%	-7%	-15%
Produit net bancaire	100%	100%	100%		

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

Entre 2019 et 2020, le PNB évolue de 8% pour s'établir à 19 287 MDH à la suite des évolutions enregistrées au niveau des éléments suivants :

- La hausse de la marge d'intérêts de 7% pour s'établir à 11 946 MDH ;
- La hausse de 13% de la marge sur commissions à 3 396 MDH ;
- La croissance du résultat des activités de marché passant de 2 749 MDH en 2019 à 3 083 MDH en 2020 suite à la hausse des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ;
- La quasi-stagnation du résultat net des autres activités à 861 MDH à fin 2020 contre 855 MDH à fin 2019.

• Variations de 2020 à 2021

En 2021, le PNB évolue de 4% (correspondant à +800 MDH) pour s'établir à 20 087 MDH suite aux évolutions enregistrées au niveau des éléments suivants :

- La hausse de la marge d'intérêts de 7% pour s'établir à 12 764 MDH à fin 2021. La marge d'intérêts constitue 63,5% du PNB en 2021 contre 61,9% en 2020 ;
- La hausse de 5% de la marge sur commissions à 3 567 MDH à fin 2021 pour représenter 17,8% du PNB de la même année ;
- Le recul du résultat des activités de marché passant de 3 083 MDH en 2020 à 2 998 MDH en 2021 suite à la baisse des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat. Les activités de marché sont à l'origine de 14,9% du PNB en 2021 ;
- Le repli du résultat des autres activités à 759 MDH à fin 2021 contre 861 MDH à fin 2020. Les autres activités représentent 3,8% du PNB en 2021.

PRÉSENTATION DU PNB PAR FILIALE AU TITRE DES EXERCICES 2019, 2020 ET 2021

Contributif par filiale	PNB 2019	Part	PNB 2020	Part	PNB 2021	Part
BPR :	6 164	35%	6 280	33%	6 846	34%
BP Centre Sud	749	4%	755	4%	793	4%
BP Fes Taza	1 062	6%	1 062	6%	1 251	6%
BP Laayoune	223	1%	222	1%	253	1%
BP Marrakech B Mellal	956	5%	963	5%	1 070	5%
BP Meknes	-	-	-	-	-	0
BP Nador Al Hoceima	545	3%	586	3%	605	3%
BP Oujda	536	3%	555	3%	584	3%
BP Tanger Tetouan	707	4%	716	4%	757	4%
BP Rabat Kenitra	1 386	8%	1 422	7%	1 532	8%
BCP	5 672	32%	5 445	28%	5 366	27%
Groupe ABI	3 205	18%	3 414	18%	3 421	17%
MAROC LEASING	584	3%	594	3%	601	3%
CIB OFF SHORE	74	0%	114	1%	159	1%
FBPMC	732	4%	663	3%	718	4%
VIVALIS	665	4%	710	4%	779	4%
Autres	720	4%	2 067	11%	2 198	11%

Source : BCP

En 2020, la contribution des BPR dans la constitution du PNB a légèrement reculé pour représenter 33% du PNB global réalisé par le groupe BCP, soit un montant de 6 280 MDH. En outre, la BCP a réalisé 28% du PNB consolidé, soit 5 445 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 39% du PNB se situant à 7 562 MDH dont :

- Groupe ABI qui représente 18% du PNB se situant à 3 414 MDH ;
- Autres filiales qui augmentent à 2 067 MDH en 2020 contre 720 MDH en 2019 suite à l'intégration de nouvelles sociétés dans le périmètre de consolidation de la BCP dont Upline Securities Central Africa

A fin 2021, la contribution des BPR dans la constitution du PNB a atteint 34% avec un montant de 6 846 MDH. En outre, la BCP a réalisé 27% du PNB consolidé, soit 5 366 MDH. Concernant les filiales, elles représentent 39% du PNB se situant à 7 876 MDH dont :

- Groupe ABI qui représente 17% du PNB se situant à 3 421 MDH ;
- Autres filiales qui représentent 11% du PNB se situant à 2 198 MDH.

I.2. Résultat brut d'exploitation

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Produit net bancaire	17 816	19 287	20 087	8%	4%
Charges générales d'expl.	-7 909	-9 570	-8 687	21%	-9%
Dotations amort. Et dépréc.	-1 346	-1 460	-1 337	8%	-8%
Résultat brut d'exploitation	8 561	8 257	10 063	-4%	22%
<i>Coefficient d'exploitation (*)</i>	51,90%	57,19%	49,90%	5,3 pbs	-7,3 pbs

(*) (Charges générales d'exploitation + dotations) /PNB

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

A fin 2020, le résultat brut d'exploitation a enregistré une baisse de -4% pour s'établir à 8 257 MDH contre 8 561 MDH en 2019 eu égard du mouvement des postes suivants :

- Une hausse plus que proportionnelle des charges générales d'exploitation et des dotations aux amortissements qui se chiffre à 21% et 9% respectivement comparé une croissance plus modérée du PNB (8%) ;
- Le coefficient d'exploitation a augmenté de 5,3 points pour s'établir à 57% à fin 2020 contre 52% en 2019 en raison d'une hausse plus importante des charges générales d'exploitation par rapport à la hausse du PNB.

• Variations de 2020 à 2021

A fin 2021, le résultat brut d'exploitation a bondi de 22% pour s'établir à 10 063 MDH contre 8 257 MDH en 2020 sous l'effet combiné :

- Du PNB en hausse de 4% passant de 19 287 MDH en 2020 à 20 087 MDH en 2021 ;
- Des charges générales d'exploitation qui se rétractent de 9% passant de 9 570 MDH en 2020 à 8 687 MDH en 2021 ;
- Des dotations aux amortissements et dépréciations qui ont baissé de 8% en se situant à 1 337 MDH en 2021 contre 1 460 MDH en 2020. La baisse des dotations aux amortissements et dépréciations trouve essentiellement son origine dans la baisse des droits d'utilisation avec un impact de -269 MDH sur les dotations aux amortissements et dépréciations sur droits d'utilisation.

Le coefficient d'exploitation se chiffre à 49,9% en 2021, soit en amélioration de 7,3 points de base par rapport à 2020, traduisant la réduction des charges d'exploitation conjuguée à la hausse du PNB.

Le tableau ci-dessous reprend la ventilation des charges d'exploitation :

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Charges de personnel	4 652	5 067	5 127	9%	1%
Impôts et taxes	200	263	253	32%	-4%
Charges externes	2 408	2 532	2 515	5%	-1%
Autres charges générales d'expl.	649	1 707	792	>100%	-54%
Charges générales d'exploitation	7 909	9 570	8 687	21%	-9%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

Au titre de l'exercice 2020, les charges générales d'exploitation ont augmenté de 21% pour s'établir à 9 570 MDH provenant essentiellement de la charge de contribution de la BCP au fonds Covid à hauteur de 1 000 MDH, et de l'intégration de nouvelles entités dans le périmètre se chiffrant à 626 MDH.

Cette croissance s'explique principalement par la hausse des charges de personnel de 9% à 5 067 MDH à fin 2020 contre 4 652 MDH à fin 2019. Cette hausse s'explique principalement par l'impact des filiales (BICEC, BMOI et BCI) dans le périmètre du Groupe en 2020. De surcroît, les autres charges générales d'exploitation et les charges externes ont augmenté de respectivement, 1 058 MDH et 124 MDH sur la même période, pour s'établir à 1 707 MDH et 2 532 MDH.

A noter également que les impôts et taxes ont également connu une hausse en 2020 de l'ordre de 32% pour s'établir à 263 MDH à fin 2020 du fait de l'intégration des filiales dans le périmètre du Groupe telle que présentée ci-dessus.

Par ailleurs, une donation de 1 milliard de dirhams a été fournie à 100% par la Banque Centrale Populaire. Les résultats semestriels sociaux de la BCP intégraient une charge non courante de 50% de ce don, soit un montant de 500 millions de dirhams, puis 250 MDH ont été comptabilisés à la fin du troisième trimestre, soit un cumulé de 750 MDH à fin Septembre 2020. Le don a été comptabilisé à 100% et en totalité dans les charges des comptes consolidés en normes IFRS à fin décembre 2020.

• Variations de 2020 à 2021

A fin 2021, les charges générales d'exploitation se situent à 8 687 MDH contre 9 570 MDH en 2020 principalement en raison des efforts fournis par le Groupe en termes d'optimisation et de rationalisation des charges qui se traduisent par :

- La quasi-stagnation des charges du personnel à 5 127 MDH en 2021 contre 5 067 MDH en 2020 ;
- La quasi-stagnation des autres charges externes qui se situent à 2 515 MDH en 2021 contre 2 532 MDH en 2020 ;
- La baisse du poste des impôts et taxes de l'ordre de 4% entre 2020 et 2021 ;
- L'allègement du poste des autres charges générales d'exploitation. Les charges générales d'exploitation sur une année glissante, hors effet du don COVID (1 000 MDH en 2020), sont marquées par une évolution limitée des charges RH et de fonctionnement (+1,2% et +1,6% respectivement). Sous l'effet du don, la baisse des charges est plus importante à 9,1%.

I.3. Coût du risque

Le détail du coût du risque pour les exercices 2020 et 2021 prend en compte l'application de la norme IFRS 9 tel que présenté ci-dessous :

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Dotations nettes de reprises des dépréciations	2 016	4 774	2 170	>100%	-55%
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	54	1 272	252	>100%	-80%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	58	1 130	151	>100%	-87%
Engagements par signature	-4	142	101	<-100%	-29%
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-306	693	135	<-100%	-81%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-327	377	-175	<-100%	<-100%
Engagements par signature	22	316	310	>100%	-2%
Bucket 3 : Actifs dépréciés	2 267	2 809	1 783	24%	-37%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	NA	NA
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	2 262	2 763	1 589	22%	-42%
Engagements par signature	5	46	194	>100%	>100%
Autres provisions pour risques et charges	-55	188	925	<-100%	>100%
Autres variations des provisions	606	1 167	2 442	93%	>100%
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-	NA	NA
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-	NA	NA
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	768	1 268	2 537	65%	>100%
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	161	101	95	-37%	-6%
Décotes sur crédits restructurés	-	-	-	NA	NA
Pertes sur engagements par signature	-	-	-	NA	NA
Autres pertes	-	-	-	NA	NA
Autres produits	-	-	-	NA	NA
Coût du risque	2 567	6 129	5 537	>100%	-10%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Contribution des filiales dans la formation du coût du risque	2019	Part	2020	Part	2021	Part
BPR :						
BP Centre Sud	277	11%	339	6%	143	3%
BP Fes Taza	177	7%	573	9%	285	5%
BP Laayoune	140	5%	115	2%	66	1%
BP Marrakech B Mellal	46	2%	106	2%	179	3%
BP Meknes	-	-	-	-	0	0%
BP Nador Al Hoceima	13	1%	229	4%	-36	-1%
BP Oujda	26	1%	297	5%	30	1%
BP Tanger Tetouan	125	5%	423	7%	2	0%
BP Rabat Kenitra	8	0%	335	5%	141	3%
BCP	1 217	47%	1 787	29%	2 922	53%
Groupe ABI	147	6%	703	11%	690	12%
MAROC LEASING	150	6%	91	1%	168	3%
CIB OFF SHORE	13	1%	30	0%	19	0%
FBPMC	67	3%	100	2%	96	2%
VIVALIS	89	3%	74	1%	216	4%
Autres	72	3%	926	15%	615	11%
Coût du risque	2 567	100%	6 129	100%	5 537	100%

Source : BCP

• Variations de 2019 à 2020

Le coût du risque a plus que doublé pour se situer à 6 129 MDH à fin 2020 contre 2 567 MDH à fin 2019. Il se compose de ce qui suit :

- Les dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs qui se chiffrent à 4 774 MDH à fin 2020 dont :
 - 1 272 MDH relatifs aux pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (Bucket 1)
 - 693 MDH correspondant aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2)
 - 2 809 MDH relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3)
 - La hausse du Bucket 1 et du Bucket 2 s'explique principalement par la mise à jour des paramètres de risque ayant généré un additionnel de provision de plus d'un milliard (538 MDH en B1 et 542 MMAD en B2) et, par le provisionnement Forward Looking en anticipation de la dégradation des conditions Macroéconomiques, en lien avec la crise COVID
- Les autres provisions pour risque et charges se chiffrent à 188 MDH à fin 2020 ;
- Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés se chiffrent à 1 268 MDH à fin 2020 en hausse de 65% par rapport à 2019 ;
- Les récupérations sur prêts et créances ont évolué à la baisse pour 59 MDH et s'expliquent par les effets de la crise qui a engendré un moindre recouvrement sur les créances déjà amorties.

Par ailleurs, la part de la BCP dans la formation du coût du risque a largement diminué passant de 47% en 2019 à 29% en 2020 essentiellement au profit du groupe ABI et des autres filiales du groupe qui ont vu leurs parts progresser de respectivement 5 points et 12 points. L'évolution de la part des autres filiales s'explique principalement par l'intégration de nouvelles entités dans le groupe BCP en plus de l'impact du provisionnement massif lié à la crise sanitaire.

• Variations de 2020 à 2021

Le coût du risque s'améliore en enregistrant une baisse de 10% pour se situer à 5 537 MDH à fin 2021 contre 6 129 MDH à fin 2020. Il évolue selon un taux annuel moyen de 46,9% entre 2019 et 2021 en couverture des impacts prolongés de la crise COVID sur les économies des pays d'implantation du Groupe. Le coût du risque se compose de ce qui suit :

- Les dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs qui se chiffrent à 2 170 MDH à fin 2021 dont :
 - 252 MDH relatifs aux pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (Bucket 1)
 - 135 MDH correspondant aux pertes évaluées au montant des pertes attendues pour la durée de vie (Bucket 2)
 - 1 783 MDH relatifs aux actifs dépréciés (Bucket 3)
- Les autres provisions pour risques et charges se chiffrent à 925 MDH à fin 2021 contre 188 MDH en 2020 principalement due à une dotation aux provisions des datations en paiement de près de 700 MDH suite à l'entrée en vigueur de la circulaire Bank Al-Maghrib ainsi qu'une dotation complémentaire en Forward Looking sur le risque souverain du Burkina Faso et du Mali de près de 205 MDH ;
- Les pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés se chiffrent à 2 537 MDH à fin 2021, soit une évolution de plus de 100% par rapport à 2020 principalement chez le CPM (+879 MDH entre 2020 et 2021) concernant les créances assainies chez le CPM et la BDI.

Ce niveau de coût du risque tient compte notamment d'un risque de crédit toujours impacté par les effets prolongés de la crise sanitaire, d'un provisionnement additionnel sur les datations en paiements en lien avec l'impact de la crise sur les prix de l'immobilier conformément à la nouvelle réglementation entrée en vigueur courant 2021 et d'un renforcement des dotations exceptionnelles Forward Looking sur le risque souverain du Burkina Faso et du Mali.

En outre, la BCP contribue à la formation du coût de risque à hauteur de 53% (contre 29% en 2020), équivalent à 2 922 MDH avec des dotations aux provisions qui atteignent 3 004 MDH. Cette hausse de la part de la BCP dans la formation du coût du risque vient contrebalancer celle des BPR qui voient leurs parts passer de 40% en 2020 à 15% seulement en 2021. Le reliquat de 1 806 MDH provient des filiales, soit 33% du coût de risque total dont, principalement, 690 MDH du groupe ABI, 216 MDH provenant de Vivalis, 168 MDH de Maroc Leasing et 96 MDH de Attawfiq Micro-Finance.

Concernant le coût du risque d'ABI, il a essentiellement été marqué par des provisions exceptionnelles en forward looking sur le risque souverain du Burkina Faso et du Mali. Pour Vivalis, le coût du risque a augmenté de 74 MDH en 2020 à 216 MDH en 2021, soit une hausse de plus de 100% liée principalement à la hausse du risque crédit sous l'effet de la crise.

I.4. Résultat d'exploitation

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Résultat brut d'exploitation	8 561	8 257	10 063	-4%	22%
Coût du risque	-2 567	-6 129	-5 537	>100%	-10%
Résultat d'exploitation	5 994	2 128	4 526	-64%	>100%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

A fin 2020, le résultat d'exploitation a enregistré une décroissance de l'ordre de 64% pour s'établir à 2 128 MDH contre 5 994 MDH en 2019. Cette baisse provient essentiellement de l'évolution rapide du coût du risque (+139%) et de la diminution du résultat brut d'exploitation (-4%).

• Variations de 2020 à 2021

A fin 2021, le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de plus de 100% pour s'établir à 4 526 MDH contre 2 128 MDH en 2020, sans atteindre toutefois le niveau enregistré en 2019, affichant ainsi une évolution annuelle moyenne de -13,1% sur la période allant de 2019 à 2021. Cette augmentation trouve son origine dans l'amélioration du coût du risque traduit par la constatation de 592 MDH de moins qu'en 2020, associée à la hausse du résultat brut d'exploitation de 22%, soit 1 806 MDH de plus qu'en 2020.

1.5. Résultat net part du groupe

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Résultat d'exploitation	5 994	2 128	4 526	-64%	>100%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-3	-3	-1	0%	-67%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-32	-4	-73	88%	>100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	NA	NA
Résultat avant impôts	5 959	2 121	4 452	-64%	>100%
Impôts sur les bénéfices	-2 071	-838	-1 726	60%	>100%
Résultat net	3 888	1 283	2 725	-67%	>100%
Résultat – part BPR	-	-	-	NA	NA
Résultat hors groupe	889	54	961	-94%	>100%
Résultat net part du groupe	2 999	1 229	1 765	-59%	44%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

Le résultat net consolidé a baissé de 67% pour représenter 1 283 MDH à fin 2020 contre 3 888 MDH à fin 2019. Il se répartit comme suit :

- Résultat net part du groupe : Décroissance de 59% entre 2019 et 2020 passant, respectivement, de 2 999 MDH à 1 229 MDH. Son poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2020 est de 96%. Il est à noter que le résultat de la BCP intègre depuis 2015 une partie du résultat net part des BPR suite à la concrétisation de la prise de contrôle croisée majoritaire BCP-BPR ;
- Résultat net part des minoritaires : A quasiment baissé de moitié (-94%) entre 2019 et 2020 en passant, respectivement, de 889 MDH à 54 MDH. Sa part dans le résultat net consolidé est de 4%.

La baisse du résultat net consolidé s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- La décreue du résultat d'exploitation de 64% pour atteindre à 2 128 MDH en 2020 contre 5 994 MDH en 2019 ;
- Conjuguée à la constatation de pertes nettes sur autres actifs de -4 MDH à fin 2020 ;
- La constatation de 828 MDH en impôt sur les résultats en 2020.

La baisse du résultat hors groupe est tributaire de la baisse du Résultat Net au même titre que le résultat groupe impacté significativement par la hausse du coût du risque, en lien avec la crise sanitaire.

• Variations de 2020 à 2021

Le résultat net consolidé a plus que doublé entre 2020 et 2021 en se chiffrant à 2 725 MDH à fin 2021 contre 1 283 MDH à fin 2020, et a connu une évolution annuelle moyenne de -16,3% entre 2019 et 2021. Il se répartit comme suit :

- Résultat net part du groupe : Croissance de 44% entre 2020 et 2021 passant, respectivement, de 1 229 MDH à 1 765 MDH. Son poids dans le résultat net consolidé de l'exercice 2021 est de 65%. Il est à noter que le résultat de la BCP intègre depuis 2015 une partie du résultat net part des BPR suite à la concrétisation de la prise de contrôle croisée majoritaire BCP-BPR ;
- Résultat net part des minoritaires : hausse de plus de 100% entre 2020 et 2021 en passant, respectivement, de 54 MDH à 961 MDH. Cette hausse s'explique par un provisionnement exceptionnel ayant impacté l'exercice 2020 en lien avec la crise sanitaire, notamment au niveau des BPR Fès-Taza, Oujda et Tanger-Tétouan. Sa part dans le résultat net consolidé est de 35%.

La hausse du résultat net consolidé s'explique par l'effet combiné des éléments suivants :

- L'essor du résultat d'exploitation (+100% par rapport à 2020) ;
- Légèrement contrebalancée par la constatation de pertes nettes sur autres actifs de -73 MDH à fin 2021 provenant principalement de moins-values réalisées suite à la cession de terrains acquis par voie de donations chez BACI et BABN ;
- La constatation de 1 726 MDH en impôt sur les résultats en 2021.

PRÉSENTATION DU RNPG PAR FILIALE AU TITRE DES EXERCICES 2019, 2020 ET 2021

Constituant par filiale	RNPG 2019	Part	RNPG 2020	Part	RNPG 2021	Part
BPR:	420	14%	-205	-17%	621	35%
BP Centre Sud	9	0%	-8	-1%	63	4%
BP Fes Taza ⁽¹⁾	62	2%	-190	-15%	72	4%
BP Laayoune	-10	0%	-3	0%	21	1%
BP Marrakech B Mellal	71	2%	45	4%	82	5%
BP Meknes	-	0%	-	0%	-	0%
BP Nador Al Hoceima	46	2%	-6	-1%	81	5%
BP Oujda	41	1%	-45	-4%	50	3%
BP Tanger Tetouan	17	1%	-98	-8%	72	4%
BP Rabat Kenitra	183	6%	100	8%	180	10%
BCP	1 205	40%	348	28%	-88	-5%
Groupe ABI ⁽²⁾	577	19%	413	34%	444	25%
MAROC LEASING	21	1%	32	3%	25	1%
CIB OFF SHORE	101	3%	108	9%	97	5%
FBPMC	89	3%	-36	-3%	-51	-3%
VIVALIS	132	4%	140	11%	80	5%
Autres	453	15%	430	35%	637	36%
Total	2 999	100%	1 229	100%	1 765	100%

(1) Fusion BP Fès Taza avec BP Meknès en 2018

(2) BPMG fait partie des filiales du Groupe ABI depuis 2018 suite à la cession de la BCP d'une partie de ses parts dans BPMG à ABI

Source : BCP

En 2020, la contribution de la BCP dans la constitution du résultat net part du groupe a atteint 28% avec un montant de 348 MDH. En outre, les BPR ont vu leur part baisser à -17% en raison de la constatation d'un coût du risque plus élevé en 2020. Concernant les filiales, elles représentent 31% du RNPG se situant à 1 925 MDH dont le Groupe ABI qui lui représente 11% du RNPG avec un montant de 703 MDH.

A fin 2021, la BCP a contribué négativement (-5%) à la constitution du résultat net part du groupe avec un montant de -88 MDH en raison de la constatation d'un coût du risque plus élevé en 2021. Par ailleurs, les BPR représentent 35% du résultat net part du groupe, soit l'équivalent de 621 MDH en 2021 contre -205 MDH en 2020 eu égard à l'amélioration du coût de risque au niveau des BPR notamment BP Fès Taza (+262 MDH en RNPG), BP Tanger Tétouan (+170 MDH en RNPG) et BP Oujda (+95 MDH en RNPG). Concernant les filiales, elles représentent 70% du RNPG se situant à 1 232 MDH dont le Groupe ABI qui lui représente 25% du RNPG avec un montant de 444 MDH. Concernant Vivalis, la baisse de sa contribution au RNPG de 11% en 2020 à 5% en 2021 est due principalement à la hausse de son coût du risque sur la même période. La FBPMC contribue quant à elle négativement au RNPG sous l'effet de la hausse des charges d'exploitation en lien avec le développement du réseau et un coût du risque qui demeure soutenu.

PRÉSENTATION DU RNPG PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU TITRE DES EXERCICES 2019, 2020 ET 2021

Contributif par filiale	Résultat net part du groupe 2019	Résultat net part du groupe 2020	Résultat net part du groupe 2021
Banque Maroc & banque off-shore	2 092	849	955
Sociétés de financement spécialisées	170	188	122
Banque de détail & Assurance à l'international	737	192	687
Total	2 999	1 229	1 765

Source : BCP

Au titre de l'exercice 2021, la « Banque Maroc & banque off-shore » participe à raison de 54% au RNPG tandis que la « Banque de détail et assurance à l'international » affiche 687 MDH, soit 39% du RNPG, en progression par rapport à 2020, hausse essentiellement due à la baisse des provisions IFRS dues à la crise sanitaire. Les « Sociétés de financement spécialisées » ont enregistré un RNPG de 122 MDH en 2021 contre 188 MDH en 2020.

I.6. Rentabilité de la BCP

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Résultat net part du groupe	2 999	1 229	1 765	-59%	44%
Fonds Propres part du groupe	34 666	32 589	36 871	-6%	13%
ROE part du groupe (1)	9,51%	3,66%	5,08%	-5,9 pbs	1,4 pbs
Résultat net consolidé	3 888	1 283	2 725	-67%	112%
Fonds Propres Consolidés	43 577	43 223	51 814	-1%	20%
ROE (2)	9,51%	2,96%	5,74%	-6,6 pbs	2,8 pbs
Résultat net consolidé	3 888	1 283	2 725	-67%	112%
Total bilan	431 428	444 274	465 014	3%	5%
ROA (3)	0,94%	0,29%	0,60%	-0,6 pbs	0,3 pbs

(1) Résultat net part du groupe /moyenne (fonds propres part du groupe -1 ; fonds propres part du groupe N)

(2) Résultat net consolidé /moyenne (fonds propres consolidés -1 ; fonds propres consolidés N)

(3) Résultat net consolidé/moyenne (total actif -1 ; total actif N)

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

A fin 2020, la rentabilité des fonds propres part du groupe s'est établie à 3,66%, en baisse de 5,9 points comparé à fin 2019 en raison de la décreue du résultat net part du groupe de 59% conjuguée à la baisse des fonds propres part du groupe à 32 589 MDH (vs 34 666 MDH à fin 2019). De son côté, la rentabilité des fonds propres consolidés a également baissé de 6,6 points et s'établit à 2,96% contre 9,51% durant l'exercice 2019.

Le ROA a terminé l'année 2020 avec une performance en repli de 0,6 pbs pour s'établir à 0,29% pour un total bilan se chiffrant à 444 274 MDH en 2020 contre 431 428 MDH un an auparavant (+3%).

• Variations de 2020 à 2021

La rentabilité des fonds propres part du groupe s'est améliorée passant de 3,66% en 2020 à 5,08% à fin 2021 en raison d'une progression plus rapide du RNPG par rapport aux fonds propres part du groupe.

La rentabilité des fonds propres consolidés a augmenté de 2,8 points de base entre 2020 et 2021 passant, respectivement, de 2,96% à 5,74%.

Le ROA progresse à 0,60% au titre de l'exercice 2021 contre 0,29% en 2020 pour un total bilan se chiffrant à 465 014 MDH en 2021 contre 444 274 MDH en 2020 (+5%).

V. Analyse du bilan consolidé IFRS

Présentation de l'ACTIF

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	16 462	17 918	21 757	9%	21%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	65 568	72 351	80 535	10%	11%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</i>	<i>53 357</i>	<i>59 857</i>	<i>65 134</i>	<i>12%</i>	<i>9%</i>
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>12 211</i>	<i>12 494</i>	<i>15 401</i>	<i>2%</i>	<i>23%</i>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	31 747	36 712	41 593	16%	13%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	<i>27 081</i>	<i>31 782</i>	<i>35 868</i>	<i>17%</i>	<i>13%</i>
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	<i>4 666</i>	<i>4 930</i>	<i>5 725</i>	<i>6%</i>	<i>16%</i>
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>				NA	NA
Titres au coût amorti	10 487	8 108	6 590	-23%	-19%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	14 512	19 032	17 181	31%	-10%
Prêts et créances sur la clientèle	258 930	255 602	259 517	-1%	2%
Actifs d'impôt exigible	1 343	1 754	1 913	31%	9%
Actifs d'impôt différé	3 709	4 397	4 212	19%	-4%
Comptes de régularisation et autres actifs ⁽¹⁾	8 435	6 489	11 070	-23%	71%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	37	22	21	-39%	-5%
Immeubles de placement ⁽¹⁾		8 155	7 142	NA	-12%
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	16 605	10 131	10 006	-39%	-1%
Immobilisations incorporelles	1 123	1 166	1 095	4%	-6%
Ecarts d'acquisition	2 471	2 437	2 382	-1%	-2%
TOTAL ACTIF IFRS	431 428	444 274	465 014	3%	5%

(1) Reclassement en 2020 des immeubles de placement classés préalablement au niveau des postes "immobilisations corporelles" et "autres actifs" à hauteur respectivement de 5 781 524 milliers de DH et 2 373 143 milliers de DH.

Présentation du PASSIF

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	999	1 210	2	21%	-100%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	NA	NA
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	NA	NA
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	43 154	33 389	36 558	-23%	9%
Dettes envers la clientèle	309 572	331 639	341 890	7%	3%
Dettes représentées par un titre	-	-	-	NA	NA
Titres de créance émis	3 264	551	509	-83%	-8%
Passifs d'impôt courant	1 517	2 032	2 980	34%	47%
Passifs d'impôt différé	811	843	903	4%	7%
Comptes de régularisation et autres passifs	9 376	9 727	12 866	4%	32%
Provisions techniques des contrats d'assurance	1 369	1 592	1 855	16%	16%
Provisions pour risques et charges	5 147	5 129	5 863	0%	14%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 427	4 251	4 217	24%	-1%
Dettes subordonnées	9 216	10 690	9 775	16%	-9%
Capital et réserves liées	28 307	28 194	28 910	0%	3%
Réserves consolidées	11 439	13 935	16 498	22%	18%
- Part du groupe	3 243	3 179	2 321	-2%	-27%
- Part des BPR	-	-	-	NA	NA
- Part des minoritaires	8 197	10 757	14 177	31%	32%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	-58	-190	-536	>100%	>100%
- Part du groupe	117	-13	-341	<-100%	>100%
- Part des BPR	-	-	-	NA	NA
- Part des minoritaires	-174	-177	-196	-2%	-11%
Résultat net de l'exercice	3 888	1 283	2 725	-67%	>100%
- Part du groupe	2 999	1 229	1 765	-59%	44%
- Part des BPR	-	-	-	NA	NA
- Part des minoritaires	889	54	961	-94%	>100%
TOTAL PASSIF IFRS	431 428	444 274	465 014	3%	5%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

A fin 2020, le total bilan consolidé de la BCP s'est affiché à 444 274 MDH, soit une évolution de près de +13 MDH par rapport à 2019 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » qui s'accapare 56% de l'actif total a légèrement reculé (-1%) et s'établit à 255 602 MDH en 2020.
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 331 639 MDH en augmentation de 7% par rapport à 2019 (soit 75% du total passif).

• Variations de 2020 à 2021

A fin 2021, le total bilan consolidé de la BCP s'est élevé à 465 014 MDH, soit une évolution de 5% par rapport à fin 2020 :

- Le poste « Prêts et créances sur la clientèle » a connu une croissance de 2% et s'établit à 259 517 MDH (soit 58% du total actif).
- Le poste « Dettes envers la clientèle » a atteint 341 890 MDH en augmentation de 3% par rapport à fin 2020 (soit 74% du total passif).

I.7. Emplois

Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP	16 462	17 918	21 757	9%	21%
Dont : Réserve monétaire	3 267	-	-	NA	NA
Dont : Réserve monétaire des BPR	2 524	-	-	NA	NA
<i>Valeurs en caisse / Bilan</i>	<i>3,80%</i>	<i>4,03%</i>	<i>4,68%</i>	<i>0,2 pbs</i>	<i>0,6 pbs</i>

La réserve monétaire du CPM constitue une partie du poste « Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service CCP » qui comprend également la part des filiales du groupe.

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

A fin 2020, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » s'élève à 17 918 MDH et représente 4,03% du total bilan.

• Variations de 2020 à 2021

A fin 2021, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service CCP » s'affiche à 21 757 MDH en augmentation de 21% par rapport à 2020 (représente 4,68% du total bilan). Ce poste est constitué à hauteur de 20% de la réserve monétaire du CPM qui s'établit à 3 267 MDH à fin 2021.

Prêts et créances sur les Etablissements de Crédit : créances à vue et à terme

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Comptes à vue	6 525	11 884	8 889	82%	-25%
Prêts	8 075	7 281	8 187	-10%	12%
Opérations de pension	1	-	187	NA	NA
Prêts et créances EC (Bruts)	14 601	19 165	17 264	31%	-10%
Dépréciation	89	133	83	49%	-38%
Prêts et créances EC (Nets)	14 512	19 032	17 181	31%	-10%
<i>Prêts et créances EC / Bilan</i>	<i>3,40%</i>	<i>4,30%</i>	<i>3,71%</i>	<i>0,9 pbs</i>	<i>-0,6 pbs</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

A fin 2020, une croissance de 31% est constatée au niveau des prêts et créances, avant dépréciation, sur les établissements de crédit qui se situent à 19 165 MDH due à la combinaison des éléments suivants :

- La hausse de 82% des comptes à vue pour totaliser 11 884 MDH à fin 2020 émanant, principalement, des comptes des correspondants étrangers essentiellement chez la BCP pour 2,3 MDH;
- La baisse des prêts à 7 281 MDH à fin 2020 (soit -10% par rapport à 2019) ;
- La réduction à néant des opérations de pension en 2020.

Les prêts et créances, après dépréciation, suivent une même tendance haussière en s'affichant à 19 032 MDH à fin 2020, pour un niveau de dépréciation de 133 MDH.

• Variations 2020 à 2021

A fin 2021, le poste des prêts et créances, avant dépréciation, sur les établissements de crédit s'affiche à 17 264 MDH enregistrant ainsi un recul de 10% par rapport à 2020 en raison de la combinaison des éléments suivants :

- La baisse des comptes à vue de 25% pour s'établir à 8 889 MDH à fin 2021 contre 11 884 MDH à fin 2020. La baisse correspondant principalement à la

variation des comptes ordinaires de la BCP avec les établissements de crédit ne faisant pas partie du périmètre de consolidation pour un montant de -2 170 MDH vs décembre 2020 et -5 161 MDH vs juin 2021;

- La hausse des prêts à 8 187 MDH en 2021 (soit +12% par rapport à fin 2020), principalement due à :
 - la hausse des comptes et prêts de trésorerie à terme avec les établissements de crédit hors groupe chez la BCP pour +1 306 MDH
 - la hausse chez BCP Mauritius des comptes et prêts de trésorerie à terme avec les entités externes au groupe au détriment des entités du GBCP pour +425 MDH
 - ces hausses sont compensées par une baisse chez le reste des entités africaines pour -770 MDH
- Des opérations de pension qui s'affichent à 187 MDH en 2021 suite au tirage de nouvelles lignes de pensions chez la BICEC.

Les prêts et créances, après dépréciation, suivent la même tendance baissière en s'affichant à 17 181 MDH en 2021, pour un niveau de dépréciation de 83 MDH, contre 19 032 MDH en 2020.

Répartition des prêts et créances nets de dépréciation sur les établissements de crédits par zone géographique

En Mdh	2019	2020	2021
Maroc	8 847	13 057	12 136
Zone off-shore	771	544	609
Afrique	4 354	4 871	4 010
Europe	541	560	426
Prêts et créances nets sur les établissements de crédit	14 512	19 032	17 181

Source : Rapport CAC sur les comptes consolidés

Les prêts et créances nets de dépréciation sur EC sont principalement concentrés, à hauteur de 71%, au Maroc et à 23% en Afrique représentant respectivement 12 136 MDH et 4 010 MDH en 2021.

Il est à noter que les prêts et créances nets sur les EC ont enregistré une baisse de 10% en 2021, principalement due au repli de l'activité au Maroc et en Afrique avec respectivement -7% et -18% par rapport à 2020.

Créances sur la clientèle

L'encours des crédits par type de produit a évolué comme suit sur la période considérée :

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Comptes ordinaires débiteurs	21 302	17 817	16 115	-16%	-10%
Prêts consentis à la clientèle	241 641	245 692	248 169	2%	1%
Opérations de pension	5 129	4 289	6 810	-16%	59%
Opérations de location financement	15 993	16 244	17 289	2%	6%
Prêts et créances sur la clientèle bruts	284 065	284 042	288 384	0%	2%
Dépréciation des prêts et créances clientèle	25 135	28 440	28 867	13%	2%
Prêts et créances sur la clientèle nets	258 930	255 602	259 517	-1%	2%
<i>Prêts et créances sur la clientèle / Bilan</i>	<i>60,00%</i>	<i>57,50%</i>	<i>62,02%</i>	<i>-2,5 pbs</i>	<i>4,5 pbs</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

A fin 2020, les prêts et créances sur la clientèle bruts ont gardé un niveau quasi stable pour s'établir à 284 042 MDH, et ce, malgré la variation des éléments suivants :

- La hausse de 2% des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 245 692 MDH à fin 2020 et représentant 86% du total des prêts et créances sur la clientèle bruts ;
- La baisse des opérations de pension à 4 289 MDH à fin 2020 contre 5 129 MDH un an auparavant, en raison des tombées des lignes pension à terme de 2019 en 2020 ;
- La hausse de 2% des opérations de location financement qui se situent à 16 244 MDH à fin 2020 ;
- La décrue de 16% des comptes ordinaires débiteurs à 17 817 MDH en 2020 suite au recul de l'additionnel des encours de la GE et de la PME.

Une dépréciation des prêts et créances clientèle à 28 440 MDH est constatée à fin 2020 contre 25 135 MDH en 2019. Cette évolution s'explique par les effets liés à la pandémie ayant généré un additionnel de provisionnement chez les entités suivantes :

- CPM : 2 164 MDH expliqué principalement par le déclassement en CTX pour 1 000 MDH, le reliquat est la résultante de la mise à jour des probabilités de défaut et par le forward-looking ;
- BDI : 909 MDH dont 450 MDH de provision au titre du risque pays. Le reliquat résulte de la mise à jour des probabilités de défaut et du forward-looking ;
- SFS et micro crédit : 232 MDH.

Par conséquent, les prêts et créances sur la clientèle nette à fin 2020 se chiffrent à 255 602 MDH. Enfin, le poids des prêts et créances sur la clientèle sur le total bilan se situe à près de 58% à fin 2020, soit 2,5 points de moins qu'en 2019.

• Variations 2020 à 2021

A fin 2021, les prêts et créances sur la clientèle brute ont enregistré une croissance de 2% pour s'établir à 288 384 MDH. Cette hausse résulte essentiellement de l'effet combiné des éléments suivants :

- La hausse de 1% des prêts consentis à la clientèle qui se sont élevés à 248 169 MDH en 2021 par rapport à 245 692 MDH en 2020 ;
- La hausse des opérations de pension de 59% entre 2020 et 2021, pour atteindre 6 810 MDH en 2021, contre 4 289 MDH en 2020. Ce bond est dû à une hausse concentrée chez la BCP de 781 MDH ;
- La hausse de 6% des opérations de location financement qui se situent à 17 289 MDH à fin 2021 (soit +1 045 MDH). Cette hausse est due à l'augmentation de 631 MDH de Vivalis tirée par une forte croissance de la production automobile et de 300 MDH de Maroc Leasing ;
- La baisse de 10% des comptes ordinaires débiteurs à 16 115 MDH en 2021 contre 17 817 MDH en 2020.

La dépréciation des prêts et créances clientèle s'affiche à 28 867 MDH à fin 2021 contre 28 440 MDH en 2020, provenant de l'impact de la crise sanitaire au Maroc et à l'international ainsi que la poursuite, par le Groupe, de l'application d'une politique de provisionnement prudentielle.

Les prêts et créances sur la clientèle nets passent de 255 602 MDH en 2020 à 259 517 MDH en 2021, soit une hausse de 2%.

Enfin, le taux des prêts et créances sur la clientèle sur le total bilan s'établit à 62% au titre de l'exercice 2021.

Répartition des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti nets de dépréciation par zone géographique

En Mdh	2019	2020	2021
Maroc	209 819	205 900	210 275
Zone off-shore	2 257	3 154	4 811
Afrique	45 255	44 514	42 121
Europe	1 599	2 034	2 310
Prêts consentis et créances sur la clientèle	258 930	255 602	259 517

Source : Rapport CAC sur les comptes consolidés

Les prêts et créances consentis sur la clientèle sont engendrés à hauteur de 81% par l'activité au Maroc et 16% par l'activité en Afrique totalisant respectivement 210 275 MDH et 42 121 MDH. Il est à noter que les crédits à la clientèle ont enregistré une évolution de 2% au Maroc et un repli de 5% en Afrique.

Structure des Prêts consentis à la clientèle :

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Comptes à vue débiteurs	21 302	17 817	16 115	-16%	-10%
Crédits de trésorerie	25 691	29 465	31 819	15%	8%
Crédits à l'équipement	47 695	43 815	41 680	-8%	-5%
Crédits à la consommation	23 000	22 152	22 965	-4%	4%
Crédits immobiliers	67 582	67 175	67 031	-1%	0%
Autres créances sur la clientèle	15 123	15 824	20 101	5%	27%
Créances en souffrance sur la clientèle brutes	24 703	28 166	28 313	14%	1%
Provisions pour dépréciation sur les sains Bucket 1	1 972	2 869	2 863	45%	0%
Provisions pour dépréciation _Bucket 2	5 237	5 618	5 405	7%	-4%
Provisions pour dépréciation des créances en souffrance _Bucket 3	16 946	18 933	19 453	12%	3%
Opérations de location financement encours sains	14 856	15 084	15 992	2%	6%
Créances en souffrance sur opérations de crédit-bail	1 136	1 161	1 297	2%	12%
Provisions pour dépréciation sur opérations de crédit-bail _ Bucket 3	980	1 020	1 144	4%	12%
Créances acquises par affacturage	10 699	10 124	11 858	-5%	17%
Autres crédits filiales à l'étranger	32 278	33 259	31 213	3%	-6%
Prêts et créances sur la clientèle (Nets)	258 930	255 602	259 517	-1%	2%

Source : BCP

A fin 2020, les crédits immobiliers ont connu une légère baisse par rapport à fin 2019 en se chiffrant à 67 175 MDH, soit 26,3% du total des prêts et créances sur la clientèle. Le crédit à l'équipement représente 17% du total des prêts et créances sur la clientèle en enregistrant une baisse de 3 880 MDH par rapport à fin 2019. Au titre de l'exercice 2020, les crédits de trésorerie ont enregistré une hausse de 3 774 MDH par rapport à fin 2019, représentant ainsi 11,5% du total des prêts et créances sur la clientèle. En outre, les autres crédits filiaux à l'étranger ont enregistré une croissance de 3% en s'affichant à 33 259 MDH (contre 32 278 MDH en 2019). Par ailleurs les comptes à vue débiteurs ont subi une baisse de 3 485 MDH entre 2020 et 2019 représentant 7% du total des prêts et créances sur la clientèle.

A fin 2021, les crédits immobiliers se sont maintenus par rapport à 2020 en se chiffrant à 67 031 MDH, soit 26% du total des prêts et créances sur la clientèle. Le crédit à l'équipement représente 16% du total des prêts et créances sur la clientèle en enregistrant une baisse de 2 135 MDH par rapport à fin 2020. Au titre de l'exercice 2021, les crédits de trésorerie ont enregistré une hausse de 2 354 MDH par rapport à fin 2020, représentant ainsi 12% du total des prêts et créances sur la clientèle.

EVOLUTION ET RÉPARTITION DES TITRES DÉTENUS PAR LA BCP :

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	53 357	59 857	65 134	12%	9%
Effets publics et valeurs assimilées	29 812	43 291	46 455	45%	7%
Obligations et autres titres à revenu fixe	823	2 351	2 328	>100%	-1%
Actions et autres titres à revenu variable	22 453	13 861	15 886	-38%	15%
Instruments dérivés	269	354	466	32%	32%
Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	12 211	12 494	15 401	2%	23%
Actions et autres titres à revenu variable	6 723	6 424	7 116	-4%	11%
Titres de participation non consolidés	5 488	6 070	8 285	11%	36%
Total des actifs financiers en valeur de marché par résultat	65 568	72 351	80 535	10%	11%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	27 081	31 781	35 868	17%	13%
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	9 169	11 654	11 292	27%	-3%
Autres titres de créance négociables	855	782	904	-9%	16%
Obligations	17 058	19 345	23 671	13%	22%
<i>Dont provisions pour dépréciation des Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables actifs disponibles à la vente</i>	<i>515</i>	<i>963</i>	<i>1 135</i>	<i>87%</i>	<i>18%</i>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 666	4 930	5 725	6%	16%
Actions et autres titres à revenu variable	4 666	4 930	5 725	6%	16%
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciation	31 747	36 711	41 593	16%	13%
Titres de créance négociables	9 490	7 181	5 761	-24%	-20%
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	9 325	7 024	5 556	-25%	-21%
Autres titres de créance négociables	165	156	205	-5%	31%
Obligations	997	927	829	-7%	-11%
Total des placements détenus jusqu'à l'échéance	10 487	8 108	6 590	-23%	-19%
Valeur nette du portefeuille	107 802	117 170	128 718	9%	10%
<i>Titres/ Bilan</i>	<i>25%</i>	<i>26%</i>	<i>28%</i>	<i>1,4 pbs</i>	<i>1,7 pbs</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

La valeur nette du portefeuille détenu par la BCP s'établit à 117 170 MDH à fin 2020, en hausse de 9% par rapport à l'exercice 2019. Cette évolution s'explique par :

- La croissance positive des actifs disponibles à la vente avant dépréciation de 16% en se chiffrant à 36 711 MDH à fin 2020 contre 31 747 MDH en 2019 due, notamment, à la hausse des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables qui représentent 87% du total du poste. La hausse de ces derniers est expliquée par les performances positives enregistrées par les « bons de trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale » de 2 485 MDH et les obligations (1 %) ;
- La hausse des actifs financiers en valeur de marché par résultat qui s'enregistrent à 72 351 MDH à fin 2020 contre 65 568 MDH un an auparavant, due principalement, à l'effet combiné de la croissance des actifs financiers détenus à des fins de transaction de 12% et celle des actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat ayant crû de 2 % ;

- La croissance des actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat provient, de la performance positive enregistrée par les titres de participations non consolidés à 1% ;
- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction représentant 83% du total des actifs financiers en valeur de marché par résultat, tirent leur performance de la forte croissance réalisée par les effets publics et valeurs assimilées à 45% alliée à un repli moins que proportionnel des actions et autres titres à revenu variable (-3 %) ;
- Le recul des placements détenus jusqu'à échéance à 8 108 MDH à fin 2020 composés essentiellement de bons de trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales à hauteur de 98%.

La valeur nette du portefeuille détenu par la BCP a augmenté de 10% pour atteindre 128 718 MDH en 2021. Cette croissance s'explique par les mouvements suivants :

- La hausse des actifs financiers en valeur de marché par résultat à 80 535 MDH en 2021 contre 72 351 MDH en 2020 constituant le portefeuille de titres à hauteur de 63% en 2021. Cette hausse trouve son origine dans, notamment, la croissance des « effets publics et valeurs assimilés » de +3 164 MDH et des « actions et autres titres à revenu variable » de +2 025 MDH atteignant respectivement 46 455 MDH et 15 886 MDH en 2021. En parallèle, les actifs désignés à la juste valeur par résultat ont évolué de 23% en se situant à 15 401 MDH en 2021 ;
- La croissance des actifs disponibles à la vente de 13% en passant de 36 711 MDH en 2020 à 41 593 MDH en 2021 eu égard à la hausse significative des « obligations » à 23 671 MDH en 2021 (contre 19 345 MDH en 2020) et celle des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables à 5 725 MDH en 2021 (contre 4 930 MDH en 2020);
- Les placements détenus jusqu'à échéance se chiffrent à 6 590 MDH à fin 2021 en baisse de 19% par rapport à 2020 composés à hauteur de 84% des bons de trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales qui sont passés de 7 024 MDH en 2020 à 5 556 MDH en 2021.

Immobilisations corporelles et incorporelles

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Immobilisations corporelles⁽¹⁾	16 605	10 131	10 006	-39%	-1%
Terrains et constructions	11 104	5 946	5 513	-46%	-7%
Equipement, Mobilier, Installations	1 553	1 525	1 376	-2%	-10%
Biens mobiliers donnés en location	-	-	-	NA	NA
Autres immobilisations	2 476	1 436	2 171	-42%	51%
Droit d'utilisation	1 472	1 223	946	-17%	-23%
Immobilisations incorporelles	1 123	1 166	1 095	4%	-6%
Droit au bail	324	314	320	-3%	2%
Brevets et marque	86	99	124	15%	25%
Logiciels informatiques acquis	120	503	441	>100%	-12%
Autres immobilisations incorporelles	593	250	209	-58%	-16%
Droit d'utilisation	-	-	-	NA	NA
Total des immobilisations	17 728	11 297	11 100	-36%	-2%

(1) Reclassement en 2020 des immeubles de placement classés préalablement au niveau des postes "immobilisations corporelles" à hauteur de 5 781 524 milliers de DH.

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2020, les immobilisations du groupe s'élèvent à 11 297 MDH, en baisse de 36% par rapport à 2019. Cette baisse résulte, notamment, de la décrue de 39% des immobilisations corporelles à 10 131 MDH fin 2020 liée, principalement, au reclassement survenu en 2020 des immeubles de placement classés préalablement au niveau des postes immobilisations corporelles à hauteur de 5 781 MDH. Par ailleurs, les immobilisations incorporelles suivent un trend haussier à hauteur de 4% en se chiffrant à

1 166 MDH à fin 2020 contre 1 123 MDH en 2019 suite, notamment, à l'acquisition de logiciels informatiques.

A fin 2021, les immobilisations totalisent 11 100 MDH, soit 2% du total actif 2021. Elles sont composées, principalement des immobilisations corporelles qui se chiffrent à 10 006 MDH en 2021 portée par les terrains et les constructions à hauteur de 55%. Les immobilisations incorporelles se chiffrent, quant à elles, à 1 095 MDH en 2021 contre 1 166 MDH en 2020. En outre, les autres immobilisations rattachées aux immobilisations corporelles ont cru de 51% entre 2020 et 2021 en raison du reclassement de datations. A partir de 2021, les immobilisations reçues en datations ont été reclassées au niveau du poste Immeuble de placement. Les droits d'utilisation, quant à eux, ont enregistré un repli de 23% entre 2020 et 2021 lié à la revue à la baisse des loyers chez certaines filiales d'ABI (BASN, BABF et BIANI) ainsi que la résiliation de certains contrats de location chez la BCP.

I.8. [Ressources](#)

DÉPÔTS

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Comptes à vue	1 681	2 317	1 766	38%	-24%
Emprunts	17 965	22 766	17 144	27%	-25%
Opérations de pension	23 508	8 306	17 648	-65%	>100%
Dettes envers EC et assimilés	43 154	33 389	36 558	-23%	9%
Comptes ordinaires créditeurs	199 816	216 285	230 189	8%	6%
Comptes à terme	56 200	54 905	53 192	-2%	-3%
Comptes d'épargne à taux administré	41 268	43 812	45 332	6%	3%
Bons de caisse	2 626	2 090	2 013	-20%	-4%
Opérations de pension	2 098	6 105	2 193	>100%	-64%
Autres dettes envers la clientèle	7 564	8 442	8 971	12%	6%
Dettes envers la clientèle	309 572	331 639	341 890	7%	3%
Total dépôts	352 726	365 028	378 448	3%	4%
<i>Dettes envers EC / Bilan</i>	<i>10%</i>	<i>7,50%</i>	<i>7,86%</i>	<i>-2,5 pbs</i>	<i>0,4 pbs</i>
<i>Dettes envers la clientèle / Bilan</i>	<i>72%</i>	<i>75%</i>	<i>74%</i>	<i>2,6 pbs</i>	<i>-1,5 pbs</i>

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

A fin 2020, les dépôts collectés ont enregistré une croissance de 3% pour s'établir à 365 028 MDH. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse des dettes envers la clientèle de 7% (+22 067 MDH) pour s'établir 331 639 MDH.

Les dettes envers les EC et assimilés se sont situées à 33 389 MDH à fin 2020 contre 43 154 MDH en janvier 2019, en baisse de 23%, suite principalement à la performance négative enregistrée des opérations de pension à -65%, contrebalancée par la hausse des emprunts et des comptes à vue qui s'établissent à 22 766 MAD et 2 317 MDH respectivement sur la même période.

De leur côté, la hausse des dettes envers la clientèle est générée, principalement, par croissance des comptes ordinaires créditeurs qui s'établissent à 216 285 MDH en 2020 représentant, ainsi, plus de 65% des dettes envers la clientèle. Les comptes à terme ont, par ailleurs, baissés de 1 295 MDH en se chiffrant à 54 905 MDH en 2020. Les comptes d'épargne à taux administré, quant à eux, s'élèvent à 43 812 MDH en 2020 en hausse de 6%. L'évolution à la hausse des Opérations de pension s'explique principalement par les valeurs données en pension en 2020 chez la BCP et Média, respectivement de +3,3 Mds MAD et +1,1 Mds MAD.

La part des dettes envers la clientèle dans le total bilan maintient un niveau quasi-stable en se situant à 75% à fin 2020. De son côté, la part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan a enregistré -2 points pour se situer à 8% en 2020.

• **Variations 2020 à 2021**

A fin 2021, les dépôts collectés ont enregistré une croissance de 4% pour s'établir à 378 448 MDH. Cette progression s'explique par la hausse combinée des dettes envers la clientèle (+3%) qui se sont établies à 341 890 MDH en 2021, représentant 90% du total des dépôts, et celle des dettes envers les établissements de crédits (+9%) à 36 558 MDH en 2021.

En effet, les dettes envers la clientèle ont augmenté en raison, notamment, de la hausse des comptes ordinaires créditeurs, représentant 67% des dépôts clientèle, et celle des comptes d'épargne à taux administré, représentant 13% des dépôts clientèle, de respectivement, 6% et 3% pour s'établir à des valeurs respectives de 230 189 MDH et 45 332 MDH. Les comptes à terme qui se situent à 53 192 MDH à fin 2021, en retrait de 3% par rapport à 2020, viennent contrebalancer légèrement ces évolutions.

De leur côté, les dettes envers les établissements de crédits et assimilés ont suivi une évolution de 9% en passant de 33 389 MDH en 2020 à 36 558 MDH à fin 2021. Cette croissance s'explique par les mouvements suivants :

- L'augmentation notoire de +100% des opérations de pension, représentant 48% des dépôts des établissements de crédits et assimilés, qui s'établissent à 17 648 MDH à fin 2021 contre 8 306 MDH en 2020. Cette augmentation correspond principalement à la hausse chez la BCP des valeurs données en pension à terme pour +10 582 MDH compensée par la baisse des valeurs données en pension au jour le jour pour -1 777 MDH;
- La baisse des comptes à vue et des emprunts de respectivement 24% et 25% pour se situer à des valeurs respectives de 1 766 MDH et 17 144 MDH à fin 2021.

La part des dettes envers les établissements de crédits dans le total bilan a progressé de 0,4 point de base en se situant à 7,86% en 2021 contre 7,50% en 2020. De son côté, la part des dettes envers la clientèle dans le total bilan a baissé de 1,5 point de base pour s'établir à 74% à fin 2021.

Répartition des dépôts clientèle par zone géographique au titre des exercices 2019, 2020 et 2021

Répartition des dépôts par zone géographique	2019	2020	2021
Maroc	250 197	266 058	270 946
Zone off-shore	702	2 223	3 092
Afrique	57 242	61 679	66 194
Europe	1 431	1 679	1 659
Total en principal	309 572	331 639	341 890

Source : BCP

Les dépôts clientèle sont engendrés à hauteur de 79% par l'activité au Maroc, en léger recul par rapport à 2020 en faveur des activités en Afrique et en zone off-shore qui représentent respectivement 19% et 1% du total des dépôts clientèle.

Répartition des dépôts clientèle par filiales au titre des exercices 2019, 2020 et 2021

Contributif par filiale	2019	Part 2019	2020	Part 2020	2021	Part 2021
BPR :	188 648	61%	196 232	59%	201 741	59%
BP Centre Sud	19 489	6%	20 455	6%	21 039	6%
BP Fes Taza ⁽¹⁾	30 915	10%	32 485	10%	33 209	10%
BP Laayoune	3 703	1%	4 019	1%	4 282	1%
BP Marrakech B Mellal	28 977	9%	30 406	9%	31 633	9%
BP Meknes	-	0%	-	0%	-	0%
BP Nador Al Hoceima	28 398	9%	28 917	9%	29 047	8%
BP Oujda	18 213	6%	18 898	6%	19 220	6%
Tanger Tetouan	22 747	7%	23 733	7%	24 430	7%
BP Rabat Kenitra	36 206	12%	37 320	11%	38 883	11%
BCP	59 630	19%	66 782	20%	66 676	20%
Groupe ABI ⁽²⁾	37 631	12%	42 052	13%	45 767	13%
BCP Bank Mauritius	3 681	1%	3 132	1%	3 122	1%
VIVALIS	1 035	0%	901	0%	879	0%
Autres	18 947	6%	22 540	7%	23 705	7%
Total	309 572	100%	331 639	100%	341 890	100%

(1) Fusion BP Fès Taza avec BP Meknès en 2018

(2) BPMG fait partie des filiales du Groupe ABI depuis 2018 suite à la cession de la BCP d'une partie de ses parts dans BPMG à ABI
Source : BCP

En 2020, la contribution des BPR dans la constitution des dettes envers la clientèle s'élève à 59% avec un montant de 196 232 MDH. En outre, les dettes envers la clientèle chez la BCP totalisent 66 782 MDH, soit 20% du total des dettes envers la clientèle. Concernant les filiales, elles représentent 21% du total des dettes envers la clientèle se situant à 68 625 MDH dont le Groupe ABI qui représente 13% se situant à 42 052 MDH ;

A fin 2021, la contribution des BPR dans la constitution des dettes envers la clientèle a stagné à 59% avec un montant de 201 741 MDH. En outre, les dettes envers la clientèle chez la BCP totalisent 66 676 MDH, soit 20% du total des dettes envers la clientèle. Concernant les filiales, elles représentent 21% des dettes envers la clientèle en se situant à 73 472 MDH dont le Groupe ABI qui représente 13% en se situant à 45 767 MDH.

Taux de transformation des dépôts en crédits au titre des exercices 2019, 2020 et 2021

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
<i>Base consolidé</i>					
Créances brutes sur la clientèle (C)	284 065	284 042	288 384	0%	2%
Dépôts de la clientèle (D)	309 572	331 639	341 890	7%	3%
Ratio de transformation (C/D)	91,76%	85,65%	84,35%	-6,1 pbs	-1,3 pbs
<i>Base sociale</i>					
Créances brutes sur la clientèle (C)	111 548	105 700	105 766	-5%	0%
Dépôts de la clientèle (D)	59 630	66 953	67 000	12%	0%
Ratio de transformation (C/D)	187,07%	157,86%	157,86%	-29,2 pbs	0,0 pbs

Source : BCP comptes sociaux, BCP comptes consolidés, GPBM

A fin 2020, le taux de transformation, tant sur la base consolidée que sociale, affiche un repli de respectivement -6,1 pbs et -29,2 pbs suite à la stagnation des créances brutes sur la clientèle sur base consolidé et un recul de 5% sur base sociale, jumelé à une hausse des dépôts de la clientèle de respectivement 7% et 12% sur base consolidé et sociale.

Au terme de l'exercice 2021, le taux de transformation sur base social se situe à 157,9%, en stagnation par rapport à 2020. Le taux de transformation sur base consolidé a quant à lui baissé de 1,3 pbs sur la même période en raison d'une hausse plus rapide des dépôts de la clientèle par rapport aux créances brutes sur la clientèle.

FONDS PROPRES ET ASSIMILÉS

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Dettes subordonnées	9 216	10 690	9 775	16%	-9%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie (*)	3 427	4 250	4 217	24%	-1%
Capital et réserves liées	28 307	28 194	28 910	0%	3%
Réserves consolidées	11 439	13 935	16 498	22%	18%
- Part du groupe	3 243	3 179	2 321	-2%	-27%
- Part des BPR	-	-	-	NA	NA
- Part des minoritaires	8 197	10 757	14 177	31%	32%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	-58	-190	-536	<-100%	<-100%
- Part du groupe	117	-13	-341	<-100%	<-100%
- Part des BPR	-	-	-	NA	NA
- Part des minoritaires	-174	-177	-196	-2%	-11%
Résultat net de l'exercice	3 888	1 283	2 725	-67%	>100%
- Part du groupe	2 999	1 229	1 765	-59%	44%
- Part des BPR	-	-	-	NA	NA
- Part des minoritaires	889	54	961	-94%	>100%
Fonds propres part du groupe**	38 093	36 839	36 871	-3%	0%
Fonds propres consolidés**	47 004	47 472	51 814	1%	9%
Fonds propres et quasi-fonds propres	56 220	58 162	61 589	3%	6%
<i>Fonds propres et quasi-fonds propres / Bilan consolidé</i>	<i>13%</i>	<i>13%</i>	<i>13%</i>	<i>0,0 pbs</i>	<i>0,2 pbs</i>

(*) Fonds de soutien principalement

(**) Y compris subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

A fin 2020, les fonds propres consolidés ont enregistré une légère hausse de l'ordre de 1% pour se situer à 47 472 MDH contre 47 004 MDH en 2019. Ceci est dû à la combinaison de plusieurs facteurs :

- La quasi-stagnation du capital et réserves liées à 28 194 MDH conjuguée à la croissance des réserves consolidées de 22% à 13 935 MDH.
- La hausse du poste des subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie à 4 250 MDH en 2020 contre 3 427 MDH en 2019.
- La constatation de pertes latentes ou différées de -190 MDH en 2020 contre 58 en 2019.

Par ailleurs, les fonds propres part du groupe se chiffrent à 36 839 MDH à fin 2020 en baisse de 3% par rapport à l'exercice 2019 où ils s'élevaient à 38 093 MDH.

Enfin, les dettes subordonnées s'affichent à 10 690 MDH à fin 2020 comprenant l'émission d'un emprunt obligataire subordonné de 1,5 milliards de dirhams durant l'exercice 2020.

• Variations 2020 à 2021

A fin 2021, les fonds propres consolidés ont enregistré une hausse de 9% en s'établissant à 51 814 MDH contre 47 472 MDH à fin 2020 sous l'effet combiné des facteurs suivants :

- La hausse du capital et réserves liées de 3% à 28 910 MDH accompagnée d'une hausse des réserves consolidées de 18% à 16 498 MDH eu égard à l'opération de conversion partielle des dividendes relatifs à l'exercice 2020 en actions ;
- La hausse du résultat net de l'exercice qui passe de 1 283 MDH en 2020 à 2 725 MDH à fin 2021, soit une évolution de plus de 100% ;
- La baisse des subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie de l'ordre de 1% à 4 217 MDH ;

- La constatation de pertes latentes ou différées de -536 MDH en 2021 contre -190 MDH en 2020 suite à l'impact des écarts de conversion sur les flux d'ouverture et de l'impact de la juste valeur sur les instruments financiers.

Par ailleurs, les fonds propres part du groupe se chiffrent à 36 871 MDH à fin 2021 soit en quasi-stagnation par rapport à 2020.

Enfin, les dettes subordonnées s'affichent à 9 775 MDH à fin 2021 contre 10 690 MDH à fin 2020 dont 200 MDH en *gender bonds* émis en 2021.

Ainsi, les fonds propres et quasi-fonds propres représentent 13% du total passif à fin 2021.

FONDS DE SOUTIEN

Evolution du fonds de soutien

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Encours début d'exercice	3 221	3 373	4 168	5%	24%
Alimentations	153	1 000	-	>100%	NA
Contribution des organismes du CPM	-	-	-	NA	NA
Dotation complémentaire	153	1 000	-	>100%	NA
Prélèvements	-	205	-	NA	NA
Encours fin d'exercice	3 373	4 168	4 168	24%	0%

Source : BCP

A fin 2020, l'encours du fonds de soutien s'élève à 4 168 MDH en hausse par rapport à 2019 suite à la constatation de 205 MDH en prélèvements et la comptabilisation 1 000 MDH en dotations complémentaires.

A fin 2021, l'encours du fonds de soutien stagne à 4 168 MDH par rapport à 2020. Aucun prélèvement ni comptabilisation de dotations complémentaires ne sont constatés en 2021.

Participation de la BCP au Fonds de Soutien

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Encours début de période	130	283	1 283	>100%	>100%
Alimentations	153	-	-	NA	NA
Dotation ordinaire	153	-	-	-100%	NA
Dotation complémentaire	-	1 000	-	NA	NA
Prélèvements	-	-	-	NA	NA
Encours fin de période	283	1 283	1 283	>100%	0%

Source : BCP

A fin 2020, la participation de la BCP au fonds de soutien représente 1 283 MDH contre 283 MDH en 2019, due à la constatation de la dotation complémentaire d'une valeur de 1 000 MDH.

A fin 2021, l'encours fin de période de la BCP se stabilise à 1 283 MDH. Aucune dotation ni prélèvement ne sont constatés en 2021.

RATIOS RÉGLEMENTAIRES DU CPM

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Ratios de solvabilité sur base individuelle :					
Ratio CET1	11,05%	10,88%	11,61%	-0,2 pbs	0,7 pbs
Ratio de fonds propres de base (Tier 1 - min 9%)	11,05%	10,88%	11,61%	-0,2 pbs	0,7 pbs
Ratio de solvabilité global (Tier 2 – min 12%)	15,35%	15,47%	15,75%	0,1 pbs	0,3 pbs
Ratio de solvabilité sur base consolidée :					
Ratio CET1	10,49%	10,02%	10,71%	-0,5 pbs	0,7 pbs
Ratio de fonds propres de base (Tier 1 - min 9%)	10,49%	10,02%	10,71%	-0,5 pbs	0,7 pbs
Ratio de solvabilité global (Tier 2 – min 12%)	13,34%	13,25%	13,54%	-0,1 pbs	0,3 pbs
Ratio de liquidité (LCR) (**)	154%	200%	204%	46,0 pbs	4 pbs

(**) Minimum de 100% en 2019

Source : BCP

	2019	2020	2021
Ratio de levier (min 3%)	na	na	7,5%

Source : BCP

• Variations de 2019 à 2020

Au titre de l'exercice 2020, le ratio de solvabilité global s'établit à 15,47% sur base individuelle et à 13,25% sur base consolidée, en variation de quelques points de pourcentage par rapport à 2019 (+0,1 pbs et -0,1 pbs respectivement).

Par ailleurs, le ratio de division des risques est respecté sur la période étudiée.

Le ratio de liquidité (LCR) se situe à 200% à fin 2020.

• Variations de 2020 à 2021

A fin 2021, le ratio de solvabilité global s'établit à 15,75% sur base individuelle et à 13,54% sur base consolidée.

Par ailleurs, le ratio de division des risques est respecté sur la période étudiée.

Le ratio de liquidité (LCR) se situe à 204% à fin 2021, au-dessus du minimum réglementaire requis (100%).

I.9. Hors bilan

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Engagements de financement donnés	37 261	40 239	42 304	8%	5%
- Aux établissements de crédit	2 065	624	390	-70%	-37%
- A la clientèle	35 196	39 616	41 914	13%	6%
Ouverture de crédit	28 499	34 564	30 938	21%	-10%
Autres engagement en faveur de la clientèle	6 698	5 051	10 975	-25%	>100%
Engagements de financement reçus	5 383	3 909	7 617	-27%	95%
- Des établissements de crédit	1 272	1 636	1 586	29%	-3%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	4 110	2 273	6 031	-45%	>100%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

A fin 2020, les engagements de financement donnés ont augmenté de 8% en s'affichant à 40 239 MDH. Ceci est dû à la hausse des engagements de financement donnés à la clientèle de 4 420 MDH pour atteindre 39 616 MDH en 2020 contre 35 196 2019. Cette hausse est conjuguée à la baisse des engagements de financement donnés aux établissements de crédit à 624 MDH contre 2 065 MDH en 2019.

Les engagements de financement reçus ont subi une baisse de 1 473 MDH en se situant à 3 909 MDH à fin 2020 en raison du recul des engagements reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie à 2 273 MDH conjugué à une hausse moins proportionnelle des engagements reçus des établissements de crédit qui se situent à 1 636 MDH.

• Variations de 2020 à 2021

A fin 2021, les engagements de financement donnés ont subi une hausse de 5% en s'affichant à 42 304 MDH. Ceci est dû, notamment, à la hausse des engagements de financement donnés à la clientèle de 2 298 MDH, s'affichant ainsi à 41 914 MDH en 2021 au lieu de 39 616 MDH en 2020. Les engagements de financement donnés aux établissements de crédit ont, quant à eux baissé de 37% pour atteindre un niveau de 390 MDH en 2021, contre 624 MDH en 2020, principalement tirée par la BCP pour un montant de 223 MDH.

Les engagements de financement reçus ont quasiment doublé en passant de 3 909 MDH en 2020 à 7 617 MDH en 2021 principalement en raison de la croissance des engagements de financement reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie qui se situent à 6 031 MDH en 2021 contre 2 273 MDH en 2020, due aux nouvelles lignes de garantie chez la BICEC pour 2 176 MDH et BANE pour 1 706 MDH. Les engagements de financement reçus des établissements de crédit sont, quant à eux, en repli de 3% passant de 1 636 MDH en 2020 à 1 586 MDH en 2021.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En Mdh	2019	2020	2021	Δ 19/20	Δ 20/21
Engagements de garantie donnés	23 309	23 142	36 847	-1%	59%
- D'ordre des établissements de crédit	4 004	6 599	16 837	65%	>100%
- D'ordre de la clientèle	19 305	16 543	20 010	-14%	21%
<i>Cautions administratives et fiscales et autres</i>	10 614	9 089	7 189	-14%	-21%
<i>Autres garanties d'ordre à la clientèle</i>	8 692	7 454	12 821	-14%	72%
Engagements de garantie reçus	43 958	46 561	49 218	6%	6%
- Des établissements de crédit	18 698	20 393	28 138	9%	38%
- De l'Etat et d'autres organismes de garantie	25 260	26 168	21 080	4%	-19%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

• Variations de 2019 à 2020

A fin 2020, les engagements de garantie donnés par la BCP ont reculé de 1% par rapport à 2019 en se situant à 23 142 MDH suite à l'évolution des éléments suivants :

- Hausse des engagements de garantie donnés aux établissements de crédit à hauteur de 65% en atteignant 6 599 MDH ;
- Conjuguée au recul des engagements de garantie donnés aux clients à hauteur de 14% en se situant à 16 543 MDH dont 9 089 MDH correspondant aux cautions administratives et fiscales (-14%) et 7 454 MDH aux garanties d'ordre à la clientèle (-14%).

Les engagements de garantie reçus ont augmenté de 6% suite à la croissance des postes engagements de l'Etat et d'autres organismes de garantie (+908 MDH) pour atteindre 26 168 MDH, ainsi que les engagements des établissements de crédit (+ 1 695 MDH) qui se chiffrent à 20 393 MDH. Les principaux engagements de garantie reçus concernent le CPM (23 668 MDH), Banque Atlantique Mali (4 481 MDH) et BCP Mauritius (3 813 MDH).

• Variations de 2020 à 2021

A fin 2021, les engagements de garantie donnés par la BCP ont progressé de 59% par rapport à l'exercice 2021 en se situant à 36 847 MDH suite à l'évolution des éléments suivants :

- Hausse des engagements de garantie donnés aux clients à hauteur de 21% en se situant à 20 010 MDH en 2021 contre 16 543 MDH en 2020 ;
- Progression des engagements de garantie donnés aux établissements de crédit de plus de 100% atteignant 16 837 MDH en 2021 contre 6 599 MDH en 2020, principalement tirée par la BCP.

Les engagements de garantie reçus ont augmenté de 6% suite à la hausse des engagements de garantie reçus des établissements de crédit à 28 138 MDH en 2021 contre 20 393 MDH en 2020. En contrepartie, les engagements de garantie reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie baissent à 21 080 MDH en 2021 contre 26 168 MDH en 2020, causée par les filiales de la BDI à hauteur de 2 879 MDH pour la BATG et 2 541 MDH pour la BABN.

VI. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En KDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres recyclables	Gains ou pertes latents ou différés en capitaux propres non recyclable	Capitaux propres part Groupe	Intérêt minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2019	2 022 547	26 284 669		9 669 093	494 603	-378 082	38 092 830	8 911 233	47 004 063
Opération sur capital								810 057	810 057
Placement Fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								376 273	376 273
Affectation du résultat		2 581 826		-2 581 826					
Dividendes		-1 618 038					-1 618 038	409 492	-1 208 546
Résultat de l'exercice				1 229 167			1 229 167	53 983	1 283 150
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : Variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					109 401	-54 692	54 709	-14 549	40 160
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				-67 596	-130 088		-197 684	297	-197 387
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) = (F)				-67 596	-20 687	-54 692	-142 975	-14 252	-157 227
Variation de périmètre				-509 067	-9 849	-44 102	-563 018	-1 698	-564 716
Autres variations		-1 077 202		918 707			-158 495	88 636	-69 859
Capitaux propres clôture 31/12/2020	2 022 547	26 171 255		8 658 478	464 067	-476 876	36 839 471	10 633 724	47 473 195
opérations sur capital	10 578	267 628					278 206	24 103	302 309
Paiements Fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres								3 426 508	3 426 508
Affectation du résultat		2 103 343		-2 103 343					
Dividendes		-1 618 037					-1 618 037	188 337	-1 429 700
Résultat de l'exercice				1 764 618			1 764 618	960 745	2 725 363

Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : Variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-176 432	16 463	-159 969	12 560	-147 409
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				205 693	-167 578		38 115	-31 608	6 507
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) = (F)				205 693	-344 010	16 463	-121 854	-19 048	-140 902
Variation de périmètre				-224 898	852	-1 260	-225 306	-262 834	-488 140
Autres variations		-47 609		2 519			-45 090	-9 938	-55 028
Capitaux propres clôture 31/12/2021	2 033 125	26 876 580		8 303 067	120 909	-461 673	36 872 008	14 941 597	51 813 605

Fin décembre 2020, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 47 473 MDH en hausse de 469 MDH par rapport à fin 2019. Cette hausse s'explique principalement par l'effet combiné de ce qui suit :

- La distribution des dividendes d'un total de 1 209 MDH ;
- La constatation d'un résultat de 1 283 MDH au titre de l'exercice 2020 ;
- Des opérations sur capital totalisant 810 MDH ;
- Des opérations sur actions propres qui se chiffrent à 376 MDH.

Au titre de l'exercice 2021, les capitaux propres se sont appréciés de 4 340 MDH par rapport à fin 2020 en se situant à 51 814 MDH notamment en raison des opérations suivantes :

- La distribution des dividendes d'un total de 1 430 MDH ;
- La constatation d'un résultat de 2 725 MDH au titre de l'exercice 2021, ;
- Des opérations sur capital totalisant 302 MDH, en référence à l'augmentation de capital par conversion optionnelle partielle en actions dans la limite de 50% des dividendes relatifs à l'exercice 2020 ;
- Des opérations sur actions propres qui se chiffrent à 3 427 MDH.
- Les autres variations totalisent -69 MDH et s'expliquent par la variation des subventions, fonds de garantie et fonds de soutien.

VII. Tableau des flux de trésorerie

En Mdh	2019	2020	2020(*)	2021	Δ 19/20	Δ 20(*)/21
Résultat avant impôts	5 959	2 121	2 121	4 452	-64%	>100%
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 258	1 478	1 460	1 337	17%	-8%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-4	-28	-32	662	<-100%	<-100%
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1 927	4 365	4 365	1 368	>100%	-69%
+/- Dotations nettes aux provisions	-106	610	610	754	>100%	24%
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	3	3	3	1	0%	-56%
+/- Perte nette/ (gain net) des activités d'investissement	-841	-871	-871	-757	-4%	-13%
+/- Perte nette/ (gain net) des activités de financement	-	-	-	-	NA	NA
+/- Autres mouvements	102	189	189	385	85%	>100%
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 340	5 746	5 724	3 749	>100%	-35%
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-2 316	-9 341	-9 341	2 991	>100%	<-100%
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	3 929	22 038	22 038	6 190	>100%	-72%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-13 415	-11 129	-11 129	-14 154	-17%	27%
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers(*)	1 220	-1 589	-1 414	-1 190	<-100%	-16%
- Impôts versés	-2 232	-1 413	-1 413	-1 115	-37%	-21%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-12 814	-1 588	-1 259	-7 277	-88%	>100%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-4 515	6 257	6 586	923	>100%	-86%
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	4 607	2 754	2 754	1 066	-40%	-61%
+/- Flux liés aux immeubles de placement(*)	-	-273	-273	90	NA	<-100%
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles(*)	-1 420	-330	-1 215	-1 126	77%	-7%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	3 187	1 595	1 266	30	-50%	-98%
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	1 932	-349	-349	2 846	<-100%	<-100%
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 254	-1 384	-1 384	-959	<-100%	-31%
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 186	-1 733	-1 733	1 887	<-100%	<-100%
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-91	-151	-151	-252	-66%	67%
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 767	5 968	5 968	2 588	>100%	-57%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	18 539	20 306	20 306	26 275	10%	29%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	13 892	15 463	15 463	16 708	11%	8%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 647	4 844	4 844	9 567	4%	98%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	20 306	26 275	26 275	28 863	29%	10%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 463	15 463	16 708	21 740	8%	30%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	4 844	4 844	9 567	7 123	0%	-26%
Variation de la trésorerie nette	1 767	5 968	5 968	2 588	>100%	-57%

(*) Reclassement en 2020 des flux liés aux immeubles de placement classés préalablement au niveau des « flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles » et des « flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers » à hauteur respectivement de 55 MDH et -328 MDH

Source : BCP comptes consolidés IFRS

A fin 2020, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'est établie à 5 968 MDH trouvant son explication dans :

- Les flux nets de trésorerie généré par l'activité opérationnelle qui se chiffrent à 6 257 MDH en raison de la constatation :
 - De flux liés aux opérations avec la clientèle qui ont été multipliés par 6 pour représenter 22 038 MDH à fin 2020 contre 3 929 MDH à fin

2019, signifiant une collecte plus rapide des dépôts par rapport à l'octroi des crédits à la clientèle au cours de l'année 2020;

- De flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés à -9 341 MDH à fin 2020 contre -2 316 MDH en 2019, en raison de remboursements plus importants en 2020 par rapport à 2019, aussi bien chez le CPM pour -7 526 MDH en 2020 contre -3 047 MDH en 2019, qu'au niveau du palier ABI pour -1 898 MDH en 2020 contre -273 MDH en 2019, soit une baisse de respectivement 4 479 MDH et -1 626 MDH entre 2019 et 2020.
- De flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers qui progressent de -13 415 MDH en 2019 à -11 129 MDH en 2020. Cette variation s'explique principalement par les évolutions suivantes :
 - Une variation chez le CPM des comptes d'attentes et débiteurs divers de -555 MDH
 - Une variation chez MEDIA FINANCE des dettes sur titres de -310 MDH
 - Une variation chez les filiales AL AKARIA de -335 correspondant à l'augmentation des stocks d'immeubles
 - Une variation chez la filiale d'ABI, en charge de l'intermédiation financière, des comptes créditeurs divers de - 1 630 MDH correspondant à la souscription des émissions.
- Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui se sont situés à 1 595 MDH à fin 2020 contre 3 187 MDH, soit une baisse de 50%. Cette variation s'explique principalement par le cash in provenant de la trésorerie des trois nouvelles filiales, BICEC, BMOI et BCI, acquises en 2019, soit une variation de -2 997 MDH entre 2020 et 2019, compensée par des tombées de titres d'investissement chez la BCP pour +1 324 MDH ;
- Les flux nets provenant des activités de financement se sont établis à -1 733 MDH à fin 2020 dont :

-1 384 MDH des autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement, qui correspond au remboursement des certificats de dépôt chez la BCP pour -2 600 MDH et à l'émission d'une dette subordonnée de 1 500 MDHS en 2020 -349 MDH de flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires

A fin 2021, la variation de la trésorerie nette consolidée de la BCP s'est établie à 2 588 MDH trouvant son explication dans :

- Les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle qui se chiffrent à 923 MDH en raison de la constatation :
 - La hausse des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés à 2 991 MDH à fin 2021 contre -9 341 MDH à fin 2020. Cette hausse s'explique par une hausse des dettes envers les établissements de crédit conjuguée à une baisse des prêts financiers et de trésorerie en leur faveur ;
 - De flux liés aux opérations avec la clientèle qui reculent à fin 2021 pour s'établir à 6 190 MDH. Cette baisse s'explique principalement par une hausse plus rapide de l'octroi des crédits à la clientèle par rapport à la collecte de dépôts au cours de l'exercice 2021 ;

- De flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers qui se contractent de -11 129 MDH en 2020 à -14 154 MDH en 2021. Cette variation correspond principalement au décaissement par BACI suite à l'augmentation des obligations pour environ -3 792 MDH ; De flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers s'affichant à -1 190 MDH en 2021 contre -1 414 MDH en 2020.
- Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement qui se sont situés à 30 MDH, en baisse de 98% par rapport à 2020, s'expliquant par la cession des titres BCP par les BPRs pour un montant de 3 783 MDH et des dividendes pour un montant de -1 430 MDH. Ils sont constitués, d'une part, des flux liés aux actifs financiers et aux participations de 1 066 MDH et d'autre part, des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles de -1 126 MDH ;
- Les flux nets provenant des activités de financement se sont établis à 1 887 MDH à fin 2021. Ceci résulte des effets combinés de l'amélioration des flux négatifs au niveau du poste autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement de 31% pour s'établir à -959 MDH en 2021 suite à l'émission de *gender bonds* pour un montant de 200 MDH et à l'augmentation des flux provenant des actionnaires de -349 MDH en 2020 à 2 846 MDH en 2021 correspondant à :
 - -1 430 MDH de versement de dividendes
 - +3 783 MDH impact de la cession des titres BCP détenus par les BPR
 - +278 MDH augmentation de capital de la BCP par conversion de dividendes

PARTIE V

**INDICATEURS DE LA BANQUE CENTRALE POPULAIRE
AU PREMIER TRIMESTRE 2022**

I. PRESENTATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS SELECTIONNES

Avertissement : Les comptes arrêtés au 31 Mars 2022 n'ont pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes

L'analyse des principaux indicateurs trimestriels d'exploitation et bilanciers du Groupe BCP se présentent comme suit :

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés au premier trimestre 2022

En Mdh	31/03/2021	31/03/2022	Δ 03-21/03-22
Produit net bancaire	4 807	4 902	2%
Résultat brut d'exploitation	2 336	2 385	2%
Coût du risque	-1 167	-896	-23%
Résultat net - Part du Groupe	500	831	66%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation de la BCP à fin Mars 2022 fait ressortir ce qui suit :

- Une progression du produit net bancaire de 2 % pour se chiffrer à 4 902 MDH en Mars 2022 ;
- Une tendance à la hausse du résultat brut d'exploitation au 1^{er} trimestre 2022 qui s'enregistre à 2 385 MDH contre 2 336 MDH au 1^{er} trimestre 2021, soit une progression de 2% ;
- Un creusement de coût du risque à -896 MDH au cours de la même période du contexte actuel
- Une hausse du résultat net part du groupe au 1^{er} trimestre 2022 comparé à la même période de l'année 2021 pour se chiffrer à 831 MDH

Evolution des principaux indicateurs bilanciers consolidées au premier trimestre 2022

En Mdh	31/03/2021	31/03/2022	Δ 03-21/03-22
Prêts et créances sur la clientèle	255 191	260 247	2%
Dettes envers la clientèle	333 348	348 242	4%
Total Bilan	448 864	468 053	4%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

L'analyse des principaux indicateurs bilanciers de la BCP à fin Mars 2022 fait ressortir ce qui suit :

- Une hausse des prêts et créances sur la clientèle de 2% sur la période allant au 31 mars 2022 en s'enregistrant à 260 247 MDH ;
- Une hausse de 4% des dépôts de la clientèle qui totalisent 348 242 MDH à fin Mars 2022 ;
- Une hausse de 4% du total bilan pour s'établir à 468 053 MDH à fin Mars 2022

II. ANALYSE DU CPC

Le CPC du Groupe BCP se présente comme suit au 31/03/2022 :

En Mdh	31/03/2021	31/03/2022	Δ 03-21/03-22
Intérêts et produits assimilés	4 307	4 384	2%
Intérêts et charges assimilés	-1 257	-1 044	-17%
MARGE D'INTERÊTS	3 050	3 340	10%
Commissions perçues	962	1 005	4%
Commissions servies	-115	-130	13%
MARGE SUR COMMISSIONS	847	875	3%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	727	276	-62%
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9	204	>100%
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHE	736	480	-35%
Produits des autres activités	485	506	4%
Charges des autres activités	-311	-298	-4%
PRODUIT NET BANCAIRE	4 807	4 902	2%
Charges générales d'exploitation	-2 112	-2 187	4%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-359	-330	-8%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 336	2 385	2%
Coût du risque	-1 167	-896	-23%
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 169	1 488	27%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	-8	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-11	-14	27%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	NA
RESULTAT AVANT IMPÔTS	1 158	1 466	27%
Impôts sur les bénéfices	-467	-493	6%
RESULTAT NET	691	973	41%
Résultat - part BPR	-	-	NA
Résultat hors groupe	191	141	-26%
RESULTAT NET PART DU GROUPE BCP	500	832	66%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au 31 Mars 2022, le produit net bancaire s'est établi à près de 4 902 MDH, en hausse de 2% par rapport au 31 Mars 2021. Cette hausse trouve son origine, principalement, à l'orientation favorable de l'activité d'intermédiation à la période considérée.

Une hausse de la rentabilité se traduisant par un résultat net en croissance de 41%, pour s'établir à 973 MDH au 31 Mars 2022 contre 691 MDH au 31 Mars 2021.

III. ANALYSE DU BILAN

Le Bilan du Groupe BCP se présente comme suit au 31/03/2022 :

Présentation de l'Actif

En Mdh	31/03/2021	31/03/2022	Δ 03-21/03-22
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	15 878	18 442	16%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	74 797	89 465	20%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transactions</i>	<i>61 453</i>	<i>74 131</i>	<i>21%</i>
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	<i>13 344</i>	<i>15 333</i>	<i>15%</i>
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	40 493	41 621	3%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	<i>35 318</i>	<i>35 851</i>	<i>2%</i>
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	<i>5 175</i>	<i>5 769</i>	<i>11%</i>
<i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>NA</i>
Titres au coût amorti	7 037	6 650	-5%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	21 102	16 932	-20%
Prêts et créances sur la clientèle	255 191	260 247	2%
Actifs d'impôt exigible	1 439	1 503	4%
Actifs d'impôt différé	4 557	4 396	-4%
Comptes de régularisation et autres actifs	6 645	7 913	19%
Participations dans des entreprises mises en équivalence	22	15	-32%
Immeubles de placement	7 180	7 134	-1%
Immobilisations corporelles	10 983	10 210	-7%
Immobilisations incorporelles	1 121	1 100	-2%
Ecarts d'acquisition	2 419	2 425	0%
TOTAL ACTIF IFRS	448 864	468 053	4%

Présentation du Passif

En Mdh	31/03/2021	31/03/2022	Δ 03-21/03-22
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	768	10	<-100%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	NA
Instruments dérivés de couverture	-	-	NA
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	31 536	33 721	7%
Dettes envers la clientèle	333 348	348 242	4%
Dettes représentées par un titre	-	-	-
Titres de créance émis	528	491	-7%
Passifs d'impôt courant	2 334	2 243	-4%
Passifs d'impôt différé	848	905	7%
Comptes de régularisation et autres passifs	11 059	11 645	5%
Provisions techniques des contrats d'assurance	1 894	2 195	16%
Provisions pour risques et charges	5 352	5 997	12%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	4 258	4 221	-1%
Dettes subordonnées	10 761	9 844	-9%
Capital et réserves liées	30 297	31 219	3%
Réserves consolidées	15 504	16 800	8%
- Part du groupe	2 472	1 699	-31%
- Part des BPR	-	-	-
- Part des minoritaires	13 032	15 101	16%

Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	-314	-455	45%
- Part du groupe	-111	-297	>100%
- Part des BPR	-	-	-
- Part des minoritaires	-203	-157	-23%
Résultat net de l'exercice	691	973	41%
- Part du groupe	500	831	66%
- Part des BPR	-	-	-
- Part des minoritaires	191	141	-100%
TOTAL PASSIF IFRS	448 864	468 053	4%

Source : BCP comptes consolidés IFRS

Au 31 Mars 2022, l'encours des prêts et créances du Groupe enregistre une légère hausse pour atteindre 277 179 MDH, dont 94% relatifs aux prêts et créances sur la clientèle.

Par ailleurs, les dépôts auprès du Groupe se sont établis à 381 962 MDH marqués par la progression des dépôts clientèles de 6% pour s'établir à 348 242, soit 91% du total des dépôts au 1^{er} trimestre 2021.

Le total bilan s'établit à 468 053 MDH au 31 Mars 2022, en hausse de 4% par rapport au 31 Mars 2020 engendré, essentiellement par la progression des actifs financiers à la juste valeur par résultat et des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres de, respectivement, +14 668 MDH et +1 128 MDH.

PARTIE VI

**PRINCIPAUX INDICATEURS DE LA BANQUE CENTRALE
POPULAIRE AU PREMIER SEMESTRE 2022**

I. PRINCIPAUX INDICATEURS DU GROUPE BCP AU 30 JUIN 2022

En Mds DH	30 juin 2021	30 juin 2022	Var 06-21/06-22
Créances brutes sur la clientèle	288,8	292,0	1,3%
Dépôts de la clientèle	342,3	353,8	3,5%
Produit net bancaire	10,1	10,5	3,0%
Coût du risque consolidé	2,2	1,8	-18,3%
Résultat net consolidé	2,0	2,4	18,6%
Résultat net part du groupe	1,5	1,8	16,6%

Au premier semestre 2022, le produit net bancaire s'est apprécié de 3,0% à 10,5 Mds DH s'expliquant principalement par l'évolution de la marge d'intérêt de près de +5,9% et de la marge de commission de +6,7%, ces évolutions sont la résultante de l'optimisation du coût des ressources et de la bonne performance des filiales Marocaines et Africaines.

Les frais généraux s'établissent à 5,1 mds DH à fin juin 2022, en hausse de 4,4% par rapport à fin juin 2021. Le coefficient d'exploitation ressort à 48,7%.

Le résultat net consolidé progresse de 18,6% à près de 2,4 mds DH. De même, le résultat net part du groupe croît de 16,6% à 1,8 Mds DH.

Les filiales qui représentent 25% du PNB du groupe ont également contribué à cette dynamique avec une croissance de 7% grâce notamment au redressement des activités d'intermédiation et des commissions ainsi que la bonne tenue de l'activité trésorerie.

En lien avec l'amélioration de la situation sanitaire et la levée des restrictions, le coût du risque poursuit son allègement pour s'établir à 1,8 Mds DH à fin juin 2022, soit une baisse de 18,3% par rapport à juin 2021. L'encours du fonds de soutien du groupe BCP se maintient à 4,2 mds DH. En social, le PRG se stabilise à près de 5 Mds DH permettant à la Banque de renforcer son assise.

PARTIE VII

PERSPECTIVES

Orientations stratégiques du Groupe BCP : Le plan stratégique 2026

Ces deux dernières décennies ont été marquées par une transformation en profondeur du Groupe Banque Centrale Populaire.

Le Groupe a changé de taille et de complexité en menant une diversification sur de nouveaux métiers et en élargissant son champ d'action à de nouveaux territoires. Ce cycle de développement a permis de réaliser des avancées majeures (expansion à l'International, incursion réussie sur le segment Corporate, construction d'une position de leader sur la Bancassurance, développement de filiales spécialisées, ...), tout en renforçant le leadership du Groupe sur son activité bancaire cœur.

En vue de son centenaire qui sera célébré en 2026, le Groupe Banque Centrale Populaire engage une inflexion stratégique, visant à :

- Construire une nouvelle vague d'avantages compétitifs durables, afin de se positionner comme acteur des ruptures à venir ;
- Sécuriser les fondations du modèle actuel, pour bâtir sur un socle robuste ;
- Réaffirmer la vocation du Groupe, engagé dans le développement des territoires du continent par l'inclusion économique et financière de ses forces vives.

Dans ce contexte, les orientations stratégiques du Groupe BCP s'articulent désormais autour de six axes :

Axe 1 : Etre le leader de l'inclusion financière sur chacun des territoires du Groupe via des offres innovantes et des dispositifs de distribution fortement intégrés à la Banque ;

Axe 2 : Imposer un leadership technologique en accélérant la transformation data et digitale, pour offrir la meilleure expérience aux clients et leur proposer les services les plus pertinents en s'appuyant sur les agents de la banque, qui seront les porteurs de ces nouveaux outils ;

Axe 3 : Bâtir un modèle opérationnel performant et fortement ancré localement, en professionnalisant chacune des briques opérationnelles (producteurs, distributeurs, plateformes) pour les ouvrir sur le Groupe et sur des partenaires externes et bénéficier de l'effet d'échelle ;

Axe 4 : Accélérer l'innovation au travers de partenariats avec des acteurs financiers et non financiers, pour démultiplier l'offre de produits et de services, accroître la capillarité de notre réseau et maximiser l'utilisation des briques opérationnelles ;

Axe 5 : Installer un dispositif de pilotage robuste, adapté à la nouvelle dimension du Groupe, permettant d'accompagner l'impératif de performance, de qualité et de création de valeur de chacune des briques opérationnelles ;

Axe 6 : Réaffirmer la vocation du Groupe, en menant des actions à forte valeur et en mesurant l'impact sociétal sur le terrain. Le Groupe se positionnera de manière résolue dans les réflexions sur le développement, aux côtés des pouvoirs publics, des territoires et de leurs écosystèmes. Notamment, le Groupe se positionnera d'ores et déjà comme le principal acteur de la Stratégie Nationale d'inclusion financière au Maroc.

La crise du Covid-19 conforte les choix stratégiques effectués par la Banque, notamment l'accélération de la digitalisation et le développement de canaux alternatifs pour la clientèle à faibles revenus.

A court et moyen terme, la réalisation des objectifs stratégiques et financiers est fortement tributaire de l'évolution de la crise sanitaire du Covid-19 qui n'est pas terminée, et de son pendant économique. La réalisation des objectifs dépend également des risques politiques de chacun des pays de présence, mais qui sont contrebalancés par une répartition des risques sur un grand nombre de pays.

A long terme, le changement climatique ainsi que ses effets sur les différents pays de présence constituent également un risque majeur susceptible d'avoir un impact sur la réalisation des objectifs de la Banque.

En 2022, prenant acte du fait que la crise du Covid-19 conforte les orientations stratégiques majeures de la banque tout en soulignant l'impératif de l'amélioration de sa performance opérationnelle, le Groupe Banque Centrale Populaire focalisera ses efforts stratégiques autour des sujets prioritaires suivants :

- Transformation digitale et data afin d'accompagner et anticiper l'évolution rapide des usages de notre clientèle ;
- Renforcement de l'efficacité commerciale (intensification et valorisation) à destination de segments de clientèle adéquats, afin de développer davantage la création de valeur ;
- Mise en place d'une approche différenciée et rentable pour chacun des segments de clientèle, prenant en compte l'exigence de qualité de service adéquat ;
- Amélioration de notre structure de coûts par l'optimisation de nos charges externes mais également par une revue de notre modèle de distribution ainsi que par l'excellence opérationnelle des fonctions back-office et support ;
- Maîtrise du coût du risque à travers le renforcement du dispositif d'octroi des crédits et l'accélération du recouvrement ;
- Poursuite du développement de la Banque de l'International à travers les programmes stratégiques déjà lancés sur les entités existantes, et l'intégration des nouvelles entités acquises.

PARTIE VIII

FAITS EXCEPTIONNELS DE L'ÉMETTEUR

A date du document de référence, le contexte est marqué par une instabilité géopolitique internationale et des conditions climatiques difficiles à l'échelle mondiale. Ces différents facteurs sont susceptibles d'avoir les impacts suivants :

- Augmentation générale et durable des coûts de l'énergie et des transports impactant les prix de manière globale ;
- Ralentissement notable de l'économie européenne (principal partenaire économique du Maroc) en 2022 et 2023, du fait du prolongement des tensions géopolitiques ;
- Impact de l'instabilité géopolitique et de la hausse des prix sur les entreprises de manière générale. Elles font face à une hausse des coûts des intrants, une perturbation des marchés de destination et une hausse des taux d'intérêts ;
- Perturbation des investissements et de la consommation des ménages du fait des éléments listés ci-dessus ;
- Légère révision à la hausse des créances en souffrance pour 2022 et 2023.

PARTIE IX

LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

La Banque Centrale Populaire ne connaît pas, à la date d'établissement du présent document de référence, de litiges et affaires contentieuses.

PARTIE X

FACTEURS DE RISQUES DE L'EMETTEUR

La Banque est dotée d'une organisation en ligne avec les meilleurs standards internationaux. Sa structure de gouvernance intégrée lui permet de repérer les risques auxquels elle est confrontée, de mettre en œuvre un système de contrôle interne adéquat et efficace et d'établir un système de suivi et de réajustement.

La responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision des risques est partagée entre :

- Les instances de gouvernance et de pilotage (Comité directeur, Conseil d'administration, Comité d'audit, Comités de gestion des risques, Comité placement...) ;
- La Direction Générale Risques Groupe et les autres entités dédiées et/ou impliquées dans le suivi des risques (crédit, marché, financier et opérationnel) ;
- Les instances relevant du contrôle interne.

I. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe. Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité ;
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité ;
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

Risque global de taux

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, elles sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- Une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- En adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- A l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- Une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur (approche prévisionnelle sur un horizon de quatre ans et selon les hypothèses du PMT).
- Un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et sur les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- Un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur un calcul de Gap.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur.
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité ALM et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéfice et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques

Risque de liquidité

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir au Groupe l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille titres est constitué majoritairement de bons du Trésor et d'OPCVM et dans une moindre mesure de positions sur actions liquides.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation ;
- L'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de divers scénarios dynamiques et sur l'horizon du PMT, ainsi que l'élaboration d'un échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité de la banque à moyen et long terme ;
- Le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie ;
- Le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contreparties avec un suivi régulier de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- Le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporate.

Le Groupe dispose d'une politique de gestion du risque de refinancement applicable dans des conditions normales du marché mais également en cas de crise de liquidité. Cette politique définit les mécanismes de suivi ainsi que les alternatives permettant d'atténuer les risques de refinancement en cas de crise prolongée de liquidité. Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans.

Par ailleurs, la BCP est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marché. Sa position lui permet de recourir aux opérations de pension à court terme auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières.

Evolution des indicateurs de risque de taux

La banque détermine les indicateurs de gestion du risque de taux en conformité avec l'IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book). Plusieurs scénarios de choc de taux sont effectués pour déterminer les impacts sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

En application des scénarios réglementaires, les impacts les plus sévères sont les suivants :

Pour la variation de la valeur économique : -917 MDH soit 2,9% des fonds propres Tier1, ce qui est inférieur à la limite réglementaire de 15% ;

Pour la variation de la marge nette d'intérêt : -347 MDH soit 4,4% de la MNI prévisionnelle, ce qui reste en dessous des limites des objectifs de risque du Groupe.

La banque détermine les indicateurs de gestion du risque de taux en conformité avec l'IRRBB (Interest Rate Risk in the Banking Book). Plusieurs scénarios de choc de taux sont effectués pour déterminer les impacts sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

En application des scénarios réglementaires, les impacts les plus sévères sont présentés dans le tableau suivant :

	Juin.2021	Déc.2021
Impact sur la marge d'intérêt (<i>en millions de dirhams</i>)	-301	-311
Par rapport à la marge d'intérêt prévisionnelle	3,8%	4,0%
Impact sur la valeur économique (<i>en millions de dirhams</i>)	-878	-953
Par rapport aux fonds propres réglementaires Tier1	2,8%	3,0%

Evolution des indicateurs de risque de liquidité

Le total des actifs du CPM s'est établi à 365 milliards de dirhams à fin décembre 2021 contre 348 milliards de dirhams en décembre 2020, soit une augmentation de 4,8%.

Au cours de l'année 2021, et compte tenu du contexte Covid19, les crédits de la clientèle ont connu une progression limitée à 0,7 MMDH. Les prêts financiers ont quant à eux augmenté de 2,7 MMDH.

Dans le même temps, le portefeuille titres a augmenté de 7,5 MMDH et les titres de participation ont progressé de 1 MMDH. Ces montants, ainsi que la tombée d'une dette subordonnée de 0,8 MMDH et la hausse du compte BAM de 4,1 MMDH ont été refinancés par :

Une hausse des comptes chèques et comptes courants clientèle (+8,4 MMDH) ;

Une augmentation du recours au marché monétaire (+1,7 MMDH) ;

Une hausse des capitaux propres (+4,9 MMDh) ;

Une baisse du portefeuille obligataire d'investissement (-1,2 MMDH).

Le niveau du ratio de liquidité réglementaire (LCR) atteint un niveau de 204% largement supérieur au minimum réglementaire.

Les ressources du CPM collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 2,1% passant de 263 milliards de DH en décembre 2020 à 269 milliards de DH en décembre 2021. Cette hausse concerne les comptes à vue créditeurs (+4,4%) ainsi que les comptes sur carnet (+2,9%). La part des ressources non rémunérées a progressé à 71,6% en décembre 2021 contre 69,8% en décembre 2020.

Le coefficient de transformation s'est établi à 82,4% en décembre 2021 contre 82,8% en décembre 2020.

II. DISPOSITIF D'EVALUATION DE L'ADEQUATION GLOBALE DES FONDS PROPRES

Les Fonds Propres mettent en évidence le niveau de solvabilité et la capacité du groupe à couvrir les risques non avérés, tout en offrant aux déposants et aux créanciers la protection nécessaire. Le groupe détient des capitaux propres suffisants, qui lui procurent la flexibilité nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Il veille également à la mobilisation des fonds nécessaires

Depuis 2007, la Banque calcule les ratios de solvabilités selon les normes Bâle II. A partir de 2014, les nouvelles normes Bâle III concernant les Fonds Propres ont été adoptées par Bank Al-Maghrib. Cette nouvelle réglementation, en plus de maintenir des minimas élevés pour les ratios Tier1 et Tier2 (9% et 12% respectivement), instaure des critères d'éligibilité plus sévères, notamment pour les augmentations de capital financées par la Banque, les participations croisées avec les établissements de crédit, les intérêts minoritaires...

En respect total de ces normes, la Banque détient en permanence un coussin confortable en Fonds propres lui permettant de couvrir les risques et réussir les stress tests réglementaires tout en restant en dessus du minimum réglementaire. Ses ratios des Fonds Propres élevés sont attribuables, principalement, au report quasi systématique des résultats dégagés.

Par ailleurs, le processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres fait partie intégrante des analyses de cohérence de nos plans stratégiques qui interviennent au minimum une fois par an lors de l'examen des impacts du Plan Moyen Terme sur les Fonds Propres et les ratios prudentiels.

A fin décembre 2021, le ratio Tier 1 du Groupe s'affiche à 10,71%, largement supérieur au minimum réglementaire (contre 10,02% en décembre 2020). Le ratio global de solvabilité (Tier 2) s'affiche quant à lui à 13,54% (contre 13,25% en décembre 2020).

Ratios de solvabilité prévisionnels

Le Groupe Banque Centrale Populaire a procédé à une revue de ses projections des ratios de solvabilité sur les 18 prochains mois sur la base d'un scénario conservateur. L'évolution des ratios de solvabilité prévisionnels du Groupe Banque Centrale Populaire sur les 18 prochains mois se présente comme suit :

	déc-21	juin-22	déc-22	juin-23
fonds propres réglementaires	51,83	51,45	55,96	56,58
fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	41,02	41,02	44,93	45,09
fonds propres de catégorie 1 (T1)	41,02	41,02	45,93	47,09
fonds propres de catégorie 2 (T2)	10,81	10,43	10,03	9,49
risques pondérés	382,88	399,23	415,58	428,22
ratio de solvabilité CET1	10,71%	10,27%	10,81%	10,53%
ratio de solvabilité T1	10,71%	10,27%	11,05%	11,00%
ratio de solvabilité global	13,54%	12,89%	13,46%	13,21%

L'évolution des ratios de solvabilité prévisionnels sociaux de la Banque Centrale Populaire sur les 18 prochains mois se présente comme suit :

	déc-21	juin-22	déc-22	juin-23
fonds propres réglementaires	42,10	41,72	45,74	45,85
fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	31,04	31,04	34,46	34,11
fonds propres de catégorie 1 (T1)	31,04	31,04	35,46	36,11
fonds propres de catégorie 2 (T2)	11,06	10,68	10,28	9,74
risques pondérés	267,37	274,07	280,78	285,93
ratio de solvabilité CET1	11,61%	11,32%	12,27%	11,93%
ratio de solvabilité T1	11,61%	11,32%	12,63%	12,63%
ratio de solvabilité global	15,75%	15,22%	16,29%	16,03%

III. RISQUES DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette, en risque sur le taux de recouvrement en cas de défaut, ainsi qu'en risque de dégradation de la qualité du portefeuille de crédit.

Politique générale de crédit

La politique générale de gestion du risque de crédit, adoptée par la Banque et approuvée par ses organes d'administration et de gestion, a pour objet de définir un cadre global pour les activités générant les risques de crédit.

Ses principes sont appliqués pour assurer au Groupe un développement serein de ses activités. La politique de crédit s'articule autour des principes suivants :

- Normalisation de la gestion des risques de crédit au niveau de l'ensemble des organismes du CPM ;
- Sécurité et rentabilité des opérations ;
- Diversification des risques ;
- Sélection stricte des dossiers lors de l'octroi ;
- Établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue au moins une fois par an pour les entreprises ;
- Notation des Entreprises et Professionnels et scoring à l'octroi des crédits aux particuliers ;
- Séparation entre les fonctions de vente de crédit et celles de l'appréciation et du contrôle des risques ;
- Collégialité des décisions se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux de la filière ;
- Détection précoce des risques de défaillance des contreparties ;
- Réactivité dans le recouvrement.

La mise en pratique de la politique de crédit repose sur un corpus réglementaire interne étoffé et conforme aux meilleures pratiques en la matière. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion des risques de crédit, à travers des circulaires, des lettres circulaires et des normes fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de prise, de suivi et de maîtrise des risques.

Dispositif de décision

Le dispositif décisionnel de la Banque est basé sur les principes suivants :

- L'analyse des dossiers par les entités commerciales initiatrices des demandes, et deuxième lecture de risque faite par les entités Contre-étude au niveau des BPR et de la BCP ;
- La prévention du risque à travers un rôle déterminant de la fonction Contre-étude dans le filtrage des dossiers et dans la prise de décision ;
- L'exercice des pouvoirs dans le cadre des comités traduisant la collégialité de la décision ;
- Un schéma délégataire à plusieurs dimensions assurant une adéquation entre le niveau du risque et celui requis pour la décision ;
- Des limites de compétences établies par groupe de bénéficiaires liés ;
- L'exclusion des pouvoirs des BPR des crédits au profit des apparentés, quels que soient leurs montants. Ces derniers sont soumis aux comités internes de crédit tenus au niveau de la BCP ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit, tant au niveau de la BCP qu'au niveau des BPR.

Dispositif de gestion des risques de crédit

Le dispositif de contrôle et de gestion des risques de crédit repose principalement sur les axes suivants :

- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux (Comité de crédit régionaux, Comité de crédit BCP : Comité interne de crédit, Comité du recouvrement et des grands risques, Comité des grands risques groupe...) ;

- Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit ;
- Définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités par des circulaires.

Ces axes sont par ailleurs cantonnés dans un cadre général de contrôle répondant aux exigences réglementaires dictées par BAM. Au sein de la BCP, le dispositif de gestion des risques et le système de contrôle interne obéissent, au même titre que le groupe, à un suivi individualisé des activités générant des risques. Ce suivi, déployé à tous les échelons de la Banque, s'articule autour d'un dispositif opérationnel à trois composantes :

- Evaluation et suivi indépendant de la qualité des risques ;
- Suivi particulier des risques majeurs et des risques de concentration ;
- Suivi permanent et rapproché des créances sensibles.

Notre dispositif, s'appuyant sur notre structure de gouvernance des risques et une culture de gestion des risques solidement ancrée, se complète progressivement par un cadre d'appétence au risque. Il assure une remontée régulière au Management et aux Instances de Gouvernance de la Banque permettant de mettre en place :

- Les politiques adéquates pour un développement maîtrisé ;
- Les actions correctives pour sauvegarder les intérêts de la Banque.

Système de notation interne

La Banque a mis en place un système de notation global en ligne avec les exigences réglementaires en matière d'utilisation et d'usage, applicable à l'ensemble des contreparties qu'il s'agisse d'Etats souverains, de banques ou d'entreprises. Celles opérant dans le secteur de la promotion immobilière sont qualifiées à travers la notation des projets. La clientèle des particuliers est assujettie actuellement au scoring à l'octroi applicable aux crédits à la consommation et aux crédits immobiliers, en attendant le déploiement du nouvel outil dédié à la notation des particuliers.

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion des risques de crédit et repose sur une série de modèles appropriés à chaque catégorie d'actifs. La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie selon une échelle interne dont chaque niveau correspond à une probabilité de défaut. Elle constitue un des critères clés de la politique d'octroi de crédit. La notation est attribuée au moment du montage du dossier de crédit et est révisée au moins une fois par an. De plus, une attention est accordée à la cohérence entre les décisions prises et le profil du risque dégagé par chaque note ainsi que ses composantes, en l'occurrence les différentes informations qualitatives et quantitatives que la grille comprend.

Les classes de risque retenues par le CPM et leurs significations sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Note	Libellé court	Libellé détaillé
A	Excellent	Excellente évolution, et/ou positionnement excellent sur son secteur, et/ou capacité d'endettement très élevée, et/ou le management jouit d'une longue réputation d'excellence.
B	Très Bon	Très bonne évolution des indicateurs d'activité et de rentabilité, et/ou bon positionnement sur le plan commercial, et/ou forte capacité d'endettement, et/ou le management jouit d'une bonne réputation.

C	Bon	Bonne évolution de l'activité et/ou de la rentabilité, et/ou endettement modeste, et/ou management de bonne réputation.
D	Assez Bon	Evolution normale de l'activité et/ou de la rentabilité, et/ou endettement modéré, et/ou management de bonne réputation.
E	Moyen	Actifs de qualité satisfaisante, et/ou endettement modéré, et/ou management de bonne réputation, et/ou l'emprunteur jouit d'une position moyenne dans son secteur.
F	Passable	Actifs de qualité acceptable, et/ou capacité d'endettement faible voire nulle, et/ou management moyen.
G	Médiocre	Endettement important, et/ou management faible, et/ou faible positionnement sur son secteur.
H	Très Médiocre	Situation financière trop fragile, et/ou lourd endettement, et/ou management anarchique, et/ou mauvaise position sur le secteur...etc

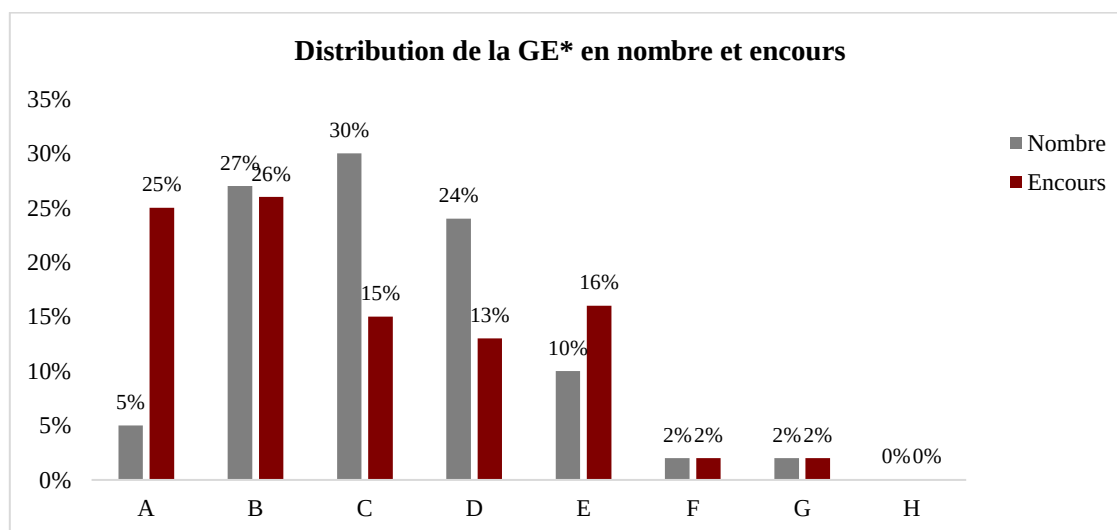
Source : BCP

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est assuré, par ailleurs, pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

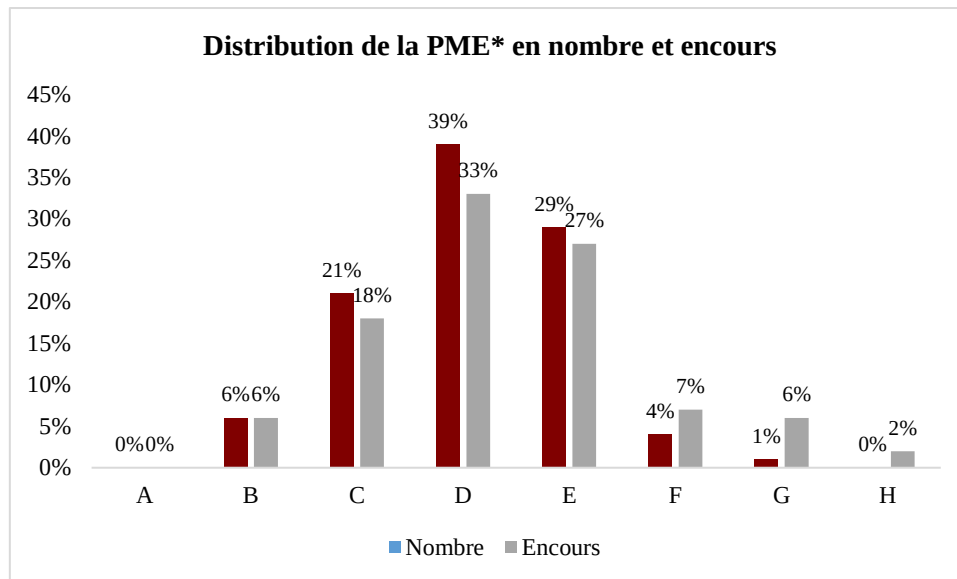
En outre, le dispositif de notation est un élément fondamental du nouveau processus de provisionnement IFRS9.

Enfin et dans le cadre des travaux de maintenance continue de l'outil de notation des entreprises, le Groupe a défini une batterie de tests permettant de jauger la performance des modèles de notation en matière de discrimination, de prédiction de la défaillance et de stabilité. Ces tests, connus sous le nom de backtesting, sont opérés afin de s'assurer de la viabilité des modèles de notation et de mettre en place des actions correctives le cas échéant.

Au 31 décembre 2021, la distribution du portefeuille sain noté se présente comme suit :



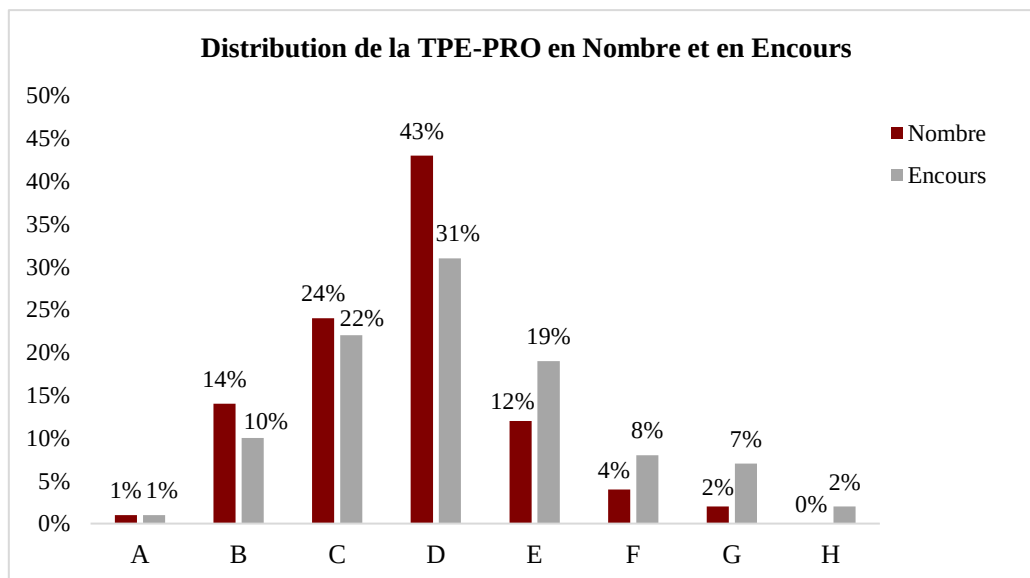
*GE : Entreprise avec un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 50 millions de DH



*PME : Entreprise avec un chiffre d'affaires compris entre 3 et 50 millions de DH

L'analyse du portefeuille du segment PME-GE affiche une distribution rassurante des risques. En effet, le portefeuille est concentré, en nombre et en encours, sur les notes se situant entre les classes A et E.

A fin Décembre 2021, les notes A, B, C concentrent 66% des entreprises GE notées en encours, correspondant à 62% en nombre. Pour les PME, les classes B-E représentent 84% en encours et 95% en nombre.



L'analyse de la distribution des TPE/PRO fait ressortir une concentration sur les classes de notation B-E, ce qui révèle un niveau de risque maîtrisé pour ces deux segments. Les classes B-E concentrent 93% des TPE/ PRO en nombre avec 82% de l'encours total sur ce segment.

Dispositif de suivi du risque de concentration

Le risque de concentration fait l'objet d'un suivi minutieux par la banque pour, d'une part, obéir aux règles prudentielles imposées par l'exigence de la division des risques et, d'autre part, assurer la diversification nécessaire à la dilution et la maîtrise des risques.

Le dispositif de gestion et de suivi, mis en place, est construit autour des éléments suivants :

- Un processus de revue de portefeuille s'appuyant sur une base de données risques construite et enrichie en permanence par les différentes applications, permettant la remontée de toutes les informations nécessaires à l'examen groupé d'un portefeuille donné (base des groupes et des engagements, centrales des bilans propres à la banque, base de notation,...) ;
- Un dispositif de limites sectorielles et individuelles constituant les premières bases du cadre d'appétence au risque.
- Une attention particulière apportée aux engagements dès que leur niveau dépasse 5% des fonds propres de la banque ;
- Un processus d'examen des 100 premiers risques au sens contrepartie ou groupe de contreparties liées, pour l'ensemble des entités de la banque.

Processus de revue du portefeuille

La revue de portefeuille constitue de plus en plus un outil important du dispositif de surveillance et de gestion des risques, notamment majeurs et de concentration. Il complète le processus classique de revue annuelle des dossiers et de suivi permanent des engagements en s'appuyant sur les paramètres d'usage en matière d'appréciation du risque de crédit (données propres aux secteurs, éléments qualitatifs et quantitatifs liés à la contrepartie et au groupe d'appartenance,...).

La notion de portefeuille concerne un ensemble d'actifs regroupés par secteur d'activité, par classes de risque, par niveau d'engagements...

A travers l'analyse globale et simultanée d'un portefeuille donné aboutissant à une classification homogène des contreparties, une définition de limites individuelles est opérée. La convergence recherchée entre les avis de la ligne commerciale et des risques permet aux instances supérieures de disposer des éléments nécessaires à la prise de décision, notamment en ce qui concerne la politique commerciale à adopter vis-à-vis d'un portefeuille donné (développement des relations, maintien, désengagement, renforcement des sûretés...).

Dispositif d'appétence au risque crédit

Le Groupe poursuit la construction progressive de son dispositif global d'appétence au risque. A ce jour, le dispositif se décline en :

Limites de concentration sectorielle : La démarche de fixation des limites sectorielles s'appuie sur des normes qualitatives et quantitatives, consistant à combiner la mesure du degré de sinistralité des secteurs avec leurs potentiels de développement. Ce dispositif constitue, depuis 2017, une composante importante du processus de planification dans la mesure où il permet de définir les orientations stratégiques en termes de part de marché global sur un secteur/sous-

secteur donné, en vue d'assurer un développement ciblé et plus maîtrisé. La mise à jour des limites sectorielles s'opère une fois par an. Leur monitoring est assorti de mesures en fonction du niveau de la limite atteinte.

Limites de concentration individuelle : En s'appuyant sur le processus de revue de portefeuille, les risques majeurs de la Banque font l'objet d'une analyse groupée qui permet d'aboutir à une classification par niveau de risques. Sur la base de cette classification et en intégrant d'autres paramètres (nature et niveau d'activité, fonds propres de la contrepartie et de la Banque, limite sectorielle ...), des limites par groupes de contreparties sont définies après approbation des comités idoines.

A souligner que la définition des limites intègre un processus de négociation avec les lignes métiers. Les résultats issus des modèles des limites sont ainsi examinés préalablement avec ces dernières pour intégrer toute composante éventuelle non modélisée par les calculs. Les propositions issues de ces discussions sont soumises aux comités idoines pour décision et arbitrage.

Les limites sont revues annuellement. Elles peuvent être sujettes à une réévaluation ponctuelle en cas de changement significatif des conditions de marché pouvant impacter la perception ou l'évaluation du risque. Le suivi du respect des limites se fait par les fonctions concernées à travers des outils de monitoring et de reporting adéquats.

Il y a lieu de noter que le Groupe a lancé le projet 'Risk Appetite Framework' visant à modéliser le capital économique, la rentabilité ajustée au risque et définir l'appétit au risque du Groupe.

Dispositif de suivi des créances sensibles

L'objectif du dispositif de suivi des risques sensibles est d'identifier le plus tôt possible les signaux de détérioration potentielle du portefeuille sain, afin de pouvoir le traiter promptement, alors que des actions de protection des intérêts de la Banque, peuvent encore être assez efficaces et peu onéreuses. L'identification et le suivi de ces créances s'opèrent conjointement par les fonctions risques et les lignes métiers à cadence mensuelle.

Le mécanisme mis en place consiste à échanger en permanence, avec les gestionnaires de la relation, des informations sur chaque situation en vue d'entamer les négociations qui s'imposent pour la régularisation éventuelle de la créance ; Les cas n'enregistrant pas une évolution favorable de leur situation sont inscrits dans la "Watch List", après décision des comités compétents. Cette «Watch List» qui constitue l'aboutissement de toutes les actions de surveillance fait elle-même l'objet d'un dispositif de suivi, pour permettre à la Banque de préserver, dans le temps, son potentiel de recouvrement.

En matière de provisionnement, la « Watch List » constitue une composante importante du dimensionnement à la fois des provisions sur base sociale (PRG) et sur base consolidée (IFRS9). Cela permet de faire converger parfaitement le système de gestion des risques et celui de provisionnement.

Il est à souligner que la circulaire 19/G de Bank Al Marghrib, portant sur la classification et le provisionnement des créances, est en cours de révision pour intégrer le traitement des créances sensibles. Ce projet de réforme dont le texte n'est pas encore diffusé par Bank Al Maghrib vise à :

- Assurer une application homogène en matière d'identification, de classification et de provisionnement des créances sensibles au sein du secteur bancaire ;
- Intégrer de nouveaux critères en matière de défaut (dépassements, restructurations...).

IV. RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché représentent les risques de perte ou d'exposition sur le portefeuille de négociation. Ils résultent d'une évolution défavorable des paramètres de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des titres de propriété, cours des matières premières, volatilité des instruments financiers dérivés).

Face au risque de dégradation prononcée de l'environnement économique et financier en conséquence de la crise sanitaire Covid 19, la Banque a mené dès le début de la crise, un exercice de stress test relatif au risque de marché afin d'évaluer l'impact de la dépréciation des différents marchés financiers sur ses activités. Ces stress tests ont été réalisés sur la base des scénarios de stress historiquement avérés et des scénarios hypothétiques.

La Banque, établissement financier de premier plan et intervenant important sur les activités de marché, est dotée d'un dispositif de gestion des risques de marché qui couvre l'ensemble des activités sur les opérations liées au portefeuille de négociation ou destinées à sa couverture ou son financement. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les niveaux de tolérance aux risques et les objectifs de rendement, et en adéquation avec les fonds propres de la Banque.

Ainsi, le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs des limites et des délégations de pouvoirs. Ce niveau de tolérance est fixé de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la Banque et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Par ailleurs, en vue de sécuriser le développement des activités de marché, la Banque a développé dans le cadre de sa stratégie globale de gestion des risques, une culture de maîtrise et de surveillance rigoureuse des risques de marché, fondée sur des principes directeurs permettant de :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- Sécuriser le développement des activités de marché de la Banque dans le cadre de ses orientations stratégiques et conformément aux dispositions réglementaires ;
- Adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités de marché.

Politiques et procédures

La politique de gestion des risques de marché définit le cadre global de la gestion des risques liés aux activités de marché. Elle intègre, au sein d'un dispositif cohérent, l'ensemble des outils/processus de gestion des risques ainsi que les principes et lignes directrices adoptés par la Banque pour orienter son exposition aux risques sur les activités de marché. Cette politique prend appui sur un corpus réglementaire interne comprenant un ensemble de circulaires, de procédures et de normes encadrant la prise de risques sur les activités de marché.

La politique de gestion des risques de marché met l'accent sur :

- Les rôles et les responsabilités des organes de gouvernance et de gestion ainsi que les missions des entités opérationnelles impliquées dans la gestion des risques de marché ;
- La détermination et la revue des limites de marchés ;
- La revue des expositions et des risques ;
- Les méthodologies de mesure des risques et la validation des modèles de valorisation ;
- Les outils de suivi et de Reporting.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires et des dispositifs régissant les activités de marché, notamment :

- Un dispositif de séparation des portefeuilles des activités de négociation de celles à caractère bancaire, traduisant les prérogatives des circulaires 26/G/2007 et 8/G/2010 relatives au calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché.
- Un système de délégation de pouvoirs encadrant les attributions déléguées aux responsables des activités de marché en vue de :
 - sécuriser les opérations et limiter les risques ;
 - se conformer à la réglementation bancaire en matière de contrôle interne et de gestion prudentielle ;
 - optimiser les circuits décisionnels ;
 - améliorer la rentabilité.
- Une politique de gestion des produits dérivés décrivant le processus de lancement, de suivi et de gestion des produits dérivés. Elle encadre ainsi les attributions déléguées aux différentes fonctions intervenant dans ce processus et les principales limites auxquelles cette activité est assujettie.

Acteurs et entités impliqués dans la gestion des risques de marché

La maîtrise des risques de marché est assurée au travers des instances de gouvernance ad-hoc appuyées par les acteurs suivants :

« *La Banque des Marchés* » : constitue la première ligne d'autocontrôle. En matière de risque, ses attributions comprennent :

- La proposition de limite de risque pour chacun des portefeuilles sous gestion en fonction des objectifs de rendement et de tolérance au risque. Ces limites de risque sont soumises, après analyse et calibration par le Risk Management, au Comité Gestion Globale des Risques Groupe pour validation ;
- La soumission pour approbation suivant un dispositif de délégations de pouvoirs régi par une circulaire interne, des transactions qui dépassent leur niveau de compétence.

« *Le Middle Office* » : réalise le contrôle de premier niveau et exerce quotidiennement des actions de suivi en toute indépendance par rapport aux opérationnels des activités de marché. Ses principales attributions consistent en :

- Un suivi et contrôle des opérations de marché (mise à jour des données, suivi des positions, conformité des opérations, analyse et correction des écarts) ;
- Une analyse des résultats des activités de marché : rapprochement, réconciliation et suivi des profits et pertes (P&L) ;
- Un suivi des risques : surveillance des limites, analyse et suivi des opérations de couverture ;
- Une optimisation et développement des moyens de traitement (participation et accompagnement lors des développements des systèmes d'information, des nouveaux produits, des référentiels internes et des procédures de gestion).

« *Les Risques de Marché* » : définit les méthodologies de mesure de risque, instruit les limites et assure le suivi de l'ensemble des risques de marché de la Banque. Cette fonction est en charge du contrôle de deuxième niveau. Ses principales missions consistent à :

- Concevoir, développer et organiser le Dispositif de gestion des risques de marché ;
- Définir les méthodologies de mesure des risques et de détermination des limites ;
- Assurer un suivi des positions, des limites et des risques engendrés par les activités de marché ;
- Assurer le développement et l'optimisation des outils et systèmes de mesure des risques ;
- Produire les reportings réglementaires et internes destinés au régulateur et aux différents comités et instances de gouvernance du Groupe.

« *Les Risques de Contrepartie* » : intervient sur les aspects méthodologiques relatifs au risque de contrepartie lié aux activités de marché, en concevant et implémentant les normes du Groupe en la matière.

Dispositif de gestion et de suivi des risques des marchés

Dans un objectif d'encadrer les risques sur les activités de marché et d'en assurer la surveillance, le dispositif de gestion des risques de marché adopté par la Banque est organisé autour des axes suivants :

- Un dispositif de gouvernance qui comprend une organisation claire assurant un partage de responsabilités bien défini, et garantissant une indépendance entre les opérationnels et les organes de gestion et de contrôle des risques ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché via le comité de placement ;
- Un système de délégation de pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;
- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

Dispositif des limites

Le dispositif des limites régissant les activités de marchés est traduit par un système de limites internes encadrant les risques inhérents au portefeuille de négociation, notamment les limites de marché, limites de transaction et limites de contrepartie.

Le système des limites de marchés consiste à définir une appétence aux risques de marché à partir de la capacité de prise de risque, tenant compte du capital disponible et d'un objectif de solvabilité. Cette tolérance maximale est déclinée en enveloppes de risques de marché autorisées, qui sont allouées à chaque ligne-produit ou classe d'actifs, en fonction d'une échelle d'allocation des enveloppes de perte, basée sur des mesures de performance ajustées au risque.

Les enveloppes de perte définies sont traduites par des limites de VaR globale et VaR par portefeuilles, qui sont complétées par des limites de stop loss et des limites de sensibilités appropriées à chaque type de produits. La définition de ces limites tient compte des tailles des portefeuilles et des chocs historiques des paramètres de marchés observés dans des périodes de haute volatilité.

Le système des limites de transaction représente les délégations de pouvoir en matière des montants des transactions à traiter, en fonction de la nature des instruments autorisés et du rang hiérarchique des intervenants de la filière activités de marchés.

Les limites de contrepartie concernent le risque d'exposition sur les contreparties bancaires. Ces limites sont définies en se basant, soit sur un modèle expert à travers l'analyse des données qualitatives et quantitatives des contreparties ou à travers le rating des agences de notation, soit sur un modèle statistique à variables quantitatives conjuguées à une composante risque pays.

Par ailleurs, le dispositif des limites de marché et de transactions est basé sur une grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché et par intervenant. Le processus de renouvellement des limites et de gestion de dérogation est encadré par une circulaire interne.

Système de suivi des indicateurs de risque

Le suivi des risques de marché est assuré quotidiennement par les fonctions Middle-Office et Risk Management. Le Comité Gestion des Risques Groupe s'assure via un reporting bimestriel des niveaux d'exposition, des rendements, des risques adossés aux activités de marché, du respect des exigences réglementaires et de la conformité au dispositif des limites. Ce reporting comprend également l'analyse de la sensibilité des portefeuilles et des simulations dans le cas de scénarii extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

En plus des reportings réglementaires, le système de reporting des risques au sein de la Banque revêt deux formes :

- Un reporting interne relatif au processus de surveillance et de gestion des risques de marché, comprenant des indicateurs de risques par compartiment ;
- Un reporting interne relatif à la surveillance et à la gestion des risques de marché destiné au Comité Gestion des Risques Groupe tenu à une fréquence bimestrielle, et aux Comités émanant des organes de gouvernance. Ce reporting structuré par classe d'actif à un niveau de granularité assez fin, est basé sur l'approche VaR et sur des mesures systématiques de sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Il retrace l'évolution des expositions et des indicateurs de risque sur une année écoulée avec un zoom quotidien sur les trois derniers mois. Ces indicateurs de risque sont comparés à l'instar des mesures de positions, aux limites internes fixées préalablement.

Outils de suivi et de gestion des risques

L'évaluation des risques de marché repose sur la combinaison de deux groupes de mesure permettant de quantifier les risques potentiels : Le calcul de la value at risk (VaR) d'une part, et l'utilisation des mesures de sensibilité et des scénarii de stress d'autre part.

La Banque a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à une approche VaR pour l'ensemble du portefeuille de négociation.

La VaR est définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donné. La Banque retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur deux ans d'historique de données. Cela permet de suivre, au jour le jour, les risques de marché pris par la Banque sur les activités de trading dans les conditions normales du marché.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle d'un modèle historique basé sur les scénarii historiques des facteurs de risques inhérents au portefeuille trading. Ce modèle prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation, par nature d'instrument et par classe de facteurs de risque.

En complément de l'indicateur VaR, la Banque incorpore dans son dispositif de surveillance des analyses et des limites de sensibilité. Ainsi, des impacts en termes de P&L, à partir des scénarii standards ou des scénarii de stress, sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarii sont choisis parmi trois catégories, à savoir des scénarii historiquement avérés, des scénarii hypothétiques et des scénarii adverses.

Les principaux scénarii retenus sont :

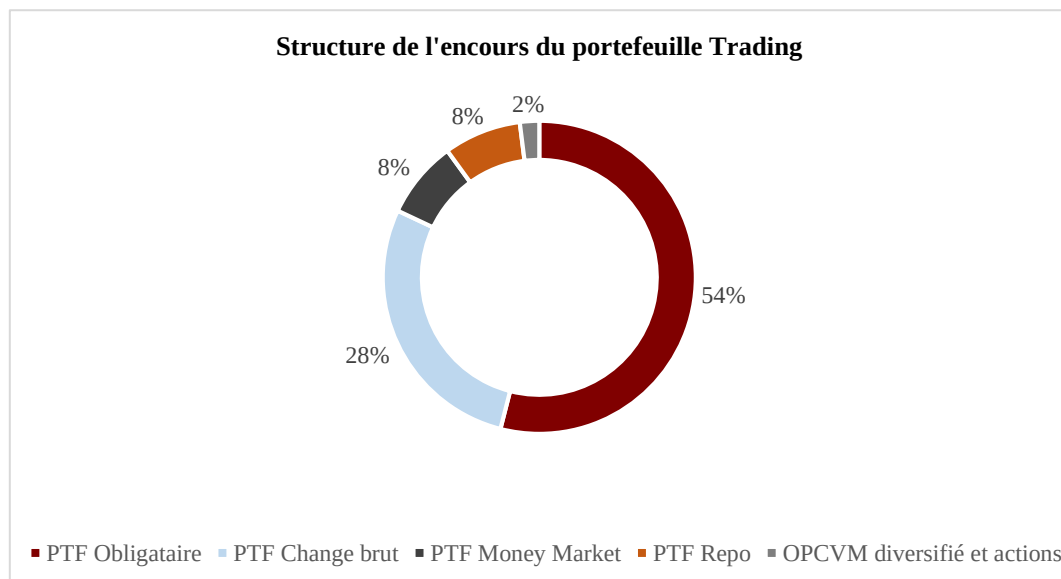
- Une variation des taux d'intérêt de +/-1 bp, +/-10 bps, +/- 25 bps, +/-50 bps et +/- 100 bps (chocs globaux et par tranche de maturité) ;
- Une variation extrême des taux d'intérêt de 200 bps ;
- Une variation des cours de change de +/- 1% et de 5%, en tenant compte de la corrélation entre l'EUR et l'USD dans la composition du panier MAD ;
- Des variations extrêmes calculées sur la base d'un historique des taux d'intérêt, des cours des différentes devises et de l'indice MASI.

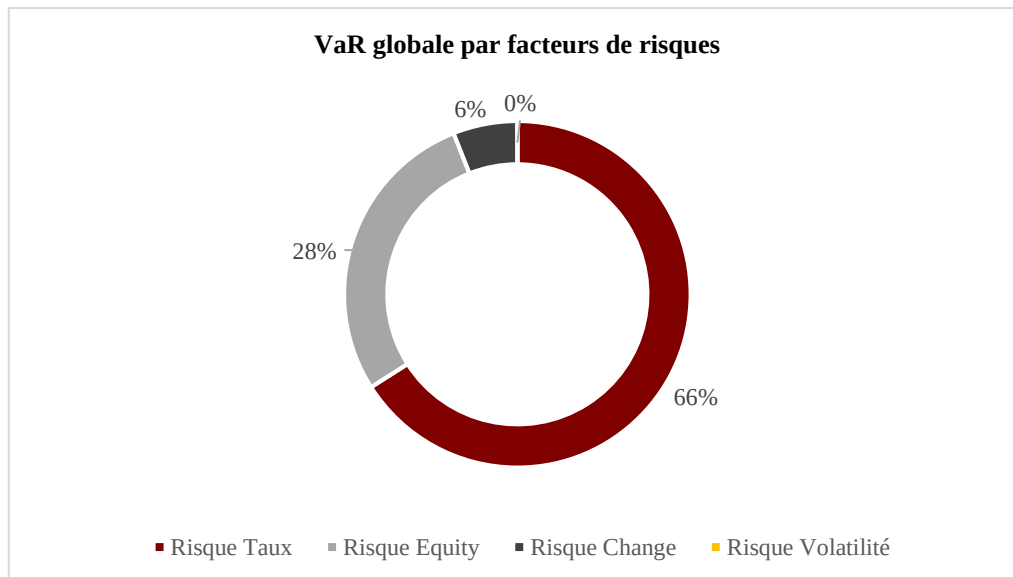
Evolution des expositions et du profil de risque

A fin décembre 2021, l'encours brut global du portefeuille trading est arrêté à 107 MMDH, dont 54% placé en titres obligataires directs ou via OPCVM et 28% sur l'activité de change. La VaR globale (1-Jour à 99%) hors effet de diversification inter-portefeuilles est estimée à 99 MDH.

La VaR estimée est principalement concentrée sur le portefeuille obligataire et les titres de propriété, et accessoirement sur les opérations de change à terme, les opérations de trésorerie devises et les dérivés de change. Cela est expliqué par la taille de ces portefeuilles, la forte volatilité des facteurs de risques les composant et par leurs poids par rapport aux autres éléments dans le portefeuille de négociation.

Le niveau de VaR s'est inscrit dans une tendance haussière courant le 1er trimestre 2021, en lien principalement avec l'acquisition de nouveaux titres de transaction. Cette tendance a pris fin au 2ème trimestre 2021, pour afficher une évolution quasi-stable sur le reste de l'année, suite à une stabilisation des paramètres de marché pendant cette période. Les graphiques suivants présentent en décembre 2021, la structure du portefeuille trading de la Banque et la contribution de chaque classe de facteurs de risque dans la VaR globale.





V. RISQUES OPERATIONNELS ET PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE

Dispositif de gestion des risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme étant le risque de subir un préjudice potentiel en raison d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, aux personnes, aux systèmes ou aux événements externes. Cette définition du risque opérationnel inclut le risque juridique, mais elle exclut le risque stratégique et de réputation.

Au-delà des exigences réglementaires d'allocation de fonds propres au titre du risque opérationnel, le dispositif mis en place cherche à répondre au mieux aux recommandations de BAM et aux saines pratiques préconisées par les accords de Bâle II. De ce fait, il s'inscrit dans un système d'amélioration continue :

- Collecter les données sur les risques (potentiels) et/ou les incidents (avérés) ;
- Analyser ces risques et/ou incidents et évaluer leurs fréquences et conséquences financières ;
- Accompagner les métiers dans l'élaboration des plans d'actions et actions préventives et/ou correctives pour réduire les impacts et la probabilité de survenance des événements de risque opérationnel les plus significatifs ;
- Disposer d'outils de pilotage et d'indicateurs de risque reflétant l'exposition au risque opérationnel.

Organisation de la filière risques opérationnels

La filière risques opérationnels est organisée autour de :

- La fonction centrale au niveau de la BCP qui a pour mission la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques tout en assurant la sensibilisation, la formation et l'assistance des différents intervenants ;
- Des gestionnaires de risques régionaux assurant les relais de la fonction centrale au niveau des Banques Régionales ;
- des homologues au niveau des filiales qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils informatiques en synergie avec les dispositifs adoptés au sein du groupe ;

- Des correspondants risque opérationnel désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des incidents. Ces correspondants ont pour rôle de recenser les pertes opérationnelles et de les répertorier dans l'outil de gestion de risque opérationnel mis à leur disposition.

Cartographie de risque opérationnel

La démarche de revue de la cartographie de risque opérationnel s'appuie sur le référentiel interne des processus. A l'aide des ateliers avec les experts métiers, des événements de risque opérationnel sont identifiés et évalués.

L'évaluation de ces événements de risque opérationnel s'effectue selon le paramètre de la fréquence et celui de l'impact unitaire moyen et ce, suivant deux grilles établies à cet égard et qui prévoit chacune 6 degrés de score. Les dispositifs de maîtrise de risque sont appréciés par rapport à leurs pertinences et leurs applicabilités selon les trois niveaux suivants : satisfaisant, à renforcer ou insatisfaisant.

Les travaux de revue de la cartographie de risque opérationnel permettent une vue hiérarchisée des risques et la mise en place de plans d'actions par métier.

Collecte des incidents

En ligne avec la réglementation, un système de collecte des incidents liés au risque opérationnel, basé sur un mécanisme déclaratif est mis en place. Ce système est géré, en temps réel, grâce à l'outil Front Risk. D'ailleurs, les correspondants risques opérationnels désignés au niveau des différents métiers déclarent directement au niveau de Front Risk. Ensuite, un workflow est prévu afin d'offrir aux managers une veille permanente de la survenance d'un risque opérationnel.

L'animation continue des acteurs du processus de collecte des incidents permet d'améliorer la qualité des déclarations et d'avoir une meilleure visibilité sur le profil de risque de la Banque.

Suivi des activités externalisées

Pour apprécier le risque encouru par la banque, deux grilles d'évaluation sont mises en place :

- Grille de criticité comportant 8 axes (mise en place de la prestation, nombre de prestation en région, coût de la prestation, exigence réglementaire,...) sur une échelle de 1 à 4 permettent d'ordonner les prestations selon leur exposition au risque ;
- Grille du niveau de contrôle incluant 5 axes (Santé financière, PCA, visite du prestataire,...) sur une échelle de 1 à 4 mettent en exergue le niveau de maîtrise des risques entre les prestataires d'une même activité.

Dispositif de gestion du plan de continuité d'activité

Le Groupe Banque Populaire définit le plan de continuité d'activité (PCA) comme étant un plan d'action écrit qui expose les procédures et détermine les processus et les systèmes nécessaires pour poursuivre ou rétablir les opérations d'une organisation en cas de perturbation opérationnelle majeure.

La stratégie de continuité d'activité prévoit le recensement des processus critiques. Ces processus constituent le périmètre de continuité d'activité en cas de survenance d'un sinistre tel que répertorié dans la cartographie des menaces pouvant mettre à l'arrêt la Banque.

Cette stratégie couvre les scénarii de la cartographie de menaces dont les conséquences sont :

- Indisponibilité du personnel ;
- Indisponibilité du système d'information ;
- Indisponibilité des locaux ;
- Indisponibilité des prestataires essentiels.

Activation du plan de continuité d'activité

Il est important de signaler qu'aucun sinistre majeur n'est survenu au cours de l'année 2021 et du premier trimestre 2022 obligeant la banque à activer son plan de continuité d'activité. Par ailleurs, des exercices d'entraînement ainsi que des séances de sensibilisation au profit de la cellule de crise et des métiers ont été organisés.

Dispositif de gestion des risques d'intrusion du système d'information

Face aux risques dans le cyberspace le Comité Stratégique de la Sécurité des Systèmes d'Information a approuvé le 05 décembre 2012 la création de la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI).

Ainsi, afin de répondre aux exigences de sécurité des Systèmes d'information, et notamment le décret n°2-15-712 de la DGSSI en date du 12 Joumada 1437 (22 Mars 2016), la banque a mis en place un dispositif composé de moyens organisationnels, humains et techniques :

- La nomination d'un responsable de sécurité SI, dont le rôle est de proposer une stratégie de cyber-sécurité à la Direction générale en fonction des risques qui pèsent sur le SI de la banque et de contrôler l'application de celle-ci.
- L'élaboration d'une politique générale de sécurité qui reflète l'approche de la banque pour garantir la sécurité des SI. Cette politique a été déclinée en un nombre de politiques thématiques constituant les lignes directrices à appliquer sur le plan opérationnel, constituant ainsi le référentiel documentaire de la sécurité.
- La mise en place d'un dispositif de gouvernance constitué d'un comité de pilotage périodique qui examine les indicateurs de la sécurité de la banque, suit les projets structurants de la sécurité et arbitre sur les priorités de la banque en termes de sécurité. Aussi, et en application des directives de la banque centrale des restitutions des travaux de la sécurité et des risques y afférents sont présentés aux comités de contrôles de la banque (comité des risques et d'audit).

Dans ce cadre, la banque a initié une série de projets dont une étude de stratégie cyber-sécurité à l'horizon 3 ans, la certification du Datacenter de la banque conformément à la norme ISO27001 et le cloisonnement du SI de la banque pour renforcer la sécurité du SI et maîtriser le cyber-risque.

VI. RISQUE SANITAIRE

En 2021, la crise sanitaire covid-19 a continué de marquer les sociétés et les économies à travers le monde. En effet, et bien que n'ayant pas totalement paralysé les économies mondiales, la succession de vagues épidémiques a maintenu une forte pression sur l'ensemble des acteurs économiques. Dans ce contexte, le Groupe a poursuivi sa mobilisation auprès des pouvoirs publics pour soutenir le tissu économique, et s'est pleinement engagé à assumer son rôle dans le cadre des politiques de relance.

Dans cette perspective, et dans la continuité de sa mobilisation de l'année précédente, la Direction Générale Risques Groupe s'est fortement engagée afin de gérer et piloter les effets de la crise à travers un plan à triple enjeux :

- Piloter les risques inhérents à la crise sanitaire Covid-19, notamment en termes de quantification des pertes sur le risque de crédit et de réadaptation des politiques ;
- Maintenir le rythme d'exécution du programme de transformation de la filière Risk Management, dont les objectifs assignés consistent à renforcer le dispositif de maîtrise des risques, et doter la filière de moyens adéquats pour la conduite effective de sa mission ;
- Redoubler la mobilisation de la filière Recouvrement, afin d'assurer à la fois l'atténuation de la dégradation de la qualité du risque et la poursuite des chantiers lancés dans le cadre du plan de transformation de la filière en cohérence, avec les nouvelles orientations stratégiques du Groupe.

VII. RISQUES PAYS

Dans le contexte particulier de la crise sanitaire COVID 19, le Groupe a déroulé un certain nombre de simulations et de scénarios spécifiques afin d'anticiper, estimer et piloter les impacts de cette crise. Ainsi, dans une approche prudentielle anticipative en matière de gestion des risques, tant au niveau consolidé qu'au niveau social, les provisions à constater lors des prochains mois ont été identifiées de manière prospective. Les projections macro-économiques ont été élaborées sur la base d'une matrice de risques sectoriels combinés permettant d'appréhender le risque intrinsèque du secteur d'une part et l'impact de la crise sur ce même secteur d'autre part en tenant compte de scénarios raisonnables. Ces projections seront réajustées selon l'évolution de la crise sanitaire et économique au Maroc et dans les différents pays d'implantation du Groupe.

Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Pour accompagner le développement maîtrisé du Groupe au niveau international, la gestion des risques bénéficie d'un renforcement global des outils et des processus. En effet, le Groupe a continué à concentrer ses travaux sur les chantiers du projet de convergence qui vise l'harmonisation et le déploiement des normes groupe en matière de gestion et de maîtrise des risques. A cet effet, les différents chantiers sont érigés en un programme global avec une gouvernance adéquate pour s'assurer de leur bonne exécution.

Processus de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affecte les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risques différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique.

De par ses acquisitions et sa stratégie d'expansion géographique, la BCP connaît une exposition en Afrique subsaharienne qui présente des risques en termes de qualité des actifs, combinée à un capital Buffer limité.

Le dispositif de mesure et de surveillance de risque pays mis en place repose sur les principes suivants :

- Une organisation dédiée capable d'opérer les choix importants et d'effectuer les arbitrages nécessaires (Comité de suivi des activités des Banques à l'International au niveau de la BCP, Comités de la Holding) ;
- Une architecture de décision et de délégations de pouvoirs (filiale, holding, BCP) aussi bien en termes d'octroi de crédit que d'investissement ;
- Des comités de portefeuille dédiés au suivi et à la surveillance des contreparties et secteurs sensibles de chaque filiale, avec un monitoring centralisé au niveau ABI et BCP ;
- Enfin, une revue des risques pays lors des différents Conseils d'Administration et Comités d'Audit et des Risques Groupe.

Sur le plan méthodologique, la banque s'est dotée d'un dispositif de gestion du risque pays basé sur un modèle de notation interne permettant de quantifier le risque sur les pays à partir des données et indicateurs économiques, financiers, politiques et réglementaires. Cette notation est déclinée selon quatre types de risques différents : le risque de défaut souverain, le risque de non-transfert, le risque corporate assimilé au risque de choc macroéconomique généralisé, ainsi que le risque de système bancaire. Pour chacun de ces types de risque, des notations distinguent le risque à court terme (moins

de 12 mois) et le risque à moyen terme (au-delà de 12 mois). Ces notations internes des pays constituent une composante principale du dispositif de provisionnement du groupe.

Pour parfaire le dispositif de gestion du risque pays, le groupe a lancé courant le 4^{ème} trimestre 2019, un projet structurant visant la définition des limites par pays d'exposition et par grand type d'emprunteur. Ces limites vont être définies en fonction du niveau de risque des pays (issu du système de notation interne des pays), de l'appétit au risque du groupe et de la rentabilité.

Processus de surveillance des filiales étrangères

Le groupe dispose d'un système de remontée et de consolidation des risques au niveau local et central qui permet d'apprécier les zones de risques en vue de mettre en place les stratégies atténuantes. Ce dispositif renforcé en 2017-2018 par la mise en place du processus de la « Watch List » permet d'assurer un suivi rigoureux :

- Du profil de risque et de la qualité du portefeuille pour chaque filiale ;
- Des créances sensibles ou en souffrance ;
- Des risques de concentration individuelle et sectorielle.

VIII. RISQUE RELATIF A L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Bank-Al Maghrib a publié, le 4 Mars 2021, une directive relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement.

Ces risques financiers relèvent principalement des risques physiques (risques résultant d'événements extrêmes ou chroniques tels que la sécheresse, les tempêtes...), des risques de transition (changement des habitudes de consommation, réévaluation de certains actifs détenus dans les portefeuilles...) et des risques de responsabilité (éventuelles poursuites en justice des établissements responsables de dommages environnementaux).

Cette directive se définit comme un référentiel de saines pratiques pour la mise en place d'un dispositif de gestion des risques financiers liés à l'environnement, y compris le changement climatique, à même de permettre aux établissements de crédit d'identifier les sources potentielles de ces risques et d'en assurer la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle.

Attentive et sensible aux défis imposés par le changement climatique, et dans la continuité de son engagement environnemental et social, la Banque a désormais, inscrit le risque climatique dans sa taxonomie des risques significatifs, mené un premier exercice d'identification de ses expositions aux secteurs sensibles et s'est pleinement engagée dans la dynamique amorcée par cette directive à travers son Plan Moyen Terme. L'approche adoptée par Bank Al Maghrib étant holistique, la mise en place d'un dispositif de gestion complet s'opérera de ce fait à travers plusieurs jalons permettant ainsi d'adresser graduellement l'ensemble des éléments soulevés par ces nouvelles exigences.

PARTIE XI

ANNEXES

I. RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2021 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport_Financier_2021.pdf

2020 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Cahier-Financier-BP_2020.pdf

2019 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport-financier-BCP-2019.pdf

II. STATUTS DE LA BCP

https://www.groupebcp.com/fr/Documents%20partages/Statuts_BCP.pdf?csf=1&e=pSLYph

III. RAPPORTS DE GESTION PRESENTES AUX ASSEMBLEES GENERALES

2019 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport%20de%20Gestion%20-%20Exercice%202019.pdf

2020 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport_Financier_2020_3004.pdf

2021 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport_Financier_2021.pdf

IV. LES RAPPORTS DES CAC RELATIFS AUX COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES

2019 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport%20g%C3%A9n%C3%A9ral%20des%20CAC%20-%20Comptes%20sociaux.pdf

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport%20g%C3%A9n%C3%A9ral%20des%20CAC%20-%20Comptes%20consolid%C3%A9s.pdf

2020 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport_Financier_2020_3004.pdf

2021 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport_Financier_2021.pdf

V. RAPPORTS SPECIAUX DES CACS

2019 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport%20sp%C3%A9cial%20CAC-Exercice%202019.pdf

2020 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport_Financier_2020_3004.pdf

2021 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Rapport_Financier_2021.pdf

VI. INDICATEURS TRIMESTRIELS

1^{er} Trimestre 2022 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Resultats-trimestriels-au-31-03-22.pdf

VII. INDICATEURS SEMESTRIEL

Communiqué de presse du premier semestre 2022 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Communique-Resultats-semestriels-2022-post-CA.pdf

VIII. RAPPORT DE NOTATION

2019 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/CreditOpinion-GBCP-29-May-19.pdf

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/CreditOpinion-GBCP-06-Nov-19.pdf

2020 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/MOODYs-Published-Credit-Opinion-Groupe-Banque-Centrale-Populaire-13A.pdf

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/Ratings-Direct_Banque-Centrale-Populaire_JANVIER-2020.pdf

2021 :

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/MDYs-Published-Credit-Opinion-Groupe-Banque-Centrale-Populaire-10Feb21.pdf

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/BanqueCentralePopulaire_FA_Jan-28-2021.PDF

2022 :

Standard & Poor's

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/RatingsDirect_BanqueCentralePopulaire_51753456_May-31-2022.PDF

Moody's

https://www.groupebcp.com/fr/GBP_Finances/MDYs-Published-Credit-Opinion-Groupe-Banque-Centrale-Populaire-12Jul22.pdf